



Travail de bachelor 2012

## Filière Economie d'entreprise

**« Mise en œuvre d'une démarche de développement durable cohérente avec un agenda 21 local pour la commune de Bex »**



Etudiant : Mathieu Kohli

Professeur : Daniel Amrein

Collectivité : Commune de Bex

## RÉSUMÉ MANAGÉRIAL

Aujourd'hui, les principes du développement durable sont régulièrement évoqués. Il suffit d'ouvrir les journaux, d'allumer son téléviseur ou de surfer sur Internet pour trouver une grande quantité d'informations à ce sujet. Les États ont pris conscience de son importance et s'efforcent de trouver des solutions durables aux problèmes inhérents à notre société. Mais cette transition est un exercice difficile car il doit concilier l'intérêt personnel et collectif, inciter et sensibiliser la population. Les institutions publiques s'affichent clairement comme des leviers d'actions pour initier et pérenniser la prise de responsabilités auprès des citoyens, mais également dans la gestion des activités publiques. Elles ont un rôle clé à jouer : **montrer l'exemple**.

Ce travail questionne la possibilité de mettre en place une démarche de développement durable au sein de la commune de Bex tout en restant dans les critères d'exécution d'un agenda 21 local. Des recherches documentaires suivies d'interviews avec d'autres communes actuellement engagées et des entretiens avec la municipalité ont permis de dresser un portrait du développement durable de Bex, de déterminer des lignes directrices et d'élaborer un plan d'actions hiérarchisé.

Les principaux résultats montrent que Bex affiche déjà de bons résultats vis-à-vis du développement durable. L'indice calculé lors du diagnostic s'élève à **7** sur un maximum de 10. De plus, grâce à l'analyse, trois thèmes sont considérés comme des enjeux prioritaires : **l'énergie**, le **marché du travail** et **l'efficacité au sein de l'administration communale** (exemplarité). La phase stratégique a permis de déterminer un plan d'actions de 22 objectifs selon 7 thèmes ainsi qu'un catalogue d'actions comprenant 17 mesures jugées d'urgentes à prioritaires. Le choix de l'action la plus importante à étudier s'est porté sur la nécessité de sensibiliser la population locale aux enjeux du développement durable. Cependant, sa mise en œuvre n'a pu avoir lieu comme il avait été planifié au début du travail. La principale raison s'explique par le processus décisionnel au sein des communes, nécessitant énormément de temps.

En conclusion, les finalités poursuivies tout au long de ce projet ont toutes été menées à terme excepté la mise en œuvre de l'action. Actuellement, Bex dispose d'un instrument complet pour agir en faveur du développement durable. L'agenda 21 local permet d'inscrire les démarches sur le long terme et de rappeler à la commune l'engagement qu'elle a pris. Il amène de nombreux bénéfices pour la collectivité dans son ensemble même si le temps, les moyens et la motivation peuvent faire défaut par moment. C'est pourquoi il est vivement recommandé à Bex de poursuivre cette démarche ; elle ne pourra que se féliciter de son engagement d'ici plusieurs années.

Mots-clés : HES-SO, travail de bachelor, management durable, collectivité publique, agenda 21 local

## AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Depuis la préhistoire en passant par le Moyen Âge, la colonisation, les révolutions industrielles et technologiques, l'humain recherche constamment à développer l'environnement dans lequel il vit. La curiosité et l'envie de dépasser ses limites sont à la base même de son caractère. Mais, prochainement, cet être, dit « civilisé » et « intelligent » va se trouver confronté à un dilemme qu'il n'avait pas imaginé jusqu'alors : **les limites de la biosphère**. Notre planète nous fournit tous les éléments dont nous avons besoin pour vivre, mais, apparemment, l'être humain n'aime pas dépendre d'un cadre prédéfini à l'avance. C'est peut-être l'une des raisons qui explique pourquoi nos principaux modes de pensées sont encore actuellement trop basés sur des schémas où les ressources demeurent illimitées. Certes, l'apparition du développement durable a contribué à ouvrir les esprits, mais la prise de conscience est loin d'être aussi rapide que notre avidité.

Résident de la commune de Bex depuis ma naissance, j'ai grandi dans un environnement rural et proche de la nature où j'ai passé de nombreuses heures à la découvrir, à m'y amuser ou à m'y ressourcer. C'est un milieu que j'admire et dont je souhaite en garder les bienfaits pour assurer une bonne qualité de vie aux générations présentes et futures. Par conséquent, la notion de développement durable m'intéresse tout particulièrement. Une vision basée sous l'angle des trois piliers ainsi que des indicateurs de performances globaux et non strictement financiers sont nécessaires pour nous faire avancer dans le futur. L'envie de participer au développement de ma commune et les raisons susmentionnées expliquent clairement mon choix sur la possibilité de mettre en place une démarche de développement durable en concordance avec un agenda 21 local pour la commune de Bex.

Les agendas 21 ont vu le jour lors de la première conférence de Rio en 1992 et s'inscrivent comme un moyen pour favoriser le développement durable à l'échelon national, régional et local. Ces processus facilitent la gestion des autorités publiques et élargissent la vision de ces dernières. En Suisse, plusieurs collectivités locales se sont déjà engagées en faveur d'une telle démarche et montrent qu'il est possible d'en retirer des bénéfices. Ainsi, la finalité de ce travail est d'apporter à l'autorité communale de Bex un instrument de gestion durable à utiliser en continu pour améliorer l'efficacité de l'administration, sensibiliser et inciter l'ensemble des citoyens à agir.

Néanmoins, l'étude ne porte pas sur la mise en œuvre concrète de l'agenda 21 local, mais plutôt sur la réalisation d'une démarche personnalisée et cohérente en fonction des besoins de la commune. Les étapes importantes d'un tel processus ont été abordées dans ce travail jusqu'au choix d'une action prioritaire, mais ne débouche pas sur la mise en œuvre au niveau opérationnel.

Pour mener ce travail à terme, la méthodologie de référence a pris ses origines aux travers de lectures appropriées et des cours suivis dans le cadre du cursus académique. Quatre phases structurent le travail :

- 1) Recherches préliminaires
- 2) Établissement d'un diagnostic et des grands enjeux
- 3) Établissement d'un plan d'actions
- 4) Choix d'une action prioritaire et mise en œuvre

En théorie, l'approche semblait claire et sans obstacles. Cependant, en pratique, des difficultés ont été rencontrées tout au long des étapes. Les principales à retenir sont la difficulté à mobiliser et impliquer les différents acteurs communaux en faveur du processus, l'accès aux informations pertinentes lors du diagnostic, la détermination d'un plan d'actions réaliste avec priorité de mise en œuvre. Le temps s'affiche également comme une variable difficile à maîtriser. Il s'agit de délivrer les premiers pas d'un agenda 21 local en quelques mois alors que normalement l'implantation de ce genre de processus prend nettement plus de temps (généralement entre 1-2 ans).

Malgré ces écueils, le projet a pu aboutir et j'ai ainsi pu me familiariser et découvrir en profondeur les facettes d'un agenda 21 local et des mécanismes de gestion d'une commune. Ce fut un apprentissage bénéfique pour mieux appréhender et comprendre les problématiques publiques en matière de développement durable. C'est pour ces raisons que j'aimerais particulièrement remercier les personnes qui m'ont permis d'achever la réalisation de ce travail et qui ont contribué à élargir mes connaissances :

- Monsieur Olivier Pichard, commune de Bex, 1<sup>er</sup> Vice-président,
- Monsieur Pierre Rochat, commune de Bex, Syndic,
- Madame Eliane Desarzens & Messieurs Daniel Hediger, Christophe Siméon, Pierre Dubois, Pierre-Yves Rapaz, commune de Bex, municipaux,
- Monsieur Daniel Amrein, HES-SO Valais, Professeur filière « économie d'entreprise »,
- Monsieur Gaël Gillabert, État de Vaud, Unité de développement durable UDD, Chef de projet, pour m'avoir fait découvrir le logiciel « Profilographe »,
- Madame Léna Pasche, État de Vaud, Statistiques Vaud, Statisticienne, pour m'avoir transmis les contacts nécessaires dans le cadre de l'état des lieux,
- Les différents interlocuteurs lors de la phase d'entretien auprès d'autres communes et toutes les personnes que j'aurais omis et qui m'ont aidé à accomplir ce travail.

## TABLE DES MATIERES

Résumé managérial.....	ii
Avant-propos et remerciements.....	iii
Liste des tableaux.....	viii
Liste des figures.....	ix
Terminologie.....	xi
Introduction.....	1
1. Présentation du projet.....	2
1.1. Commune de Bex.....	2
1.2. Pouvoirs publics.....	6
1.3. Objectifs et livrables.....	7
1.4. Méthodologie.....	8
2. Concepts clés.....	10
2.1. Développement durable.....	10
2.1.1. Définition.....	10
2.1.2. Histoire.....	11
2.1.3. Défis du développement durable.....	12
2.1.4. Position de la Suisse.....	12
2.2. Agenda 21 local.....	14
2.2.1. Définition.....	14
2.2.2. Bénéfices d'une démarche locale.....	14
2.2.3. Déroulement du processus.....	15
3. État du développement durable dans les collectivités suisses.....	16
3.1. Situation en 2003.....	16
3.2. Situation actuelle.....	19
3.3. Constat.....	21
4. Agendas 21 locaux à proximité de Bex.....	22
4.1. Contexte de l'étude.....	22
4.2. Précisions sur la phase objective.....	23
4.3. Contexte et déroulement.....	23
4.4. Méthode préconisée.....	25

4.5. Résultats et limites de la démarche.....	26
4.6. Coûts et financement.....	27
4.7. Listes à thèmes.....	27
4.8. Conclusion de l'enquête .....	28
5. Bex & le développement durable .....	29
5.1. État des lieux.....	29
5.2. Principaux résultats.....	30
5.2.1. Pilier environnemental .....	31
5.2.2. Pilier économique .....	33
5.2.3. Pilier social .....	35
6. Lignes directrices .....	37
7. Plan d'actions.....	38
7.1. Énergie .....	38
7.2. Marché du travail.....	39
7.3. Exemplarité (autorités communales).....	40
7.4. Nature & paysage.....	41
7.5. Mobilité.....	42
7.6. Intégration & communauté .....	43
7.7. Formation.....	44
8. Catalogue d'actions.....	45
9. Action prioritaire.....	48
10. Suivi & évaluation .....	55
10.1. Commission spécifique .....	55
10.2. Continuité de la démarche .....	55
10.3. Indicateurs .....	57
Conclusion .....	60
Attestation.....	61
Échéancier .....	62
Bibliographie .....	63
Références .....	63
Travaux non-cités .....	71
Contacts importants .....	72

Annexe I : Guide pour l'entretien qualitatif semi-dirigé .....	74
Annexe II : Liste à thèmes .....	76
Annexe III : Rapport d'Entretien - commune de Gryon .....	78
Annexe IV : Rapport d'entretien - commune d'Aigle .....	84
Annexe V : Rapport d'Entretien - commune de Vevey .....	92
Annexe VI : Rapport d'Entretien - commune de Vouvry .....	101
Annexe VII : État des lieux par champ thématique .....	106
Annexe VIII : État des lieux par indicateur .....	107
Annexe IX : État des lieux détaillé .....	110
Annexe X : Catalogue d'actions .....	157
Annexe XI : Exemple d'un tableau de bord stratégique .....	164
Annexe XII : Exemple d'un tableau de bord opérationnel .....	165

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des citoyens sur le territoire bellerin en 2010 .....	3
Tableau 2 : Composition de la municipalité de Bex .....	6
Tableau 3 : Les objectifs prioritaires de l'Agenda 21 du canton de Vaud.....	13
Tableau 4 : Principaux motifs d'une démarche locale en 2003 .....	17
Tableau 5 : Retours d'expérience des communes engagées à proximité de Bex.....	26
Tableau 6 : Principaux thèmes recensés dans l'enquête, par commune .....	28
Tableau 7 : Extrait du catalogue d'actions, mesures urgentes et prioritaires .....	46
Tableau 8 : Sélection de l'action prioritaire .....	48
Tableau 9 : Fiche signalétique de l'action prioritaire .....	49
Tableau 10 : Liste d'indicateurs en lien avec le plan d'actions .....	58
Tableau 11 : Listing des actions pour Gryon .....	80
Tableau 12 : Subventions communales en faveur des citoyens, commune d'Aigle .....	86
Tableau 13 : Listing des actions pour Aigle .....	87
Tableau 14 : Subventions communales liées au fonds énergétique, ville de Vevey .....	95
Tableau 15 : Typologie des projets pour la demande d'une subvention, ville de Vevey .....	96
Tableau 16 : Listing des actions pour Vevey .....	97
Tableau 17 : Listing des actions pour Vouvry.....	103
Tableau 18 : Déchets collectés sur la commune de Bex en 2010 .....	117
Tableau 19 : Évolution des finances communales de Bex, période 2008 à 2011 .....	138
Tableau 20 : Taux d'imposition 2011, par commune du district d'Aigle .....	139
Tableau 21 : Taux d'imposition 2012, par commune du district d'Aigle .....	140
Tableau 22 : Comparaison des coefficients moyens d'impôts vaudois, par district.....	140
Tableau 23 : Substances et addiction de la population Suisse .....	146
Tableau 24 : Statistiques des accidents de la circulation et des délits à Bex.....	147

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Aperçu satellite des frontières communales de Bex.....	2
Figure 2 : Évolution de la population bellerine de 1988 à 2010 .....	3
Figure 3 : Les trois piliers du développement durable.....	10
Figure 4 : Processus d'un agenda 21 local .....	15
Figure 5 : Pourcentage de la population vivant dans une commune menant une démarche de développement durable en 2003, par canton .....	16
Figure 6 : Répartition des champs thématiques en 2003, par commune.....	18
Figure 7 : Pourcentage de la population vivant dans une commune menant une démarche de développement durable en 2012, par canton .....	19
Figure 8 : Répartition des champs thématiques en 2012, par commune.....	20
Figure 9 : Résultats du diagnostic de Bex, par pilier du développement durable .....	30
Figure 10 : Résultats individuels par thèmes environnementaux .....	31
Figure 11 : Résultats individuels par thèmes économiques .....	33
Figure 12 : Résultats individuels par thèmes sociales.....	35
Figure 13 : Surfaces de la commune de Bex répertoriées à l'IFP .....	110
Figure 14 : Cartes des géotypes du sol bellerin .....	111
Figure 15 : Corridors à la faune d'importance régionale, Bex .....	113
Figure 16 : Ensoleillement annuel moyen en Suisse, par région .....	116
Figure 17 : Évolution des déchets à Bex, période 2005-2010.....	118
Figure 18 : Consommation d'eau potable en Suisse depuis 1980 à 2009 .....	120
Figure 19 : Carte cantonal de la dureté des cours d'eau, par commune.....	121
Figure 20 : Zones d'affectation dans l'agglomération de Bex.....	122
Figure 21 : Aperçu de l'état des constructions dans l'agglomération de Bex.....	123

Figure 22 : Cartographie des sites pollués dans la commune de Bex.....	124
Figure 23 : Indices de la qualité de l'air en 2011, stations du Chablais .....	126
Figure 24 : Volume des précipitations en Suisse en 2011.....	127
Figure 25 : Températures mensuelles de la station météorologique d'Aigle en 2011.....	128
Figure 26 : Prix des logements et habitats individuels sur le canton de Vaud en 2010 .....	130
Figure 27 : Cartographie des écoles professionnelles sur le canton de Vaud .....	136
Figure 28 : Cartographie du bruit à Bex, par jour .....	142
Figure 29 : Cartographie du bruit à Bex, par nuit.....	142
Figure 30 : Carte de la mobilité douce dans la commune de Bex.....	144
Figure 31 : Infractions au code pénal en 2011, par commune, Vaud .....	147
Figure 32 : Infractions à la loi sur les stupéfiants en 2011, par commune, Vaud .....	148
Figure 33 : Débouchés des élèves bellerins en voie VSG, 2010 .....	150
Figure 34 : Débouchés des élèves bellerins en voie VSO, 2010 .....	151
Figure 35 : Débouchés des élèves du district d'Aigle en voie VSB, 2010.....	151
Figure 36 : Part de la population bénéficiant de l'aide sociale en 2011, par commune .....	152
Figure 37 : Parité hommes/femmes dans les autorités de Bex .....	155

## TERMINOLOGIE

<b>ACI :</b>	Administration Cantonale des Impôts
<b>ARASAPE :</b>	Association Régionale d'Aide Sociale pour le district d'Aigle et le Pays d'Enhaut
<b>ARE :</b>	Office fédéral de développement territorial
<b>ASFiCo :</b>	Autorité de Surveillance des Finances Communales
<b>CCMB :</b>	Commission Consultative Multiculturelle de Bex
<b>CMS :</b>	Centre Médico Social d'Aigle
<b>AVASAD :</b>	Association Vaudoise d'Aide et de Soins À Domicile
<b>EPFL :</b>	École Polytechnique Fédérale de Lausanne
<b>DGEP :</b>	Direction générale de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud
<b>FDDM :</b>	Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagne
<b>FMA :</b>	Forces Motrices de l'Avançon
<b>IDHEAP :</b>	Institut De Hautes Études En Administration Publique
<b>OCEE :</b>	Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne
<b>OFC :</b>	Office fédéral de la culture
<b>OFEV :</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFS :</b>	Office fédéral de la statistique
<b>OFROU :</b>	Office fédéral des routes
<b>SCRIS :</b>	Statistique Vaud
<b>SECO :</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>SEVEN :</b>	Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud
<b>SSIGE :</b>	Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux
<b>UDD :</b>	Unité du Développement Durable du canton de Vaud

## INTRODUCTION

Depuis l'apparition du développement durable à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, une prise de conscience de notre civilisation commence à bousculer nos habitudes de consommation et de production. De nombreuses organisations, qu'elles soient publiques ou privées, internationales, nationales ou régionales, ont pris des dispositions pour intégrer la notion du développement durable dans la gestion de leurs activités quotidiennes. Les pouvoirs publics se placent tout particulièrement comme de puissants acteurs, susceptibles de faire avancer les démarches à bon escient. Pour eux, l'exercice est difficile et délicat : il implique d'accompagner les citoyens dans leur transition en faveur d'un mode de vie plus durable. Actuellement, les collectivités publiques qui souhaitent s'engager peuvent choisir entre deux options : s'engager ponctuellement en faveur du développement durable à leur niveau ou s'engager à long terme en définissant une stratégie communale.

En accord avec la municipalité et le professeur de suivi, la thématique traitée dans ce dossier concerne la « ***mise en œuvre d'une démarche de développement durable cohérente avec un agenda 21 local pour la commune de Bex*** ». La structure du travail et les étapes se calquent sur la méthodologie propre à ce genre de processus dédiés aux collectivités publiques locales. Les différentes analyses et recommandations sont basées sur des critères liés aux trois piliers du développement durable et des indicateurs non génériques. Il ne s'agit pas de réaliser l'agenda 21 de Bex dans son ensemble, mais de couvrir les premières étapes pour faciliter la compréhension, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la démarche auprès de la commune ainsi que les bénéfices attendus sur le long terme.

Tout d'abord, une description du projet et de la commune de Bex est présentée afin de bien se familiariser avec le sujet étudié. Les objectifs poursuivis sont clairement énoncés et une méthodologie détaillée a été établie pour faciliter la compréhension du déroulement du travail. Il y a lieu de se pencher ensuite sur les notions de développement durable et d'agenda 21 local, de leurs états dans les collectivités publiques suisses, puis à proximité de Bex. Les chapitres les plus importants sont confinés dans l'état des lieux, les lignes directrices et le plan d'actions. Le reflet de la situation de Bex et de la direction qui est envisagée y sont clairement énoncés. Finalement, une action prioritaire a été choisie pour approfondir les caractéristiques de sa mise en œuvre et des recommandations sont présentées afin de pérenniser la démarche.

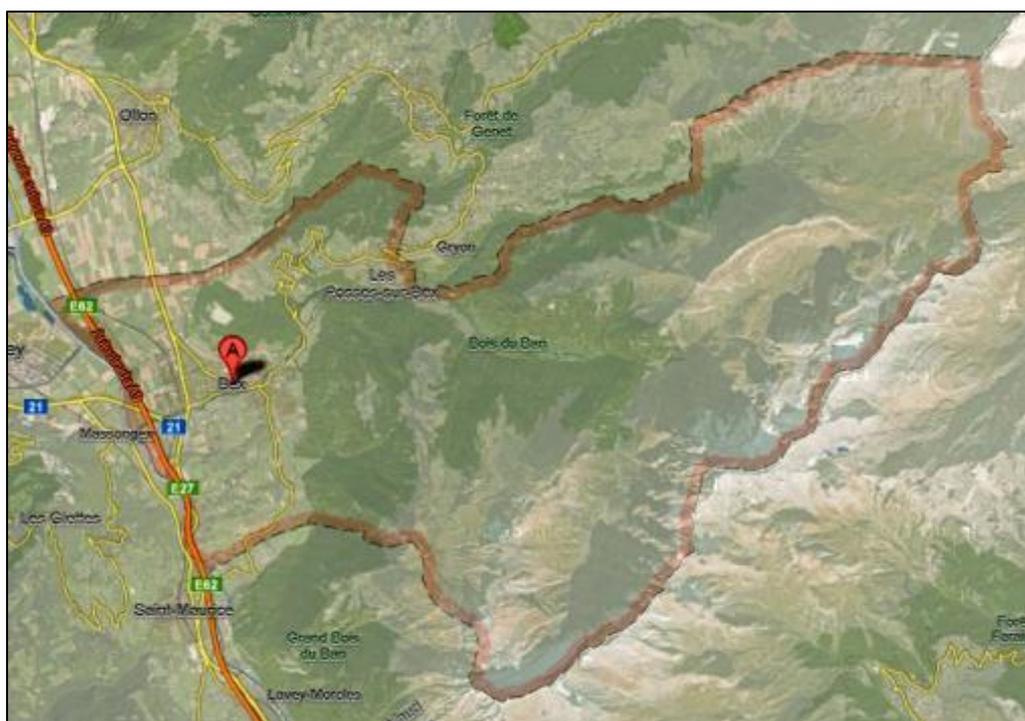
## 1. PRÉSENTATION DU PROJET

La commune de Bex avait déjà songé à adhérer à un processus de développement durable dans le passé. Malheureusement, cet intérêt ne s'est jamais concrétisé. Les autorités de Bex sont conscientes des problématiques liées au réchauffement climatique et aux défis socio-économiques. C'est pourquoi elles souhaitent améliorer l'aspect durable de leurs activités pour l'étendre à l'ensemble du territoire et, ainsi, contribuer à trouver des solutions s'inscrivant dans un but collectif de durabilité. Mais, qu'est-ce qu'un agenda 21 local ? En quoi est-il bénéfique pour une commune ? Quels sont les retours d'expérience vis-à-vis de ce type de démarche ? Des questions légitimes et importantes se posent avant d'aborder réellement le projet. Cependant, il est nécessaire en premier lieu de s'imprégner du cadre de vie dans lequel réside le « Bellerin ».

### 1.1. COMMUNE DE BEX

La commune de Bex se place comme le troisième plus grand territoire du canton de Vaud. Sa superficie de 9'657 hectares la place juste derrière les communes de Château d'Oex et du Chenit (SCRIS, 2012a, pp. 456-462). Elle se compose de différents paysages : montagnes (35 %), forêts (34 %), surfaces agricoles (27 %) et zones d'habitation (5%), apportant aux habitants et aux visiteurs un cadre idyllique pour se ressourcer (cf. figure 1). Les frontières de la commune s'étalent depuis le bas de la plaine du Rhône (395 m d'altitude) jusqu'au sommet des Diablerets (3'209 m). Le territoire couvre donc une zone mixte de plaine et de surfaces alpines.

Figure 1 : Aperçu satellite des frontières communales de Bex



Source : élaboration propre

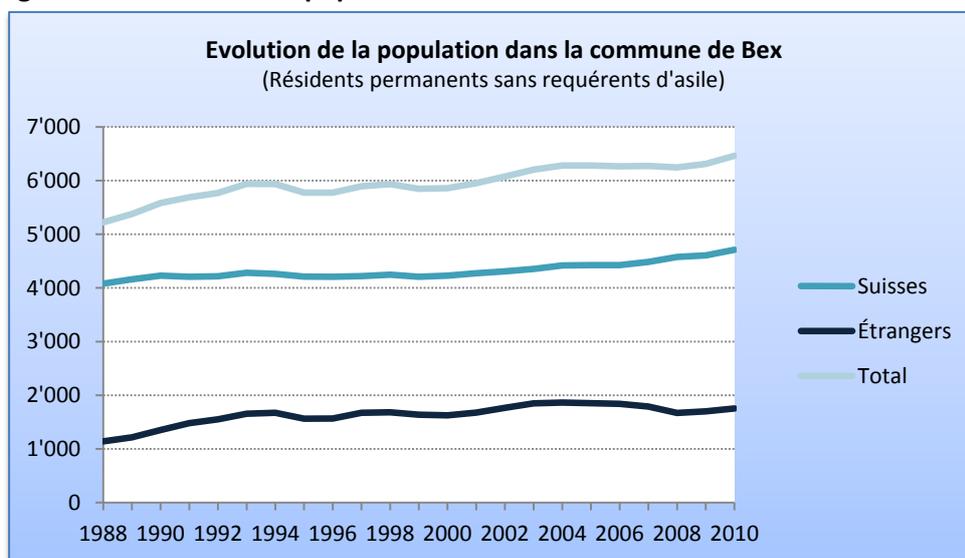
La population de Bex se répartit entre un bourg principal abritant plus de 5'200 habitants et des hameaux peuplés d'environ 1'300 habitants (Municipalité de Bex, 2011a, pp. 82-83). Ces derniers sont dispersés un peu partout sur le territoire (cf. tableau 1). L'évolution démographique montre une croissance d'environ 10% sur les dix dernières années (cf. figure 2).

**Tableau 1 : Répartition des citoyens sur le territoire bellerin en 2010**

Lieu	Habitants
Bex	5'201
Les Mûriers - Rte de Lavey	16
Rte Massongex - Gribannaz - Vannel	108
Neyers - Tuilière - Placettes - Torme	60
Vasselin - L'Aumônerie - L'Arzillier	92
Le Châtel - Le Bouet - La Pâtissière	258
Luissel - Luissalet - Rte de la Croix	45
Les Monts	14
Les Dévens - La Forêt - Les Vélaires	150
La Barmaz - Plantex - Rte des Plans - Sublin	72
Le Chêne - La Rosse - La Châtelle	68
Fenalet	85
Les Posses - Fontana-Seula - Meuchère	168
Lederey - Chalméry - Au Faug	27
Les Pars - Matélon - Solalex	7
Frenières - Vénéresses - Plan Saugey	83
Les Plans	127
<b>Sous-total</b>	<b>6'581</b>
Résidences secondaires	117
<b>Total</b>	<b>6'464</b>

Source : (Municipalité de Bex, 2011a, pp. 82-83), mis en forme par M. Kohli

**Figure 2 : Évolution de la population bellerine de 1988 à 2010**



Source : (Municipalité de Bex, 2011a, pp. 83-84), mis en forme par M. Kohli

Bex est également reconnu pour ses paysages verdoyants et ses diverses possibilités de marche, Trekking, excursions ou promenades. La topographie et la typographie se prêtent bien aux activités de tourisme pédestre. C'est pour cette raison que la commune dispose de plus de 300 km de sentiers à parcourir à pieds (Commune de Bex, s.d.-h). La préservation des espaces naturels est au centre des intérêts de la commune. Une large partie du territoire est protégée au niveau national à l'instar du Vallon de Nant qui regroupe le plus ancien jardin botanique alpin (Levrat, 2007, p. 15). D'autres endroits sont particulièrement appréciés des promeneurs : Solalex et Anzeindaz, une région qui a été façonnée par les défunts glaciers, offrant ainsi aux visiteurs un magnifique panorama.

Il existe des refuges et des alpages qui parsèment les montagnes et permettent tant aux citoyens de la commune qu'aux touristes de garder des souvenirs inoubliables de leurs visites. Le Miroir de l'Argentine se place comme un élément incontournable des mordus de varappe ou d'escalade. Cette montagne sculptée et polie au fil des ans fait le bonheur de nombreux adeptes, parfois même au prix de leur vie. Bex recense une variété dans sa biodiversité entre la faune et la flore qui s'étalent sur l'ensemble du territoire. Il est possible d'admirer des marmottes, des chamois, des bouquetins ou de récolter des fleurs et des châtaignes (Levrat, 2007, pp. 58-63).

Bex se démarque des autres communes par la présence d'une ressource plus qu'indispensable pour la conservation, l'assaisonnement des aliments et l'entretien hivernale des routes : le sel. Les Mines de Sel ont vu le jour au Moyen Âge, marquant le règne de l'or blanc à Bex (Levrat, 2007, pp. 92-96). Aujourd'hui, Les Salines de Bex continuent de produire les quantités nécessaires pour l'approvisionnement des collectivités vaudoises et des différents acteurs économiques. Une fondation se charge d'organiser les visites des mines, accueillant presque 70'000 personnes par année (Mines de Sel de Bex, 2012). Cet héritage et ce savoir-faire ont permis à Bex de s'identifier et d'être reconnu en tant que « Cité du sel ».

La commune peut également compter sur une production hydroélectrique grâce aux Forces Motrices de l'Avançon créé en 1896 (FMA). La société fait actuellement partie du groupe de la Romande Energie et produit environ 60 % de l'électricité consommée par les Bellerins. De plus, la commune a obtenu le label « Cité de l'énergie » en novembre 2011, dont 87 mesures doivent être appliquées et validées dans 6 domaines différents (Municipalité de Bex, 2012, p. 2).

D'autres grandes entreprises sont actives à Bex : Fixit SA (extraction de Gypse sur la colline du Montet), la compagnie ferroviaire BVB (liaison Bex-Villars-Bretaye), Cablofer SA (consortium spécialisé dans la récupération et le traitement des déchets et des métaux ferreux et non-ferreux), Febex SA (actif dans la fonte électrique et la production d'acide pure) et Plumettaz SA (spécialiste dans la pose de fibre optique) pour n'en citer que quelques-unes. Les industries sont majoritairement concentrées dans la zone industrielle, soit proche de la gare CFF, de l'autoroute A9 du Rhône et des autres réseaux routiers.

Au niveau de l'offre culturelle et de loisirs, Bex se démarque à nouveau par un tissu associatif dense qui regroupe plus de 50 associations présentes dans les domaines du sport, de la musique, de la culture et bien d'autres. « Bex & Arts » permet aux passionnés de visiter une exposition une fois par année, généralement en septembre. L'aérodrome de Bex abritait il y a encore peu de temps le fameux « Meeting international de Bex » (Levrat, 2007, p. 126). Cependant, la société d'avion existe toujours. Différentes manifestations sportives ou culturelles favorisent la vie et l'échange dans la commune (trophée du Muveran, tour du Chablais, fugue chablaisienne, nuit du Bélier, gala de gymnastique, concert de l'harmonie du Chablais par exemple). La diversité des activités permet à chaque citoyen d'y trouver son compte.

Les produits du terroir sont monnaie courants sur la commune. Les fromages de Bovonne (gruyère d'Alpage) émerveillent les bouches, la présence des forêts de châtaigniers favorise les brisolées en automne, sans parler des qualités des vignobles bellerins sur les domaines du Chêne, du Montet et de Chiètres. L'agglomération de Bex abrite tous les commerces nécessaires pour assurer des biens et des services aux consommateurs locaux sans se déplacer à l'extérieur des frontières communales. Ainsi, les gens bénéficient d'une proximité immédiate et d'une meilleure cohésion sociale.



*Domaine viticole du Chêne, source : (Domaine du Chêne)*

## 1.2. POUVOIRS PUBLICS

Les autorités communales de Bex emploient quelque 50 collaborateurs à ce jour dans les différents services nécessaires à la gestion des activités de la collectivité (Commune de Bex, s.d.-a). La municipalité se compose de 7 élus qui se réunissent chaque lundi soir (cf. tableau 2). Chaque municipal a un thème attribué qu'il se doit de gérer tout en dialoguant avec les autres élus.

**Tableau 2 : Composition de la municipalité de Bex**

Dicastère	Couverture	Responsable
<b>Administration générale &amp; Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources humaines, assurances</li> <li>Informatique et communications</li> <li>Transports publics</li> </ul>	M. Pierre Rochat, Syndic
<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Police des constructions</li> <li>Affaires culturelles</li> </ul>	M. Pierre Dubois
<b>Domaines &amp; Bâtiments - Prévoyance sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments communaux, chauffage à distance</li> <li>Domaines, vignes, montagnes, terrains</li> <li>Carrières, gravières</li> </ul>	M. Christophe Siméon
<b>Travaux &amp; Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forêts, cours d'eau, parcs et jardins</li> <li>Routes, éclairage public</li> <li>Ordures ménagères, compost</li> </ul>	M. Pierre-Yves Rapaz, 2 <sup>e</sup> Vice-président
<b>Formation &amp; Santé publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoles, bâtiments scolaires, concierges</li> <li>Petite enfance, temples et cultes</li> <li>Transports scolaires</li> </ul>	Mme Eliane Desarzens
<b>Sécurité publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Police, contrôle des habitants</li> <li>SDIS, PCi, militaires, déchets carnés</li> <li>Sports, tourisme</li> <li>Cimetière et inhumations</li> </ul>	M. Daniel Hediger
<b>Services Industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eaux, Epuration (collecteurs) + STEP</li> <li>Captages, Energies</li> </ul>	M. Olivier Pichard, 1 <sup>er</sup> Vice-président

Source : (Municipalité de Bex, 2011b), mis en forme par M. Kohli

Le conseil communal bellerin est composé de 60 membres élus pour un mandat de 5 ans, courant jusqu'en 2016 (Commune de Bex, s.d.-c). Les membres se répartissent entre les six partis politiques présents sur le territoire : « PLR », « Socialiste », « Ouverture », « UDC » et « Avançons ». De plus, il existe 17 commissions couvrant divers thèmes, constituées d'individus mandatés pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 2016 (Municipalité de Bex, 2011c).

### 1.3. OBJECTIFS ET DÉLIVRABLES

Le mandat de ce travail a pour principale finalité l'amélioration de la gestion actuelle de la commune de Bex en intégrant les principes du développement durable à tous les échelons. C'est une démarche qui permet de mieux anticiper et prévenir les risques liés aux grands enjeux locaux. Ainsi, les objectifs poursuivis sont :

- Effectuer des **recherches documentaires** en lien avec le thème choisi,
- Mener des **interviews** pour établir des retours d'expérience de la situation du développement durable dans la région avoisinante de Bex,
- Proposer une **démarche cohérente et personnalisée** selon les besoins de Bex,
- Établir un **constat** en matière de durabilité pour Bex et déterminer les **grands défis**,
- Proposer un **plan d'actions**,
- Choisir l'**action prioritaire** et la mettre en œuvre.

Le projet offre donc une analyse détaillée de la situation du développement durable au sein de la commune afin de cerner quelles sont les lignes directrices pour mener les actions sur le terrain. Les livrables attendus à l'issue du travail sont :

- une analyse documentaire et des séances d'entretien sur le terrain
- une présentation des bonnes pratiques et des limites auprès des communes rencontrées
- un outil et des ressources nécessaires pour la mise en œuvre
- un état des lieux précis
- une structure de l'Agenda 21 local pour Bex
- un plan d'actions
- un choix d'une action prioritaire avec détails de mise en œuvre
- une liste d'indicateurs non génériques
- une série de recommandations pour le suivi et l'évaluation de la démarche

Afin de garantir le bon déroulement du mandat, la prochaine rubrique décrit la méthodologie qui a été suivie. Les difficultés rencontrées tout au long du travail y sont brièvement énumérées ainsi que les décisions qui ont été prises pour les surmonter.

## 1.4. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie appliquée tout au long du projet se base principalement sur les différentes étapes d'une démarche d'un agenda 21 local, mais également sur les cours suivis lors de l'option secondaire à Sierre (Amrein & Rey, Option Manager 21, 2011) et sur différents ouvrages traitant spécifiquement du sujet. Le travail s'est réparti en quatre parties distinctes :

- 1) **Recherche préliminaire et enquête**
- 2) **État des lieux et grands enjeux**
- 3) **Plan d'actions**
- 4) **Action prioritaire et mise en œuvre**

Par rapport à un cycle complet de la démarche, le présent travail ne traite pas du suivi et de l'évaluation des mesures mises en œuvre sur le terrain. Le temps à disposition ne permet pas de réaliser l'ensemble des étapes du processus.

Premièrement, de nombreuses heures ont été dédiées à la lecture d'ouvrages, de revues et à la consultation de sites Internet pour se familiariser avec les différentes notions étudiées et choisir l'outil qui permettra de mener l'analyse de la commune. Un premier document recense les outils à disposition pour mesurer l'envergure des projets locaux par rapport au développement durable (Knoepfel & Münster, 2004, pp. 24-26). De nombreux outils comme le logiciel Facteur21, ScanDD, Priorité21 ou encore la Boussole du développement durable font intervenir des consultants ou des moyens financiers pour réaliser une analyse. Il a été décidé de contacter l'Unité de Développement Durable UDD du canton de Vaud pour se renseigner au sujet de ces outils (Gillabert, Chef de projet UDD, 2012). Après concertation, un programme a été choisi pour mener la phase de diagnostic : le « Profilographe ». Ce récent logiciel sur Excel a été développé par le canton de Berne en faveur de ses communes et offre un cadre très simple pour une analyse au sein d'une commune (OCEE, 2011). D'autre part, des interviews ont été tenues en parallèle auprès de communes à proximité de Bex et actuellement engagées dans un processus d'agenda 21 local. Le but de l'enquête ponctuelle est d'obtenir des retours d'expérience afin d'amener Bex à mieux cerner sa problématique. Les résultats sont présentés de manière succincte dans un chapitre ou de manière détaillée dans les annexes (rapports de séances, annexes III à VI).

L'élaboration de l'état des lieux de la commune a suivi le cadre recommandé par le guide du « Profilographe » et les réponses aux indicateurs trouvent leurs sources dans les interviews avec les responsables de la Municipalité, des contacts téléphoniques ainsi que des recherches complémentaires (documents, ouvrages et sites Internet). Cette phase constitue la plus grosse partie du projet étant donné la nécessité de bien déterminer l'image de la commune par rapport au développement durable. Quelques difficultés ont été rencontrées pour délibérer sur certains indicateurs à cause du manque d'informations ou de connaissances des interlocuteurs. L'analyse complète figure en annexe et mentionne ces imprévus directement sous les questions concernées. À cause du nombre d'entretiens avec les membres de la municipalité, il n'a pas été jugé pertinent de mentionner chaque rapport de séance en annexe. En effet, cette tâche aurait entraîné un énorme travail de rédaction laissant moins de temps à disposition pour mener les autres objectifs du projet à terme.

Lors de la phase stratégique, il a été demandé au travers de deux entretiens avec le Syndic et le 1<sup>er</sup> vice-président de la Municipalité de réfléchir aux défis à venir de la commune. La question de fond a été : « Où voyez-vous la commune de Bex dans quelques années ? ». Cette étape a permis de déterminer les grands enjeux locaux et les objectifs à court et moyen terme. 7 thèmes ont été retenus dont chacun comprend une liste d'objectifs plus précis y compris les recommandations pour les atteindre. Par manque de temps, il n'a pas été possible de demander l'avis de tous les membres composant la municipalité. Le choix s'est donc porté sur les deux personnes jugées les plus influentes au sein de l'organe exécutif.

La création du plan d'actions concerne uniquement les grands enjeux. Il est impossible de réaliser un catalogue d'actions couvrant tous les champs thématiques formant les trois piliers du développement durable sur la période d'étude attribuée. Ainsi, les mesures s'inspirent des lacunes décelées lors du diagnostic, de nouvelles idées émises par l'étudiant au travers de ses lectures, des municipaux selon leurs connaissances du terrain et d'actions à réaliser selon les critères du label énergétique. Le plan présente une hiérarchisation des actions pour leur mise en œuvre selon le degré d'urgence. La municipalité a été sollicitée par email pour délibérer sur l'ordre de priorité. Après concertation, elle a validé le plan ainsi que la classification des mesures.

Finalement, pour délibérer sur une des actions les plus urgentes à mettre en œuvre, il a été demandé à chaque municipal de retenir les deux mesures qu'il préférerait sur un total de six. Le choix s'est établi en fonction de l'action qui a été le plus de fois mentionnée. Néanmoins, sa mise en œuvre n'a pu se concrétiser par manque de temps. Une fiche signalétique a été dressée afin de faciliter sa mise en œuvre par l'administration communale.

## 2. CONCEPTS CLÉS

### 2.1. DÉVELOPPEMENT DURABLE

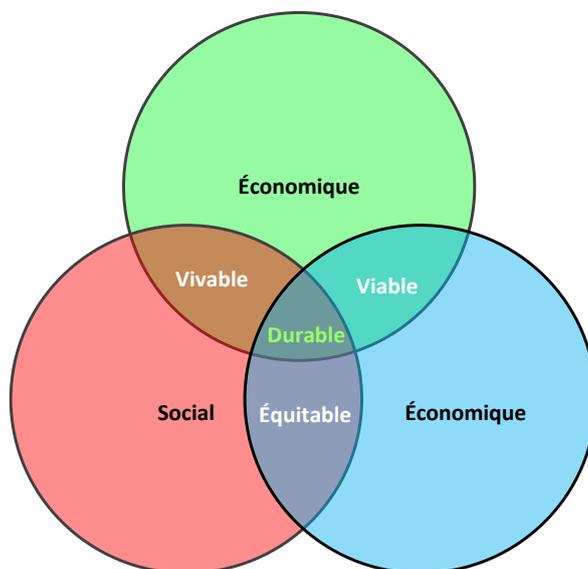
#### 2.1.1. DÉFINITION

Tout d'abord, il est nécessaire de comprendre les caractéristiques qui fondent la notion du développement durable pour pouvoir comprendre les finalités qu'elle poursuit. Selon le rapport Brundtland repris par le canton de Vaud sur son site Internet, le concept a été défini de la manière suivante : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (UDD, 2011a, p. 11).

Le développement durable apporte un regard différent sur la gestion des ressources et des domaines susceptibles d'avoir des impacts considérables sur la planète. Il offre une meilleure approche pour prendre des décisions et gérer les risques d'aujourd'hui et de demain. Le développement durable se fonde sur des principes comme la gouvernance d'entreprises ou publique, la prévention, la précaution, la responsabilité (principe « pollueur-payeur »), la participation, la transversalité, l'équité et la solidarité (Amrein & Rey, Option Manager 21, 2011, p. 20).

La notion se fonde sur trois piliers essentiels (cf. figure 3) qui se basent sur deux concepts élémentaires : les **besoins** et les **limites** (Amrein, Achats et développement durable, 2010, p. 4). L'accès aux besoins de première nécessité sont à assurer de manière équitable pour toutes les populations du globe terrestre. Mais il est nécessaire d'imposer des limites pour réglementer l'utilisation des ressources, surtout fossiles, afin de ne pas péjorer l'environnement naturel.

**Figure 3 : Les trois piliers du développement durable**



Source : (Amrein & Rey, Option Manager 21, 2011, p. 18), mis en forme par M. Kohli

### 2.1.2. HISTOIRE

L'histoire du développement durable commence il y a plus de 40 ans par un mouvement écologiste qui s'insurgea contre le pouvoir croissant des multinationales, la pollution et le capitalisme (Lazzeri, 2006, pp. 30-32). Le mouvement sera relayé par le « Rapport du Club de Rome » en 1971 où les différents acteurs présents conclurent sur l'impossibilité de continuer à exploiter les ressources de la planète sans se soucier des déchets engendrés et du problème de la rareté des matières premières. C'est à partir de 1972, lors de la conférence de Stockholm, que l'Organisation des Nations Unies (ONU) décida de se pencher concrètement sur le sujet avec la citation de René Dubois « Penser global, agir local ». Il faudra attendre 1983 et la création de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) nommée par l'ONU pour approfondir les recherches. Le groupe de travail étudia la problématique jusqu'en 1987 avant de rendre le Rapport Brundtland « Notre avenir à tous ». C'est ici que les bases et le but du développement durable ont réellement été définis.

La définition trouvera son apogée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 (Denechere & Valette, 2007, p. 5). Lors de la conférence, 178 pays approuvèrent le programme nommé « Action 21 » ou « Agenda 21 ». La déclaration comprend 27 principes et permet d'être un moyen de mise en œuvre concret auprès de la société civile (Nations Unies, 1992). D'autres rencontres virent le jour par après : Conférence d'Aalborg au Danemark (1994), signature du Protocole de Kyoto (1999), Conférence de Johannesburg en Afrique du Sud (2002), la déclaration de Ljubljana en Slovénie (2003), Sommet mondial de Copenhague (2009) (Amrein, Achats et développement durable, 2010, p. 6). Ces rencontres permettaient de redéfinir les priorités des défis à solutionner et d'apporter des ajustements si nécessaire. Plus récemment, les pays se sont réunis à nouveau pour évaluer la situation par rapport au Sommet de 1992 sous l'intitulé « Rio+20 ». Un texte a été rédigé à cet égard pour continuer à s'engager en faveur du développement durable : « L'avenir que nous voulons » (Nations Unies, 2012).

### 2.1.3. DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands enjeux du développement durable sont nombreux et peuvent évoluer selon la situation à laquelle doivent faire face les organisations ou les êtres humains. Les principaux défis qui ont été retenus par rapport à notre société selon l'atlas du développement durable sont :

- le changement climatique,
- les questions de l'eau et des énergies,
- la réduction de la pauvreté,
- la justice sociale,
- la santé et l'environnement,
- la protection de la biodiversité,
- la promotion de modes de production et de consommation durable,
- la gestion des océans, des mers et des littoraux (Pennequin & Mocilnikar, 2011, pp. 3-165).

### 2.1.4. POSITION DE LA SUISSE

La Suisse s'est engagée en faveur du développement durable en 1997 avec une stratégie spécifique. En 1999, des articles ont été inscrits au sein de la Constitution helvétique (art. 2, 54, 73) afin de faire respecter les décisions et la vision durable que souhaite mettre en place la Confédération (Conseil fédéral suisse, 2012, p. 3). Elle vient de réitérer ses engagements (4<sup>e</sup> fois depuis 1997) pour la période 2012-2015. Les principales lignes directrices sont les suivantes :

1. Se responsabiliser face à l'avenir,
2. Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée,
3. Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques,
4. Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence,
5. Atteindre le développement durable par le partenariat (Conseil fédéral suisse, 2012, p. 5).

Le comité responsable de sa mise en œuvre a établi un plan d'actions précis et des mesures transversales comme un tableau de bord pour gérer le suivi et l'évaluation des démarches. Un ensemble d'indicateurs génériques ont aussi été définis, soit au total 163 indicateurs déclinés au travers du projet de monitoring du développement durable nommé « MONET ».

Au niveau inférieur, plus de la moitié des cantons sont actuellement engagés dans un processus d'agenda 21 (ARE, 2012a). En Valais, le canton s'est engagé dans ce type de démarches il y a quelques années et a délégué la mise en œuvre à la Fondation pour le Développement Durable des Régions de Montagnes (FDDM). Sa tâche est d'accompagner les collectivités publiques locales dans leur démarche d'agenda 21 en cohérence avec les 16 défis-clés du canton. Elle a récemment épaulé

les communes de Lens, Anniviers et Fully dans la mise en place de leur plan d'actions selon l'engagement 16 « Agendas 21 locaux ». L'article spécifie que :

Le développement durable est l'affaire de tous; de lui dépendent la qualité de vie au niveau local et l'avenir de la planète. Le Valais entend encourager les citoyens, entreprises et communes à prendre des initiatives permettant de concrétiser les objectifs du développement durable, notamment par l'élaboration d'Agendas 21 locaux et de plans d'actions tenant compte des principes du développement durable. (FDDM, 2011, p. 75).

Pour le canton de Vaud, le premier pas vers un processus durable a été franchi en 2006 avec l'approbation du Conseil d'État (État de Vaud, 2007, p. 4). Ce dernier a mandaté l'Unité de Développement Durable UDD et la Chancellerie pour mener à bien le projet. Ils ont proposé 22 objectifs prioritaires (cf. tableau 3) et 157 actions à mettre en œuvre en lien avec des indicateurs (UDD, 2006a, p. 2). L'évaluation porte sur 90 indicateurs répartis en 23 thèmes en lien avec les trois dimensions du développement durable. Le canton de Vaud favorise la prise d'engagements de ses communes et a édité une brochure pour les aider à agir (UDD, 2011a).

**Tableau 3 : Les objectifs prioritaires de l'Agenda 21 du canton de Vaud**

Rang	Objectif
1	Émissions de CO2
2	Consommation finale d'énergie
3	Energies renouvelables
4	Répartition modale du transport de personnes
5	Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant
6	Surface habitable par personne
7	Pollution des cours d'eau
8	Degré de menace
9	Inégalité de la répartition des revenus
10	Aide sociale
11	Dépenses publiques pour la culture
12	Délits violents
13	Dépenses de prévention des maladies et promotion de la santé
14	Prélèvements fiscaux liés à l'environnement
15	Agriculture biologique
16	Collecte séparée
17	Aide publique au développement
18	Poids de la dette
19	Working poor
20	Personnes actives dans des branches innovatrices
21	Disparités salariales selon le genre
22	Gradient social des compétences des élèves

Source : (État de Vaud, 2007, pp. 10-15), mis en forme par M. Kohli

## 2.2. AGENDA 21 LOCAL

### 2.2.1. DÉFINITION

L'agenda 21 local prend ses racines lors du Sommet de Rio de 1992 dans le programme « Action 21 ». Un chapitre traite de l'importance pour une collectivité locale d'agir sur son territoire :

Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité". La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. Les programmes, les orientations et les dispositions législatives et réglementaires appliqués par les collectivités locales pour réaliser les objectifs d'Action 21 seraient évalués et modifiés en fonction des programmes d'Action 21 adoptés à l'échelon local. Les stratégies pourraient également servir à appuyer des projets de financement local, national, régional et international. (Nations Unies, 2004)

L'agenda 21 est une démarche stratégique de développement durable à l'échelon local se déclinant en un programme d'actions (RARE, 2005, p. 33). Sa mise en œuvre s'inscrit sur le long terme sous la forme d'une boucle d'amélioration continue (ARE, 2006, p. 3).

### 2.2.2. BÉNÉFICES D'UNE DÉMARCHE LOCALE

En général, une collectivité locale s'engage dans un tel processus pour en retirer des bénéfices à long terme, mais également pour répondre aux défis locaux et à l'intérêt croissant des citoyens en matière de durabilité. La prise de conscience est l'une des premières étapes avant de prendre ses responsabilités en matière de « management public durable ».

Les avantages se caractérisent par :

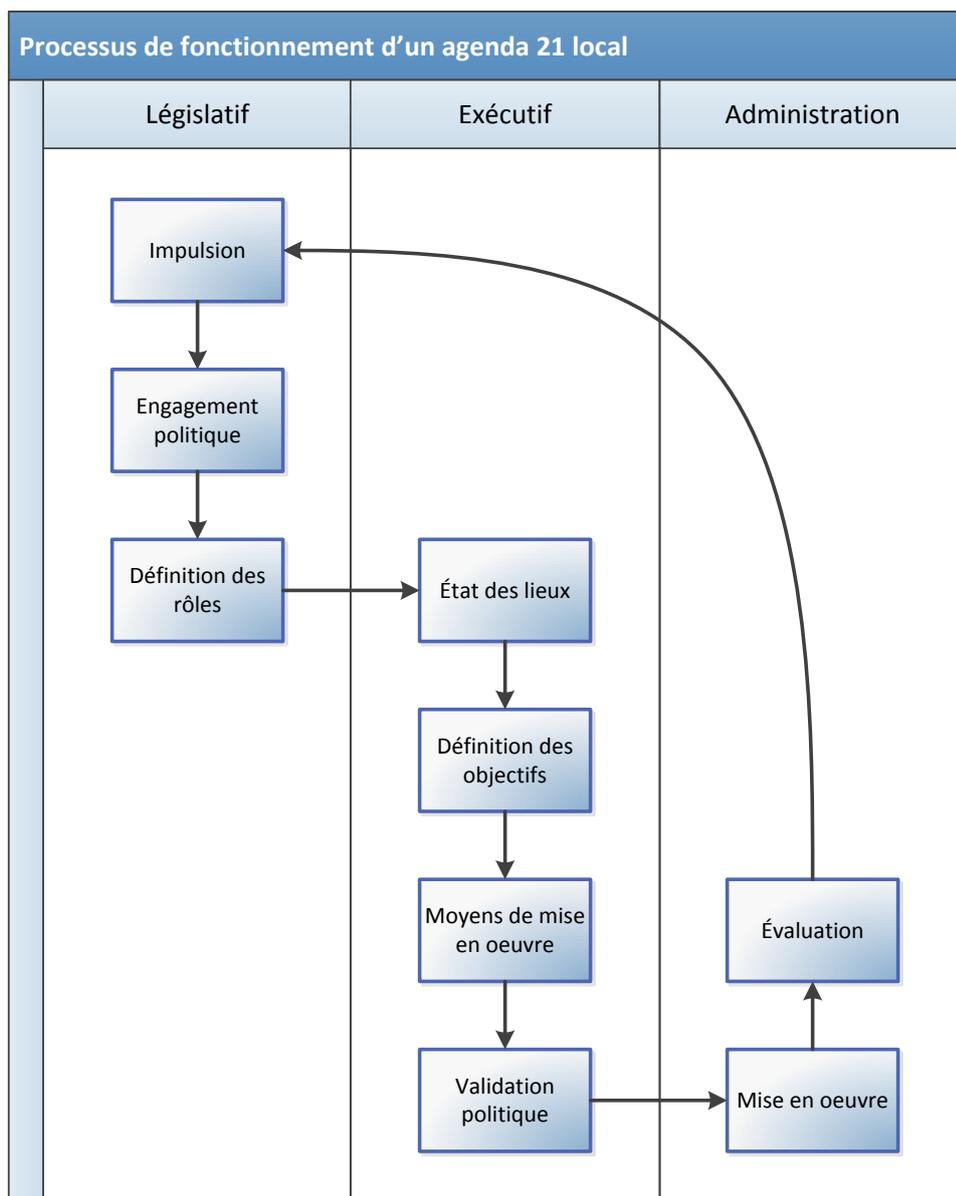
- une meilleure coordination des stratégies politiques,
- une amélioration des services publics,
- une plus grande efficacité dans la gestion administrative,
- une optimisation des projets et des ressources,
- une amélioration de la communication avec la société civile,
- un renforcement du sentiment d'appartenance à la commune,
- une meilleure image citoyenne (RARE, 2005, p. 19).

En résumé, un tel processus apporte une meilleure gestion globale au sein de l'administration communale ainsi qu'une approche participative en favorisant le dialogue avec la société civile. Ses principales limites sont évoquées plus en détails dans un prochain chapitre.

### 2.2.3. DÉROULEMENT DU PROCESSUS

L'agenda 21 local n'est pas un kit prêt à utiliser sans y apporter de modifications. C'est une démarche personnalisée aux besoins et aux spécificités de chaque commune. Néanmoins, le déroulement se définit par la succession de phases importantes à respecter pour favoriser le succès du projet (cf. figure 4).

Figure 4 : Processus d'un agenda 21 local



Source : (UDD, 2011a, pp. 52-53), mis en forme par M. Kohli

L'implantation du processus commence généralement par une impulsion soit à l'interne, soit à l'externe (association, citoyens, canton, etc.). Il faut ensuite s'engager formellement et définir les rôles de chacun pour mener la démarche à bon port. Ces trois premières étapes doivent être réalisées par l'organe parlementaire de la commune. L'Exécutif se charge ensuite de prendre le relai

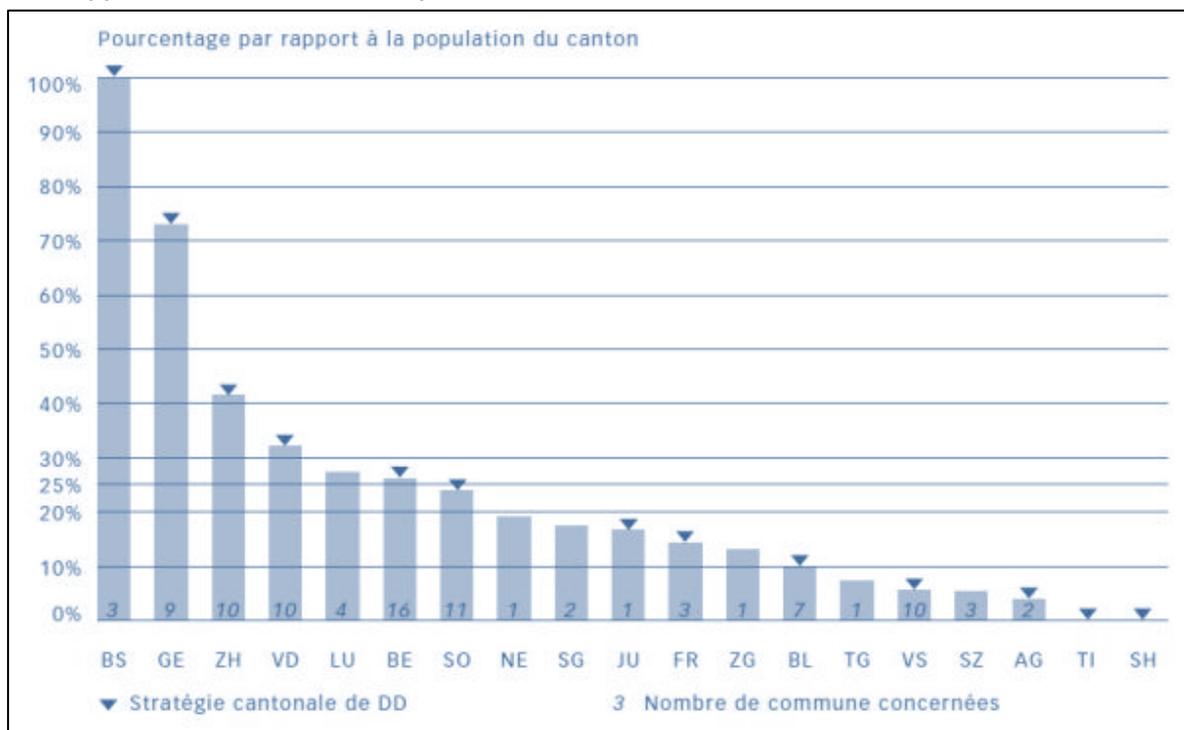
en menant un état des lieux du développement durable dans la commune, une définition des objectifs (phase stratégique), une analyse des moyens nécessaires à mobiliser et, finalement, en validant chaque décision. L'administration est responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des mesures par rapport aux objectifs préalablement définis. À cet effet, un plan d'actions est rédigé afin de déployer la stratégie sur le terrain et de pouvoir faire part de l'avancement de la démarche.

### 3. ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS SUISSES

#### 3.1. SITUATION EN 2003

En 2003, l'institut de recherche IDHEAP et le SANU ont été mandatés par la confédération pour mesurer le succès du développement durable au sein de différentes collectivités et villes de Suisse. 244 questionnaires de type fermé ont été envoyés dont 60 % ont été collectés en retour (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 8-9). Sur 152 communes, 94 se sont déclarés être dans un processus de développement durable alors que le reste a déclarées s'y mettre au plus tard d'ici 2004, rapportant un taux de 3 % sur l'ensemble des communes suisses (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 11-12). Les démarches couvraient environ 20 % de la population et concernaient surtout les grandes villes (cf. figure 5).

**Figure 5 : Pourcentage de la population vivant dans une commune menant une démarche de développement durable en 2003, par canton**



Source : (IDHEAP-ARE, 2003, p. 16)

L'institut a répertorié les raisons et les limites qui ont poussé les collectivités publiques à s'engager ou non en faveur du développement durable (cf. tableau 4). Les réponses ont clairement évoqué que la raison primordiale de l'engagement est d'améliorer la communication avec ses citoyens, alors que, inversement, le principal obstacle à la démarche est le manque de temps à disposition.

**Tableau 4 : Principaux motifs d'une démarche locale en 2003**

Raisons de l'engagement	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure intégration des intérêts de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de temps, de personnel et de moyens financiers</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience politique de la nécessité d'être plus durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas la préoccupation actuelle de la commune</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de résoudre un problème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune volonté politique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'image citoyenne à l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de compétences dans le domaine</li> </ul>

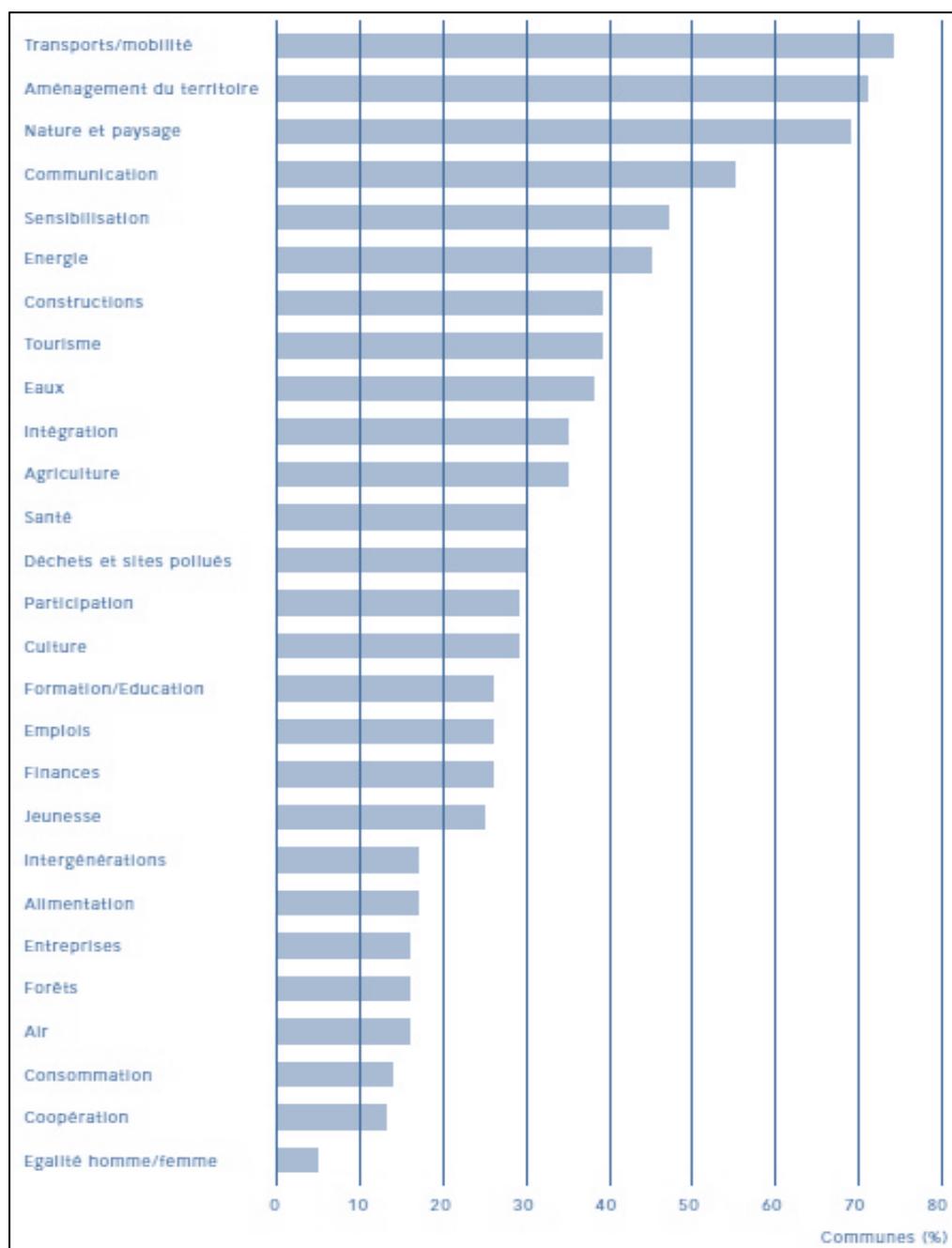
Source : (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 19-21), mis en forme par M. Kohli

L'approche sur le terrain prend plusieurs formes. Il est possible de mener un agenda 21 local sous l'angle d'actions concrètes ou par une procédure participative (plan directeur), une alliance dans les Alpes, un plan d'actions environnement et santé (PAES) ou d'autres possibilités comme des bilans environnementaux ou des projets isolés et ponctuels (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 22-23).

Lors des différentes étapes du processus, il est relevé que 50 % de l'initiation est la décision de l'organe Exécutif (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 27-32). 72 % des responsabilités est également décerné à l'Exécutif alors que la coordination, la participation et la communication font intervenir une multitude d'acteurs. Une faible proportion des communes utilise des systèmes d'indicateurs pour mesurer et contrôler l'avancement sur le terrain.

Les principaux thèmes qui concernent les démarches sont le transport/mobilité, l'aménagement du territoire, la nature et le paysage ainsi que la communication (cf. figure 6). À l'inverse, les sujets les moins préoccupants sont l'égalité homme/femme, la consommation et la coopération.

Figure 6 : Répartition des champs thématiques en 2003, par commune



Source : (IDHEAP-ARE, 2003, p. 33)

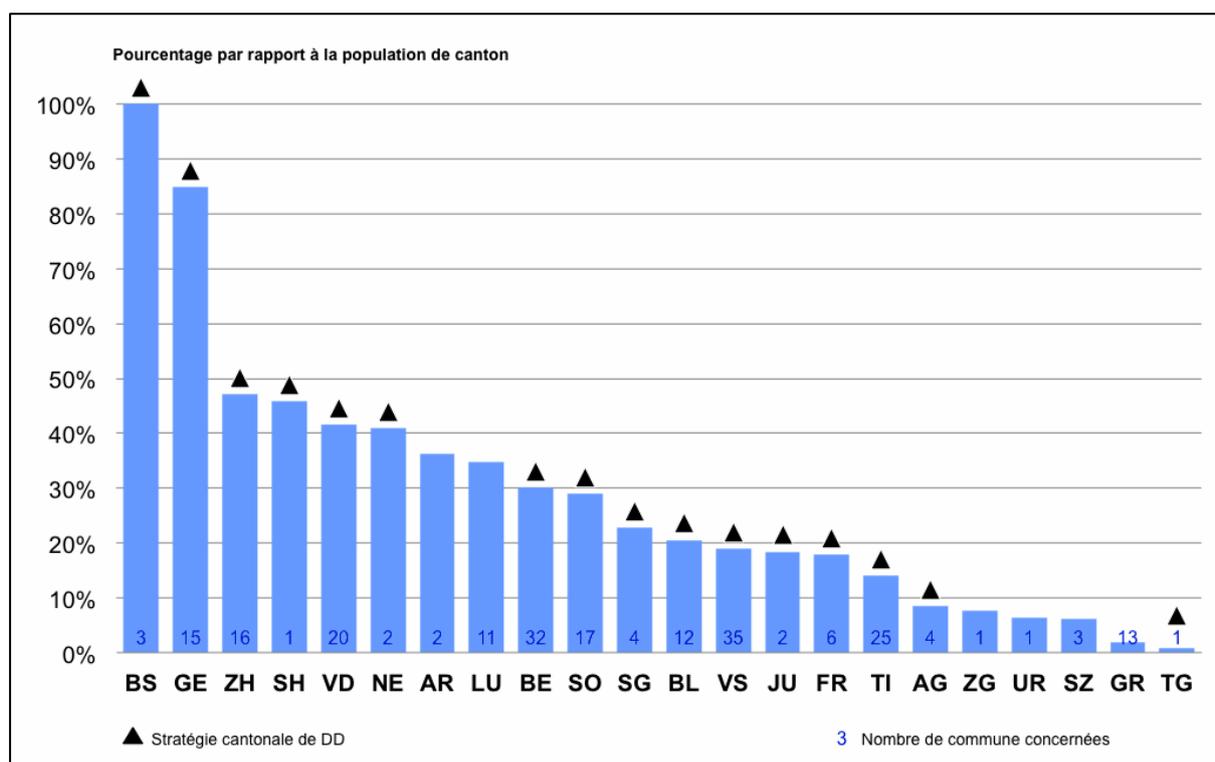
Au niveau des bénéficiaires, les communes rapportent une amélioration de la gestion communale, de la communication avec la population, une meilleure sensibilisation, la mise en œuvre de projets concrets, une meilleure image institutionnelle et une meilleure qualité de vie (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 37-39). Néanmoins, elles ont rencontré des problèmes qui se sont caractérisés par la gestion du processus (organisation), la réticence au sein des collaborateurs communaux et de l'autorité politique, le manque de moyens financiers et humains, le manque d'implication en interne ainsi que la perception du développement durable (jugée trop abstraite aux yeux de certains).

Par ailleurs, plus de 60 % du financement est supporté par les collectivités elles-mêmes au travers du budget de fonctionnement, d'un fonds communal spécifique ou d'un crédit communal. Le solde se répartit entre les contributions de la Confédération ou du canton, les acteurs privés, le sponsoring ou des dons (IDHEAP-ARE, 2003, p. 38).

### 3.2. SITUATION ACTUELLE

Actuellement, 226 communes sont engagées dans ce type de démarches représentant environ 30 % de la population helvétique (ARE, 2012c). Par conséquent, l'engouement pour le développement durable reste relativement faible : 9 % basé sur le nombre de communes selon l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2012). La répartition est différente selon les cantons en fonction de leur population et du nombre de communes qu'ils abritent (cf. figure 7).

**Figure 7 : Pourcentage de la population vivant dans une commune menant une démarche de développement durable en 2012, par canton**



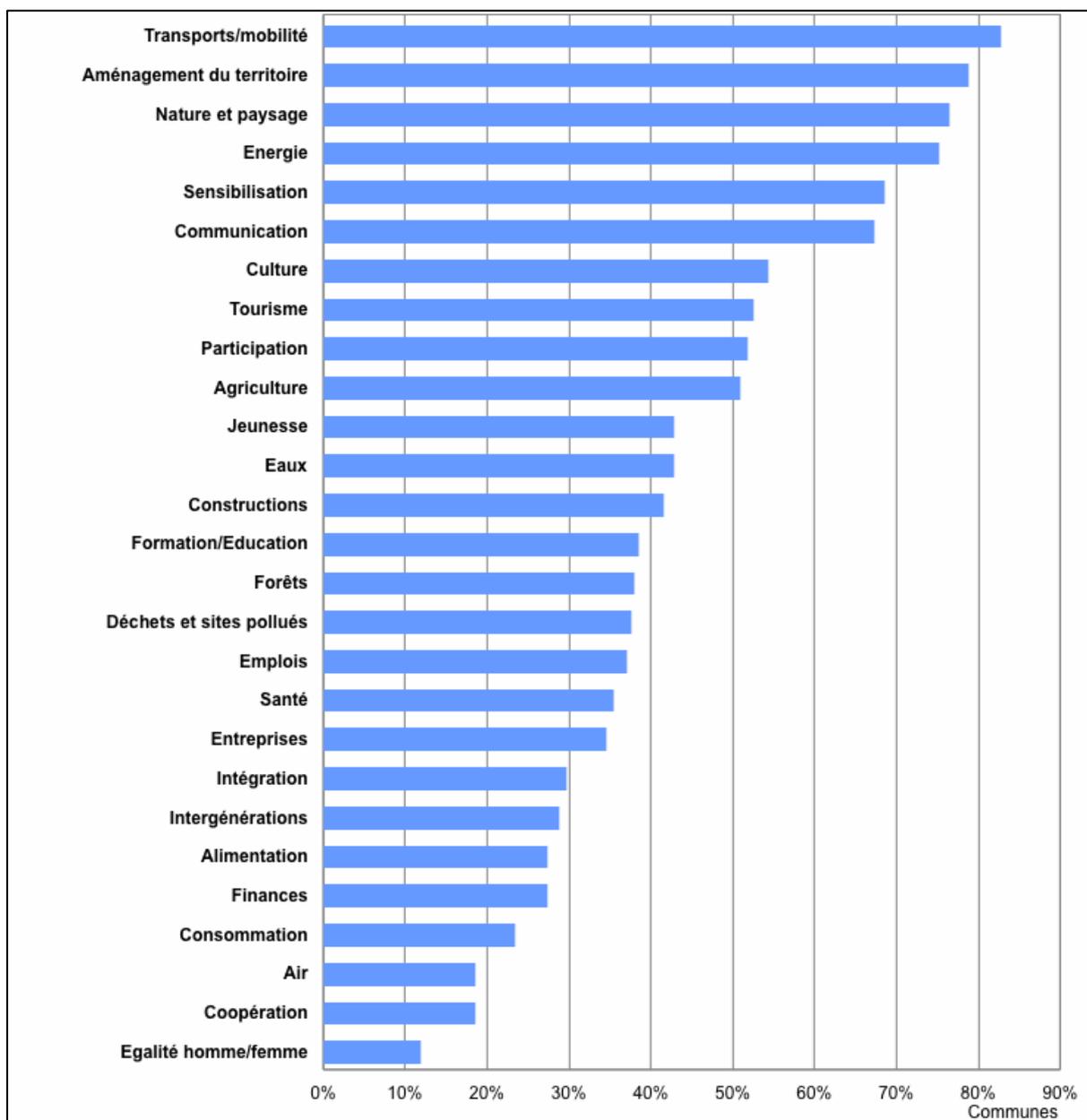
Source : (ARE, 2012c)

Pour le canton de Vaud, l'engagement est également faible avec seulement 20 communes sur un total de 326, soit environ 6 %. Ces communes couvrent légèrement plus de 40 % de la population cantonale. Étant donné que le canton est composé majoritairement de collectivités à faible densité de population et dont le temps et les moyens peuvent faire défaut pour mettre en œuvre une démarche durable, l'Unité du Développement Durable vaudoise a publié une brochure ciblant ce

type de communes pour promouvoir les agendas 21 locaux sur le terrain (Gillabert, Chef de projet UDD, 2012).

Au niveau des thèmes abordés par les communes suisses, les plus sollicités sont souvent le transport/mobilité, l'urbanisme, l'énergie, la nature et le paysage ainsi que la sensibilisation et la communication (cf. figure 8). Plus de 60 % des communes y consacrent leur attention en priorité. Des thèmes moins reconnus ou encore « tabou » comme l'égalité homme/femme, la coopération et l'air ne requièrent que peu l'attention des pouvoirs publics.

**Figure 8 : Répartition des champs thématiques en 2012, par commune**



Source : (ARE, 2012c)

### 3.3. CONSTAT

En conclusion, la tendance montre une évolution positive depuis 2003 (+140 %). 132 communes se sont engagées en plus, augmentant le pourcentage de la population suisse concernée de 10 %. Le nombre de communes vaudoises engagées a doublé en presque 10 ans. Les principaux champs thématiques sont restés identiques, seul le thème de l'énergie a pris de l'ampleur. L'égalité homme/femme reste une faiblesse dans les thèmes abordés en Suisse.

Aucune étude n'est disponible à ce jour pour recenser les bénéfices et les limites actuelles. Il n'a pas été jugé pertinent de mener une étude identique à celle de l'IDHEAP en 2003. C'est pourquoi le choix d'une enquête ponctuelle qualitative a été préféré. Le prochain chapitre énumère le déroulement et les principaux résultats de l'enquête auprès des communes engagées dans une démarche de développement durable aux alentours de Bex.

## 4. AGENDAS 21 LOCAUX À PROXIMITÉ DE BEX

### 4.1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Une enquête qualitative a été mise sur pied pour interviewer les communes avoisinantes ou proches de la commune de Bex actuellement engagées dans une démarche de type « agenda 21 local ». L'entretien qualitatif semi-dirigé a été choisi pour mener cette étude miniature auprès des six communes retenues sur le site de l'Office fédéral du développement territorial : Aigle, Champéry, Gryon, Montreux, Vevey et Vouvry (ARE, 2012b). Des rencontres ont été privilégiées avec les acteurs concernés dans les communes pour favoriser une démarche participative et obtenir des échanges constructifs ainsi qu'une recherche sur les sites Internet des collectivités publiques afin de compléter les réponses. Dans cette optique, un questionnaire comprenant 26 questions ainsi qu'une liste à thèmes selon les trois piliers du développement durable ont été rédigés pour guider et cadrer l'entrevue. Le premier questionnaire s'est essentiellement inspiré de l'étude réalisée en 2003 (IDHEAP-ARE, 2003, pp. 47-50). Par contre, la liste à thèmes prend ses origines dans la brochure « Actions pour la durabilité dans les communes » éditée par l'unité de développement durable du canton de Vaud en 2011 (UDD, 2011a, pp. 30-36). Elle comprend 13 points pour l'environnement, 7 pour l'économie et 11 pour le domaine social. Les deux documents sont présentés dans les annexes I et II.

Par ailleurs, la liste à thèmes permet de définir plus précisément quelles sont les mesures réalisées à ce jour, celles en cours et les actions envisagées. Cette dernière amène une approche plus pratique ciblant les résultats et les limites d'un tel processus de développement durable. Le présent rapport synthétise les retours d'expérience de toutes les communes. Il est néanmoins possible de se renseigner individuellement sur chaque collectivité grâce aux rapports des entretiens qui suivent la même structure que celle présentée dans ce chapitre (cf. annexes III à VI).

La finalité de cette enquête est de mieux renseigner la commune de Bex sur les raisons et les enjeux qui ont poussé les communes interviewées à agir et prendre leurs responsabilités, mais également les obstacles qu'elles ont rencontrés tout au long de la démarche. Bex bénéficiera donc de retours concrets du terrain pour l'aider à approcher son engagement de la meilleure manière qui soit. De plus, la liste à thèmes peut contribuer à susciter des actions auprès de l'autorité bellerine lors de l'élaboration du plan d'actions.

## 4.2. PRÉCISIONS SUR LA PHASE OBJECTIVE

Quelques difficultés ont été rencontrées lors de la prise de rendez-vous ou lors des entretiens. Il est précisé dans les prochaines lignes les causes de ces problèmes et les décisions pour y remédier sans altérer la conduite de l'enquête.

Premièrement, la commune de Champéry n'entre pas dans le cadre de l'étude. La personne de contact figurant sur la page Internet de l'Office fédéral du développement territorial a informé que la commune n'était plus dans un processus d'agenda 21 local depuis quelques années (Nydegger, 2012). En effet, Champéry s'est orienté vers une autre démarche plus ponctuelle sous le nom d'« Espace Mont-Blanc ». La personne responsable de cet engagement se nomme M. Olivier Wermeille. Ce dernier n'a pas donné suite aux courriers électroniques et appels téléphoniques. C'est pourquoi cette collectivité s'est vue écartée du périmètre étudié.

Deuxièmement, la commune de Montreux se situe au début de son engagement et a également décliné la demande d'entretien (Barraud & Müllener, 2012). Le responsable a fourni des informations trop incomplètes pour être pertinentes. De plus, le site Internet ne permettait pas d'avoir un accès à l'information de manière transparente. Néanmoins, Montreux se trouve dans un processus de labellisation « Cité de l'énergie » et cherche à marquer une continuité des actions avec un agenda 21 local comme mentionné sur le site de la Confédération (ARE, 2011b). La commune est actuellement en phase de rédaction d'une déclaration d'engagements dans le cadre d'une future démarche durable qu'elle va soumettre à ses concitoyens (Barraud & Müllener, 2012). Par conséquent, Montreux est également exclu du cadre de l'enquête.

Finalement, la personne en charge de l'agenda 21 de Vevey, M. Bloch, a aussi refusé la demande d'entretien à cause d'un manque de disponibilité. Toutefois, il a été possible de sélectionner les questions importantes après visite du site Internet au préalable et de contacter M. Bloch par téléphone pour obtenir des renseignements supplémentaires. Vevey a été retenu pour l'enquête car l'administration publique publie en quasi-totalité ses actions par le biais de son site.

## 4.3. CONTEXTE ET DÉROULEMENT

Les communes interviewées présentent toutes des différences entre elles. Ces dernières peuvent s'inscrire aussi bien sur le plan du territoire (superficie) que sur le nombre d'habitants. Ces spécificités amènent chaque collectivité à traiter leurs problèmes avec leurs propres moyens à disposition et selon une approche tantôt identique, tantôt différente. Sur les quatre territoires, trois se sont engagés très tôt dans une démarche de développement durable. Vevey est l'un des pionniers

(2000) et un exemple en la matière. La commune de Vouvry suit la tendance avec un engagement plus tardif que les autres collectivités (2008).

Le sondage montre que les principaux initiateurs des démarches sont souvent les syndics des communes lors de leur mandat ou de personnes étroitement liées à la municipalité. Les raisons divergent cependant selon les communes. Par exemple, Gryon s'est lancé dans le processus pour contrer les oppositions aux divers projets des groupes écologistes, alors que pour Vevey, l'initiative est partie de deux personnages de l'administration. Ainsi, les responsables en charge de l'agenda 21 dans les communes sont souvent l'Exécutif dont les responsabilités sont déléguées au travers d'une personne bien précise comme c'est le cas de M. Bloch pour Vevey, ou par la création d'une commission spécifique à l'instar de Vouvry.

Néanmoins, la municipalité n'est pas le seul acteur à entrer en action pour participer à la démarche. En effet, d'autres intervenants se joignent au processus tel que les politiciens, les groupes d'intérêts sous différentes formes (associations et fondations par exemple), les acteurs économiques, les différents services du canton ou de la Confédération et, surtout, les résidents de la commune. Toutes les démarches sont basées sur l'approche participative ayant pour finalité d'amener des personnes de divers milieux à s'impliquer et échanger entre eux.

Par ailleurs, les enjeux qui ressortent souvent des discussions sont les mesures qui ne peuvent attendre pour la commune, et là où l'influence et les résultats sont peut-être les plus notables. Les grands enjeux sont les suivants :

- Réduire la consommation énergétique,
- Améliorer l'efficacité énergétique des installations et infrastructures,
- Développer et favoriser la mobilité durable,
- Gérer et réduire la production des déchets,
- Donner l'exemple (à l'échelon de la municipalité),
- Intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux,
- Sauvegarder le patrimoine naturel et culturel,
- Promouvoir la santé et le sport,
- Sensibiliser et communiquer à l'extérieur (société civile).

Les collectivités publiques se trouvent toutes actuellement dans une phase de « mise en œuvre », signifiant que le diagnostic devrait avoir été établi au préalable ainsi que la détermination des enjeux, des objectifs et de l'établissement d'un catalogue d'actions. Toutefois, mis à part Vevey qui a réalisé un diagnostic complet selon les trois piliers du développement durable, les autres communes ont

montré plus de laxisme sur ce point. En effet, Aigle s'est servi de son analyse suite à la démarche « Cité de l'énergie » alors que Vouvry et Gryon se sont lancés directement dans la mise en œuvre d'actions en prenant les projets au cas par cas. À ce stade, seules les communes vaudoises du Chablais présentent un essoufflement, dont l'agenda 21 a été mis en suspens. Vouvry est soutenu et aidé par la Fondation valaisanne de Développement Durable des régions de Montagnes (FDDM).

#### **4.4. MÉTHODE PRÉCONISÉE**

La méthodologie appliquée reste assez similaire dans les quatre communes. Les outils les plus utilisés sont clairement les grilles d'évaluation, les manifestations pour consulter la population, les études ponctuelles réalisées soit par un bureau externe, soit en collaboration entre le bureau et une délégation de la municipalité ainsi que les groupes de travail internes à l'administration.

Chaque collectivité applique l'outil qui lui semble le plus approprié pour mettre en œuvre ses mesures. Par exemple, Vevey s'est muni d'une grille d'évaluation établie en interne pour évaluer tout nouveau projet sous l'angle du développement durable. Cette grille a été reprise par Gryon, qui l'a modifiée selon ses besoins, puis, par Vouvry. La Municipalité veveysanne plébiscite également les forums et les ateliers pour faire participer les citoyens de la commune. Gryon se base plutôt sur des séances jusqu'à quatre fois par année pour l'agenda 21, alors que Vouvry s'axe plutôt sur sa commission spécifique. Aigle préfèrent utiliser des groupes de travail internes à l'administration.

À propos des indicateurs de suivi et d'évaluation, aucune collectivité n'utilise de systèmes génériques comme, par exemple, les indicateurs de développement durable de la collection « Jalons » publié par le canton de Vaud (UDD, 2006a). Les indicateurs utilisés dans les communes sont définis selon la nature du projet et le thème touché. Cependant, seule Vevey dispose de tels indicateurs. Aigle utilise un tableau de bord (logiciel TENER), mais dont l'application se restreint au label énergétique. Les deux autres communes ne réalisent pas de suivi. Elles prennent les décisions nécessaires en s'appuyant sur la grille d'évaluation (Gryon) ou la Boussole bernoise (Vouvry). Ce dernier est un outil similaire à la Boussole 21 pour pouvoir évaluer les nouveaux projets sur Internet et selon les trois piliers du développement durable (UDD-ARE, 2010).

#### 4.5. RÉSULTATS ET LIMITES DE LA DÉMARCHE

Les bénéfices obtenus à ce jour par les communes grâce à leur engagement en matière de durabilité et les obstacles rencontrés sont conditionnés dans le tableau qui suit (cf. tableau 5). La majorité des arguments se retrouve déjà dans l'étude établie en 2003 par l'IDHEAP.

**Tableau 5 : Retours d'expérience des communes engagées à proximité de Bex**

Résultats obtenus	Limites à l'agenda 21 local
<ul style="list-style-type: none"> <li>Décloisonnement des différents services de l'administration (synergies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agenda 21 local souvent mis de côté lorsque la commune se trouve confrontée à d'autres problèmes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de conscience des enjeux du développement durable en interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'implication et de motivation auprès de la municipalité, de l'administration, des acteurs économiques ou des citoyens</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de directives communales pour encadrer les décisions des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de moyens financiers et humains pour mettre en œuvre les actions de manière concrète</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure organisation de l'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de temps à disposition pour les élus communaux ou les acteurs concernés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de nouveaux projets durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Barrières légales et administratives pour pouvoir favoriser les mesures sur le terrain (ralentissement de la démarche)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation de la société civile aux manifestations ou autres consultations publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté à cerner les frontières entre l'agenda 21, le label « Cité de l'énergie » et les principes du développement durable tant à l'interne qu'à l'extérieur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre d'idées novatrices grâce à la consultation de différents acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impulsion de la démarche difficile à mettre en œuvre sans un moteur au sein de la commune</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la transparence dans les démarches communales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attentes de la société civile disproportionnée vis-à-vis de l'agenda</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des citoyens à certains thèmes urgents (communication)</li> </ul>	

Source : élaboration propre

Des bénéfices concrets sont décelables après quelques années d'engagement. La démarche amène les collaborateurs communaux à donner l'exemple et, dans un deuxième temps, à favoriser la prise de responsabilités auprès de la population. La transversalité apportée au travers des projets affiche des effets de synergies intraservices. La participation de la population contribue à élargir la vision de l'administration et de susciter de nouvelles idées d'actions.

Toutefois, les collectivités se heurtent à de nombreux obstacles qui se déclinent comme des oppositions, des refus de la part du conseil communal pour certains projets ou, encore, le manque de liquidités ou de ressources humaines. Seuls Aigle et Vevey disposent du fonds énergétique communal pour inciter leurs citoyens à agir, mais il est observé que la population est mal informée sur ses prétentions aux subventions communales. De plus, le temps se démarque comme la principale barrière à la démarche : il est facile de soulever un engouement pour le développement durable dans la commune, mais nettement plus difficile de garder impliquées tous les parties prenantes sur le long terme (cf. Gryon et Aigle).

#### **4.6. COÛTS ET FINANCEMENT**

Les principales sources de financement des communes trouvent leurs origines dans le système de taxation de base (budget fonctionnel). Nous retrouvons surtout les impôts directs et les taxes communales (épuration, eau et ordures). D'autres sources permettent d'amener un plus comme le font la taxe au sac pour mieux gérer les déchets ou le fonds énergétique communal (actuellement spécialement élaboré pour les cités énergétiques). Ce dernier permet l'octroi de nombreuses subventions communales pour les particuliers comme pour les entreprises. D'autres subventions cantonales et, parfois, fédérales sont allouées aux collectivités si leurs projets remplissent tous les critères établis dans les procédures requises.

Les communes ne disposent pas du même budget en faveur du développement durable. En effet, la gestion des ressources financières et humaines est décentralisée directement aux services internes pour de nombreuses tâches. Par exemple, Vevey a défini un budget de fonctionnement pour son personnel et ses actions dans le cadre de l'agenda 21 local, mais ne peut rapporter de manière générale, à combien s'élève le montant total nécessaire. Au final, les quatre communes ne connaissent pas intégralement les coûts liés à leur démarche.

#### **4.7. LISTES À THÈMES**

En parallèle aux entretiens, une liste à thèmes a été utilisée pour pouvoir répertorier les actions réalisées, en cours et à venir. Les résultats récapitulent les thèmes les plus sollicités selon les trois piliers du développement durable dans les quatre communes (cf. tableau 6). Il est nécessaire de relativiser les résultats car ces derniers peuvent manquer de précisions. En effet, il a été difficile de couvrir toutes les thématiques de manière pertinente. Ces listes ont surtout été établies pour aider la commune de Bex dans sa réflexion et à favoriser des propositions d'amélioration.

**Tableau 6 : Principaux thèmes recensés dans l'enquête, par commune**

Commune	Gryon	Aigle	Vevey	Vouvry
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie</li> <li>• Sauvegarde du patrimoine</li> <li>• Déchets et sites pollués</li> <li>• Construction et infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie</li> <li>• Déchets et sites pollués</li> <li>• Mobilité et transports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie</li> <li>• Mobilité et transports</li> <li>• Construction et infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie</li> <li>• Sauvegarde du patrimoine</li> <li>• Déchets et sites pollués</li> </ul>
<b>Économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production et consommation</li> <li>• Efficacité interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production et consommation</li> <li>• Efficacité interne</li> </ul>
<b>Social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solidarité intergénérationnelle</li> <li>• Cultures et loisirs</li> <li>• Habitat et logement</li> <li>• Communication</li> <li>• Sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solidarité intergénérationnelle</li> <li>• Intégration</li> <li>• Communication</li> <li>• Sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et sécurité</li> <li>• Communication</li> <li>• Sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et éducation</li> <li>• Cohésion sociale et participation</li> <li>• Communication</li> <li>• Sensibilisation</li> </ul>

Source : élaboration propre

Il y a lieu de mentionner les thèmes qui ressortent le plus souvent parmi la liste ci-dessus. L'énergie, la gestion des déchets, la mobilité, la communication et la sensibilisation sont les sujets qui affichent une priorité aux yeux des quatre communes.

#### 4.8. CONCLUSION DE L'ENQUÊTE

Chaque commune a abordé sa démarche de manière personnalisée en appliquant des outils ou des méthodes répondant à leurs besoins. Malgré les difficultés qu'elles ont rencontrées, toutes les communes rapportent des bénéfices obtenus découlant de l'engagement. Même si ces derniers sont peut-être peu perceptibles, ils constituent un grand pas dans le changement des habitudes et de l'approche durable recherchée par les communes. Les résultats de 2003 n'avaient pas inventoriés l'intérêt d'avoir un moteur au sein de l'administration communale ou la complexité des acteurs et des citoyens à comprendre les limites entre la notion de développement durable et les démarches permettant d'agir concrètement.

Ces retours d'expérience sont à prendre en considération dans l'élaboration de la stratégie de Bex par rapport à ses défis locaux ainsi que lors du choix des actions à implémenter. Avant d'arriver au niveau stratégique, il est nécessaire d'établir la situation de la commune face au développement durable. Le prochain chapitre développe cette étape.

## 5. BEX & LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 5.1. ÉTAT DES LIEUX

L'établissement d'un diagnostic permet d'évoquer les forces et les faiblesses de la commune tout en dressant une image ponctuelle vis-à-vis du développement durable. De manière simpliste, il s'agit de prendre une photo de Bex à un instant donné. La pertinence et l'accessibilité de l'information est donc très importante. Les acteurs publics ou privés qui détiennent les données clés doivent participer à l'élaboration de cette tâche.

L'outil qui a permis de mener l'état des lieux de la commune de Bex est le « Profilographe ». Ce logiciel Excel couvre les trois piliers du développement durable repartis en sous-thèmes. Au total, ce sont 111 indicateurs évalués selon les précisions données par le guide d'accompagnement. Le barème s'établit de 1 à 10, 10 étant défini comme par rapport à la situation la plus favorable, l'affirmation s'applique donc très précisément. Il a été demandé dans un premier temps aux sept municipaux bellerins de répondre aux questions relatives à leurs dicastères, soit :

- **M. Pierre Rochat** : Administration générale & Finances (Rochat, Syndic, 2012),
- **M. Christophe Siméon** : Domaines & Bâtiments, Prévoyance sociale (Siméon, 2012),
- **M. Pierre Dubois** : Urbanisme (Dubois, 2012),
- **M. Pierre-Yves Rapaz** : Travaux & Environnement (Rapaz, 2012),
- **Mme Eliane Desarzens** : Formation & Santé publique (Desarzens, 2012),
- **M. Daniel Hediger** : Sécurité publique (Hediger, 2012),
- **M. Olivier Pichard** : Services Industriels (Pichard, 2012a).

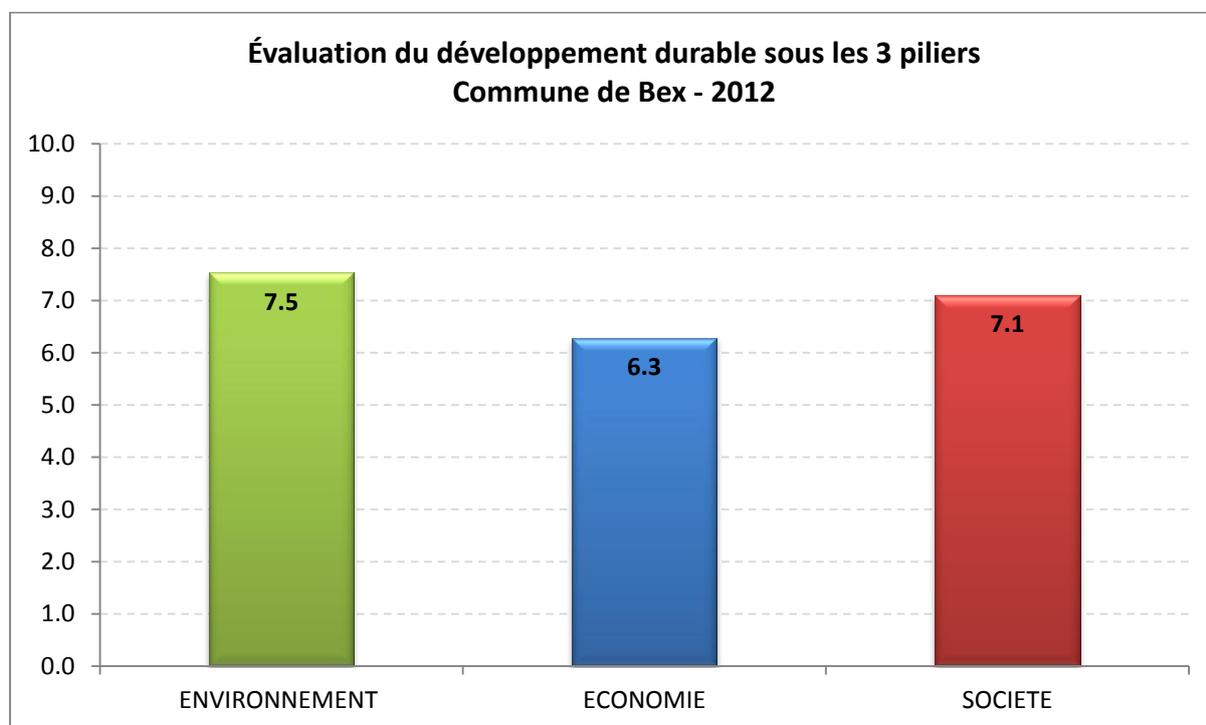
En fonction des réponses, la majorité des lacunes de la Municipalité ont été palliées par des recherches plus spécifiques auprès d'autres intervenants (employés communaux, canton de Vaud, association, etc.). Par contre, les arguments des municipaux sont traités de manière globale en fonction des réponses qui peuvent être liées selon les thèmes et les divers entretiens qui ont été menés. Par conséquent, les sources ne sont mentionnées ni dans ce chapitre, ni dans l'annexe. Pour délibérer sur une valeur concrète, l'analyse prend en compte différents commentaires, mais il est possible que l'analyse comporte quelques doutes ou erreurs à cause de la difficulté à accéder aux informations pertinentes tant sur Internet qu'au sein des divers acteurs concernés. Ces difficultés sont évoquées directement dans le détail de l'état des lieux (cf. annexe IX).

## 5.2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'image globale que fait ressortir le diagnostic permet à la municipalité d'obtenir un indice de développement durable et une distinction entre les trois dimensions. Cette phase doit aider la collectivité de Bex à se rendre compte de l'état du développement durable au sein de sa commune pour aborder les grands défis des prochaines années. Le premier diagnostic se place comme un point de référence pour permettre une comparaison avec des évaluations ultérieures.

L'indice de développement durable de Bex s'élève à 7 sur un potentiel de 10. Cette valeur est une moyenne pondérée de chaque thème composant les trois piliers du développement durable (cf. figure 9).

**Figure 9 : Résultats du diagnostic de Bex, par pilier du développement durable**



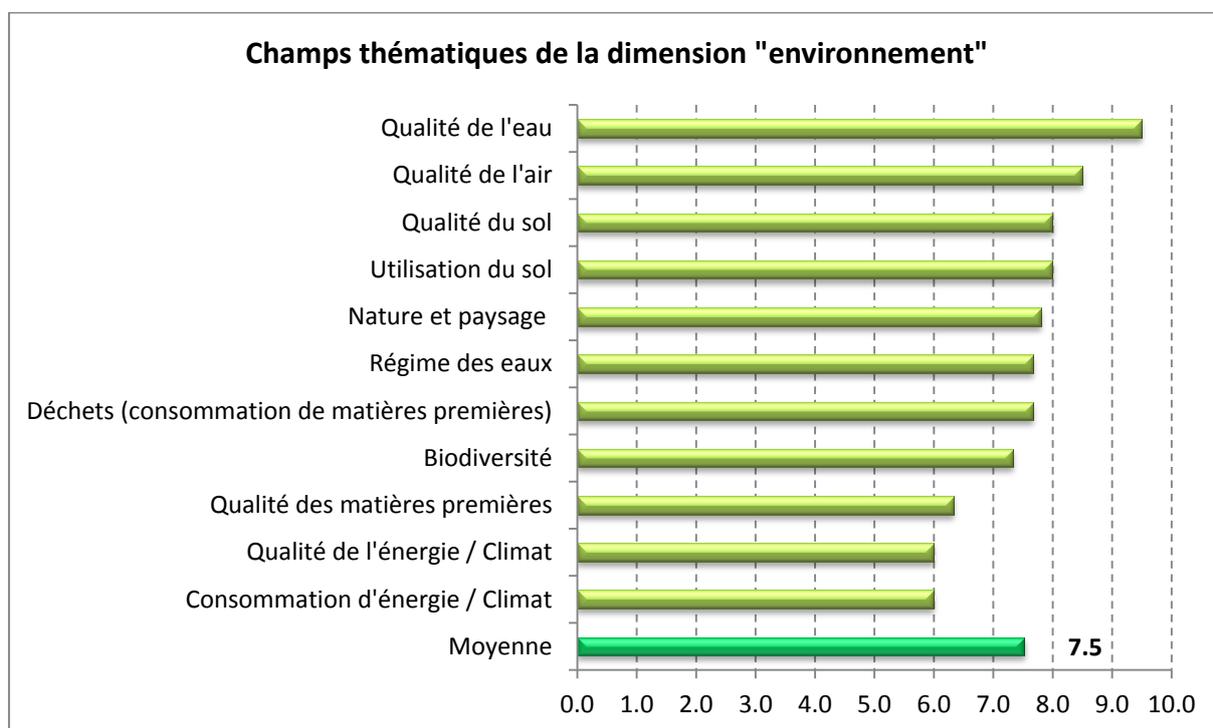
Source : élaboration propre

Le pilier environnemental affiche la meilleure note avec 7.5, suivi de la dimension sociale (7.1) et économique (6.3). La dimension verte est donc l'une des principales forces de la commune. Dans les prochaines pages, seuls les principaux résultats par thème sont présentés de manière succincte.

### 5.2.1. PILIER ENVIRONNEMENTAL

Cette dimension du développement durable est clairement la plus favorisée par rapport aux autres. La note pondérée finale s'élève à 7.5 (cf. figure 10). Tout d'abord, ce résultat s'explique par un nombre élevé de législations à respecter en Suisse et dans le canton de Vaud concernant les milieux naturels. Bex attache une grande importance à la sauvegarde de sa nature et de son paysage. Par exemple, aucune remontée mécanique n'est autorisée sur le territoire à l'instar de grands complexes hôteliers ou des grandes surfaces commerciales même si aucun engagement n'est écrit formellement dans un règlement communal.

Figure 10 : Résultats individuels par thèmes environnementaux



Source : élaboration propre

Par ailleurs, la qualité de l'air, de l'eau et du sol affichent des valeurs supérieures ou égales à 8, constituant ainsi une force indéniable pour la commune. Les eaux ne sont pas traitées et proviennent toutes de sources naturelles. L'air est ventilé par les courants des vallées alpines, mais il faut néanmoins noter que la présence des industries chimiques de Monthey peuvent parfois impacter sa qualité. De plus, Bex montre un réel intérêt pour préserver la biodiversité recensée sur son territoire. De gros efforts sont à relever à ce niveau depuis de nombreuses années comme le montre les collaborations pour favoriser le développement du jardin botanique dans le Vallon de Nant ou la commission du Grand-Marais. D'autres projets ont vu le jour pour assurer le développement de la faune et de la flore.

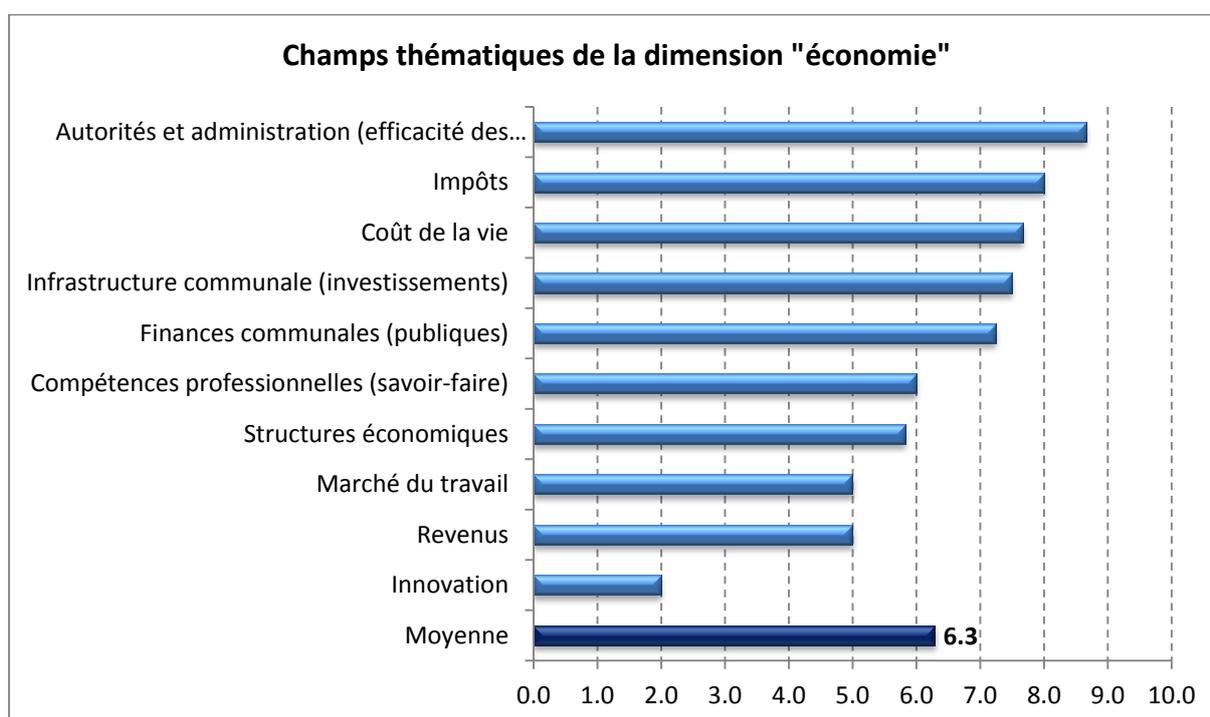
Les déchets sont toujours un problème récurrent même si des efforts considérables sont effectivement déployés sur le terrain. Le volume s'est stabilisé depuis quelques années mais a fortement diminué par rapport aux données datant de 2000. La commune s'approche des 60% du taux de collecte séparée, se situant bien au-dessus du taux cantonal. Néanmoins, la municipalité remarque que depuis l'instauration de la taxe poubelle, il subsiste des fraudes posant un problème pour le bon déroulement du traitement des déchets.

Par contre, sur les thèmes liés à l'énergie, Bex montre une évaluation proche de la moyenne. Le label « Cité de l'énergie » obtenu par la commune en novembre 2011 va favoriser un développement de ces rubriques dans les prochaines années, autant pour les bâtiments publics que privés. S'ajoute à cette démarche l'obligation pour chaque nouvelle construction d'installer au minimum 25 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur le toit de l'habitation. La raison pour laquelle la note se situe proche de la moyenne se trouve dans le manque de renseignements sur les habitations privées et la faible part pour les énergies renouvelables : 0.06 % (hormis la force hydraulique qui représente la majorité de la production à Bex). De plus, certains bâtiments sont vétustes et affichent de mauvaises qualités énergétiques ainsi que la présence d'amiante. Il n'a pas été possible de vérifier la proportion de ces bâtiments au niveau privé, mais les bâtiments publics sont soumis au diagnostic amiante une fois par année.

### 5.2.2. PILIER ÉCONOMIQUE

Le domaine économique est la principale faiblesse de la commune. Avec une note finale de 6.3, de nombreux thèmes restent en retrait quant à leur potentiel (cf. figure 11). La raison principale s'explique par le fait que Bex se situe déjà dans une région défavorisée du canton de Vaud. En effet, il n'est pas possible de se comparer avec les communes de la Riviera, de la Côte ou de Lausanne. Les revenus des habitants bellerins sont en dessous des moyennes cantonales et le chômage est plus élevé que sur l'ensemble du canton (7 % contre 4 %). Le marché du travail se répartit essentiellement sur le secteur secondaire et tertiaire mais la densité d'emplois s'oriente plus en faveur de l'industrie.

**Figure 11 : Résultats individuels par thèmes économiques**



Source : élaboration propre

Toutefois, l'étiquette de région pauvre amène paradoxalement de meilleures conditions de vie. En effet, le coefficient d'imposition pour 2012 (71 %) est quasi-similaire à la moyenne du district d'Aigle (70.6 %). Le prix des logements sont meilleurs marchés en comparaison du canton. L'offre y est vaste et n'affiche pas de pénurie. Le concitoyen qui désire construire une maison raisonnable peut le faire pour environ CHF 500'000.-.

Au niveau de l'administration communale, la municipalité s'organise de manière judicieuse pour optimiser ses ressources et la gestion de ses dicastères. Le rassemblement dans la Maison de commune améliore la communication, le décloisonnement entre services et la centralisation des activités. De plus, la communication entre les acteurs économiques et l'autorité communale se déroulent bien et des liens concrets se sont formés à travers les années, renforçant ainsi la facilité à construire des relations de confiance entre les secteurs privé-public.

Les finances communales sont actuellement bonnes, mais cette situation devrait changer à l'avenir avec les investissements consentis cette année et prévus par la municipalité (par exemple, nouvelle école de la Servannaz ou centre multiculturel). Cette situation s'inscrit dans un cycle logique suite aux résultats positifs des années précédentes. Ces investissements sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des jeunes bellerins. Néanmoins, l'entier du réseau d'eau a été construit et seule subsistent quelques dépenses pour l'entretien régulier ou le raccordement de nouvelles constructions. Les ouvrages de génie civil sont en bon état et les infrastructures communales sont rénovées au fur et à mesure en lien avec le label énergétique. Les moyens financiers pour maintenir la valeur de ces bâtiments existent même s'ils sont limités.

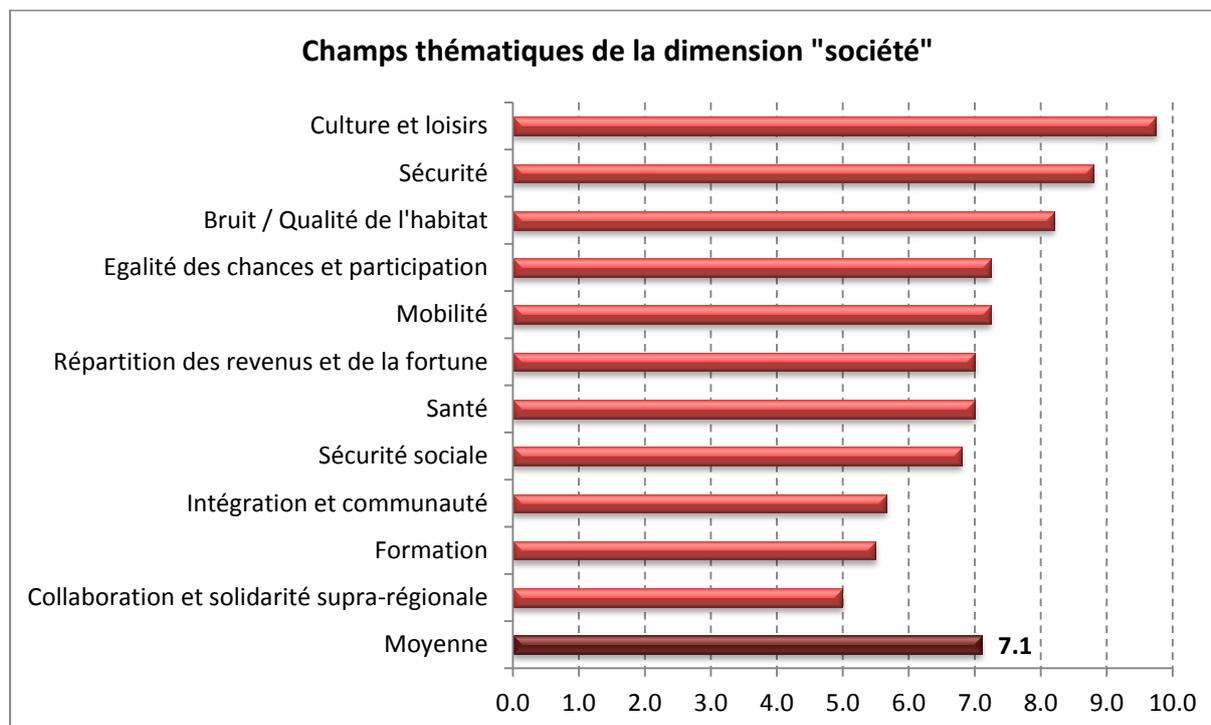
Par ailleurs, Bex abrite des entreprises qui disposent de compétences clés dans le monde professionnel. Febex, Plumettaz, Cablofer, Fixit, A. Meili en sont des exemples. Elles développent des techniques et un savoir-faire compétitif comme l'acide pur par Febex ou la pose de fibre optique par Plumettaz. Ils sont reconnus à l'international et favorisent des emplois. Cependant, ces acteurs ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des professionnels de la commune dont les produits sont essentiellement destinés à l'étranger ou à d'autres régions de Suisse. Bex est une commune qui recense un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises sur son territoire. Ces sociétés sont souvent actives dans le secteur des services et n'offrent pas de prestations novatrices.

Finalement, l'économie bellerine s'axe principalement sur l'industrie pour offrir des emplois en quantité. Quelques sociétés de services comme l'EMS La Résidence ou la Laverie de Bex amènent également une densité d'emplois, mais la totalité des places de travail restent en dessous de la demande, d'où le taux de chômage élevé. Le secteur du tourisme n'est que faiblement développé sur l'ensemble du territoire.

### 5.2.3. PILIER SOCIAL

La deuxième force de Bex s'établit dans ce domaine. La valeur obtenue de 7.1 sur un maximum de 10, signifiant que la collectivité bellerine s'efforce de bien gérer les défis sociaux (cf. figure 12). Le tissu associatif de 50 à 60 entités couvrant de nombreux domaines parle en faveur de la commune.

Figure 12 : Résultats individuels par thèmes sociales



Source : élaboration propre

Trois thèmes remplissent pleinement les critères d'évaluation : culture et loisirs, sécurité et bruit et qualité de l'habitat. La municipalité et les commissions spécifiques œuvrent pour promouvoir les activités sportives et culturelles. À cet effet, un centre multiculturel a été construit récemment, mais, également, l'engouement pour des événements ponctuels comme le « Tour du Chablais » ou encore « la fugue chablaisienne » sont vivement encouragés.

Concernant la sécurité, une cartographie des risques liés à la sécurité est actuellement en cours d'élaboration même si Bex connaît déjà les zones à garder en vue. Les statistiques des catastrophes naturelles sont assez rares sur le territoire et si un tel événement se produit, la commune est bien préparée pour y répondre. Au niveau de la population, environ la moitié se sent en sécurité alors que l'autre se déclare un peu inquiète.

Par ailleurs, les nuisances sonores du trafic routier ou ferroviaire sont essentiellement pendant les heures de pointe et dans le cœur de l'agglomération principale. Des digues ont été créées en même temps que l'axe autoroutier du Rhône pour contrer le bruit. Néanmoins, Bex est bien loin des

problèmes connus actuellement par Collombey ou Aigle aux heures pendulaires. De plus, les décibels recensés la nuit n'excèdent pas 50. Les hameaux sont épargnés par les nuisances sonores. Le trafic y est beaucoup moins dense que dans l'agglomération et, surtout, les camions et autres véhicules d'envergure transitent principalement par la route depuis Ollon pour rejoindre le plateau alpin de Villars. La sécurité routière est l'une des forces de la commune : les accidents n'ont pas fait de morts sur la période considérée (2007-2011). Au contraire, la proportion de la population à enfreindre la loi sur les stupéfiants (Lstup) est très significative : +326 % d'augmentation sur deux ans.

L'offre de santé et de sécurité sociale présente une quantité nécessaire actuellement. Un manque de médecins généralistes est décelable à moyen terme et la municipalité recherche des alternatives pour y remédier en favorisant l'implantation d'autres médecins. Néanmoins, la proximité des hôpitaux et des autres offres présentes sur les communes voisines sont déjà un atout pour solutionner cette problématique.

Par ailleurs, l'aide sociale subventionne environ 4 % de la population bellerine et montre une stabilité quant à son évolution depuis quelques années. En comparaison du district, ce taux place Bex dans les communes ayant l'une des valeurs les plus élevées. Les principales raisons sont la conséquence des faibles revenus liés à l'industrie, le taux de chômage élevé et la situation en tant que région défavorisée. La répartition des revenus montre peu d'écarts : la majorité des citoyens gagnent moins de CHF 100'000.– par année (94 % basé sur le revenu imposable).

La voiture privée constitue majoritairement l'outil de déplacement des citoyens pour leurs loisirs ou leur trajet professionnel : 50 % travaillent hors des frontières communales. D'autres parts, l'offre en matière de formation ne se limite qu'aux cycles obligatoires primaires et secondaires. Bex n'accueille pas de centres de formation professionnelle ou de voies supérieures. Ces instituts se trouvent à moins d'une heure de trajet pour les citoyens qui désirent une formation plus spécifique.

Au niveau de l'intégration et des relations communautaires, suprarégionales ou internationales, Bex reste également en retrait avec une évaluation proche de la moyenne. La municipalité mène des actions pour favoriser la cohésion et la mixité culturelle avec la nuit du bélier, la fête des quartiers, la fête des voisins ou les projets entre écoliers et requérants d'asile. Mais ces efforts ne sont pas encore récompensés sur le terrain : les ethnies restent souvent entre elles et se réunissent au travers de leurs centres de rencontre respectifs. Par rapport aux relations internationales, Bex bénéficie d'une force dans son jumelage avec Tuttlingen depuis de nombreuses années. Les actions en faveur de zones étrangères défavorisées restent très rarissimes.

## 6. LIGNES DIRECTRICES

L'étape logique qui suit un état des lieux nécessite de connaître où veut se diriger la collectivité de Bex à moyen et long terme. Il ne suffit pas de choisir les résultats les moins bons dans leur évaluation pour mener cette phase stratégique. Il est important d'être cohérent avec les finalités recherchées par la commune pour énumérer les défis qui l'attendent. Dès lors, des thèmes jugés bon lors du diagnostic peuvent très bien se retrouver dans les enjeux considérés comme prioritaires aux yeux de la commune. Pour les déterminer, deux entretiens ont été nécessaires avec le syndic de la Municipalité et le 1<sup>er</sup> vice-président (Rochat & Pichard, Municipalité de Bex, 2012).

Les futurs challenges se situent dans les thèmes de l'énergie, la nature et le paysage, le marché du travail, l'exemplarité de l'autorité communale, la mobilité, la formation, l'intégration et la communauté. La commune n'a pas spécifié de priorités quant à la hiérarchisation de l'ensemble des enjeux étant donné que chaque thème est primordial dans un avenir proche. Néanmoins, il a été clairement évoqué que trois thèmes requièrent une attention plus particulière, soit respectivement **l'énergie**, le **marché du travail** et **l'exemplarité**.

Dans une vision de long terme, Bex veut maintenir l'image d'une commune verte, assurant ainsi un cadre de vie convivial et une activité économique suffisante pour ses citoyens actuels et futurs. La Municipalité a listé les objectifs globaux à atteindre et a déterminé les engagements qui permettront de mettre en œuvre les actions sur le terrain. Les lignes directrices suivantes ont été retenues :

1. PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE MINIMISANT LES IMPACTS NÉFASTES SUR L'ENVIRONNEMENT
2. FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FIABLE ET DURABLE
3. SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE PAR L'INSTAURATION D'UN DIALOGUE
4. PRÉSERVER LA QUALITÉ DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES
5. PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DURABLE EN TERMES DE MOBILITÉ
6. RENFORCER LES ÉCHANGES PLURICULTURELS
7. ASSURER UNE OFFRE DE FORMATION EN LIEN AVEC LES BESOINS DES GÉNÉRATIONS FUTURS

Les objectifs génériques facilitent donc la transition vers l'élaboration d'un plan d'actions cohérent pour la commune de Bex. Ce dernier est présenté en détails dans le chapitre suivant.

## 7. PLAN D' ACTIONS

Pour pérenniser la démarche durable au niveau local, il est important que tous les acteurs de la commune s'engagent concrètement, plus précisément, l'autorité communale. De tels engagements rappellent l'importance de tenir ses promesses et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés en amont du processus. Ils permettent également d'éviter une démotivation au sein des troupes ou, encore, la perte de vue des enjeux prioritaires à traiter. Dans cette optique, le plan d'actions se base sur les objectifs stratégiques qui ont été déterminés lors des deux entretiens liés aux défis bellerins et les explications fournis par la municipalité (Rochat & Pichard, Municipalité de Bex, 2012). Il explique pourquoi les objectifs génériques ont été choisis comme prioritaires et énumère une série de mesures et de moyens à mettre en œuvre pour garantir le succès de la démarche sur le terrain. L'ordre de présentation qui suit détermine la hiérarchisation retenue par la commune.

### 7.1. ÉNERGIE

L'énergie constitue un chapitre important pour la commune. L'essor démographique et l'augmentation de la consommation finale d'électricité posent des problèmes pour pouvoir approvisionner les citoyens bellerins avec une production indigène comme le souhaite la collectivité de Bex. Certains bâtiments publics et privés consomment beaucoup d'énergie à cause de leur faible isolation ou de leur caractère plus ancien.

Bex veut encore développer son potentiel en énergie hydraulique même si presque la quasi-totalité des possibilités sont déjà en place. Parallèlement, la continuation des mesures dans le cadre du label « Cité de l'énergie » affiche la volonté communale de lutter contre les défis énergétiques. Un autre point se situe en faveur des énergies renouvelables et, surtout, l'énergie solaire : la région y est propice et Bex est consciente de cet avantage. Ainsi, pour garantir un approvisionnement énergétique de qualité et renouvelable, l'engagement se décline de la manière suivante :

- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'ici 2015-2020,
- Promouvoir les énergies renouvelables dans l'ensemble de la commune afin de couvrir 50% des besoins en électricité d'ici 2015-2020,
- Encourager l'efficacité énergétique auprès des citoyens bellerins,
- Sensibiliser l'administration communale et la population aux enjeux énergétiques.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Sensibilisation des employés communaux et des habitants bellerins,
- Lutte contre les bâtiments énergivores communaux,
- Incitation à produire et consommer des énergies renouvelables sur l'ensemble de la commune,
- Incitation aux économies d'énergies chez les particuliers,
- Classification énergétique des bâtiments communaux,
- Amélioration de l'approvisionnement en énergie au sein des autorités communales.

## 7.2. MARCHÉ DU TRAVAIL

Les caractéristiques du marché de l'emploi bellerin inquiètent particulièrement la municipalité. Le taux de chômage élevé et le manque de places de travail dans des entreprises à forte valeur ajoutée plombent l'économie locale. Bex souhaite favoriser un développement économique en harmonie avec le développement durable.

Récemment, la collectivité de Bex s'est trouvée en compétition avec d'autres communes romandes pour accueillir un site de production de l'entité Nespresso, mais n'a malheureusement pas été retenue<sup>1</sup>. D'autres acteurs économiques s'étaient également intéressés à une implantation sur le territoire car il existe plusieurs parcelles de terrain assez grandes en zone industrielle ou aux alentours, cependant, sans aboutissements favorables. Par ailleurs, le tourisme n'est que peu sollicité alors que le territoire dispose d'opportunités concrètes pour développer cette branche. Il y a lieu d'évaluer la faisabilité d'une offre touristique durable sans impacter l'environnement naturel.

Pour offrir des emplois aux résidents bellerins et assurer une qualité du cadre de vie en lien avec le développement démographique et économique de la région du Chablais, Bex se doit de trouver des moyens complémentaires autres que ceux en vigueur. Ainsi, pour favoriser un développement économique en cohérence avec les principes du développement durable, les autorités de Bex doivent s'engager pour :

- Favoriser et améliorer l'attrait économique de Bex,
- Développer la branche du secteur touristique durable,
- Promouvoir les aspects d'une économie locale durable.

---

<sup>1</sup> Le choix s'est porté sur une commune fribourgeoise.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Intensification des synergies entre les entreprises privées,
- Amélioration du secteur touristique actuel,
- Démarche proactive dans la recherche de nouveaux acteurs économiques,
- Aide au développement économique locale,
- Aide au développement d'entreprise durable,
- Politique attractive pour des entreprises novatrices,
- Promotion des produits du terroir,
- Maîtrise du développement de l'économie locale.

### **7.3. EXEMPLARITÉ (AUTORITÉS COMMUNALES)**

Montrer l'exemple se place comme un point clé et incontournable pour une commune engagée dans une démarche durable pour mobiliser et fédérer les citoyens. La crédibilité des actions menées sur le terrain passe par une irréprochabilité de l'organisation interne.

Bex vient d'améliorer ses services communaux pour qu'ils tiennent davantage compte de la dimension durable. L'engagement en faveur du label énergétique est une preuve concrète à l'instar du regroupement des services dans un lieu précis : la Maison de commune. L'autorité communale s'est également chargée d'installer des panneaux solaires sur son dépôt à bois tout en sachant que le rendement escompté sera inférieur. De nombreux projets s'affichent clairement dans l'optique de développer des ressources durables et d'optimiser les espaces à disposition. Ainsi, pour continuer à être exemplaire, Bex doit s'engager pour :

- Promouvoir une démarche institutionnelle active et participative,
- Intégrer les principes du développement durable dans l'administration communale,
- Communiquer et inciter l'ensemble de la commune à agir.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Sensibilisation des services communaux aux enjeux du développement durable,
- Inscription formelle pour pérenniser la démarche,
- Intégration d'outils d'aide à la décision pour définir la portée des mesures sous l'angle des trois piliers,
- Approche transversale dans les démarches,
- Amélioration de la communication avec la société civile,
- Augmentation de la participation des citoyens,
- Création d'une commission spécifique au développement durable.

#### 7.4. NATURE & PAYSAGE

Depuis de nombreuses années, Bex se soucie de la préservation de son état naturel qui constitue ainsi un patrimoine indiscutable. Une grande superficie du territoire est déjà classée en zone protégée d'importance nationale depuis plus de 40 ans. La faible surface bâtie (moins de 5 %) favorise un environnement riche en montagnes, en forêts et en pâturages. Dans la conception de la municipalité, il est important de garder le territoire le plus intact que possible. C'est pourquoi les remontées mécaniques ou les grands complexes hôteliers n'ont jamais vu le jour. Aucun règlement ne stipule formellement à ce sujet, mais ces refus affichent clairement la conviction de la commune.

Bex a également refusé la venue de centres commerciaux. Par exemple, le *hardiscounter* LIDL a cherché à s'installer sans succès en zone industrielle il y a quelques années. Même si l'acteur aurait engendré des recettes fiscales et des emplois, il aurait péjorer les artisans et producteurs locaux ainsi que la superficie nécessaire à son implantation. Dans la même optique, l'industrie chimique *ex-Ciba-Geigy* a sollicité la commune pour jouir du sel des mines sans l'approbation des autorités de l'époque qui n'ont pas désiré accueillir d'industries polluantes sur leur sol<sup>2</sup>.

Par ailleurs, avec la croissance démographique attendue dans la région du Chablais (EPFL, 2011, p. 101), il est important de maîtriser cet essor pour ne pas empiéter sur l'état naturel. En 10 ans, Bex a vu croître sa population d'environ 10 % (Municipalité de Bex, 2011a, p. 84). La municipalité souhaite ne pas dépasser 7'000 habitants au maximum dans l'agglomération principale et 1'500 dans les hameaux. Ainsi, pour préserver le patrimoine naturel, les objectifs sont :

- Garantir une qualité de vie pour les générations futures,
- Maîtriser le développement urbain,
- Maintenir l'image d'une commune verdoyante avec son bourg et ses hameaux.

<sup>2</sup> Monthey a accueilli Ciba-Geigy par la suite.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Sensibilisation des citoyens et des visiteurs à respecter l'état naturel,
- Mise en valeur des paysages et des milieux naturels,
- Revalorisation des espaces publics en ville,
- Protection de la biodiversité,
- Aide en faveur de la société d'Alpages,
- Collaboration avec les associations environnementales,
- Concentration des zones d'habitat et d'infrastructures,
- Amélioration de la densification urbaine.

## 7.5. MOBILITÉ

Relevée lors du diagnostic, l'offre de mobilité durable n'est pas présente en quantité suffisante sur le territoire bellerin. La municipalité s'est déjà engagée à concéder de nombreux changements pour améliorer les pistes cyclables aux abords des routes dans le projet « Chablais Agglo », si ce dernier est accepté par la Confédération. La desserte en transport public affiche des carences dont les élus communaux jugent important d'y remédier à moyen terme.

Par ailleurs, la commune souhaite inciter les personnes vivant et travaillant dans la commune (essentiellement l'agglomération principale) de favoriser un moyen de déplacement doux à l'instar du vélo ou de la marche pour augmenter le report modal des transports par rapport à 2000. La réduction des trajets inutiles ou l'utilisation de modes de transport durable contribueront à diminuer la consommation énergétique des véhicules et, par le même coup, les émissions de CO<sub>2</sub>. Même si ce défi ne s'affiche pas comme une priorité, il le sera dans un proche avenir avec la croissance de la population d'ici 2025. Ainsi, pour réduire l'empreinte écologique et développer des alternatives durables dans les transports, les autorités de Bex doivent se pencher sur la possibilité de :

- Posséder 50 % du parc de véhicules communaux dans la catégorie A ou B d'ici 2015-2020,
- Améliorer l'offre de transports publics d'ici 2015-2020,
- Promouvoir la mobilité douce auprès de la population locale.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Sensibilisation des collaborateurs de l'administration communale,
- Organisation interne pour optimiser les moyens de déplacements,
- Définition des véhicules à remplacer en priorité,
- Promotion de la mobilité douce auprès des citoyens,
- Incitation à utiliser les transports publics,
- Amélioration de la desserte en transports publics,
- Étude pour définir la répartition modale des déplacements sur la commune,
- Création d'un fonds communal pour inciter à la mobilité douce,
- Séance de tests pour la possibilité d'utiliser des véhicules électriques,
- Participation à des manifestations reconnues pour leur caractère durable.

## 7.6. INTÉGRATION & COMMUNAUTÉ

La commission consultative multiculturelle de Bex se charge de favoriser l'intégration des étrangers ainsi que la commission des requérants d'asile. Des efforts sont coordonnés pour que toutes les ethnies présentes sur le territoire bellerin puissent interagir ensemble et favoriser une mixité sociale. Néanmoins, la municipalité est consciente que ce thème est un défi perpétuel. En effet, avec un taux de personnes étrangères avoisinant les 30 % (Municipalité de Bex, 2011a, p. 84), il est difficile de concilier les intérêts de toutes les cultures, particulièrement les premières générations.

Des manifestations sont déjà en vigueur sans réellement connaître de franc succès. Bex veut continuer à poursuivre des démarches dans ce sens pour n'exclure aucun habitant et renforcer les échanges entre toutes les strates démographiques et culturelles de la population. Il est clairement souhaité d'augmenter la participation des personnes en difficulté comme les chômeurs de longue durée, les résidents non francophones, les personnes sujettes à des dépendances ou à mobilité réduite. Ces citoyens ne peuvent être laissés de côté et se doivent d'être intégrés judicieusement au sein de la collectivité. C'est pourquoi les objectifs retenus sont :

- Favoriser une bonne mixité sociale,
- Augmenter le degré d'identification à la commune,
- Contribuer à l'intégration des personnes présentant des difficultés.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Aide aux événements multiculturels,
- Aide aux familles ou aux personnes à faible revenu,
- Augmentation des lieux de rencontres et d'échanges entre les diverses cultures,
- Contribution à réinsérer des chômeurs de longue durée,
- Amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite,
- Prise en charge plus soutenue des enfants non francophones et de leurs parents,
- Amélioration de la participation des requérants d'asile dans la vie de la communauté,
- Prévention contre les risques liés aux dépendances.

### 7.7. FORMATION

La nouvelle école de la Servannaz va renforcer l'offre scolaire obligatoire et permettre d'accueillir les futures générations liées à l'essor démographique. Il y a un challenge de former les futures adultes et leurs enseignants aux principes du développement durable afin qu'ils préservent leur environnement et leur qualité de vie. La municipalité souhaite s'assurer que les écoles de Bex, gérées de manière indépendante, prennent bien leurs responsabilités en matière de durabilité.

Par ailleurs, la commune figure sur la liste du canton pour l'implantation d'un cycle gymnasiale même si Aigle est clairement favorisé. Un gymnase est jugé bénéfique tant il apporte un plus dans l'offre post obligatoire, la création d'emplois et l'économie locale. Il est également souhaité de constituer des places d'apprentissages pour contribuer à la formation professionnelle. Ainsi, pour développer une meilleure offre scolaire et post obligatoire, l'engagement porte sur :

- Éduquer les générations futures aux enjeux du développement durable,
- Améliorer l'efficacité scolaire en matière de gestion,
- Développer l'offre en matière de formation post scolaire obligatoire.

La municipalité se doit de déployer les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs dans les prochaines années grâce à une :

- Sensibilisation des élèves aux principes du développement durable,
- Formation du corps enseignant,
- Incitation de la direction des écoles pour gérer durablement l'ensemble du domaine scolaire,
- Visite des endroits clés de la commune par les élèves,
- Démarche active pour dénicher de nouveaux instituts de formation post obligatoire,
- Incitation à appliquer un agenda 21 scolaire,
- Création de places d'emploi dans la formation post obligatoire.

## 8. CATALOGUE D' ACTIONS

Les lignes directrices le plan d'actions permettent d'établir le cadre dans lequel la démarche va prendre forme sur le terrain. C'est pourquoi un plan d'actions se doit d'être complétement d'une liste de mesures concrètes et réalisables à mettre en place en fonction des objectifs thématiques définis en amont du processus. Chaque idée d'actions peut entrer ou sortir du catalogue selon les jugements des acteurs responsables de la démarche. Par exemple, lorsqu'il n'y a plus de pertinence à garder une idée dans la liste à cause de l'évolution de l'environnement, les responsables peuvent ainsi l'archiver ou la supprimer. À l'inverse, des nouvelles actions peuvent être inscrites dans la planification existant après des séances participatives avec la population locale. Attention, il est primordial de leur attribuer un degré de priorité selon leur thème de référence ainsi que de les faire valider par consensus auprès des autorités communales. La démarche est l'affaire de tous.

Pour déterminer la liste d'actions de la commune de Bex, des recherches de bonnes pratiques et des flux d'idées ont été rassemblés pour trouver des mesures plausibles et réalisables. Ils se basent sur les diverses discussions avec la municipalité, la démarche liée au label énergétique, les bonnes pratiques des communes interviewées ainsi que des idées personnelles. Le choix des mesures respectent les thèmes retenus dans les enjeux et permettent d'atteindre les objectifs fixés au préalable. Il a été demandé aux sept municipaux de se prononcer sur la pertinence des actions (à garder ou à rejeter) avant de les classer selon l'ordre de priorité suivant :

- **A** (urgent-prioritaire par rapport aux autres mesures),
- **B** (cout-moyen terme),
- **C** (long terme, peut attendre).

Un délai de deux semaines durant le mois de juin a été octroyé aux protagonistes pour réfléchir et délibérer sur une classification pertinente (Desarzens, et al., Municipalité de Bex, 2012a). Plusieurs actions d'un même thème se sont vu attribuer une lettre identique. C'est pourquoi un deuxième classement a été mis en place par des chiffres allant de 1 à N, en fonction du nombre d'actions concernées. Les objectifs définis pour chaque thème stratégique n'ont pas été priorisés. La municipalité a préféré se concentrer sur la classification des actions uniquement en fonction des thèmes. C'est pourquoi il a été ajouté devant les lettres A-B-C et les chiffres, deux autres lettres signifiant le thème de l'action, soit **ER** pour énergie, **NP** pour Nature et Paysage, **MT** pour marché du travail, **EX** pour exemplarité des autorités communales, **MB** pour mobilité, **FO** pour formation et **IC** pour intégration et communauté.

Chaque action est importante et se base sur la hiérarchisation figurant dans le plan d'actions. Elles sont présentés dans le tableau qui suit et rassemble les mesures jugées les plus urgentes jusqu'au degré A3 (cf. tableau 7). Pour visionner l'ensemble du catalogue d'actions, il faut se référer à l'annexe X. Les mesures y sont clairement mentionnées sans objectif de rattachement, mais avec une description sommaire pour permettre de comprendre les finalités qui sont recherchées. De plus, la présentation des actions est divisée entre les trois piliers du développement durable, les champs thématiques ainsi que l'ordre de priorité pour faciliter la lecture de la liste.

**Tableau 7 : Extrait du catalogue d'actions, mesures urgentes et prioritaires**

Thème	Action	Priorité	Objectif de rattachement
<b>1. Énergie</b>	Sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie sur le site Internet et par le journal ECHOS BELLERINS	ERA1	Sensibiliser l'administration communale et la population aux enjeux énergétiques
	Sensibiliser les collaborateurs par une séance avec un intervenant externe	ERA2	Sensibiliser l'administration communale et la population aux enjeux énergétiques
	Approvisionner les bâtiments publics en électricité 100% certifiée renouvelable	ERA3	Promouvoir les énergies renouvelables dans l'ensemble de la commune afin de couvrir 50% des besoins en électricité d'ici 2015-2020
<b>2. Marché du travail</b>	Soutenir le développement d'activités touristiques durables	MTA1	Développer la branche du secteur touristique durable
	Démarcher une entreprise non polluante d'une certaine importance	MTA2	Favoriser et améliorer l'attrait économique de Bex
<b>3. Exemplarité</b>	Appliquer les standards bâtiments 2011 pour toutes nouvelles constructions	EXA1	Intégrer les principes du développement durable dans l'administration communale
	Informar la population sur les principes et les enjeux du développement durable par le site Internet et le journal communal	EXA2	Communiquer et inciter l'ensemble de la commune à agir
	Sensibiliser les collaborateurs aux principes du développement durable	EXA3	Communiquer et inciter l'ensemble de la commune à agir

<b>4. Nature &amp; Paysage</b>	Créer un nouveau parc urbain en lieu et place de l'ancien Stand de tir	NPA1	Maintenir l'image d'une commune verdoyante avec son bourg et ses hameaux
<b>5. Mobilité</b>	Négocier une meilleure cadence des transports publics avec les CFF et les BVB	MBA1	Améliorer l'offre de transports publics d'ici 2015-2020
	Étudier la faisabilité d'installer un système de Velopass dans l'agglomération	MBA2	Améliorer l'offre de transports publics d'ici 2015-2020
<b>6. Intégration &amp; communauté</b>	Créer une bourse du temps	ICA1	Favoriser une bonne mixité sociale
<b>7. Formation</b>	Sensibiliser le corps enseignant aux enjeux du développement durable	FOA1	Éduquer les générations futures aux enjeux du développement durable
	Sensibiliser les élèves aux principes du développement durable	FOA2	Éduquer les générations futures aux enjeux du développement durable
	Inciter les écoles de Bex à mettre en place un Agenda 21 scolaire	FOA3	Éduquer les générations futures aux enjeux du développement durable

Source : élaboration propre

Pour mieux comprendre la classification des actions, il est nécessaire de rappeler le contexte où se situe actuellement la commune. Les investissements programmés vont augmenter le taux d'endettement communal ne laissant que peu de marge de manœuvre pour mener des mesures de grande envergure. C'est pour cette raison que la municipalité a préféré opter pour des actions plus petites n'engendrant que de faibles coûts. Ainsi, les 15 actions présentées ci-dessus sont jugées prioritaires et susceptibles d'être mises en place sans allouer des ressources financières substantielles.

## 9. ACTION PRIORITAIRE

La dernière étape se penche sur le choix de l'action jugée la plus importante aux yeux de l'autorité communale. Il est important de planifier plus profondément cette mesure afin que les personnes en charge disposent d'une fiche technique pour guider et structurer sa mise en œuvre et éviter tous risques de mauvaises manœuvres.

Basée sur les actions les plus urgentes, une deuxième sélection a eu lieu pour définir lesquelles sont à soumettre à la municipalité. Les critères du choix se sont donc fixés sur les trois enjeux prioritaires et sur la classification préalablement déterminée jusqu'au maximum le degré A2 (cf. tableau 8). Puis, les élus communaux ont été sollicités pour déterminer deux actions qu'ils jugent primordiales. Celle remportant le plus de voix a été retenue pour la suite du projet. Il a donc été décidé de privilégier la mesure n°6 : « Informer la population sur les principes et les enjeux du développement durable par le site Internet et le journal communal » (Desarzens, et al., 2012b).

**Tableau 8 : Sélection de l'action prioritaire**

Sélection	Action	Priorité	N°
<b>1. Énergie</b>	Sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie sur le site Internet et par le journal ECHOS BELLERINS	ERA1	<b>1</b>
	Sensibiliser les collaborateurs par une séance avec un intervenant externe	ERA2	<b>2</b>
<b>2. Marché du travail</b>	Soutenir le développement d'activités touristiques durables	MTA1	<b>3</b>
	Démarcher une entreprise non polluante d'une certaine importance	MTA2	<b>4</b>
<b>3. Exemplarité</b>	Appliquer les standards bâtiments 2011 pour toutes nouvelles constructions	EXA1	<b>5</b>
	<b>Informer la population sur les principes et les enjeux du développement durable par le site Internet et le journal communal</b>	<b>EXA2</b>	<b>6</b>

Source : élaboration propre

Les raisons de ces choix s'expliquent, d'une part, par le processus « Cité de l'énergie » dont les mesures n°1, 2 et 5 seront traitées par la commission spécifique au label et, d'autre part, la nécessité de renseigner et de sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable (Desarzens, et al., 2012b). Les actions n°3 et 4 demandent une plus grande réflexion au sein de la municipalité pour leur mise en œuvre. Il a lieu d'entamer des discussions avec l'Office du tourisme ou l'association Chablais Région. La municipalité a donc opté pour une mesure rapide afin de sensibiliser sa population aux enjeux du développement durable.

La planification de l'action prioritaire se base sur une structure préconisée par l'UDD du canton de Vaud grâce à l'établissement d'une série d'exemples de mesures en faveur des collectivités publiques (UDD, 2011b, pp. 5-8). Grâce à ce modèle, l'administration communale bénéficie d'une aide pour guider les responsables dans la mise en œuvre de l'action (cf. tableau 9).

**Tableau 9 : Fiche signalétique de l'action prioritaire**

<b>THÈME</b>	EXEMPLARITÉ (AUTORITÉS COMMUNALES)
<b>ACTION</b>	<b>INFORMER LA POPULATION SUR LES PRINCIPES ET LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE SITE INTERNET ET LE JOURNAL COMMUNAL</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	EXA2
<b>CIBLE</b>	<u>CITOYENS</u> / AUTORITÉS COMMUNALES
<b>TEMPS NÉCESSAIRE</b>	<u>MOINS DE 2 ANS</u> / DE 2 À 5 ANS / PLUS DE 5 ANS
<b>DEGRÉ DE COMPLEXITÉ</b>	<u>FAIBLE</u> / MOYEN / FORT
<b>RESSOURCES À ACTIVER</b>	<u>LÉGÈRES</u> / MOYENNES / ÉLEVÉES
<b>1) L'ACTION EN BREF</b>	
<b>DESCRIPTION</b>	<p>Le but de l'action est d'informer la population communale de l'importance du développement durable, des gestes quotidiens et de l'implication de chacun pour contribuer à préserver et améliorer la qualité de vie sur le territoire.</p> <p>Les recommandations portent sur la création d'un onglet spécifique « développement durable » sur le site Internet avec de brèves explications simples et compréhensibles sur l'histoire, les enjeux et les autres éléments inhérents à la notion, ainsi que des liens complémentaires pour étayer les recherches des internautes.</p> <p>L'impression sur papier recyclé d'une édition spéciale qui est distribuée en même temps que le journal « Echos Bellerins » fait également partie de la portée de l'action.</p>
<b>POURQUOI AGIR</b>	<p>L'engagement en faveur du développement durable par les pouvoirs publics est très important. Néanmoins, la prise de responsabilité concerne l'ensemble des acteurs de la commune. Même si les autorités de Bex sont prêtes à s'engager, la mobilisation et la sensibilisation des citoyens du territoire sont nécessaires afin de les inciter à prendre leurs responsabilités et à participer aux défis globaux et locaux. Ils doivent pouvoir se familiariser aux différents aspects du développement durable, qui parfois sont mal compris au sein de la société civile. De plus, le site web actuel de Bex permet déjà une compatibilité avec une interface d'un Iphone, facilitant la communication avec de nombreux utilisateurs (quicksite).</p>
<b>PUBLIC CIBLÉ</b>	<p>Les citoyens de la commune, mais également les employés communaux, les membres de la municipalité et la population dans son ensemble.</p>

2) MISE EN ŒUVRE	
<b>OBJECTIF</b>	La finalité est de favoriser et de promouvoir le développement durable auprès des résidents bellerins pour les inciter à agir au quotidien sur divers thèmes (énergie, mobilité, déchets, etc.) d'ici environ 6 mois à une année.
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<p>Des étapes distinctes sont à prendre en considération pour mettre en place l'action au niveau opérationnel. Il est possible de dissocier 6 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Planification initiale</b> : une réunion est nécessaire au sein de la municipalité pour déterminer quels sont les informations qu'ils souhaitent faire figurer sur le site Internet et le journal communal. Le contenu est un vecteur important pour sensibiliser la population, il se doit d'être réalisé avec soins sans aboutir à une surinformation. Il est recommandé de faire apparaître les bases du développement durable (bref historique, définition, concept et principes, puis, de mentionner quelques liens utiles). Pour l'édition spéciale, cela dépend des Municipaux. Un dépliant recto-verso de maximum 2 pages semble être une bonne approche en mentionnant la possibilité de se référer au site Internet ou la borne tactile pour des renseignements complémentaires.</li> <li>• <b>Recherche</b> : des recherches préliminaires sur la notion du développement durable ainsi que les liens utiles à faire paraître sont la mission d'une ou de plusieurs personnes jugées responsables de l'action. Des exemples sont présentés sous le point 4 et facilitent la compréhension du livrable que peut revêtir l'action. Les liens et les recherches doivent être soumis à l'Exécutif.</li> <li>• <b>Filtrage et validation</b> : les différents acteurs rendent compte de leurs recherches et décident des informations pertinentes lors d'une séance. Il est possible que les responsables doivent à nouveau étayer leurs recherches et se réunir une deuxième fois pour valider définitivement le contenu.</li> <li>• <b>Conception</b> : une prise de contact avec l'imprimeur du journal et le concepteur multimédia sont nécessaires. Une personne doit s'en charger pour optimiser la mise en œuvre. En fonction du contenu à publier et du format du dépliant, une estimation des coûts est envisageable et recommandée à ce stade (détails à venir). Une fois la structure déterminée, la concertation de la municipalité est de rigueur pour valider cette étape.</li> <li>• <b>Réalisation et publication</b> : logiquement, après approbation, le responsable peut donner le feu vert aux partenaires concernés pour réaliser les outils de communication. La publication de l'édition spéciale se doit d'être regroupée avec la distribution du journal communal et, le responsable du site web dans l'administration doit s'occuper d'inscrire le contenu.</li> <li>• <b>Suivi et évaluation</b> : les informations se doivent d'être mises à jour régulièrement. Après un certain laps de temps, un contrôle est possible pour juger l'impact de l'action. Ces retours du terrain sont à communiquer à l'Exécutif, voire aux citoyens pour continuer à les motiver. Ce point est décrit plus en détails par après.</li> </ul>

<b>PLANNING</b>	<p>La mise en œuvre s'établit de suite et le délai nécessaire est estimé à environ 3-4 mois pour les 5 premières phases. La planification initiale, la recherche et le filtrage regroupe les 7 municipaux et la secrétaire. Le temps nécessaire s'élève pour ces 3 étapes à environ 2 mois.</p> <p>Pour la conception, la réalisation et la publication, il faut prévoir 1 à 2 mois en fonction du contenu à afficher et de l'esthétique recherchée (graphisme). Le concepteur web et l'imprimeur de Bex s'ajoutent aux ressources humaines déjà engagées. Finalement, la mise à jour des données et la portée de l'action peuvent être évaluées après quelques mois. Une personne de l'administration est nécessaire pour mener cette tâche en continu.</p>
<b>CHANCES DE RÉUSSITE</b>	<p>La faisabilité de l'action relève de l'implication des élus communaux et des personnes en charges de sa réalisation. Il est important de ne pas prendre à la légère la mesure et de montrer l'exemple pour favoriser les citoyens à faire de même.</p> <p>De plus, une certaine rigueur est nécessaire pour la définition des informations et des liens à afficher ainsi que de leur mise à jour. Il ne suffit pas de recopier purement et simplement le contenu d'autres sites Internet ou de documents, mais de bien comprendre les notions pour faire passer un message clair et précis à la population.</p>
<b>SUIVI ET ÉVALUATION</b>	<p>Le suivi de la mesure implique une mise à jour des informations divulguées sur le site, si possible régulièrement, mais au minimum 3 fois par an pour le site et une fois par an pour l'édition spéciale. Quant à l'évaluation, elle se fait au travers de deux types d'indicateurs : à court et long terme.</p> <p><u>Court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de clics ou de visites sur l'onglet du site Internet,</li> <li>• Nombre de visites sur le site depuis l'interface Iphone,</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées avec l'édition spéciale,</li> <li>• Appréciation des feedbacks des citoyens lors de rencontres occasionnels ou d'événements dans la commune.</li> </ul> <p><u>À long terme,</u> les indicateurs sont plus nombreux étant donné la portée générale de la mesure. Ainsi, l'évaluation est en lien avec d'autres actions qui seront mises en place par après. Le point qui suit énumère des exemples de bénéfices attendus qui peuvent être mis en lien avec l'action.</p>
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>	<p>Le périmètre de la mesure est très vaste. Les bénéfices escomptés peuvent revêtir plusieurs formes comme, par exemple, une baisse de la consommation d'électricité finale au sein des foyers bellerins, une baisse du volume des déchets, une amélioration du taux de collecte séparée, une augmentation des mesures d'efficacité énergétique, une augmentation des utilisateurs de transports publics ou, encore, des habitudes de consommation plus durables. Indirectement, il est aussi attendu une amélioration du cadre et des conditions de vie sur le territoire ainsi qu'une diminution de l'empreinte écologique des résidents bellerins.</p>

<b>RISQUES ET FREINS</b>	<p>Il est possible que l'action ne connaisse pas le succès espéré auprès de la population. Le volume d'informations auquel est soumis l'être humain de nos jours ne lui permet pas de retenir tous les messages qui lui sont adressés. Cette tendance le pousse à trier ou sélectionner seulement les données qui l'intéressent. Ainsi, l'implication de la part des habitants peut ne pas répondre aux attentes. C'est pourquoi la rigueur dans le suivi est très importante ainsi que le discours qui est tenu par les élus communaux.</p> <p>Par ailleurs, une partie des citoyens pourraient également critiquer la mise en place de la mesure, synonyme de gaspillage de temps ou d'argent à leurs yeux. Ces perceptions sont légitimes et se doivent d'être répondues correctement.</p>
<b>DÉLIVRABLES ET COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un onglet « développement durable » avec un contenu vulgarisé pour les citoyens,</li> <li>• Propositions de liens complémentaires pour susciter la curiosité auprès des habitants,</li> <li>• Création et publication de l'édition spéciale en même temps que le journal communal,</li> <li>• Publication des informations sur la borne tactile de la Maison de commune.</li> </ul>
<b>3) MOYENS NÉCESSAIRES</b>	
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Un responsable se doit d'être nommé pour s'occuper du suivi et de l'évaluation de la mesure. Il doit pouvoir s'appuyer sur la contribution des sept municipaux dans l'exécution de sa tâche. Une secrétaire va prochainement être engagée à 48 % au sein de la Maison de commune dont une partie de son cahier des charges est la reprise de la gestion du site Internet (Pichard, Municipal, 2012b). Cette personne se décline comme la ressource adéquate pour organiser la mise en œuvre et publier les informations aux moyens des supports de communication évoqués ci-dessus.</p> <p>D'autres ressources humaines peuvent prendre part à la mesure de manière ponctuelle comme, par exemple, le personnel de l'Unité du développement durable du canton de Vaud ou des membres d'associations publiques, sans oublier la nécessité de passer par le concepteur multimédia et l'imprimeur du dépliant.</p>
<b>RESSOURCES FINANCIÈRES</b>	<p>Les coûts liés aux heures de travail des employés communaux ne sont pas pris en compte étant donné qu'ils font partie du cahier de leur cahier des charges. Les seules ressources financières nécessaires sont les coûts de conception et d'impression de l'édition spéciale. Les coûts d'envoi n'entrent pas en ligne de compte car un regroupement avec le Journal « Echos Bellerins » est clairement possible et recommandé.</p> <p>Les frais s'élèvent au total à environ CHF 1'500.–. La mise en page et l'impression du dépliant format A5, 210 x 148 mm, papier recyclé 80g/m2 et impression couleur pour 5'000 exemplaires constitue le 95 % des coûts (Imprimerie Bach SA, 2012). Pour la création de l'onglet sur <i>quicksite</i>, les coûts engendrés dépendent d'un système de point-support. Il est prévu normalement 1 à 2 points-support équivalant de CHF 50.– à CHF 100.– (Bender, 2012).</p>

<b>POSSIBILITÉS DE SOUTIEN</b>	<p>Il n'existe pas de soutien monétaire de la part du canton de Vaud, de la Confédération ou d'autres associations pour ce genre de mesures. Néanmoins, l'Unité du développement durable UDD du canton s'engage volontiers à épauler la municipalité en prodiguant des appui-conseils gratuits (Gillabert, Chef de projet UDD, 2012).</p>
<b>4) EXEMPLES ET BONNES PRATIQUES</b>	
	<p>Le canton de Vaud dispose d'un onglet avec l'accès à de nombreux liens en fonction des thématiques concernées. Par exemple, il est possible de trouver les liens vers les différents offices fédéraux pour l'environnement, mais également les associations, fondations, les sites généralistes ou encore la gestion des déchets, la promotion des énergies-renouvelable et la commerce équitable. L'UDD propose une brève explication du développement durable sur son site.</p> <p>La Confédération décrit de manière simpliste la définition, le concept et les trois piliers du développement durable. Elle mentionne également au travers de son département DETEC les informations nécessaires sur les dernières conférences mondiales du développement durable ainsi que les divers communiqués de presse.</p> <p>Au niveau local, Vevey est l'un des acteurs incontournables. Le développement durable y est expliqué parfaitement avec présentation des principes, des enjeux et surtout de différents liens pratiques pour se renseigner sur d'autres thèmes comme la mobilité, la consommation durable, l'agriculture ou l'efficacité énergétique.</p> <p>La ville de Lausanne sensibilise également sa population par une rubrique spécifique avec descriptif, historique, distinction pour les démarches locales ainsi que la présentation de liens pratiques. Pour favoriser une approche plus sympathique, la ville de Neuchâtel sensibilise ses citoyens par des aspects ludiques.</p> <p>Pour la création de l'édition spéciale, il est possible de trouver des idées de conception sur le site de Vevey. Quelques extraits d'articles de journaux y figurent de manière détaillée même si l'information y est dense. D'autres exemples de bonnes pratiques peuvent être demandés auprès de l'UDD.</p>

## 5) RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

<b>CONTACTS</b>	<p>Département des infrastructures Unité de développement durable +41 21 316 73 24, <a href="mailto:info.durable@vd.ch">info.durable@vd.ch</a>, <a href="http://www.vd.ch/durable">www.vd.ch/durable</a></p> <p>Office du développement territorial Section Développement durable +41 31 322 40 60, <a href="mailto:infone-dd@are.admin.ch">infone-dd@are.admin.ch</a> <a href="http://www.are.admin.ch/developpementdurable">www.are.admin.ch/developpementdurable</a></p> <p>Commune de Vevey Délégué à l'Agenda 21, Michel Bloch +41 21 925 53 63, <a href="mailto:agenda21@vevey.ch">agenda21@vevey.ch</a>, <a href="http://www.vevey.ch/agenda21">www.vevey.ch/agenda21</a></p> <p>Ville de Lausanne Service du développement de la Ville et de la communication +41 21 315 24 15, <a href="http://www.lausanne.ch">www.lausanne.ch</a>&gt;Villes durables&gt;développement durable</p> <p>Ville de Neuchâtel Délégué au développement durable, Pierre-Olivier Aragno +41 32 717 76 75, <a href="mailto:Pierre-Olivier.Aragno@ne.ch">Pierre-Olivier.Aragno@ne.ch</a> <a href="http://www.neuchatel-durable.ch/agenda21">www.neuchatel-durable.ch/agenda21</a></p>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<p>Canton de Vaud, propositions de nombreux liens en fonction par thème : <a href="http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/agenda-formations/liens-thematiques/">http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/agenda-formations/liens-thematiques/</a></p> <p>Canton de Vaud, le développement durable en bref : <a href="http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/le-developpement-durable-en-bref/">http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/le-developpement-durable-en-bref/</a></p> <p>Office fédéral du développement territorial ARE, infos et bonnes pratiques sur le développement durable : <a href="http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/index.html?lang=fr">http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/index.html?lang=fr</a></p> <p>Office fédéral du développement territorial ARE, publication des documents de l'ONU et de la dernière conférence sur le développement durable (Rio+20) : <a href="http://www.uvek.admin.ch/themen/umwelt/00640/03168/index.html?lang=fr">http://www.uvek.admin.ch/themen/umwelt/00640/03168/index.html?lang=fr</a></p> <p>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, développement durable : <a href="http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&amp;cid=96&amp;m=3&amp;catid=13330">http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&amp;cid=96&amp;m=3&amp;catid=13330</a></p> <p>Commune de Vevey, agenda 21, développement durable et extrait de publication dans les journaux : <a href="http://www.vevey.ch/N8840/definitions.html">http://www.vevey.ch/N8840/definitions.html</a> &amp; <a href="http://www.vevey.ch/N8833/publics-cible.html">http://www.vevey.ch/N8833/publics-cible.html</a></p> <p>Ville de Lausanne, onglet sur le développement durable : <a href="http://www.lausanne.ch/view.asp?domId=63851&amp;language=F">http://www.lausanne.ch/view.asp?domId=63851&amp;language=F</a></p> <p>Ville de Neuchâtel, onglet sur le développement durable : <a href="http://www.neuchatel-durable.ch/developpement-durable">http://www.neuchatel-durable.ch/developpement-durable</a></p>

Sources : élaboration propre, sites Internet susmentionnés consulté le 03.07.12

## 10. SUIVI & ÉVALUATION

Pour mener à bien une démarche de développement durable, la clé du succès repose sur la rigueur dans le suivi et la planification des prochaines tâches. Que Bex opte pour une démarche ponctuelle par le biais d'actions spécifiques ou par un engagement global (plan directeur, déclaration publique d'engagements), il est nécessaire de nommer clairement des responsables qui sont prêts à s'engager et à répondre aux défis du développement durable. De plus, leurs rôles est à définir minutieusement pour éviter toute perte de temps. Ce chapitre se consacre aux facteurs clés de succès d'une démarche durable et des difficultés qu'une collectivité locale peut rencontrer.

### 10.1. COMMISSION SPÉCIFIQUE

Il est clairement recommandé de créer une commission spécifique à la démarche : par exemple une « commission DD » ou une « commission agenda 21 de Bex ». La composition se doit de refléter divers horizons pour favoriser une approche transversale et participative. Les autorités communales ainsi que des individus issus d'associations, fondations, du secteur économique et des citoyens sont donc vivement invités à y prendre part. Le nombre de personnes est difficile à déterminer, mais au vu des compositions actuelles des commissions municipales, au minimum 10 jusqu'à maximum 15 personnes semble rester dans des limites raisonnables. Pour optimiser la commission, un président se doit d'être élu ainsi qu'une secrétaire pour tenir les procès-verbaux des séances. Chaque personne se doit d'avoir un rôle bien précis. D'autre part, il est possible et recommandé de créer un logo symbolisant l'engagement de la commune et auquel les acteurs peuvent se rattacher.

### 10.2. CONTINUITÉ DE LA DÉMARCHE

Les membres de la commission peuvent s'occuper de mener un diagnostic ultérieur en interagissant avec la municipalité, les services communaux ainsi que les personnes nécessaires dans le domaine civil. Une comparaison entre les deux états des lieux va contribuer à juger de l'évolution de la situation dans la commune. Une récurrence du diagnostic est nécessaire chaque 3-4 ans afin d'évaluer de manière globale les impacts des diverses actions mises en œuvre pendant les années. L'utilisation du profilographe garantit une cohérence dans la comparaison avec l'évaluation initiale et doit être l'outil d'analyse par défaut. Des valeurs cibles sont à fixer pour chaque indicateur, tâche qui n'a pas été réalisée dans ce travail. Par exemple, la valeur maximale du taux de collecte séparée doit s'élever à 60 %. Cette étape demande beaucoup de temps. Il est nécessaire d'aller chercher des informations pertinentes et de prendre contact avec les personnes concernées pour assurer un état des lieux le plus proche de la réalité. Pour éviter de surcharger une personne dans ce travail, il est recommandé de répartir les trois piliers à trois individus qui s'efforceront d'étudier les indicateurs et de mettre en commun leurs recherches à tout moment.

Les objectifs stratégiques ne sont pas à prendre à la légère. Ils permettent de garder la vision vers laquelle la commune souhaite se diriger et de continuer à motiver les troupes. Sans objectifs, c'est l'échec assuré. Il est important de définir les enjeux basé sur le diagnostic sans se focaliser uniquement sur les mauvais résultats. Il faut se projeter dans le futur et déterminer vers quel avenir Bex souhaite se diriger. Les critères pour les définir peuvent suivre la méthode **SMART** (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini). Puis, il est important de les hiérarchiser selon leur ordre d'urgence. Des risques sont décelables : par exemple, choisir des objectifs faciles à réaliser, élaborer des objectifs basés sur le passé et qui n'ont plus d'importance sur le présent, trop d'objectifs ou l'absence de pertinence sont à éviter dans cette phase (Barbey, 2012, p. 10).

L'établissement du plan d'actions est un moyen de lister et prioriser les mesures qui doivent d'être mises en œuvre. L'étape n'est pas facile car les actions doivent restés réalisables et elles se confrontent souvent avec un manque de moyens humains ou financiers. Il est donc souhaitable de bien établir cette tâche et de définir des responsables chargés de faire évoluer la démarche. En effet, il ne peut être demandé à la commission spécifique de gérer l'entier du processus, d'autres personnes doivent y participer (démarche participative et transversale). Dans cette optique, il est possible d'améliorer les flux des informations et d'idées. La limite du nombre d'actions à déterminer est difficile à dire, la situation dans laquelle se trouve la commune joue un rôle important. Néanmoins, il faut en définir une quantité suffisante pour être en concordance avec les objectifs stratégiques. Par ailleurs, une désignation des rôles permet de déléguer la mise en œuvre des actions et d'éviter de surcharger toujours les mêmes personnes. Une bonne pratique est de détailler chaque action selon le même modèle utilisé pour décrire la mesure prioritaire.

La mise en œuvre est une étape importante et les actions doivent être précisément définies et validées auparavant. Il est question ici de mieux gérer l'organisation du projet et d'anticiper des risques potentiels. Des réseaux existent pour soutenir les collectivités locales dans leur mise en œuvre. Par exemple, l'UDD du canton de Vaud intervient volontiers pour donner leur avis sur les fiches signalétiques d'une commune ainsi que l'association des collectivités de Suisse romande et du Tessin actuellement dans une démarche de développement durable (Coord21).

L'évaluation est une étape « clé » qui permet de vérifier si les mesures qui ont été prises en amont affichent les résultats souhaités. Évaluer la démarche peut se faire par des personnes internes à l'administration ou par la commission du développement durable. Il faut bien planifier cette tâche continue pour y allouer les ressources nécessaires (humaines, outils, budget). Les indicateurs sont de rigueur et très importants pour récolter les données du terrain (détails à venir). Elles permettent aux autorités communales de juger l'avancement de la démarche et s'il est nécessaire de réajuster le tir.

L'utilisation d'un tableau de bord comme outil d'évaluation facilite le pilotage dans l'administration publique pour disposer de flux d'informations autres que financiers. Deux exemples sont présentés dans l'annexe XI et XII pour montrer l'avantage des instruments de pilotage.

Finalement, pour résumer l'importance du suivi et de l'évaluation de la démarche, il est important d'avoir des acteurs prêts à s'engager officiant comme des moteurs du développement durable dans l'administration (par exemple M. Bloch au sein de la ville de Vevey). Ils permettent de maintenir l'engouement ainsi que la motivation nécessaire pour son bon déroulement. La désignation de responsables et les rôles qui leur incombent ainsi que la sollicitation des citoyens sont également fondamentales pour garantir le succès. La démarche s'inscrit comme une boucle d'amélioration continue dont les bénéfices sont clairement visibles à long terme. La patience est de rigueur car le processus nécessite beaucoup de temps et d'efforts pour aboutir à des résultats concrets. Le parcours est parsemé d'embûches que la commune se doit d'intégrer et d'anticiper pour continuer à aller de l'avant. En effet, le manque d'implication de l'ensemble de la commune, les barrières légales, les critiques et les oppositions vont ralentir la démarche impliquant peut-être un essoufflement après quelques années.

### **10.3. INDICATEURS**

Les indicateurs sont incontournables dans un tel processus de développement durable. Sans eux, il n'y a pas de phase d'évaluation et la mise en œuvre devient unilatérale. Par conséquent, il est important de bien définir des indicateurs d'efficacité pour mesurer le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs stratégiques ainsi que des indicateurs d'efficacités pour mesurer le rapport entre les résultats obtenus et les moyens qui ont été mis en place (Barbey, 2012, p. 7). Ils peuvent revêtir une forme précise ou globale en fonction de l'objectif qui a été stipulé dans la phase stratégique. En effet, il est difficile d'obtenir seulement des indicateurs chiffrés étant donné que la démarche est qualitative. Pour faciliter l'évaluation, il est recommandé d'avoir des indicateurs précis pour chaque action ainsi qu'une liste plus générique en lien avec les grands enjeux. Ces derniers sont présentés à la page suivante de manière non exhaustive (cf. tableau 10). Au final, c'est 64 indicateurs couvrant 7 thèmes spécifiques qui sont abordés.

Tableau 10 : Liste d'indicateurs en lien avec le plan d'actions

Thème	Indicateurs
<b>1. Énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments publics recensés (étiquette CECB)</li> <li>• Nombre de bâtiments publics entre A et C (campagne Display)</li> <li>• Nombre d'infrastructures publiques rénovées</li> <li>• Nombre de bâtiments publics approvisionnés en électricité 100% certifiée renouvelable</li> <li>• Consommation électrique en kWh par année</li> <li>• Degré d'efficacité énergétique des habitats privés</li> <li>• Nombre d'émissions de CO<sub>2</sub></li> <li>• Nombre de particuliers sensibilisés aux enjeux énergétiques</li> <li>• Nombre de collaborateurs sensibilisés</li> <li>• Taux de production et de consommation d'énergies renouvelables</li> <li>• Pourcentage d'avancement du label « Cité de l'énergie »</li> </ul>
<b>2. Marché du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places de travail dans le secteur du tourisme durable</li> <li>• Offre en matière d'agritourisme</li> <li>• Nombre de places de travail dans le secteur industriel</li> <li>• Montant des dépenses pour soutenir l'activité économique locale</li> <li>• Offre de produits locaux issus de cultures BIO</li> <li>• Degré de satisfaction sur le travail</li> <li>• Nombre de chômeurs engagés temporairement au sein de l'administration</li> <li>• Appréciation des échanges entre les acteurs économiques locaux</li> <li>• Taux de chômage communal</li> </ul>
<b>3. Exemplarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation des citoyens</li> <li>• Nombre de manifestations liées au développement durable par année</li> <li>• Nombre de femmes actives au sein de la commune, tout organe confondu</li> <li>• Nombre de directives formelles</li> <li>• Nombre de collaborateurs sensibilisés au développement durable</li> <li>• Nombre de citoyens sensibilisés au développement durable</li> <li>• Nombre d'actions participatives avec la société civile par année</li> <li>• Nombre d'actions mis en œuvre par année</li> <li>• Dépenses allouées pour informer la population par année</li> <li>• Appréciation d'une grille ou d'un outil pour évaluer les projets</li> </ul>

<b>4. Nature &amp; Paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de la surface d'habitats et d'infrastructures</li> <li>• Taux de participation aux événements pour protéger la nature</li> <li>• Nombre de sites pollués assainis par année</li> <li>• Pourcentage de la surface naturelle protégée par voie légale</li> <li>• Nombre d'espaces de détente sur le territoire communal</li> <li>• Nombre de sentiers de promenade didactiques, pédestres ou pour cyclistes</li> <li>• Inventaire de la faune et de la flore</li> <li>• Nombre de projets en faveur de la nature dans l'agglomération par année</li> <li>• Part du budget alloué à la sauvegarde du patrimoine par année</li> </ul>
<b>5. Mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de véhicules classé entre la catégorie A et B</li> <li>• Nombre d'émissions de CO<sub>2</sub></li> <li>• Taux de fréquentation des transports publics</li> <li>• Nombre de demandes pour les cartes journalières CFF par année</li> <li>• Nombre de parcs à vélos</li> <li>• Nombre d'utilisateurs et d'emplacements <i>Mobility car sharing</i> ou <i>Velopass</i></li> <li>• Nombre d'entreprises à disposer d'un plan de mobilité</li> <li>• Degré de satisfaction sur la desserte en transport public</li> <li>• Pourcentage des déplacements pendulaires et de loisirs</li> <li>• Taux d'électrification des véhicules communaux et privés</li> </ul>
<b>6. Intégration &amp; communauté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité aux infrastructures publiques des personnes à mobilité réduite</li> <li>• Degré d'appartenance à la commune</li> <li>• Nombre de manifestations en faveur de la mixité sociale par année</li> <li>• Taux de réinsertion des chômeurs de longue durée</li> <li>• Degré de sensibilisation des personnes présentant des difficultés (alcool, drogues, tabac)</li> <li>• Taux de participation aux votations et élections communales</li> <li>• Nombre de participants aux cours de Français</li> </ul>
<b>7. Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants sensibilisés au développement durable par année</li> <li>• Nombre d'enseignants sensibilisés au développement durable par année</li> <li>• Nombre de postes d'apprentissages repourvus par année</li> <li>• Degré d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux</li> <li>• Consommation d'énergies des écoles de Bex</li> <li>• Nombre de projets scolaires en faveur du développement durable par année</li> <li>• Nombre de formations post obligatoires sur le territoire</li> </ul>

Source : élaboration propre

## CONCLUSION

Pour conclure, la commune de Bex affiche de nombreux atouts en faveur du développement durable. L'indice qui a été obtenu montre que même si la collectivité n'est pas engagée dans un processus à ce jour, elle est bien loin de résultats médiocres et démotivants. Les 7 objectifs génériques reflètent la direction que souhaite prendre la municipalité pour répondre à ses défis. L'établissement du plan d'actions avec ses indicateurs centraux se place donc comme un puissant moyen d'atteindre les finalités recherchées. De nombreuses communes rapportent déjà les multiples bénéfices découlant de leurs engagements. L'agenda 21 local se définit par un processus participatif et d'amélioration continue élaboré sur mesure aux besoins de chaque commune. Il permet de mieux gérer ses risques et ses enjeux par une optimisation de la gestion organisationnelle sur le long terme. Les 17 actions prioritaires, dont celle qui a été retenue comme urgente, permettent une mise en œuvre rapide et non onéreuse pour sensibiliser l'ensemble de la population bellerine.

Par conséquent, l'engagement des autorités communales est imminent. Dans un environnement global de plus en plus critiqué pour la mauvaise gestion des ressources ainsi que les impacts qu'ils impliquent, c'est du ressort des pouvoirs publics d'inciter à intégrer les principes du développement durable à tous les échelons de la vie locale, mais également à s'organiser en interne pour être irréprochable. Il est donc primordial que Bex accomplisse le rôle qui lui incombe. Il est question d'aller au-delà des préjugés sur les moyens nécessaires à activer pour implanter une telle démarche. La nomination de moteurs au sein de l'administration est indispensable pour communiquer régulièrement avec la population et maintenir l'intérêt pour la démarche. Une commission spécifique doit venir appuyer ces acteurs dans la réalisation de leurs tâches. C'est pourquoi la commune de Bex doit s'engager formellement en faveur du développement durable sans plus attendre et démarrer la phase de mise en œuvre sur le terrain. Elle dispose ici d'un instrument complet pour atteindre les bénéfices escomptés dans un proche avenir.

Un agenda 21 local est toutefois complexe et semé d'embûches, perturbant ainsi l'avancement du projet. L'accès à des informations pertinentes, les moyens humains et financiers ainsi que le temps à disposition sont souvent les principaux freins incontestables aux yeux d'une commune. Il est nécessaire de les surmonter comme un proverbe oriental le cite très bien : « *On vient à bout de ses desseins avec la patience.* ». Le travail s'est limité ici aux premiers pas d'un agenda 21 local pour Bex. Il serait donc fort intéressant de mener une enquête sur la perception de la population face au développement durable, d'inciter les futures générations par l'élaboration d'un agenda 21 scolaire pour les écoles de Bex ou, encore, d'étudier la faisabilité de développer le secteur du tourisme durable par sondage de l'Office du tourisme.

## ATTESTATION

Je déclare, par ce document, que j'ai effectué le travail de bachelor ci-annexé seul, sans autre aide que celles dûment signalées dans les références, et que je n'ai utilisé que les sources expressément mentionnées. Je ne donnerai aucune copie de ce rapport à un tiers sans l'autorisation conjointe du RF et du professeur chargé du suivi du travail de bachelor, y compris au partenaire de recherche appliquée avec lequel j'ai collaboré, à l'exception des personnes qui m'ont fourni les principales informations nécessaires à la rédaction de ce travail et que je cite ci-après :

Mme Eliane Desarzens

M. Olivier Pichard

M. Pierre Rochat

M. Pierre Dubois

M. Christophe Siméon

M. Daniel Hediger

M. Pierre-Yves Rapaz

Bex, juillet 2012

Mathieu Kohli



## BIBLIOGRAPHIE

### RÉFÉRENCES

- ACI. (2012). *Reporting fiscal: impôts communaux par classe de revenu imposable dans la commune*. Lausanne: Administration cantonale des impôts ACI, Département des finances et des relations extérieures, État de Vaud.
- Addiction Suisse. (s.d.). *Faits et chiffres: Substances et addiction*. Consulté le 23 mai 2012, sur Addiction Suisse: <http://www.addictionsuisse.ch/infos-und-fakten/substanzen-und-sucht/>
- Agenda 21 de Vevey. (2009). *Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis/rapport-préavis*. Consulté le 14 avril 2012, sur Commune de Vevey: [http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/A21\\_Grille-DD\\_20090119.pdf](http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/A21_Grille-DD_20090119.pdf)
- Agenda 21 de Vevey. (2012). *Bienvenue sur le site de l'Agenda 21 de Vevey*. Consulté le 28 février 2012, sur Commune de Vevey: <http://www.vevey.ch/agenda21>
- Amrein, D. (2010). *Achats et développement durable. Cours 5: Achat Supply Chain - Logistique*. Sierre: HES-SO Valais, filière économie d'entreprise.
- Amrein, D., & Rey, J.-P. (2011). *Option Manager 21. Cours 1: Les bases du développement durable*. Sierre: HES-SO Valais, filière économie d'entreprise.
- ARASAPE. (s.d.-a). *Activités du CSR*. Consulté le 29 mai 2012, sur Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut (ARASAPE): [http://www.arasape.ch/index.php?option=com\\_content&view=article&id=74&Itemid=97](http://www.arasape.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=74&Itemid=97)
- ARASAPE. (s.d.-b). *Le Centre social régional de Bex: Partenaires*. Consulté le 29 mai 2012, sur Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut (ARASAPE): [http://www.arasape.ch/index.php?option=com\\_content&view=article&id=76&Itemid=99](http://www.arasape.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=76&Itemid=99)
- ARE. (2006). *Des critères de qualité pour le développement durable des collectivités publiques*. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 4.
- ARE. (2010a). *Démarches communales de développement durable: Gryon (VD)*. Consulté le 28 février 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE: [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?gemeinde=186&lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?gemeinde=186&lang=fr)
- ARE. (2010b). *Démarches communales de développement durable: Vouvry (VS)*. Consulté le 28 février 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE: [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?lang=fr&gemeinde=349](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?lang=fr&gemeinde=349)
- ARE. (2011a). *Démarches communales de développement durable: Aigle (VD)*. Consulté le 28 février 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE: [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?gemeinde=411&lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?gemeinde=411&lang=fr)
- ARE. (2011b). *Démarches communales de développement durable: Montreux (VD)*. Consulté le 28 février 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE: [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?gemeinde=433&lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?gemeinde=433&lang=fr)
- ARE. (2011c). *Démarches communales de développement durable: Vevey (VD)*. Consulté le 28 février 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE: [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?gemeinde=180&lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?gemeinde=180&lang=fr)
- ARE. (2012a). *Démarches cantonales de développement durable*. Consulté le 28 juin 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE: [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_kantone/index.html?lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_kantone/index.html?lang=fr)

- ARE. (2012b). *Démarches communales de développement durable*. Consulté le 1<sup>er</sup> mars 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE:  
[http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?lang=fr)
- ARE. (2012c). *Développement durable: Démarches dans les cantons et les communes, faits et chiffres*. Consulté le 30 juin 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE:  
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00264/00538/index.html?lang=fr>
- ASFiCo. (2012). *Taux d'imposition des communes*. Autorité de Surveillance des Finances Communales. Consulté le 13 mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/taux-dimposition/>
- Association Cité de l'énergie. (2009). *Rapport Cité de l'énergie: Commune d'Aigle*. Consulté le 28 février, 2012, sur Cité de l'énergie: [http://ds1.dreifels.ch/energiestadt/images/1\\_z\\_Aigle\\_20090923.pdf](http://ds1.dreifels.ch/energiestadt/images/1_z_Aigle_20090923.pdf)
- Association Patrimoine Culinaire Suisse. (2008). *Produit de l'Inventaire du patrimoine culinaire suisse*. Consulté le mai 13, 2012, sur Patrimoine Culinaire Suisse: <http://www.patrimoineculinaire.ch/product.aspx?id=416>
- Barbey, V. (2012). *Tableaux de bord et stratégie dans les organisations sans but lucratif. Cours de Management stratégique*. Sierre: HES-SO Valais, filière économie d'entreprise.
- Cablofer. (2012). *Déchet = Ressource*. Consulté le 12 mai 2012, sur Cablofer Recycling SA:  
<http://www.cablofer.ch/>
- CCMB. (s.d.). *Cours de français: Bulletin d'inscription*. Bex : Commission consultative multiculturelle de Bex CCMB. Consulté le 29 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://bex.ch/N284/cours-de-francais.html>
- CECA. (2012). *Bienvenue chez CECA, chimiste de spécialités*. Consulté le 12 mai 2012, sur CECA Arkema Group:  
[http://www.ceca.fr/sites/ceca/fr/business/phosphore/nouveau\\_site/societe\\_info/atouts.page](http://www.ceca.fr/sites/ceca/fr/business/phosphore/nouveau_site/societe_info/atouts.page)
- Chablais Région. (2012a). *Aigle Région*. Consulté le 12 mai 2012, sur Chablais Région:  
<http://www.chablais.ch/aigleregion>
- Chablais Région. (2012b). *La Fugue chablaisienne: 2<sup>ème</sup> édition le dimanche 17 juin 2012*. Consulté le 23 mai 2012, sur Chablais Région: <http://www.lafuguechablaisienne.ch/>
- Chablais Région. (s.d.). *Agoris: Plateforme pour une cohabitation harmonieuse dans le Chablais*. Consulté le 30 mai 2012, sur Chablais Région: <http://www.chablais.ch/synthese?SERVICE=page&p=17732927827738862>
- CMS. (s.d.). *Panier des prestations: Un projet adapté à votre situation*. Consulté le 29 mai 2012, sur Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD):  
[http://www.avasad.ch/index.php?option=com\\_content&view=article&id=5&Itemid=42](http://www.avasad.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=5&Itemid=42)
- Commune d'Aigle. (s.d.). *Bienvenue sur le site de la commune d'Aigle*. Consulté le 28 février 2012, sur Commune d'Aigle: <http://www.aigle.ch/>
- Commune de Bex. (2011). *Analyse de l'eau*. Consulté le 29 février 2012, sur Commune de Bex:  
<http://www.bex.ch/N427/analyse-de-l-eau.html>
- Commune de Bex. (2012a). *Administration communale: adresses*. Consulté le 13 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/qsPortal/Home.asp?Action=-6&Mode=TagObjects&Tag=74&strTitle=Administration%20Communale%20%28adresses%29&M=147>
- Commune de Bex. (2012b). *Caractéristiques des eaux de Bex*. Consulté le 13 mai 2012, sur Commune de Bex:  
<http://www.bex.ch/N287/caracteristiques-des-eaux-de-bex.html>
- Commune de Bex. (2012c). *Règlements communaux*. Consulté le 13 mai 2012, sur Commune de Bex:  
<http://www.bex.ch/N223/reglements-communaux.html?M=334>

- Commune de Bex. (s.d.). *Le plan d'action communal*. Consulté le 15 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N2136/le-plan-d-action-communal.html>
- Commune de Bex. (s.d.-a). *Administration communale*. Consulté le 18 juin 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N146/administration-communale.html?M=147>
- Commune de Bex. (s.d.-b). *Carte journalière CFF*. Consulté le 23 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N313/carte-journaliere-cff.html?M=369>
- Commune de Bex. (s.d.-c). *Conseil communal*. Consulté le 18 juin 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N191/conseil-communal.html?M=333>
- Commune de Bex. (s.d.-d). *Entreprises et sociétés locales*. Consulté le 23 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/qsPortal/Home.asp?Action=-6&Mode=TagObjects&Tag=8&strTitle=Entreprises%20et%20soci%E9t%E9s%20locales&M=153>
- Commune de Bex. (s.d.-e). *Événements*. Consulté le 29 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N18/events.html>
- Commune de Bex. (s.d.-f). *Le Sport à Bex*. Consulté le 23 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N2742/le-sport-a-bex.html>
- Commune de Bex. (s.d.-g). *Salle à manger Croch'coeur*. Consulté le 29 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N2740/new-document.html?M=2741>
- Commune de Bex. (s.d.-h). *Surface constituant le territoire de Bex*. Consulté le 18 juin 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N1100/surfaces-constituant-le-territoire-de-bex.html>
- Commune de Gryon. (s.d.). *Menu principal*. Consulté le 28 février 2012, sur Commune de Gryon: [http://www.gryon.ch/xml\\_1/internet/fr/intro.cfm](http://www.gryon.ch/xml_1/internet/fr/intro.cfm)
- Commune de Vouvry. (s.d.). *Vouvry.ch: carrefour de développement*. Consulté le 28 février 2012, sur Commune de Vouvry: <http://www.vouvry.ch/>
- Conseil Communal. (2011a). *Procès-Verbal de la séance du Conseil communal du mercredi 21 septembre 2011*. Bex: Municipalité de Bex. Pages 13.
- Conseil communal. (2011b). *Règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions*. Bex : Municipalité de Bex. Pages 61. Consulté le 15 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N2042/reglement-du-plan-d-extension-communal-et-de-la-police-des-constructions-de-juin-1979.html>
- Conseil d'État vaudois. (2011). *Arrêté d'imposition pour l'année 2012*. Lausanne : Autorité de surveillance des finances communales. Pages 5. Consulté le 8 mai, 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N2598/arrete-d-imposition-2012.html>
- Conseil fédéral suisse. (2012). *Stratégie pour le développement durable 2012-2015*. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE, Conseil fédéral suisse. No d'article : 812.082.f. Pages 72.
- Coord21. (s.d.). *Qui sommes-nous ?*. Association des collectivités publiques de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable. Consulté le 4 juillet 2012, sur Coord21: <http://www.coord21.ch/accueil/>
- Denechere, E., & Valette, C. (2007). *Agenda 21 local: Le développement durable proche de chez vous!*. Poitiers : Université de Poitiers. Consulté le 15 juin 2012, sur Université de Poitiers: [http://sceco.univ-poitiers.fr/masterdel/IMG/pdf/pdf\\_4\\_pages\\_agendas\\_21\\_locaux.pdf](http://sceco.univ-poitiers.fr/masterdel/IMG/pdf/pdf_4_pages_agendas_21_locaux.pdf)

- DGEP. (2012). *L'apprentissage: Écoles professionnelles*. Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP, État de Vaud. Consulté le 8 mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.vd.ch/themes/formation/apprentissage/les-ecoles/professionnelles/>
- Domaine du Chêne. (s.d.). *Le Domaine*. Consulté le 15 juin 2012, sur Le Domaine du Chêne: [http://www.chene.ch/web/chene/contenu/DocProduits.nsf/%28\\$All\\_byref%29/presentationDomaine?OpenDocument&L=F&Mid=10101](http://www.chene.ch/web/chene/contenu/DocProduits.nsf/%28$All_byref%29/presentationDomaine?OpenDocument&L=F&Mid=10101)
- Ecoles de Bex. (2011a). *Infos 2011-2012*. Etablissement scolaire de Bex, Brochure d'informations. Pages 38.
- Ecoles de Bex. (2011b). *La Mosaïque: Œuvre commune entre les enfants et les requérants de Bex*. Consulté le 29 mai 2012, sur Etablissement scolaire de Bex: [http://ecoles-bex.ch/ecoles/Actualites/Entrees/2012/2/17\\_La\\_Mosaïque.html](http://ecoles-bex.ch/ecoles/Actualites/Entrees/2012/2/17_La_Mosaïque.html)
- EPFL. (2011). *Projet d'Agglomération du Chablais: Rapport final*. Lausanne : COPIL, Chablais Agglo, École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL. Consulté le 14 février 2012, sur Chablais Région: [http://www.chablaisagglo.ch/content/projets/agglo/dossier\\_final.pdf](http://www.chablaisagglo.ch/content/projets/agglo/dossier_final.pdf)
- État de Vaud. (2007). *Éléments constitutifs d'un Agenda 21 pour le canton de Vaud*. Lausanne : SG-SINF Unité de développement durable UDD, Chancellerie de l'État. Consulté le 29 juin 2012, sur canton de Vaud: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/fichiers\\_pdf/Elements\\_constitutifs\\_A21.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/fichiers_pdf/Elements_constitutifs_A21.pdf)
- État de Vaud. (s.d.). *Guichet cartographique cantonal: Géoplanet*. Lausanne : État de Vaud. Consulté à de nombreuses reprises entre le mois d'avril et mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.geoplanet.vd.ch/index.php#>
- FDDM. (2009). *Vouvry: Un avenir harmonieux du site de Tanay*. Consulté le 12 avril 2012, sur Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagnes FDDM: <http://www.fddm.ch/skills/36-40-176>
- FDDM. (2011). *Rapport du Conseil d'Etat sur l'Agenda 21 Cantonal: État des lieux des 16 engagements en matière de développement durable*. Sion : Direction opérationnelle A21, État du Valais. Éd. N°1. Pages 88.
- FDDM. (s.d.). *Agenda 21 Valais: Les 16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable*. Consulté le 28 juin 2012, sur Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagnes FDDM: <http://www.fddm.ch/skills/36-39-120>
- Fixit. (2012). *Fixit Schweiz*. Consulté le 12 mai, 2012, sur Fixit Gruppe: <http://www.fixit.ch/f/fixit-ag/index.php>
- FMA. (2011). *Rapport de gestion 2010 : au 31 décembre 2010*. Bex : Forces Motrices de l'Avançon. Pages 28. Consulté le 15 mai 2012, sur Forces Motrices de l'Avançon FMA: [http://www.fma-sa.ch/images/PDF/02\\_Rapport\\_FMA\\_2010\\_def\\_v5.pdf](http://www.fma-sa.ch/images/PDF/02_Rapport_FMA_2010_def_v5.pdf)
- FMA. (s.d.). *Historique*. Consulté le 29 février 2012, sur Forces Motrices de l'Avançon FMA: <http://www.fma-sa.ch/accueil/historique>
- Fondation de Nant. (s.d.). *Psychiatrie ambulatoire: Unité de traitements des dépendances, Azimut, Centre de Compétences Dépendances à Bex*. Consulté le 23 mai 2012, sur Fondation de Nant: [http://www.nant.ch/index/organisation/psychiatrie\\_adulte/psychiatrie-ambulatoire-dependances-azimut.htm](http://www.nant.ch/index/organisation/psychiatrie_adulte/psychiatrie-ambulatoire-dependances-azimut.htm)
- IDHEAP-ARE. (2003). *Etat des lieux des démarches de développement durable dans les communes*. Berne: Etat-major de l'information de l'ARE, Office fédéral du développement territorial ARE, Office fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Union des Villes Suisses UVS, Institut de hautes études en administration publique IDHEAP. Pages 54. Consulté le 8 mars 2012, sur Office fédéral du développement territorial: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/658.pdf>

- Knoepfel, P., & Münster, M. (2004). *Guide des outils d'évaluation de projets selon le développement durable*. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. No d'art.: 812.042.f. Pages 98.
- Lazzeri, Y. (2006). *Les indicateurs territoriaux de développement durable: Questionnaires et expériences*. Paris: Editions L'Harmattan. ISBN: 2-296-02470-X. Pages 323.
- Lenherr, D. (1994). *Jumelage: Tuttlingen*. Consulté le 30 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N1496/jumelage.html>
- Levrat, B. (2007). *Bex: un art de vivre*. Sion : Planète de l'Info. Éd. N°17. Pages 136.
- Meili Bex. (2012). *A. Meili SA, construction d'appareils industriels*. Consulté le 12 mai 2012, sur Meili Bex: <http://www.meilibex.ch/>
- MétéoSuisse. (2011). *Cartes climatologiques suisses : Précipitations annuelles*. Consulté le 8 mai 2012, sur Office fédéral de Météorologie et de Climatologie MétéoSuisse: [http://www.meteoschweiz.admin.ch/web/fr/climat/climat\\_aujourd'hui/klimakarten\\_schweiz.html](http://www.meteoschweiz.admin.ch/web/fr/climat/climat_aujourd'hui/klimakarten_schweiz.html)
- MétéoSuisse. (2011). *Scénarios actuels en Suisse*. Consulté le 8 mai 2012, sur Office fédéral de Météorologie et de Climatologie MétéoSuisse: [http://www.meteoschweiz.admin.ch/web/fr/climat/climat\\_de\\_demain/scenarios\\_climatiques/szenarien\\_schweiz.html](http://www.meteoschweiz.admin.ch/web/fr/climat/climat_de_demain/scenarios_climatiques/szenarien_schweiz.html)
- Meunier, P. (2010). *Situation immobilière dans le canton de Vaud : Une situation tendue malgré les nombreux projets*. Consulté le 8 mai 2012, sur L'Hebdo: [http://www.hebdo.ch/une\\_situation\\_tendue\\_malgre\\_les\\_nombreux\\_projets\\_page1\\_55970\\_.html](http://www.hebdo.ch/une_situation_tendue_malgre_les_nombreux_projets_page1_55970_.html)
- Mines de Sel de Bex. (2012). *Communiqué de Presse*. Consulté le 18 juin 2012, sur Fondation des Mines de Sel de Bex: <http://www.mines.ch/fr/media/communiqu>
- Municipalité d'Aigle. (2007). *Fonds énergétique durable*. Consulté le 6 avril 2012, sur Commune d'Aigle: <http://www.aigle.ch/fr/N2243/fonds-energetique-durable-encouragement-communal.html>
- Municipalité de Bex. (1993). *Règlement communal pour le service de distribution d'eau*. Bex : Municipalité de Bex. Pages 13. Consulté le 8 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N207/reglement-communal-pour-le-service-de-distribution-d-eau.html>
- Municipalité de Bex. (2002). *Règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées: Service des Eaux*. Bex : Municipalité de Bex. Pages 9. Consulté le 8 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N205/reglement-communal-sur-les-egouts-et-l-epuration-des-eaux-usees.html>
- Municipalité de Bex. (2005). *Annexe au règlement communal sur la collecte, le transport et le traitement des déchets urbains*. Bex : Municipalité de Bex. Pages 11. Consulté le 8 mai 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N215/reglement-communal-sur-la-collecte-le-transport-et-le-traitement-des-dechets-urbains.html>
- Municipalité de Bex. (2011a). *Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil communal: Exercice 2010*. Bex: Municipalité de Bex. Pages 99.
- Municipalité de Bex. (2011b). *Répartition des dicastères pour la législature 2011-2016*. Bex : Municipalité de Bex. Pages 1. Consulté le 29 février 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/data/dataimages/Upload/DICASTERES-2011-2016-%28%29.pdf>
- Municipalité de Bex. (2011c). *Répertoire des commissions 2011-2016: État au 7 octobre 2011*. Bex : Municipalité de Bex. Pages 19. Consulté le 29 février 2012, sur Commune de Bex: <http://www.bex.ch/N190/commissions-municipales.html>
- Municipalité de Bex. (2012, Janvier). *Bex devient Cité de l'énergie!*. Bex : Echos Bellerins. Éd. N° 77. Pages 8.

- Municipalité de Gryon. (2009). *Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis/rapport-préavis*. Consulté le 29 mars 2012, sur Commune de Gryon: [http://www.gryon.ch/documents/grille\\_de\\_lecture.pdf](http://www.gryon.ch/documents/grille_de_lecture.pdf)
- Municipalité de Vevey. (2011). *Règlement d'application du Fonds communal pour l'énergie et le développement durable*. Consulté le avril 17, 2012, sur Commune de Vevey: <http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/a21-application-fonds.pdf>
- Nations Unies. (1992). *Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement: Annexe I*. [A/CONF.151/26 (Vol. I)]. Rio de Janeiro: Nations Unies, Assemblée générale. Pages 5.
- Nations Unies. (2004). *Action 21: Chapitre 28, chiffre 3, Initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21*. Consulté le 29 juin 2012, sur Nations Unies: <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action28.htm>
- Nations Unies. (2012). *Rio+20: Conférence des Nations Unies sur le développement durable*. [A/CONF.216/L.1\*]. Rio de Janeiro: Nations Unies. Pages 60.
- OCEE. (2011). *Où se situe votre commune sur l'échelle du développement durable? Guide pratique accompagnant le profilographe du développement durable (version test)*. Berne: Office de la coordination environnementale et de l'énergie OCEE, Canton de Berne. Pages 29.
- OFC. (s.d.). *Liste des sites d'importance nationale: ISOS*. Consulté le 29 mai 2012, sur Office fédéral de la culture OFC: [http://www.bak.admin.ch/isos/03198/03215/index.html?lang=fr#sprungmarke1\\_46](http://www.bak.admin.ch/isos/03198/03215/index.html?lang=fr#sprungmarke1_46)
- OFEV. (2011). *Web-SIG de l'Office fédéral de l'environnement*. Berne : Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Consulté le 17 avril 2012, sur Office fédéral de l'environnement OFEV: <http://map.bafu.admin.ch/?lang=fr>
- OFROU. (2011). *OFROU 2011: Route et trafic, chiffres et faits*. Berne: Office fédéral des routes OFROU. N°1300 860270683. Pages 48.
- OFS. (2000). *Recensement fédérale de la population: commune de Bex*. Neuchâtel: Office fédérale de la statistique OFS, Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 29 février 2012, sur [http://www.scris.vd.ch/Data\\_Dir/ElementsDir/3140/4/F/5402\\_Bex\\_RFP2000.pdf](http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/3140/4/F/5402_Bex_RFP2000.pdf)
- OFS. (2012). *Nomenclatures: Répertoire officiel des communes de Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS. Version MS-Excel. Consulté le 13 mai 2012.
- OFS-ARE. (2007). *La mobilité en Suisse: Résultats du microrecensement 2005 sur le comportement de la population en matière de transports*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique OFS, Office fédéral du développement territorial ARE. ISBN: 978-3-303-11248-9. Pages 100.
- OFS-SCRIS. (2000). *Recensement fédéral de la population 2000: commune de Bex*. Consulté le 29 février 2012, sur canton de Vaud: [http://www.scris.vd.ch/Data\\_Dir/ElementsDir/3140/4/F/5402\\_Bex\\_RFP2000.pdf](http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/3140/4/F/5402_Bex_RFP2000.pdf)
- OFS-SCRIS. (2009). *Personnes vivant sous le seuil de pauvreté*. (Office fédéral de la statistique OFS, Statistique Vaud SCRIS) Consulté le 8 mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/indicateurs/indicateurs-pour-le-canton-de-vaud/1-securite-sociale-et-bien-etre-materiel/13-indicateur/>
- OFS-SSIGE. (2012). *La consommation de l'eau en Suisse*. Consulté le 13 mai 2012, sur commune de Lausanne (eauservice): <http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=33215>
- Pennequin, G., & Mocilnikar, A.-T. (2011). *L'atlas du développement durable et responsable*. Paris: Éditions Eyrolles et d'Organisation. ISBN : 2-212-54690-4. Pages 450.
- Plate-Forme Jeunesse. (2012). *Semestre de motivation*. Consulté le 12 mai 2012, sur Plate-Forme Jeunesse: <http://www.semochablais.ch/home.php>

- Plumettaz. (2012). *Accueil*. Consulté le 12 mai 2012, sur Plumettaz:  
<http://www.plumettaz.com/us/fr/plumettaz/index.php>
- Police cantonale vaudoise. (2011). *Résultats du dépouillement du questionnaire du mois d'août 2011*. Lausanne: Surveillance Mutuelle des Habitations SMHab. Pages 8.
- Police cantonale vaudoise. (s.d.). *Statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation*. Consulté le 23 mai 2012, sur Police cantonale vaudoise: <http://www.vd.ch/autorites/departements/dse/police-cantonale/statistiques/>
- Quicksite. (s.d.). *Une visite optimisée du site de Bex avec votre iPhone*. Consulté le 4 juillet 2012, sur quicksite: <http://www.quicksite.ch/N2750/une-visite-optimisee-du-site-de-bex-avec-votre-iphone.html>
- Rapaz Frères. (2012). *Photo Album: Vue de Bex*. Consulté le 6 mai 2012, sur Rapaz Frères: <http://www.rapazfreres.ch/>
- RARE. (2005). *Objectif développement durable: Comprendre agir sur son territoire, retours d'expériences et recommandations pour l'Agenda 21 local*. Toulouse: Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement RARE. ISBN: 2-9523931-0-9. Pages 106.
- Romande Energie. (2012). *Nos tarifs 2012*. Consulté le 8 mai 2012, sur Romande Energie: [http://www.romande-energie.ch/images/File/Tarifs/2012\\_tarifs\\_fma.pdf](http://www.romande-energie.ch/images/File/Tarifs/2012_tarifs_fma.pdf)
- Saline de Bex. (2012). *Le sel est notre histoire*. Consulté le 12 mai 2012, sur La Saline de Bex: <http://www.selbex.com/>
- SCAV-ERZ/CS. (2012). *Duretés totales moyennes des eaux de distributions publiques vaudoises*. Par Dr. cs. E. Raetz. Consulté le 25 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dse/scav/sire/CarteDuret%C3%A92012.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/scav/sire/CarteDuret%C3%A92012.pdf)
- SCRIS. (2000). *Atlas statistique du canton de Vaud: Niveau de formation de la population, niveau tertiaire parmi les 30 ans et plus*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 12 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)
- SCRIS. (2004). *Atlas statistique du canton de Vaud: Espace et environnement*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 29 février 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)
- SCRIS. (2008a). *Atlas statistique du canton de Vaud: Établissements et emplois, emplois à temps partiel*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 8 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)
- SCRIS. (2008b). *Atlas statistique du canton de Vaud: Revenus des contribuables, revenu médian*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 8 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)
- SCRIS. (2008c). *Atlas statistique du canton de Vaud: Vie active et rémunération du travail, établissements et emplois*. Consulté le mai 8, 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)
- SCRIS. (2010a). *Atlas statistique du canton de Vaud: Densité de population*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 29 février 2012, sur canton de Vaud:

[http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2010b). *Atlas statistique du canton de Vaud: Environnement et ressources, déchets collectés par habitant*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 6 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2010c). *Atlas statistique du canton de Vaud: Mobilité et transports, voitures pour 1000 habitants*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 17 avril 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2010d). *Atlas statistique du canton de Vaud: Taux de scolarisation dans la population, part des gymnasiens dans les 16-19 ans*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 12 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2010e). *Atlas statistique du canton de Vaud: Démographie, structure de la population par âge*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 15 juin 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2010f). *Tableaux: Consommation d'énergie électrique dans le canton de Vaud selon l'entreprise vendeuse, en MWh, 1996-2010*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 13 mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomID=2211>

SCRIS. (2010g). *Déchets collectés par commune*. Lausanne: Statistique Vaud SCRIS, État de Vaud. Version MS-Excel. Consulté le 8 mai 2012.

SCRIS. (2011a). *Atlas statistique du canton de Vaud: Criminalité et droit, Criminalité, peines et exécution des peines*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 23 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2011b). *Atlas statistique du canton de Vaud: Criminalité et droit, Criminalité, peines et exécution des peines: Infractions au CP pour 1000 habitants*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 23 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2011c). *Atlas statistique du canton de Vaud: Protection sociale, Prestations sociales sous conditions de ressources, taux d'aide sociale*. Lausanne : Statistique Vaud SCRIS. Consulté le 29 mai 2012, sur canton de Vaud: [http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop\\_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens](http://www.cartostat.vd.ch/carto.php?lang=fr&nivgeos=com&curCodeDomCH=demo&curCodeThemeCH=pop_natio&typindCH=C&curCodeIndCH=dens)

SCRIS. (2012a). *Annuaire statistique du canton de Vaud 2012*. Lausanne, Statistique Vaud SCRIS, Bureau d'Information et de Communication de l'État de Vaud. 35<sup>e</sup> édition. Pages 520.

SCRIS. (2012b). *Demandeurs d'emploi: chômeurs et taux de chômage par commune*. Lausanne: Statistique Vaud SCRIS, État de Vaud. Version MS-Excel. Consulté le 8 mai 2012, sur Canton de Vaud: <http://www.scris.vd.ch/default.aspx?docid=4719>

SECO. (2012). *La situation sur le marché du travail en décembre 2011*. Berne: Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Département fédéral de l'économie DFE. Pages 28.

- SEVEN. (2011). *Qualité de l'air: Statistique, Aigle*. Lausanne : Service de l'environnement et de l'énergie SEVEN, État de Vaud. Consulté le 8 mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.vd.ch/themes/environnement/air/qualite-de-lair/statistiques/>
- Suisse énergie. (2009). *La société à 2000 watts en point de mire*. Consulté le 17 avril 2012, sur Cité de l'énergie: [http://www.energiestadt.ch/f/joomla/downloads/bons\\_exemples/Fiche\\_Vevey09.pdf](http://www.energiestadt.ch/f/joomla/downloads/bons_exemples/Fiche_Vevey09.pdf)
- Swissolar. (2012). *La chaleur du soleil pour maison individuelles*. Consulté le 15 mai 2012, sur Swissolar: [http://www.swissolar.ch/uploads/tx\\_tds/Swissolar\\_Broschuere\\_TH\\_EFH\\_fr\\_LOW.pdf](http://www.swissolar.ch/uploads/tx_tds/Swissolar_Broschuere_TH_EFH_fr_LOW.pdf)
- Thévoz, R.-L. (s.d.). *Projet migration*. Consulté le 29 mai 2012, sur Établissement scolaire de Bex: <http://ecoles-bex.ch/ecoles/Migration.html>
- Transalp'Air. (2012). *Les normes de pollution de l'air*. Consulté le 8 mai 2012, sur Transalp'Air: <http://www.transalpair.eu/norme>
- Transalp'Air. (2011). *Statistiques annuelles 2011*. Consulté le 8 mai 2012, sur Transalp'Air: [http://www.transalpair.eu/statistiques\\_annuelles](http://www.transalpair.eu/statistiques_annuelles)
- UDD. (2006a). *Jalons 4: Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud*. Lausanne : Unité de développement durable UDD, État de Vaud. Consulté le 28 février 2012, sur canton de Vaud: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/publications/jalons\\_4-indicateurs\\_dd\\_vd\\_2006\\_150dpi.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/publications/jalons_4-indicateurs_dd_vd_2006_150dpi.pdf)
- UDD. (2006b). *Développement durable: Énergies renouvelables*. Lausanne : Unité de développement durable UDD, État de Vaud. Consulté le 13 mai 2012, sur canton de Vaud: <http://www.vd.ch/themes/environnement/developpement-durable/indicateurs/indicateurs-pour-le-canton-de-vaud/22-energie/222-indicateur/>
- UDD. (2011a). *Jalons 9: Actions pour la durabilité dans les communes*. Lausanne : Unité de développement durable UDD, État de Vaud. Consulté le 28 février 2012, sur canton de Vaud: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/publications/jalons\\_09-actions\\_durabilite\\_communes\\_2011\\_072dpi.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/publications/jalons_09-actions_durabilite_communes_2011_072dpi.pdf)
- UDD. (2011b). *Jalons 9: Actions pour la durabilité dans les communes, fiches*. Lausanne : Unité de développement durable UDD, État de Vaud. Consulté le 3 juillet 2012, sur canton de Vaud: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/publications/jalons\\_09-fiches\\_actions\\_communes\\_2011.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/publications/jalons_09-fiches_actions_communes_2011.pdf)
- UDD-ARE. (2010). *Jalons 8: Boussole 21, évaluation de la durabilité des projets sur Internet*. Lausanne : Unité de développement durable UDD, État de Vaud, Office fédéral du développement territorial ARE. Consulté le 28 février 2012, sur canton de Vaud: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/publications/jalons\\_08-boussole21\\_2010\\_150dpi.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/publications/jalons_08-boussole21_2010_150dpi.pdf)

## TRAVAUX NON-CITÉS

- ARE. (2004). *Etat des lieux des démarches de développement durable dans les cantons 2003-2004*. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 47.
- ARE. (2007). *Achats publics durables : Bonnes pratiques en matière de développement durable*. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 28.
- ARE. (2008). *Des communes tournées vers l'avenir : Démarches communales de développement durable, critères et conditions à remplir pour figurer sur le site Internet de l'ARE*. Berne : Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 2. Consulté le 29 février 2012, sur Office fédéral du développement territorial ARE : [http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21\\_gemeinden/index.html?lang=fr](http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21_gemeinden/index.html?lang=fr)

ARE. (2009). Éducation en vue du développement durable : Bonnes pratiques en matière de développement durable. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 25.

ARE. (2010). Alimentation et développement durable : Bonnes pratiques en matière de développement durable. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 30.

ARE. (2004). Achats publics durables : Bonnes pratiques en matière de développement durable. Berne: Office fédéral du développement territorial ARE. Pages 28.

Échallens 21. (2008). Rapport du comité de pilotage à la Municipalité. Échallens : Municipalité d'Échallens. Pages 35. Consulté le 29 février 2012, sur Commune d'Échallens : <http://www.echallens21.ch/pubdocs/RapportEchallens21.pdf>

État de Vaud. (s.d.). Site officiel du canton de Vaud. Consulté le 29 février 2012, sur canton de Vaud : <http://www.vd.ch/>

## CONTACTS IMPORTANTS

Bender, M. Apprenti médiaticien auprès de l'entreprise quicksite Sàrl, Vevey. (communication personnelle, 5 juillet 2012)

Bovay, K. Secrétaire auprès des Forces Motrices de l'Avançon FMA. (communication personnelle, 9 mai 2012)

Brandt, S. Statisticienne pour Statistique Vaud (SCRIS). (communication personnelle, 14 mai 2012)

Bridveaux, C. Ingénieur communal, commune de Bex. (communication personnelle, 16 mai 2012)

Dauphin, C. Chef service parcs et jardins, commune de Bex. (communication personnelle, 14 mai 2012)

Derivaz, Y. Responsable CGPI (Centre Vaudois de Gestion des Programmes d'Insertion), Centre Est Vaudois. (communication personnelle, 9 mai 2012)

Desarzens, E. Municipale, commune de Bex. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 12 avril 2012)

Desarzens, E., Pichard, O., Rochat, P., Hediger, D., Dubois, P., & Siméon, C. Municipalité de Bex pour valider le plan d'actions. (communication personnelle, 14 juin 2012)

Desarzens, E., Pichard, O., Rochat, P., Hediger, D., Dubois, P., & Siméon, C. Municipalité de Bex pour valider l'action prioritaire. (communication personnelle, 26-29 juin 2012)

Détraz, C. Cheffe du centre ORP d'Aigle. (communication personnelle, 9 mai 2012)

Dreier, C. Responsable des concierges, commune de Bex. (communication personnelle, 10 mai 2012)

Dubois, P. Municipal, commune de Bex. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 23 avril 2012)

Gillabert, G. Chef de projet, Unité de développement durable UDD, canton de Vaud. Choix de l'outil de l'analyse (communication personnelle, 23 février 2012)

Gillabert, G. Chef de projet, Unité de développement durable UDD, canton de Vaud. Analyse action prioritaire. (communication personnelle, 4 juillet 2012)

Gottraux, X. Responsable social AZIMUT, centre de compétences de dépendances (communication personnelle, 2 mai 2012)

Hediger, D. Municipal, commune de Bex. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 5 avril 2012)

Imprimerie Bach SA. Imprimeur pour la commune de Bex. Analyse action prioritaire. (communication personnelle, 5 juillet 2012)

Nater, S. Directeur des écoles de Bex. (communication personnelle, 16 mai 2012)

Pasche, L. Statisticienne pour Statistique Vaud (SCRIS). (communication personnelle, 27 février 2012)

Pichard, O. 1<sup>er</sup> Vice-président de la Municipalité, commune de Bex. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 1<sup>er</sup> mai 2012)

Pichard, O. 1<sup>er</sup> Vice-président de la Municipalité, commune de Bex, Municipal. Plan d'actions. (communication personnelle, 16 juin 2012)

Raboud, C. Psychologue conseillère en orientation, Centre OSP Est, Aigle. (communication personnelle, 16 mai 2012)

Rapaz, P.-Y. 2<sup>e</sup> Vice-président de la Municipalité, Commune de Bex. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 16 avril 2012)

Rochat, P. Commune de Bex, Syndic. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 10 avril 2012)

Rochat, P., & Pichard, O. Syndic & 1<sup>er</sup> Vice-président de la Municipalité, Commune de Bex. Quels défis pour Bex. (communication personnelle, 5 juin 2012)

Rod, E. Boursier communal, Commune de Bex. (communication personnelle, 16 mai 2012)

Siméon, C. Municipal, Commune de Bex. Phase de diagnostic. (communication personnelle, 26 avril 2012)

Triolo, D. Adjoint à la Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire DGEP, Canton de Vaud. (communication personnelle, 9 mai 2012)

## ANNEXE I : GUIDE POUR L'ENTRETIEN QUALITATIF SEMI-DIRIGÉ

### Enquête auprès des communes proches de Bex et actuallement dans un processus d'agenda 21 local

1		Caractéristiques de la commune
1.1	Commune	
1.2	Canton	
1.3	Nombre d'habitants	
1.4	Topographie	<i>Ex.: commune de montagne, plaine, etc.</i>
1.5	Année de démarrage de l'A21L	
1.6	Autres mesures en parallèle	<i>Ex.: Cité de l'énergie, Charte d'Aalborg, etc.</i>
1.7	Contacts	
2		Contexte de la démarche
2.1	Quelles sont les raisons qui ont poussé votre commune à s'engager dans un processus d'agenda 21 local?	<i>Ex.: réactivité ou résolution d'un problème, Anticipation, Prise de conscience, Volonté politique affirmée, Suite à l'appel des concitoyens, Pression d'associations ou de groupes d'intérêts, amélioration de l'image de la commune, etc...</i>
3		Acteurs - déroulement - objectifs
3.1	Quel est le titre représentatif de votre engagement?	<i>Ex.: Agenda 21 local de... ou Avenir...</i>
3.2	Qui a initié la démarche?	<i>Ex.: législatif, exécutif, administration, association, etc...</i>
3.3	Quels sont les acteurs ou le responsable en charge de la démarche?	<i>Ex.: groupe de travail, comité, commission spéciale, mandat externe, association, coordinateur, délégué de la commune, poste créé spécialement pour l'agenda 21 local, etc...</i>
3.4	D'autres participants interviennent-ils dans le processus?	<i>Ex.: jeunes, Seniors, habitants, associations, politiciens, bureaux d'études, etc...</i>
3.5	À quel stade de la démarche vous situez-vous actuellement?	<i>Ex.: sensibilisation, Diagnostic, Objectifs, Actions (définition), Actions (mise en œuvre), Suivi et évaluation, etc...</i>
3.6	Quels sont les principaux enjeux et objectifs définis pour la commune?	<i>Ex.: insérer les principes du développement durable dans tous les projets de la commune, dans les processus de décision, favoriser les énergies renouvelables, développer la mobilité douce, afficher une politique de transparence, instaurer un dialogue avec la société civile, participer à la réduction de l'empreinte écologique, garantir un meilleur cadre de vie, réduire la consommation d'énergie, la gestion des eaux et des déchets, l'air, etc...</i>
4		Thèmes
4.1	Quels thèmes avez-vous choisis en priorité?	<i>Selon une liste de questions tenue en parallèle</i>
5		Méthode
5.1	Quel type de méthodes préconisez-vous pour mettre en œuvre les actions ou la démarche?	<i>Ex.: système d'évaluation (indicateurs, grille, outils d'évaluation) Participation (groupe de travail, forums, ateliers, etc...) Communication externe (journaux, site Internet, manifestations, événements ponctuels, etc...)</i>
5.2	Avez-vous prévu des indicateurs spécifiques pour mesurer les actions?	<i>Ex.: basé sur les Jalons 4 (VD), MONET, indicateurs de la FDDM, Cercle indicateurs ou définition propre à la commune?</i>

6		Résultats
6.1	Quels sont les changements induits par la démarche?	<i>Ex.: nouvelles lois, plan directeur, réorganisation administrative ou sectorielle, création d'une commission ou d'un poste, etc...</i>
6.2	Quels sont les bénéfices obtenus par la démarche à ce jour?	<i>Ex.: meilleure image de citoyenneté, réduction de la consommation d'énergie, meilleure organisation interne, diminution du volume des déchets, meilleure participation de la société civile, cadre de vie amélioré, etc...</i>
6.3	La commune est-elle satisfaite des résultats?	
6.4	Quels sont les résultats que la commune souhaiterait obtenir dans le futur?	
7		Limites
7.1	Quelles sont les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre en interne?	<i>Ex.: organisation de l'administration, cloisonnement sectoriel, manque d'implication des collaborateurs ou de soutien des autorités, manque de moyens financiers, humains ou matériels, manque de temps, coûts de coordination élevés, etc...</i>
7.2	Quelles sont les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre à l'extérieur?	<i>Ex.: oppositions, critiques, lettres (si oui, les causes des oppositions-remarques), manque de moyens, manque de temps ou démarche trop longue, manque d'implication de la société civile, etc...</i>
8		Coûts et financement
8.1	Quelles sont les sources de financement dont la commune dispose pour mener ses actions?	<i>Ex.: contribution communale, cotisations d'associations ou de fondations, sponsoring, mécénat, dons, subventions ou programmes d'encouragement cantonales-fédérales ou autres, fonds spécifique à la commune, recettes fiscales, etc...</i>
8.2	Quel est le budget annuel alloué par la commune ou les autres acteurs à la démarche (estimation)?	<i>De manière générale, pour avoir un ordre d'idée ou simplement connaître les principaux coûts (fixes) associés à la démarche</i>
8.3	La commune dispose-t-elle de ressources financières, humaines ou matérielles en quantité nécessaire pour mettre en œuvre les prochaines actions?	

Ce questionnaire s'est essentiellement inspiré du sondage suivant:

Office fédéral du développement territorial (2003). *État des lieux des démarches de développement durable dans les communes*. Berne: Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Union des Villes Suisses (UVS), Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Pp. 47-50. Consulté le 08.03.12, disponible sur Internet : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/658.pdf>

## ANNEXE II : LISTE À THÈMES

### 4.2 Liste de thèmes selon les trois piliers du développement durable pour mesurer les actions

Enquête auprès des communes proches de Bex et actuellement dans un processus d'agenda 21 local

<b>A RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT</b>					
	<b>Thèmes</b>	<i>Quel est le degré d'importance du thème? (urgent, peut attendre,...)</i>	<i>Des actions sont-elles déjà réalisées?</i>	<i>Si oui, combien d'actions ont été finalisées à ce jour et exemples concrets?</i>	<i>Si non, quelles sont les mesures en cours ou envisagées?</i>
A.1	Biodiversité				
A.2	Forêt				
A.3	Eau				
A.4	Air et climat				
A.5	Énergie				
A.6	Sol				
A.7	Aménagement du territoire				
A.8	Sauvegarde du patrimoine				
A.9	Déchets et sites pollués				
A.10	Nuisances sonores				
A.11	Mobilité et transports				
A.12	Espaces publics				
A.13	Construction et infrastructures				
<b>B ÉCONOMIE ET FINANCE</b>					
	<b>Thèmes</b>	<i>Quel est le degré d'importance du thème? (urgent, peut attendre,...)</i>	<i>Des actions sont-elles déjà réalisées?</i>	<i>Si oui, combien d'actions ont été finalisées à ce jour et exemples concrets?</i>	<i>Si non, quelles sont les mesures en cours ou envisagées?</i>
B.1	Finances publiques et impôts				
B.2	Investissements				
B.3	Emplois				
B.4	Innovations et technologie				

B.5	Production et consommation				
B.6	Structure économique et tourisme				
B.7	Efficacité dans l'administration				
<b>C</b> <b>DOMAINE SOCIAL</b>					
	<b>Thèmes</b>	<i>Quel est le degré d'importance du thème? (urgent, peut attendre,...)</i>	<i>Des actions sont-elles déjà réalisées?</i>	<i>Si oui, combien d'actions ont été finalisées à ce jour et exemples concrets?</i>	<i>Si non, quelles sont les mesures en cours ou envisagées?</i>
C.1	Culture et loisirs				
C.2	Conditions de vie				
C.3	Santé et sécurité				
C.4	Égalité des chances				
C.5	Répartition des revenus				
C.6	Habitat et logement				
C.7	Formation et éducation				
C.8	Cohésion sociale et participation				
C.9	Solidarité intergénérationnelle				
C.10	Intégration				
C.11	Communication et sensibilisation				

La liste de questions a été déterminée sur la base des thèmes du document suivant:

Unité de développement durable (2011). *Jalons : Actions pour la durabilité dans les communes*. Lausanne: Unité de développement durable (UDD), Département des infrastructures, État de Vaud. Pp. 30-36. Consulté le 08.03.12, disponible sur Internet: [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/publications/jalons\\_9-actions\\_durabilite\\_communes\\_2011\\_72dpi.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/publications/jalons_9-actions_durabilite_communes_2011_72dpi.pdf)

## ANNEXE III : RAPPORT D'ENTRETIEN - COMMUNE DE GRYON

**Mme Evelyne Moreillon, secrétaire municipale (22.03.12)**

### Contexte et déroulement

Gryon est une petite commune dans les Alpes Vaudoises comptant env. 1'200 habitants (Moreillon, 2012). La typologie est assez diversifiée avec des forêts, des montagnes, une réserve naturelle et des zones agricoles et d'habitat. L'agenda 21 local a démarré en 2000 et fut majoritairement initié par le syndic de l'époque : M. Robert Jaggi. Les principales raisons qui ont poussé à entreprendre des démarches pour le développement durable sont liées à une seule et unique problématique de l'époque, les oppositions massives des groupes écologistes pour chaque projet de développement de la commune. C'est ainsi que l'exécutif a décidé d'agir et a nommé l'administration comme responsable de la démarche sous le titre « Agenda 21 local de Gryon » (ARE, 2010a). De nombreux acteurs interviennent dans la démarche comme la population (tous âges confondus), les différents acteurs économiques et certaines associations pour la protection de l'environnement (groupes écologistes par exemple). Le processus est participatif et recherche l'implication de tous.

Depuis le démarrage de l'agenda, les phases de sensibilisation et de diagnostic ont déjà été réalisées. La commune est clairement dans la mise en œuvre du plan d'action et a soumis au canton son plan directeur qui n'a pas encore été accepté (23 remarques constatées en retour). Cette action est menée en interne par la municipalité afin de créer des lignes directrices et une vision à long terme. Les principaux enjeux retenus par la commune sont, la prise de conscience du développement durable à tous les échelons, la sensibilisation de la population afin de créer un mouvement et un dialogue, la transparence dans la politique, la gestion des déchets et surtout dernièrement, la problématique liée à la récente votation sur la limitation des résidences secondaires à 20 % qui va fortement impacter les acteurs économiques locaux et le marché de l'emploi dans la région et la commune.

Depuis 2 ans et demi, aucune séance ne s'est déroulée entre les différents acteurs. Ceci s'explique majoritairement par le changement de syndic. Ainsi, la municipalité observe une sorte d'essoufflement pour la démarche, une démotivation de la part de la société civile et de certains politiciens. Malgré ce *stand-by*, l'administration communale a continué de mener de petites actions ponctuelles.

### **Méthode préconisée**

La démarche se veut surtout participative et prospective. Avant la suspension de l'agenda, des séances étaient planifiées jusqu'à 4 fois par année regroupant différents acteurs. Cependant, pour mener les projets, l'administration forme des groupes en interne nécessitant parfois le soutien de bureaux externes. Elle utilise sa propre grille d'évaluation inspirée de la commune de Vevey (Municipalité de Gryon, 2009) et, recourt volontiers aux manifestations (outil très apprécié pour communiquer, sensibiliser et échanger avec la population locale). Aucun autre outil n'est utilisé pour mesurer l'impact du projet comme la Boussole 21 par exemple (UDD-ARE, 2010). De plus, la commune ne dispose pas d'un système d'indicateurs spécifiquement conçu pour l'agenda 21, elle évalue surtout les démarches de manière qualitative.

Par ailleurs, une enquête est actuellement en dépouillement visant à connaître plus précisément le taux d'occupation des résidences secondaires afin de lutter contre les lits froids. Cette dernière devient donc caduque avec l'acceptation de l'initiative fédérale du 11 mars dernier.

### **Résultats et limites de la démarche**

À ce jour, la commune est satisfaite des résultats obtenus pour les actions privilégiées. L'agenda a permis de décloisonner totalement les différents secteurs de l'organisation et d'amener une réelle participation de chacun. Elle a renforcé les liens avec la société civile, a fait prendre conscience à la population locale des enjeux du développement durable et de la complexité des démarches pour réaliser les engagements concrètement. De plus, l'état des lieux de la phase préparatoire a beaucoup soulevé l'intérêt des différents acteurs locaux permettant d'amener une multitude d'idées constructives et novatrices. Comme déjà mentionné, un projet de plan directeur est toujours en cours depuis le début de sa conception il y a maintenant 3 ans.

Toutefois, l'engouement pour la démarche au niveau des concitoyens a commencé à s'estomper après 5-6 ans et, principalement, lors du changement du plan quinquennal de la commune. Le processus ne pouvant se réaliser rapidement comme le souhaitèrent certains politiciens ou acteurs externes, une sorte de démotivation s'est installée amenant la municipalité à mettre la démarche en attente. D'autres contraintes sont notamment apparues tant au niveau financier, légal que temporel. Les autorisations à obtenir et la bureaucratie sont les principaux vecteurs de ralentissement des démarches du développement durable et des pertes de motivation des acteurs, à l'instar de la difficulté à pouvoir installer des zones 30 km/h pour ralentir le trafic et assurer la sécurité des bordiers. Notons également que le manque de temps pour les élus communaux pour se consacrer à l'agenda ne favorise pas la priorité de la démarche.

## Coûts et financement

La source de financement primordiale est le système de taxation de base comme c'est déjà le cas dans les autres communes (impôts directs, taxes ordures et épuration, impôts fonciers, taxe de séjour, taxe touristique, etc.). Aucune aide de la Confédération et du canton n'a été obtenue. La commune ne dispose pas non plus de fonds énergétiques avec principe de prélèvement d'une taxe sur le kilowattheure final consommé pour subventionner des mesures d'économies d'énergie ou de mobilité douce, ou encore, de budget spécifique pour l'agenda 21 local tout comme de ressources humaines spécialement destinées à cet effet.

Les dépenses sont évaluées selon l'urgence des actions à entreprendre, mais sont souvent liées à la participation de bénévoles que la commune remercie sous forme d'apéritifs ou de cocktails pour une somme annuelle de deux à trois mille francs. Deux autres actions nécessitent beaucoup d'argent pour Gryon : assurer la liaison entre l'Alpe des Chaux et Barboleuse et augmenter la cadence de la ligne ferroviaire BVB durant la saison de ski. C'est pourquoi le bus « Gryon Express » est mis sur pied pour faciliter les transports publics et mieux desservir la zone touristique en hiver (service gratuit). De l'autre côté, l'augmentation des cadences à intervalles de 30 minutes au lieu de l'heure est difficilement négociable gratuitement auprès des TPC (Transport Public du Chablais). Au final, ce n'est pas loin de CHF 40'000.– qui sont dépensés chaque année pour offrir ces deux services.

## Listes à thèmes

Lors de l'entretien, la liste à thèmes a été tenue en parallèle pour déterminer les actions réalisées, en cours et à venir (cf. tableau 11). Ce support a permis de mettre en avant les sujets prioritaires de par l'importance des efforts déployés sur le terrain. Seules les actions qui ressortent des discussions et des recherches sur le site Internet (Commune de Gryon) sont affichées : les rubriques n'ayant pas de réponses sont laissés vides. Les thèmes figurant en gras sont les sujets importants aux yeux de la commune.

**Tableau 11 : Listing des actions pour Gryon**

Ressources et environnement		
Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coupage des vernes pour garantir des prairies favorisant les parades nuptiales pour la faune locale.</li> </ul>	
<b>Forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur la protection des arbres</li> <li>Labellisation des forêts (FSC)</li> <li>Plantation de 200 arbres par les classes d'écoles pour masquer la nouvelle déchetterie</li> </ul>	

<b>Eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une animation publique pour marquer l'année mondiale de l'eau avec rappel des principaux enjeux liés au réchauffement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de STEP en partenariat avec Bex (d'ici 10 ans)</li> <li>Non nécessaires, les cours d'eau proviennent de sources naturelles</li> </ul>
<b>Air et climat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure envisagée en partie grâce à la ventilation dans les Alpes assurant une très bonne qualité de l'air</li> </ul>
<b>Énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation de 2 chauffages à bois dans des locaux administratifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude en cours pour installer un chauffage à bois dans la grande salle de Barboleuse</li> <li>Projet de Turbinage avec les FMA sur l'Avançon (redistribution du trop-plein pour la commune de Bex)</li> <li>Programme de concept énergétique communal en cours (un dérivé du label « Cité de l'énergie » pour les petites communes)</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un nouveau plan partiel d'affection (PPA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de dézoner des parcelles pour éviter l'étalement et le mitage du sol</li> </ul>
<b>Sauvegarde du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve naturelle de Taveyanne couvrant 17% du territoire</li> <li>Depuis 10 ans, journée pour lutter contre l'accroissement des vernes</li> <li>Réfection et valorisation des murs des vieux bâtiments</li> </ul>	
<b>Déchets et sites pollués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'une nouvelle déchetterie</li> <li>Sensibilisation des écoliers et du public au tri des déchets</li> <li>Installation d'un mini centre de tri au collège</li> <li>Incitation au compostage individuel par une subvention communale pour un treillis en forme de silo (beaucoup d'habitants de la commune disposent d'un jardin privé pouvant accueillir un tel dispositif)</li> <li>Action « Coup de balai printanier » avec bénévoles pour nettoyer les principaux espaces publics, surtout les pistes de ski (40 bénévoles chaque année)</li> <li>Intensification des ramassages spéciaux (8 fois par année)</li> <li>Revalorisation des déchets d'une menuiserie (copeaux de bois) comme combustible pour les chauffages à bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication chaque année à la population pour inciter au compostage individuel et au tri des déchets</li> </ul>
<b>Nuisances sonores</b>		

<b>Mobilité et transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque saison d’hiver, relèvement des cadences du train BVB à intervalles de 30 minutes et mise en place d’une liaison gratuite entre la place de Barboleuse et le domaine de L’Alpe des Chaux</li> <li>• Marquage parking (zones bleues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de création d’un parking sur la route de Solalex pour favoriser les touristes et les utilisateurs à laisser la voiture et continuer à pied</li> </ul>
-------------------------------	---	---

**Espaces publics**

<b>Construction et infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau PPA (voir ci-dessus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d’incitation pour les standards Minergie ou autres</li> <li>• Nouvelles constructions communales de manière durable</li> <li>• Dézonage de parcelles (voir ci-dessus)</li> <li>• Réflexion urgente suite à l’initiative récemment votée sur les logements secondaires</li> </ul>
--	--	---

## Économie et finance

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Finances publiques et impôts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du système de taxation communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune n’a presque pas de dettes et présente des comptes équilibrés</li> </ul>
<b>Investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir thème énergie ci-dessus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune</li> </ul>
<b>Emplois</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La municipalité va sérieusement se pencher sur ce sujet problématique à l’avenir (cf. votation du 11 mars dernier)</li> </ul>
<b>Innovations et technologie</b>		
<b>Production et consommation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des produits du terroir de la région lors d’organisation d’événements nécessitant des apéritifs</li> </ul>	
<b>Structure économique et tourisme</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage en cours de dépouillement pour déterminer le taux d’occupation de la commune qui affichait jusqu’ici env. 70%</li> </ul>
<b>Efficacité dans l’administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de la grille d’évaluation pour mesurer l’impact de chaque projet sous l’angle du développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d’actualisation des fiches d’actions datant de 1995 (années précédant la mise en place de l’agenda 21 local)</li> </ul>

## Domaine social

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Culture et loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de visite tous les mardis de l’été dans le territoire entre sites historiques et paysage pour faire découvrir aux touristes ou même aux nouveaux habitants la culture et l’histoire communale</li> <li>• Acceptation du programme de la « Free Access » pour une offre variée durant tout l’été pour les locaux et les touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de réalisation d’un sentier pédestre en hiver en cours</li> </ul>

<b>Conditions de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'aide sociale est quasi nul et la qualité de vie perçue par les concitoyens est jugée très satisfaisante</li> </ul>
<b>Santé et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de ralentissement du trafic routier sur 3 axes communaux par un système d'îlots ou de trottoirs</li> <li>Cartographie des zones de dangers naturels en cours avec Bex</li> </ul>
<b>Égalité des chances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La commune pense à trouver une approche pour mieux inciter les femmes à composer la municipalité (actuellement formée que d'hommes)</li> </ul>
<b>Répartition des revenus</b>	
<b>Habitat et logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage sur les lits froids en cours (voir ci-dessus)</li> <li>Phase de réflexion pour lutter contre le manque de logement à l'année et le prix du mètre carré qui augmente</li> </ul>
<b>Formation et éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des classes d'écoles au tri des déchets (chaque année)</li> </ul>
<b>Cohésion sociale et participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'événements avec apéritifs ou raclettes offertes par la commune pour renforcer les liens et privilégier une ambiance villageoise</li> </ul>
<b>Solidarité intergénérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque année, les classes d'école préparent le repas pour les seniors de la commune afin d'échanger entre les différentes classes d'âge à la grande salle</li> <li>La mesure « Bel âge » vise à subventionner un repas par mois pour les personnes âgées avec sorties à pied ou participation à des conférences aux frais de l'administration</li> <li>Aide à domicile en lien avec l'EMS de Bex</li> </ul>
<b>Intégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions de bienvenue pour les nouveaux résidents de la commune (convocation pour se présenter à la commune et échanger un moment unique)</li> <li>La municipalité prend conscience qu'aucune offre n'est disponible pour des cours de français afin de favoriser l'intégration des étrangers (surtout des Anglais)</li> </ul>
<b>Communication et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Onglet spécifique Agenda 21 local développé sur le site Internet</li> <li>Présentation publique en automne 2000 (puis forums chaque année)</li> <li>Intégration des démarches dans le journal de la commune (publié 2 fois par an)</li> <li>Projet éventuel de mener une enquête de satisfaction pour déterminer l'image de Gryon et l'implication des citoyens</li> </ul>

Source : élaboration propre

## ANNEXE IV : RAPPORT D'ENTRETIEN - COMMUNE D'AIGLE

### M. Michel Veyre, secrétaire municipal adjoint (04.04.12)

#### Contexte et déroulement

La commune d'Aigle se situe essentiellement en plaine et comprend environ 9'300 habitants. L'agenda 21 local a démarré en 1999 sous le titre « Aigle en chemin vers la société à 2'000 watts et le bien-être durable » (ARE, 2011a). L'exécutif a initié la démarche, mais agit avec le législatif et l'administration communale (Veyre, 2012). D'autres intervenants sont toutefois nécessaires à la bonne conduite du processus, c'est pourquoi les politiciens, les habitants et des commissions sur l'énergie et le développement durable ou encore sur la mobilité douce participent aux décisions.

M. Veyre est responsable des actions de durabilité dans le cadre du label « Cité de l'énergie » dont Aigle se situe à **55.54%** de son potentiel (Association Cité de l'énergie, 2009, p. 2) et, rapporte que la commune a mis en suspens son processus d'agenda 21. En effet, avec la labellisation, de nombreuses mesures sont prises pour des thèmes plus prioritaires à l'instar d'autres mesures ponctuelles en faveur du développement durable. Ainsi, la démarche aiglonne se situe en pleine phase de mise en œuvre même si l'agenda démontre un arrêt temporaire. Par contre, Aigle se veut soucieux du futur et affiche clairement ses objectifs de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, de promouvoir les nouvelles énergies renouvelables, de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter l'efficacité énergétique, de favoriser la mobilité douce, de construire, de rénover les bâtiments publics et communaux, mais également de montrer l'exemple au sein de l'administration.

#### Méthode préconisée

Aigle s'axe beaucoup sur des groupes de travail internes à l'administration pour mener ses actions. Les bureaux externes sont également mandatés pour étudier certains paramètres, mais la commune ne cherche pas à gaspiller l'argent et décide de manière qualitative si l'étude est réellement nécessaire. Il existe aussi des manifestations pour permettre aux habitants, politiciens et autres acteurs de la société civile d'échanger et nouer des liens.

D'un point de vue plus technique, la commune dispose d'un système d'indicateurs qui est essentiellement basé sur le label « Cité de l'énergie » sous forme de tableau de bord. Par exemple, le logiciel TENER permet de mesurer la consommation d'énergie et d'eau pour la commune et d'étudier leur évolution. La Boussole 21 est aussi utilisée.

## Résultats et limites de la démarche

Au début de la démarche, M. Veyre remarque que la commune s'est mieux organisée en interne. Les différents services se sont décloisonnés et collaborent entre eux sur des projets comme la construction de chauffage à distance ou le projet d'écologie industrielle. Les synergies sont là et permettent d'avoir une meilleure communication, structure et ambiance au sein de la collectivité. Des directives sont maintenant élaborées pour d'une part la politique énergétique de la commune et, d'autre part, pour des achats publics durables. Il existe également un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque et la possibilité d'acquiescer des subventions communales.

Néanmoins, la commune se confronte à des obstacles sous plusieurs facettes. Premièrement, le label « Cité de l'énergie » et l'agenda 21 local présentent des similitudes ce qui laisse M. Veyre dans l'incertitude quant à la détermination des frontières entre les deux notions. C'est peut-être cette limite qui pousse Aigle à favoriser le label plutôt que le processus à ce jour. Deuxièmement, la commune s'est souvent confrontée à des refus pour des travaux durables ou à des problèmes de coordination des actions. L'organisation en interne et le manque de moyens financiers peuvent souvent faire défaut. De plus, il se peut que les attentes des entreprises soient disproportionnées avec la commune en termes d'emploi ou de formation sur certains projets. La présence du fonds énergétique et des nombreuses subventions offertes au public reste trop peu médiatisée pour que les citoyens aiglons fassent valoir leurs droits. Finalement, il est clairement mentionné que le temps joue un rôle crucial pour mener les actions tout comme la mobilisation de la population. Aigle reconnaît ne pas avoir assez communiqué auprès de son public, mais insiste que plus le nombre d'habitants augmente, plus il devient difficile de concilier l'intérêt personnel et collectif.

## Coûts et financement

Les sources de financement des projets se retrouvent essentiellement dans les taxes et impôts communaux. Par exemple, Aigle va pouvoir améliorer sa déchetterie grâce aux taxes d'épuration et d'ordures. La taxe poubelle ne couvre pas entièrement les actions menées pour gérer les déchets, mais y contribue. La commune valorise ses déchets pour diversifier ses sources de revenus (essentiellement métaux ferreux, aluminium et PET). Le fonds énergétique est alimenté par une taxe de 0.4 cts par kWh consommé sur le territoire et donne lieu à de nombreuses subventions possibles pour les concitoyens et les entreprises (cf. tableau 12). 20 % des recettes sont mises à disposition, mais au minimum CHF 50'000.– par année. Un tableau récapitulatif tiré tel quel du site Internet de la commune est présenté à la page suivante (Municipalité d'Aigle, 2007). Par ailleurs, M. Veyre souligne que la commune n'a pas à proprement parler de budget global pour la démarche, mais que beaucoup de coûts sont directement pris en charge par les services internes.

Tableau 12 : Subventions communales en faveur des citoyens, commune d'Aigle

Domaine	Montants TTC	Conditions
<b>Capteurs solaires thermiques</b>	Bâtiment individuel: <10m <sup>2</sup> : forfait CHF 2'000.- >10m <sup>2</sup> : forfait CHF 2'000.- + CHF 150.-/m <sup>2</sup> supplémentaire Bâtiment collectif ou autre: >10m <sup>2</sup> : forfait CHF 3'000.- + CHF 150.-/m <sup>2</sup> supplémentaire Le montant maximal de la subvention est de CHF 10'000.-	Pas de remplacements d'installations solaires existantes Capteurs testés et homologués par l'OFEN Installations mobiles exclues
<b>Cellules photovoltaïques</b>	Forfait CHF 3'000.-	Pour installation d'une puissance de 1 à 10 kWpeak Pour puissance supérieure à 10 kWpeak, décision de cas en cas
<b>Chauffage au bois</b>	Puissance inférieure à 30 kW: forfait CHF 2'000.- Puissance supérieure à 30 kW: forfait CHF 3'000.-	Pas de remplacements de chaudières à bois existantes Uniquement chauffages centraux avec circuits de distribution de la chaleur Chaudières homologuées par Energie-Bois Suisse
<b>Pompes à chaleur</b>	Sol-eau: CHF 2'000.-	Uniquement pour des travaux de transformation ou de rénovation
<b>MINERGIE Neuf et rénovation</b>	Bâtiment individuel: Forfait CHF 5'000.- Bâtiment collectif: CHF 20.-/m <sup>2</sup> SRE Le montant maximal de la subvention est de CHF 10'000.-	Uniquement pour des travaux de transformation ou de rénovation Païement sous réserve de l'obtention du label Frais de labellisation exclus
<b>Vélos et scooters électriques</b>	Participation à hauteur de 20% du prix d'achat <b>Le montant maximal de la subvention est de CHF 400.-</b>	Achat d'un vélo électrique neuf auprès d'un commerçant aiglon Batterie sans plomb <b>Un formulaire spécifique</b> (téléchargeable, au format pdf) est à disposition auprès du Greffe municipal
<b>Amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments</b>	Décision de cas en cas Le montant maximal de la subvention est de CHF 3'000.-	
<b>Établissement de bilans énergétiques et de plans de mesures énergétiques applicables à des bâtiments ou à des sites de production industriels et artisanaux.</b>	L'aide octroyée prendra en charge jusqu'à concurrence de 40% du coût des études énergétiques visant à établir un diagnostic. La participation de la commune est toutefois limitée à CHF 2'500.- par étude et/ou par site	1) Les mandataires et les entreprises associés aux études et aux travaux devront, être inscrits au registre du commerce. 2) Les bilans énergétiques devront en outre être effectués par des entreprises reconnues par les institutions compétentes pour leur savoir-faire en matière d'économie d'énergie. 3) En cas d'acceptation de la demande, il est demandé de remettre un original de l'étude énergétique et du plan de mesures.

Source : (Municipalité d'Aigle, 2007)

## Listes à thèmes

Dans la même optique que le premier entretien, une liste à thèmes a été remplie en parallèle (cf. tableau 13). Les actions réalisées et à venir y sont affichés sans pour autant couvrir tous les thèmes. Les sujets figurant en gras sont les enjeux d'Aigle pour les années à venir. La liste se base sur les échanges de la discussion et le site Internet (Commune d'Aigle).

**Tableau 13 : Listing des actions pour Aigle**

<b>Ressources et environnement</b>		
<b>Thèmes</b>	<b>Actions réalisées ou périodiques</b>	<b>Actions en cours ou envisagées</b>
<b>Biodiversité</b>		
<b>Forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Labellisation des forêts (FSC)</li> </ul>	
<b>Eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Médaille d'eau » (2003)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude pour trouver des sources géothermiques</li> </ul>
<b>Air et climat</b>		
<b>Énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds énergétique durable (voir liste page précédente pour les subventions accordées)</li> <li>• Installation d'un système de Biogaz à la STEP</li> <li>• Plan directeur de l'éclairage public</li> <li>• Demande d'une offre de courant vert certifié « naturemade star » par la Romande énergie</li> <li>• Analyse de l'efficacité énergétique pour l'alimentation en eau dans la commune et pour la STEP</li> <li>• Étude du potentiel de production hydroélectrique</li> <li>• Installation d'une éolienne à la déchetterie</li> <li>• Politique énergétique 2010-2013</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet pour une centrale solaire photovoltaïque</li> <li>• Projet du chauffage à distance à bois</li> <li>• Projet de turbinage des eaux</li> <li>• Label Cité de l'énergie</li> <li>• Remplacement progressif de l'éclairage public pour un gain de 20 à 30% sur la facture finale</li> <li>• Élaboration d'un cahier des charges précis pour la partie « conseil en énergie »</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil de planification « Vision globale du développement territorial »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinition du plan d'affectation partiel (PPA)</li> </ul>
<b>Sauvegarde du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation du Château d'Aigle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de la Maison de Ville et d'autres bâtiments communaux sont évalués</li> <li>• Réaménagement du nœud ferroviaire en gare d'Aigle</li> <li>• Réaménagement de la place du marché</li> </ul>
<b>Déchets et sites pollués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une déchetterie centrale avec horaires larges et facile d'accès</li> <li>• Installation de mini centre nommé « EcoPoint » pour éviter aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'assainissement du sol est soumis aux contraintes cantonales et implique un coût écologique et financier que la commune ne peut pas cautionner suite au départ</li> </ul>

	<p>personnes sans moyens de transport de pouvoir contribuer au tri des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation de la population au tri des déchets et au compostage individuel</li> </ul>	<p>d'industries lourdes. Ce n'est pas réellement le cas pour Aigle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d' « Aigle : Ville propre »</li> <li>• Achat d'aspirateurs pour le balayage des rues appelé « Glouton »</li> </ul>
<b>Nuisances sonores</b>		
<b>Mobilité et transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de 3 systèmes Velopass</li> <li>• Subvention pour des vélos ou des scooters électriques</li> <li>• Élaboration d'un plan de stationnement</li> <li>• 60% du potentiel des zones 30 km/h a été réalisé</li> <li>• Inventaire des pistes cyclables</li> <li>• Création d'un groupe de travail « Aigle : Cité et région du vélo »</li> <li>• Actions ponctuelles « ça marche dans ma commune » ou NewRide pour favoriser la mobilité douce</li> <li>• Création de lignes de Pédibus</li> <li>• Inauguration d'une ligne Vélobus</li> <li>• Groupe de travail avec Monthey pour la mise en place de vélos en libre-service (Velopass)</li> <li>• Participation à la semaine de la mobilité avec cartes journalières (TPC, bus et Velopass) à prix réduit</li> <li>• 2 véhicules publics fonctionnant au Biogaz (souvent en panne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un Velopass supplémentaire</li> <li>• Projet pour un transport à la demande (surtout pour les entreprises)</li> <li>• De nombreuses mesures de rénovation et d'aménagement dans le cadre du projet d'Agglomération du Chablais (routes, pistes cyclables, passages sous voie pour la mobilité douce, P+Rail, restructuration de ligne ferroviaire, vélos en libre-service, etc.)</li> </ul>
<b>Espaces publics</b>		
<b>Construction et infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions pour mesures d'économies d'énergies (voir tableau ci-dessus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chauffage à distance à bois pour le complexe scolaire de la Planchette</li> <li>• Bâtiments communaux en étude pour travaux de rénovation, car ils sont très énergivores. Cependant, la mesure est difficile étant donné l'argent nécessaire pour le faire</li> </ul>
<b>Économie et finance</b>		
<b>Thèmes</b>	<b>Actions réalisées ou périodiques</b>	<b>Actions en cours ou envisagées</b>
<b>Finances publiques et impôts</b>		
<b>Investissements</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'Agglomération du Chablais</li> </ul>
<b>Emplois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec l'ORP pour la réinsertion professionnelle</li> <li>• Création de places d'apprentissages</li> <li>• Subvention pour les emplois temporaires</li> </ul>	

<b>Innovations et technologie</b>		
<b>Production et consommation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité aux producteurs locaux avant, mais lors de gros volume dans les commandes, appel d'offres et recherchent le meilleur rapport qualité/prix</li> <li>• Cantines scolaires approvisionnées le plus possible par des aliments de proximité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'écologie industrielle</li> </ul>
<b>Structure économique et tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien Internet sur la coordination du développement économique de Vaud (codev.ch)</li> <li>• Lien Internet sur chablais.ch</li> <li>• Membre et externalise des tâches à l'association ARDA pour la promotion de l'économie dans la région du Chablais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aigle souhaite développer sa branche touristique et y réfléchit activement</li> </ul>
<b>Efficacité dans l'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des collaborateurs sur l'utilisation des tondeuses à gazon (essence non Aquilée) et sur l'intérêt de ne pas toujours coupé à ras le sol</li> <li>• Étudier chaque nouveau projet pour appliquer le standard Minergie ou favoriser l'installation d'énergies renouvelables</li> <li>• Directive pour des achats durables sur le matériel de bureau, l'entretien des bâtiments, les nouveaux véhicules, les matériaux de construction à favoriser</li> <li>• Chaque Préavis étudié sous l'angle du développement durable</li> <li>• Création des commissions énergie et développement durable</li> <li>• Groupe de travail interne pour assurer les actions et définir le cahier des charges du responsable du département développement durable</li> <li>• Formation des concierges communaux sur l'utilisation judicieuse des produits de nettoyage (surtout les dosages)</li> <li>• Achat de 2 vélos électriques pour les déplacements en interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisi des relevés de consommations d'eau et d'énergie des bâtiments publics dans un logiciel (TENER) pour analyse</li> <li>• Participation à la campagne Display pour 15 bâtiments communaux (pour afficher les performances énergétiques des bâtiments au public)</li> <li>• Règlement formel pour les déplacements professionnels des collaborateurs pour utiliser les transports publics</li> <li>• Formation à la conduite douce par des cours EcoDrive</li> <li>• Campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs (selon différents thèmes allant de 2 à 3 fois par année)</li> </ul>

## Domaine social

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Culture et loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste de délégué pour l'entretien, la création et l'aménagement des sentiers pédestres</li> <li>• Sentier du sel et autres itinéraires pédestres</li> <li>• Soutien financier pour les concerts lors de la fête des couleurs à la Planchette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'Agglomération du Chablais (sentiers cyclables et pédestres)</li> </ul>
<b>Conditions de vie</b>		
<b>Santé et sécurité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'Agglomération du Chablais y contribue pour modérer le trafic et améliorer la sécurité routière</li> </ul>
<b>Égalité des chances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune discrimination à l'entrée et privilégie la personne de la commune pour un poste à compétences égales pour éviter de nombreux déplacements du futur(e) collaborateur (rice)</li> <li>• Intégrer également des postes d'apprentissage pour les résidents de la commune de nationalité étrangère</li> </ul>	
<b>Répartition des revenus</b>		
<b>Habitat et logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle promotion vers le quartier de la Planchette pour agrandir l'offre en logement tout en limitant l'étalement urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'existe pas de pénurie de logement sur la commune</li> </ul>
<b>Formation et éducation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet pour la construction d'un Gymnase en collaboration avec d'autres communes</li> </ul>
<b>Cohésion sociale et participation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage pour la satisfaction sur l'offre des Flexicards et cartes des TPC pour favoriser la mobilité douce</li> </ul>
<b>Solidarité intergénérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide pour préparer les citoyens à la retraite</li> <li>• Cadeaux auprès des EMS et des personnes fêtant leurs 40 ans de mariage</li> <li>• Invitation à un repas par année des nonagénaires</li> <li>• Mise à disposition d'une salle gratuitement pour aider à remplir la déclaration d'impôts des personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet pour éviter la péréquation sur les aînés qui touchent les prestations complémentaires de l'AVS</li> </ul>

<p><b>Intégration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté ethnoculturelle</li> <li>• Service communautaire de la Planchette</li> <li>• Commission d'accueil et d'intégration</li> <li>• Projet Agoris</li> <li>• Fête des couleurs (festivités chaque juillet pour favoriser les échanges multiculturels)</li> </ul>
<p><b>Communication et sensibilisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cercle des sciences naturelles du Chablais (conférences, sorties, entretien écologique en mars dernier)</li> <li>• Onglet spécifique sur le site Internet relatif à l'environnement et au développement durable</li> <li>• Tourniquet pour la communication et la sensibilisation installé dans le hall de l'Hôtel de Ville</li> <li>• Édition du journal « Le Régional », distribution de tous-ménages ponctuels, de communiqués de presse et de retransmission sur les ondes de Radio Chablais</li> <li>• Action « Coup de balai » pour le nettoyage annuel de certains sites de la commune (actions bénévoles)</li> <li>• Incitation au tri des déchets et au compostage individuel</li> </ul>

Source : élaboration propre

## ANNEXE V : RAPPORT D'ENTRETIEN - COMMUNE DE VEVEY

### M. Michel Bloch, délégué à l'Agenda 21 de Vevey (17.04.12)

#### Contexte et déroulement

Vevey est une commune urbaine se situant sur la Riviera vaudoise et compte actuellement environ 18'500 habitants (Bloch, 2012). La collectivité s'est lancée dans un processus d'agenda 21 local en 1997 par l'impulsion du syndic de l'époque et de M. Michel Bloch. Un projet de développement durable avait été rédigé et soumis au conseil communal. Quelques mois après, la commune officialisa le début de la démarche par consultation de la population sous le titre « Actions pour l'avenir : Agenda 21 de la ville de Vevey » (ARE, 2011c). Ainsi, c'est donc la municipalité qui a franchi le premier pas et a initié la démarche de développement durable.

Actuellement, M. Bloch figure toujours comme le principal responsable de la démarche collaborant avec l'administration ou l'exécutif. D'autres intervenants sont notamment impliqués dans les décisions, dans la consultation au sujet de nouveaux projets ou dans n'importe quelle forme de demandes en matière de durabilité : groupes d'intérêt, habitants, milieux économiques, milieux sur la protection de l'environnement (associations, Confédération et services du Canton), milieux sociaux et politiciens.

La commune a déjà réalisé plusieurs phases de diagnostic que ce soit pour l'agenda 21 ou pour le label énergétique (Suisse énergie, 2009). À ce stade, une bonne partie des objectifs initialement définis sont réalisés, mais de nouvelles actions se rajoutent au fur et à mesure au catalogue déjà existant. Ainsi, Vevey se situe clairement dans le stade de la mise en œuvre et de suivi de la démarche de durabilité. Les enjeux retenus par la municipalité s'axent principalement autour de la mobilité douce, l'énergie et de l'exemplarité communale. D'autres thèmes comme la production alimentaire régionale, la santé et l'éducation sont également d'actualité, mais dans une mesure moins importante. La liste à thèmes qui va suivre amènera de plus amples détails sur ces thèmes et les actions pour favoriser un développement durable.

Finalement, les objectifs que la commune cherche à mettre en valeur sont la préservation du patrimoine tant au niveau culturel que naturel, d'assurer une qualité de vie irréprochable, de favoriser une cohésion sociale et une solidarité entre toutes les strates de la population et un développement de l'économie compatible avec l'environnement naturel et humain. Dans cette optique, Vevey est également engagé dans un programme « Gold Label Cité de l'énergie », constituant à l'étape supérieure après l'obtention du label standard.

### **Méthode préconisée**

La méthodologie employée par les personnes en charges est assez vaste. En effet, étant un pionnier en Suisse dans le démarrage de l'agenda, la commune a mis en place une grille d'évaluation de projets (Agenda 21 de Vevey, 2009) ou des systèmes d'indicateurs non génériques, mais définis spécifiquement aux projets envisagés. Par exemple, pour le thème de la mobilité, la ville s'est munie de l'indicateur du taux de motorisation et figure comme étant la ville ayant le taux le plus bas à ce jour, soit 382 voitures pour 1'000 habitants (SCRIS, 2010c).

D'autres moyens sont aussi préconisés, tels que l'évaluation qualitative, la constitution de groupes de travail internes ou externes à l'administration, la mise en réseau de différents milieux (économiques, sociaux, environnementaux), la consultation de groupe d'intérêt externe, la programmation de manifestations, d'ateliers ou de forums pour les citoyens. La ville de Vevey veut éviter la lourdeur administrative et c'est principalement cette raison qui l'a amenée à ne pas prendre en considération des indicateurs génériques. De plus, la Boussole 21 mise en place par le canton de Vaud n'est pas utilisée pour mesurer la durabilité sur tous les niveaux des nouveaux projets.

### **Résultats et limites de la démarche**

Les résultats les plus notables sont à relever en interne et au niveau de la mobilité. L'efficacité de l'administration a été perçue comme un point essentiel à maîtriser pour être cohérent avec l'agenda et montrer ainsi l'exemple. De plus, les actions sur le plan de la mobilité douce ont permis d'amener Vevey à se désengorger considérablement des problèmes du trafic routier. Les mesures pour l'économie d'énergie commencent à donner des résultats concrets et réjouissants. En interne, le décloisonnement sectoriel a permis de coordonner plusieurs services sur des projets communs favorisant l'ambiance et pérennisant la démarche sur le long terme. La transversalité a donc eu lieu et la grille d'évaluation n'est plus utilisée, car les collaborateurs de tous les services ont majoritairement intégré les questions sur les trois piliers du développement durable. La commune pouvait déjà compter sur leur plan directeur régional dont de nombreux points mentionnaient le thème de la mobilité. La population a aussi répondu favorablement à la démarche grâce à son implication dans les manifestations ou dans la demande pour les subventions liées au fonds énergétique.

Néanmoins, Vevey s'est également heurté à des obstacles tant au niveau interne qu'externe. Premièrement, un plan directeur régional ne peut pas se refaire chaque année et c'est pour cette raison que la commune n'a pas encore incrusté la démarche durable sur le plan législatif. M. Bloch a souligné l'impact des actions sur le terrain au lieu de les mentionner dans un plan directeur et de ne pas les accomplir. La participation reste toute de même faible malgré l'investissement des acteurs

concernés. Sur la totalité des habitants de la ville, il est difficile de mobiliser toute la population et de concilier les intérêts personnels de chacun. La population confond encore trop souvent la démarche de l'agenda 21 comme une action environnementale.

De plus, comme les démarches sont plutôt centrées projets que basées sur la notion agenda 21 local en général, les thèmes choisis sont ciblés, la consultation est faite selon la disponibilité des acteurs concernés. M. Bloch ajoute que l'impulsion est difficile à mettre en interne. Il est nécessaire d'avoir un moteur interne à l'administration pour pousser les portes et insérer la démarche auprès des collaborateurs et des citoyens. Souvent le changement de syndics ou de municipaux retardent ou mettent en suspens l'agenda 21 local. Une autre limite se situe malheureusement au niveau des ressources financières et humaines. M. Bloch ne peut que constater le manque d'implication et d'argent selon les projets. Même si Vevey s'affiche comme une ville urbaine avec des moyens, lorsqu'il faut choisir quelles actions mener en période douteuse, le développement durable est souvent laissé de côté.

### **Coûts et financement**

La commune dispose des sources de financement liées principalement au fonds énergétique et aux taxes communales sur l'épuration et les déchets. Le fonds énergétique donne droit à des subventions communales pour les citoyens qui peuvent se cumuler avec celles octroyées par le canton ou la Confédération (au maximum CHF 50'000.– par bâtiment). Les tableaux 14 et 15, tirés du site Internet de la commune et figurant sur les deux pages qui suivent, récapitulent toutes les subventions afin de mieux comprendre le financement des actions auprès de la population (Municipalité de Vevey, 2011, pp. 5-6).

Selon les projets, Vevey est subventionné par le canton de Vaud, mais le temps nécessaire à la réalisation du dossier d'obtention de la subvention est souvent bien plus contraignant que de ne rien faire. Ainsi, la commune dispose d'un budget de fonctionnement que M. Bloch qualifie de peu important face aux enjeux sur le long terme. En effet, les budgets sont orientés projets et non vers la durabilité générale de la ville.

Toutefois, depuis 2011, Vevey dispose d'une nouvelle équipe pour soutenir M. Bloch dans son poste de déléguer à l'agenda 21 à 50 %. L'équipe s'occupe autant de l'agenda 21 local que d'autres tâches pour les projets d'autres services. Ainsi, pour la notion de développement durable, le budget d'élève à CHF 600'000.– comprenant l'agenda 21, les mesures énergétiques, la mobilité et les frais de personnel. Dans les budgets spécifiques aux services, il est possible de retrouver des rubriques entrant en considération avec l'agenda 21.

Tableau 14 : Subventions communales liées au fonds énergétique, ville de Vevey

<b>CONDITIONS POUR L'OCTROI DES AIDES FINANCIERES COMMUNALES</b>		
Annexe au Règlement d'application du "Fonds communal pour l'énergie et le développement durable"		
<b>CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES</b>		
BATIMENTS EXISTANTS	BATIMENTS A CONSTRUIRE	CONDITIONS PARTICULIERES
<b> Tubes sous vide (minimum 3 m2)</b> <= 6 m2 : CHF 3'200.- > 6 m2 : CHF 500.-/m2 <b> Selectifs vitrés (minimum 4 m2)</b> <= 8 m2 : CHF 3'200.- > 8 m2 : CHF 400.-/m2 <b> Selectifs non vitrés (minimum 7 m2)</b> <= 15 m2 : CHF 3'200.- > 15 m2 : CHF 200.-/m2	Les subventions sont égales à celles des "bâtiments existants" dans les cas où : a) L'eau chaude sanitaire est produite par une installation de chauffage à bois; b) L'installation solaire participe au chauffage et la surface des capteurs est supérieure à 8% de la SRE* pour l'habitat individuel 6% de la SRE* pour l'habitat collectif	1) Capteurs neufs, testés et homologués par l'institut für Solartechnik (SFP) à Rapperswil ou l'Office fédéral de l'énergie. 2) Un comptage de chaleur est obligatoire sauf pour ECS habitat individuel. 3) Pas de chauffage de piscine. 4) Mise en service dans les 12 mois au maximum après la décision. 5) Le montant maximum de la subvention est de CHF 15'000.-
Remplacement de capteurs existants : 50% des montants alloués ci-dessus. Max. CHF 7500.-		
<b>CELLULES PHOTOVOLTAIQUES</b>		
BATIMENTS EXISTANTS	BATIMENTS A CONSTRUIRE	CONDITIONS PARTICULIERES
CHF 400.-/m2 installés	CHF 400.-/m2 installés	1) Les installations dont la production est reprise au prix coutant par le fournisseur d'énergie du réseau ne sont pas éligibles. 2) Le montant maximum de la subvention est de CHF 15'000.-
<b>BATIMENTS SATISFAISANT AUX EXIGENCES DU LABEL MINERGIE</b>		
BATIMENTS EXISTANTS	BATIMENTS A CONSTRUIRE	CONDITIONS PARTICULIERES
<b>Habitat individuel</b> Minergie : CHF 3'000.- Minergie P : CHF 6'000.- <b>Habitat collectif</b> Minergie : CHF 10.-/m2 SRE Minergie P : CHF 25.-/m2 SRE <b>Autres</b> Minergie : CHF 10.-/m2 SRE Minergie P : CHF 20.-/m2 SRE	<b>Habitat individuel</b> Minergie : CHF 3'000.- Minergie P : CHF 6'000.- <b>Habitat collectif</b> Minergie : CHF 10.-/m2 SRE Minergie P : CHF 25.-/m2 SRE <b>Autres</b> Minergie : CHF 10.-/m2 SRE Minergie P : CHF 20.-/m2 SRE	1) Paiement sous réserve de l'obtention du label Minergie ou Minergie P. 2) Compteurs obligatoires permettant de déterminer la consommation énergétique sauf pour ECS habitat individuel. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 30'000.- pour Minergie P; est de CHF 20'000.- pour Minergie.
<b>CHAUFFAGE AU BOIS</b>		
BATIMENTS EXISTANTS	BATIMENTS A CONSTRUIRE	CONDITIONS PARTICULIERES
<b>Chaudière &lt;= 20 kW</b> Forfait : CHF 2'000.- <b>Chaudière de 20 kW à 70 kW</b> Forfait : CHF 4'000.- <b>Chaudière &gt; 70 kW</b> CHF 60.-/kW	<b>Chaudière &lt;= 20 kW</b> Forfait : CHF 2'000.- <b>Chaudière de 20 kW à 70 kW</b> Forfait : CHF 4'000.- <b>Chaudière &gt; 70 kW</b> CHF 60.-/kW	1) Chaudières bicom bustibles exclues. 2) Chaudières neuves homologuées par Energie-Bois Suisse. 3) Uniquement chauffages centraux avec réseau de distribution de chaleur (les poêles sont exclus). 4) Pour les bâtiments neufs, le bâtiment doit être conforme au label Minergie. 5) Mise en service dans les 24 mois au maximum après la décision. 6) Le montant maximum de la subvention est de CHF 15'000.- (avec filtre), est de CHF 9'000.- (sans filtre).
Les montants ci-dessus sont à corriger en fonction de la présence ou non d'un filtre à particules. Les facteurs de correction sont : sans filtre à particules : 60% du montant avec filtre à particules : 100% du montant		
Remplacement d'une chaudière bois ou bicom bustible: 50% du montant ci-dessus. sans filtre à particules : Maximum CHF 4'500.- avec filtre à particules : Maximum CHF 7'500.-		
<b>REPLACEMENT DE CHAUFFAGES ELECTRIQUES DIRECTS</b>		
BATIMENTS EXISTANTS	CONDITIONS PARTICULIERES	
Forfait : CHF 4'000.-	1) La centrale de chauffe doit fonctionner entièrement avec une énergie renouvelable. 2) Les pompes à chaleur doivent être alimentées par du courant vert "Naturemade star". 3) L'utilisation d'une pompe à chaleur réversible fournissant des prestations de refroidissement en été ne donne pas droit à une subvention. 4) La puissance maximale subventionnée est de 70 W/m2 de surface brute chauffée. 5) Mise en service dans les 12 mois au maximum après la décision.	

\* SRE = Surface de référence énergétique ou surface chauffée brute du bâtiment.

Source : (Municipalité de Vevey, 2011, p. 5)

Tableau 15 : Typologie des projets pour la demande d'une subvention, ville de Vevey

EFFICACITE ENERGETIQUE	
ACTIONS	CONDITIONS PARTICULIERES
Bilans énergétiques pour les bâtiments, études d'optimisation pour les installations techniques et pour l'éclairage public 70% des coûts	1) Les mandataires doivent être reconnus par les institutions compétentes pour leur savoir-faire en matière d'économies d'énergies. 2) En cas d'acceptation de la demande, il est demandé de remettre un original de l'étude énergétique et du plan de mesures. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 4'000.- par étude et/ou par site.
Cours de formation continue pour concierges ou responsables techniques du bâtiment 50% des coûts	1) Les cours doivent être organisés par des associations ou institutions reconnues dans le domaine des économies d'énergies. 2) Un seul cours par personne. 3) Le montant maximum de la subvention est de : CHF 250.-/pers. et au maximum de CHF 2'500.-/an/entreprise.
Cours de formation à la conduite économique des véhicules 50% des coûts	1) Cette mesure n'est applicable qu'aux collectivités, sociétés et entreprises locales. 2) Un seul cours par personne. 3) Le montant maximum de la subvention est de : CHF 250.-/pers. et au maximum de CHF 2'500.-/an/entreprise.
Actions/publications/manifestations destinées à promouvoir les énergies renouvelables et la gestion efficace de l'énergie et de l'eau 100% des coûts	1) Cette mesure est exclusivement réservée à l'administration communale. 2) Le subventionnement est limité à des actions situées sur le territoire communal. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 10'000.- par année.
MOBILITE DOUCE	
ACTIONS	CONDITIONS PARTICULIERES
Achat de scooter électrique 20% du prix du scooter	1) Achat d'un véhicule neuf, auprès d'un concessionnaire vaudois agréé. 2) Un seul véhicule par foyer et par entreprise, domiciliés à Vevey. 3) La subvention n'est valable que pour des véhicules agréés NevRide. 4) Le montant maximum de la subvention est de CHF 1'000.-
Mesures incitatives/soutien financier permettant le développement de la mobilité douce 100% des coûts	1) Cette mesure est exclusivement réservée à l'administration communale. 2) Le subventionnement est limité à des actions situées sur le territoire communal. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 10'000.- par année.
DEVELOPPEMENT DURABLE	
ACTIONS	CONDITIONS PARTICULIERES
Actions/publications/manifestations pour le développement durable 100% des coûts	1) Cette mesure est exclusivement réservée à l'administration communale. 2) Le montant maximum de la subvention est de CHF 10'000.- par année.
Plan de mobilité d'entreprises 30% des coûts	1) Cette mesure n'est applicable qu'aux collectivités, sociétés et entreprises locales. 2) Une seule étude subventionnée. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 5'000.-
CUMUL DES SUBVENTIONS	

- 1) Les subventions communales sont cumulables entre elles et avec celles de la Confédération et du Canton.  
2) Le montant maximum des subventions communales est de CHF 50'000.- par bâtiment.

Source : (Municipalité de Vevey, 2011, p. 6)

## Listes à thèmes

La présente liste s'est essentiellement basée sur le site Internet de Vevey pour recenser les actions (cf. tableau 16). Les informations y figurent de manière claire pour renseigner les citoyens (Agenda 21 de Vevey, 2012). M. Bloch a apporté des renseignements complémentaires sur certains thèmes. Les enjeux de la ville se distinguent par leur mise en forme en gras.

**Tableau 16 : Listing des actions pour Vevey**

<b>Ressources et environnement</b>		
<b>Thèmes</b>	<b>Actions réalisées ou périodiques</b>	<b>Actions en cours ou envisagées</b>
<b>Biodiversité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les prairies extensives</li> <li>• Projet horticole bio</li> </ul>
<b>Forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label FSC des forêts</li> </ul>	
<b>Eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte de l'eau (2009)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation dans les écoles</li> </ul>
<b>Air et climat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indirectement par les actions liées à la mobilité douce</li> <li>• Groupe d'actions CO2 pour favoriser les échanges entre particuliers (bénévolat)</li> </ul>	
<b>Énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cité de l'énergie</li> <li>• Plan directeur communal des énergies (2009)</li> <li>• Mise à disposition gratuite d'un Wattmètre aux particuliers (15jours max) pour mesurer et réduire la consommation privée (dépôt 20.-)</li> <li>• Indications de liens sur le site Internet pour aider les particuliers à calculer la consommation de leur habitat</li> <li>• Conférences et manifestations pour les énergies et matières renouvelables à disposition des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus Gold Label Cité de l'énergie en cours</li> <li>• Projet de chauffage à distance</li> <li>• Projet pour favoriser les énergies renouvelables dans la construction et des standards Minergie</li> <li>• Renouvellement et extension de six petits réseaux de chauffage par des énergies renouvelables</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan partiel d'affectation établie</li> </ul>	
<b>Sauvegarde du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des bâtiments publics d'envergure</li> </ul>	
<b>Déchets et sites pollués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention pour un lombricomposteur (max 50.-)</li> <li>• Publication sur Internet de liens pour favoriser les gestes et les astuces concernant la gestion et le tri des déchets</li> </ul>	
<b>Nuisances sonores</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indirectement par les actions liées à la mobilité douce</li> </ul>	

<p><b>Mobilité et transports</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte pour la mobilité urbaine durable (2010)</li> <li>• Plan d'itinéraires cyclables défini</li> <li>• Prêt de vélos</li> <li>• Action « Vevey Roule »</li> <li>• Subvention pour l'achat d'un vélo électrique (10%, max 300.-)</li> <li>• Bourse annuelle des vélos sur la place du marché (taux de preneur à 90%)</li> <li>• Système Velopass avec 15 stations</li> <li>• Actions pour la mobilité durable à l'interne</li> <li>• Programme semaine de la mobilité (2011).</li> <li>• Organisation d'une journée d'informations sur la mobilité durable avec essais de véhicules</li> <li>• Sondage pour déterminer la satisfaction des usagers de vélos électriques (90% satisfait)</li> <li>• Installation d'une borne de recharge pour scooter à la gare (service gratuit)</li> <li>• Lien sur le vélo pliable (Swiss folding society) pour favoriser les déplacements en transports publics</li> <li>• Aménagement de pistes cyclables réalisé</li> <li>• Plan de l'itinéraire « Roulez futé » sur le site Internet</li> <li>• Création du groupe d'intérêt Pro Velo Riviera pour favoriser la mobilité durable dans la région</li> <li>• 9 points Mobility <i>car sharing</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de parcs à vélo en cours (côté nord de la gare)</li> <li>• Test de véhicules électriques au sein de l'administration en partenariat avec la Romande énergie</li> </ul>
<p><b>Espaces publics</b></p>		
<p><b>Construction et infrastructures</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du standard « Bâtiments 2008 » pour les nouvelles constructions publiques</li> <li>• Onglet du site dédié aux recommandations sur les rénovations de bâtiments et l'accès aux subventions communales et cantonales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'appliquer les standards Minergie à toutes nouvelles constructions dans la commune</li> <li>• Projet de rénovation Minergie des Tours de Gilamont (appareils électroménagers classe A, panneaux photovoltaïques et chauffage à bois à distance)</li> <li>• Projet Minergie Les moulins de la Veveyse et alimenté que par des énergies renouvelables (2013)</li> </ul>

## Économie et finance

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Finances publiques et impôts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds communal énergétique (0.2 cts/kWh consommé)</li> <li>Création d'un fonds pour le parking des collaborateurs (financé par les employés eux-mêmes)</li> </ul>	
<b>Investissements</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet des deux bâtiments sous le thème construction</li> </ul>
<b>Emplois</b>		
<b>Innovations et technologie</b>		
<b>Production et consommation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affichage d'un lien Internet pour favoriser les produits régionaux (marchepaysan.ch) et sur la production et la consommation alimentaire de campagne</li> </ul>	
<b>Structure économique et tourisme</b>		
<b>Efficacité dans l'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charte d'Aalborg signée</li> <li>Action « À vélo au boulot » pour les collaborateurs</li> <li>Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements intraservices</li> <li>Hierarchisation des transports selon les zones pour le remboursement des frais de transport des collaborateurs</li> <li>Politique de tarification des places de parc des employés pour alimenter le fonds de mobilité douce</li> <li>Véhicules communaux au bioéthanol et au gaz naturel testés, mais jugés non concluants</li> <li>Grille d'évaluation de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tests des véhicules électriques</li> </ul>

## Domaine social

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Culture et loisirs</b>		
<b>Conditions de vie</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de quartiers durables</li> </ul>
<b>Santé et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme environnement et santé</li> <li>Extension des zones 30km/h</li> <li>Création de lignes Pédibus ou des mesures pour favoriser l'accès à pied à l'école</li> <li>Action « ça marche avec mon podomètre » (10'000 pas par jour)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles zones 30km/h à l'étude (5 au total)</li> <li>Projet d'un itinéraire de promenades pour enfants de 8 à 12 ans (Furet futé « au vallon de la Veveyse »)</li> </ul>

<b>Égalité des chances</b>		
<b>Répartition des revenus</b>		
<b>Habitat et logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventionnement de logement pour les personnes à revenus modestes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Les moulins de la Veveyse pour accueillir 1000 habitants de plus</li> </ul>
<b>Formation et éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des écoles à la gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de sensibilisation pour économiser l'eau (classe de 7<sup>e</sup>)</li> </ul>
<b>Cohésion sociale et participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forums entre les différents acteurs au sujet de la mobilité durable</li> <li>• Action « Vevey ça vous regarde » pour faire participer les citoyens en les laissant exprimer leurs idées et leurs propositions d'amélioration</li> <li>• Démarche participative par une politique de transparence avec diffusion des procès-verbaux du conseil communal</li> </ul>	
<b>Solidarité intergénérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier de l'Association Riviera pour la Préparation à la Retraite (ARPR ou R+) pour préparer les futures Seniors à la retraite</li> <li>• Cours adaptés pour les étrangers désireux de rentrer au pays</li> </ul>	
<b>Intégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation avec la commission fédérale de migration (soutiens financiers)</li> <li>• Cours de français pour la population à une fréquence hebdomadaire (subventionner par la confédération)</li> <li>• Bibliothèque multiculturelle suite aux rencontres multiculturelles (2002)</li> </ul>	
<b>Communication et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Onglet spécifique à l'agenda 21 sur le site web de la commune</li> <li>• Promotion de nombreux liens pour sensibiliser et renseigner la population sur les gestes quotidiens, les labels ou une consommation locale</li> <li>• Convocation de la population à assister à la présentation de l'agenda 21 avec les raisons de cette démarche (1999)</li> <li>• Ateliers avec les milieux civils</li> <li>• Lien sur la définition du développement durable et son histoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boîte avec clé USB contenant des informations en matière de durabilité et qui sont offertes aux nouveaux propriétaires des moulins de la Veveyse par la commune</li> </ul>

Source : élaboration propre

## **ANNEXE VI : RAPPORT D'ENTRETIEN - COMMUNE DE VOUVRY**

### **M. Bernard Coppex, président de la Commission Agenda 21 (12.04.12)**

#### **Contexte et déroulement**

La commune de Vouvry s'est lancée il y a environ 4 ans d'un processus de développement durable sous le nom de « Agenda 21 local de Vouvry » (ARE, 2010b). Ce territoire mélangé entre montagne et plaine abrite quelque 3'600 habitants, dont la population continue son essor. Conscient des enjeux futurs, le syndic de l'époque, M. Rinaldi, a été le principal investigateur de l'agenda auprès de l'organe législatif (Coppex, 2012). Pour réaliser ce pas, la commune a pu compter sur le soutien de la Fondation pour le développement durable des régions de montagnes (FDDM, 2009). Ainsi, c'est clairement l'Exécutif qui a pris les devants et qui a nommé les responsables à l'interne en créant une commission spécifique Agenda 21, dont le président est l'interlocuteur M. Bernard Coppex. Bien évidemment, d'autres acteurs interviennent dans le processus comme les milieux politiques, des groupes d'intérêt et, surtout, les citoyens.

À ce jour, Vouvry se trouve dans la phase de mise en œuvre et a réalisé un catalogue d'actions bien définies. Le catalogue est partiellement réalisé ou en cours à ce jour et il continue d'être alimenté par de nouvelles idées émanant de la population ou des commissions propres à la commune. Les principaux objectifs se sont basés surtout sur l'intégration des principes du développement durable au sein de l'organisation et pour la planification de chaque nouveau projet. Les enjeux se basent essentiellement sur les mesures de réduction d'énergie et la promotion des énergies renouvelables, la sauvegarde du paysage et la sensibilisation de la population.

#### **Méthode préconisée**

Vouvry se base sur deux principales méthodes pour mettre en œuvre les actions de durabilité. D'une part, la commission Agenda 21 est formée de différents acteurs issus de l'administration ou de la société civile pour favoriser une approche plus participative et se constituent de bénévoles (quelques dédommagements peuvent être octroyés). D'autre part, les responsables soumettent leurs nouveaux projets selon la grille d'évaluation de Vevey avant de prendre les décisions et s'assurent que les trois piliers sont bien respectés. L'outil d'évaluation de projets la « Boussole bernoise » est utilisée en complément à l'analyse ainsi que, parfois, les citoyens et les groupes d'intérêts. Par exemple, dans le cadre du thème énergie, une séance populaire a été organisée afin d'expliquer précisément l'utilité et le potentiel des panneaux solaires. Finalement, il n'y a pas de système d'indicateurs génériques au même titre que spécifiques. Lorsque Vouvry met en œuvre une action, elle essaye de l'évaluer au mieux au préalable et ne s'occupe guère du suivi de l'action.

## Résultats et limites de la démarche

Les principaux bénéfices retirés de l'agenda 21 à ce jour sont clairement la transversalité et la transparence entre les différents secteurs de la commune. Une réelle prise de conscience dans l'administration tout comme auprès du public a pu être remarquée. Aucune nouvelle loi n'a abouti spécifiquement pour la démarche, mais la création de la commission Agenda 21 semble se décliner comme une locomotive pour diriger les actions vers la durabilité. Il n'y a également aucune opposition recensée vis-à-vis des mesures prises sur le terrain.

À l'inverse, la commune décrit les limites de sa démarche comme légitimes et nécessaires pour amener les acteurs à transiter vers un mode de développement plus durable. Dans cette optique, M. Coppex souligne les principaux obstacles qui sont le manque d'implication, de motivation et de moyens financiers. Afin de concrétiser une action, une plage temporelle est nécessaire à l'instar de la compréhension du public. C'est une sorte de combat entre ces différentes problématiques qui retardent l'accomplissement de la démarche. De plus, les citoyens ne comprennent pas toujours la définition d'un agenda 21 local et des principes du développement durable : un point fort important pour maintenir l'engouement. D'autre part, la commission se heurte également à des difficultés par moment dans les prises de décision. L'approche participative se doit d'aboutir sur un consensus clair et approuvé de tous. Finalement, un dernier constat négatif se trouve auprès des acteurs économiques locaux. Par exemple, la commission s'est approchée du gérant COOP de Vouvry pour essayer d'améliorer la gestion des déchets de sacs plastiques. Aucun accord n'a pu être trouvé, car la firme semble ne pas pouvoir concilier ses intérêts personnels dans cette affaire même, si en termes d'image de marque, elle y serait gagnante.

## Coûts et financement

M. Coppex avoue que le budget communal est très serré. Actuellement de 15 millions de francs, la commune prévoit également de grands investissements à moyen terme dans des actions qui s'inscrivent en partie en faveur du développement durable. Toutefois, selon lui, un tel budget ne prend pas en considération la longueur des démarches de développement durable et il ne peut que décrire le manque de moyens financiers à disposition. De plus, la taxe au sac a échoué auprès de l'assemblée primaire. Ainsi, les sources de financements restent majoritairement les impôts et les taxes communales sous réserve de l'octroi de subventions cantonales ou fédérales. La commission Agenda 21 est composée de cinq membres qui se réunissent plusieurs fois par année. Le bénévolat reste de mise, mais il peut s'avérer que les membres soient défrayés de 40 francs par séance, payés par la municipalité.

## Listes à thèmes

La liste à thèmes a été tenue en parallèle durant l'entretien (cf. tableau 17). Elle a permis de déterminer les actions réalisées, en cours ou à venir et de se renseigner sur les sujets prioritaires aux yeux de la commune (figurant en gras dans la colonne des thèmes). Le tableau qui suit prend ses origines dans l'entretien et le site Internet de la commune (Commune de Vouvry).

**Tableau 17 : Listing des actions pour Vouvry**

<b>Ressources et environnement</b>		
<b>Thèmes</b>	<b>Actions réalisées ou périodiques</b>	<b>Actions en cours ou envisagées</b>
<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone protégée lac de Taney</li> </ul>	
<b>Forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label FSC</li> </ul>	
<b>Eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau provient de sources naturelles</li> </ul>	
<b>Air et climat</b>		
<b>Énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission services industriels</li> <li>• Mesures d'économies d'énergies sur les bâtiments publics</li> <li>• Renouvellement de la liste énergétique des bâtiments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de centrale solaire</li> <li>• Projet de turbinage des eaux potables</li> <li>• Étude sur la possible d'étendre l'isolation des bâtiments</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission d'urbanisme</li> <li>• Délimitation de la zone industrielle au sud du village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de revoir l'urbanisme et de mener une étude sur le plan du développement durable</li> </ul>
<b>Sauvegarde du patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de Taney</li> <li>• Classement et protection des bâtiments d'envergure</li> <li>• Protection de la zone de Taney (Association qui s'en occupe)</li> </ul>	
<b>Déchets et sites pollués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchetterie communale avec un consultant pour sensibiliser</li> <li>• Commission de salubrité et de la gestion des déchets</li> <li>• Incitation au compost individuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet pour améliorer la gestion des déchets (réaménagement de la déchetterie existante)</li> <li>• Action pour favoriser un compost individuel pour des quartiers résidentiels</li> </ul>
<b>Nuisances sonores</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de route pour éviter le village toujours en suspens</li> </ul>
<b>Mobilité et transports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de la circulation et des transports publics</li> <li>• Bus scolaire + gare CFF pour une meilleure desserte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'incitation aux vélos électriques (plus adapté à la configuration du territoire)</li> <li>• Projet de parking au lac Taney</li> </ul>
<b>Espaces publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de deux parcs publics avec étangs en zones de détente</li> </ul>	
<b>Construction et infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'habitat groupé (Quartier de la Papeterie)</li> </ul>

## Économie et finance

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Finances publiques et impôts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission des finances, de gestion et du personnel</li> <li>• Commission des taxes cadastrales</li> <li>• Mise à disposition des comptes sur Internet</li> </ul>	
<b>Investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection maison des jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'habitat groupé (Quartier de la Papeterie) pour environ 30 millions de francs</li> <li>• Projet d'un nouveau local à feu</li> <li>• Projet du cycle d'orientation</li> </ul>
<b>Emplois</b>		
<b>Innovations et technologie</b>		
<b>Production et consommation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises polluantes interdites de s'installer depuis quelques années déjà</li> <li>• Faveur pour une entreprise de cosmétiques BIO</li> <li>• Commission agricole et des vendanges</li> <li>• Produits alimentaires locaux pour la cantine scolaire</li> </ul>	
<b>Structure économique et tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de surveillance des entreprises</li> <li>• Commission promotion économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de parking pour réorganiser l'accès au lac Taney (tourisme)</li> </ul>
<b>Efficacité dans l'administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de différentes commissions</li> <li>• Commission Agenda 21</li> <li>• Mesures d'économies d'énergies sur les bâtiments publics</li> <li>• Services regroupés dans un bâtiment</li> <li>• Collaboration des services communaux en interne</li> <li>• Échelle salariale à l'interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'achat de véhicules électriques pour la municipalité</li> <li>• Étude sur la possible d'étendre l'isolation des bâtiments publics</li> </ul>

## Domaine social

Thèmes	Actions réalisées ou périodiques	Actions en cours ou envisagées
<b>Culture et loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission culture et tourisme très active</li> <li>• Entretien des sentiers pédestres</li> <li>• Centre sportif important</li> <li>• Plan communal pour les manifestations</li> </ul>	
<b>Conditions de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide sociale communale en vigueur</li> <li>• Commission pupillaire</li> </ul>	

<b>Santé et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de la sécurité, du feu et des bâtiments communaux</li> <li>• Commission de la jeunesse et du sport</li> <li>• Programme de médiation sociale (M. Patrick Dolt)</li> <li>• Action 13-20 ans (salle de sport à disposition le samedi soir)</li> <li>• Organisation d'une course à pied dans la commune</li> </ul>	
<b>Égalité des chances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lois cantonales à respecter pour l'administration</li> </ul>	
<b>Répartition des revenus</b>		
<b>Habitat et logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de logements en PPE en bas du village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de nouveaux terrains constructibles (dézonage)</li> </ul>
<b>Formation et éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crèche à disposition des parents</li> <li>• Repas à la cantine selon Fourchette verte</li> <li>• Commission scolaire</li> <li>• Commission de la formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'espace parent et de babysitting</li> <li>• Nouveau cycle d'orientation pour les 12-16 ans</li> </ul>
<b>Cohésion sociale et participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission sociale</li> <li>• Commission de jumelage</li> <li>• Commission bourgeoisiale</li> <li>• Fermeture du trafic routier pour la fête du village</li> <li>• Invitation des nouveaux propriétaires à un apéritif avec les citoyens (réseautage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration intercommunale pour les projets de turbinage, centrale solaire, gestion des ordures et l'éclairage public</li> </ul>
<b>Solidarité intergénérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMS pour le foyer de jour</li> <li>• Sorties organisées par l'EMS</li> <li>• Aide à domicile</li> </ul>	
<b>Intégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation des nouveaux propriétaires à un apéritif avec les citoyens</li> <li>• Cours de français (ORIF)</li> </ul>	
<b>Communication et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de l'information et de la communication, Commission Agenda 21</li> <li>• Journal de presse et informations aux citoyens en ligne (site web)</li> <li>• Actions portes ouvertes pour les services techniques</li> <li>• Manifestations et ateliers auprès de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de sensibiliser les acteurs économiques en faveur de la mobilité douce</li> </ul>

Source : élaboration propre

## ANNEXE VII : ÉTAT DES LIEUX PAR CHAMP THÉMATIQUE

<b>Evaluation par champ thématique</b> Commune : Bex Date : Avril-Mai 2012 Evaluation effectuée par : M. Kohli, Municipalité, intervenants ponctuels Cadre de référence : Commune de plaine et de montagne													
Légende: 1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument pas 10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément													
Dimension dd		Moyenne		Index dd = 7.0									
ENVIRONNEMENT		7.5		Champs thématiques									
		Moyenne		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nature et paysage		7.8											
Biodiversité		7.3											
Consommation d'énergie / Climat		6.0											
Qualité de l'énergie / Climat		6.0											
Déchets (consommation de matières premières)		7.7											
Qualité des matières premières		6.3											
Régime des eaux		7.7											
Qualité de l'eau		9.5											
Utilisation du sol		8.0											
Qualité du sol		8.0											
Qualité de l'air		8.5											
<b>ECONOMIE</b>		<b>6.3</b>											
Revenus		5.0											
Coût de la vie		7.7											
Marché du travail		5.0											
Infrastructure communale (investissements)		7.5											
Structures économiques		5.8											
Innovation		2.0											
Compétences professionnelles (savoir-faire)		6.0											
Finances communales (publiques)		7.3											
Impôts		8.0											
Autorités et administration (efficacité des ressources)		8.7											
<b>SOCIETE</b>		<b>7.1</b>											
Bruit / Qualité de l'habitat		8.2											
Mobilité		7.3											
Santé		7.0											
Sécurité		8.8											
Répartition des revenus et de la fortune		7.0											
Culture et loisirs		9.8											
Formation		5.5											
Sécurité sociale		6.8											
Intégration et communauté		5.7											
Egalité des chances et participation		7.3											
Collaboration et solidarité supra-régionale		5.0											

Source : élaboration propre, en lien avec le « Profilographe »

# ANNEXE VIII : ÉTAT DES LIEUX PAR INDICATEUR

Les documents qui suivent sont les résultats de l'évaluation par indicateur selon les trois piliers du développement durable effectués avec le programme « Profilographe ».

**Légende:**

- 1: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation ne s'applique absolument pas
- 10: Par rapport à la situation la plus favorable l'affirmation s'applique très précisément

Évaluation par indicateur	Valeur cible	Saisie [x]										Commentaire	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
<b>ENVIRONNEMENT</b>													
<b>Nature et paysage</b>	100%												<p>La part de zones et d'éléments protégés par voie légale est élevée La diversité des habitats proches de l'état naturel est élevée La part d'habitats proches de l'état naturel est élevée Le paysage est intact L'engagement en faveur de l'entretien et de la valorisation du paysage est grand</p> <p>Grande surface mais pas ljs par voie légale</p> <p>Oui, sauf qq endroits (lignes électriques, chemins de fer, autoroute) Oui, commissions et associations</p>
<b>Biodiversité</b>													<p>Le nombre d'espèces rares (faune et flore) est élevé Le nombre d'espèces (faune et flore) est élevé La mise en réseau des biotopes est bonne</p> <p>Quelques espèces mais rien de plus Oui, la commune recense bq de variétés</p>
<b>Consommation d'énergie / Climat</b>													<p>La part de bâtiments privés efficaces sur le plan énergétique est élevée La part de bâtiments publics efficaces sur le plan énergétique est élevée La part d'exploitations gourmandes en énergie est faible La population locale consomme peu d'énergie en termes de mobilité</p> <p>Pas vraiment d'indications concrètes (jugement) Quelques bâtiments, mais les plus importants Env. 15% du total des sociétés à Bex env. 70% utilise la voiture comme transport principal (yc hameaux)</p>
<b>Qualité de l'énergie / Climat</b>	100%												<p>Consommation de chaleur, la part d'énergies renouvelables utilisée est élevée Les énergies renouvelables disponibles au niveau local sont bien exploitées L'engagement en faveur des énergies renouvelables est grand</p> <p>faible proportion de solaire et de chauffage à bois Hydro oui, pas d'œliennes possible, solaire et bois peu exploités Oui, label cité énergie, 25m2 de solaire obligatoire lors construction</p>
<b>Déchets (consommation de matières premières)</b>	60%												<p>La quantité totale de déchets est faible Le taux de collecte séparée est élevé L'engagement pour éviter la production de déchets est grand</p> <p>497 kg/hab et VD = 479 kg/hab, moy. Discret plus élevée 58% en 2010, VD = 43%</p> <p>Ramassage 2/sem - benne dans les hameaux - Sensibilisation</p>
<b>Qualité des matières premières</b>													<p>L'importance accordée aux critères écologiques et sociaux dans les marchés publics est élevée La part de matériaux peu polluants dans les constructions publiques est élevée L'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des bâtiments et des installations publics est faible</p> <p>Grâce au label énergétique oui Présence d'amiante dans quelques bâtiments (difficile à évaluer) Commence à faire attention aux dosages</p>
<b>Régime des eaux</b>	100%												<p>La consommation d'eau potable par habitant est faible La part de cours d'eau non aménagés est élevée La part des eaux météoriques infiltrées est élevée</p> <p>350 L/hab soit supérieure à la moy. Suisse de 338 Tous à l'état naturel sauf la Gryonne sur la fin du trajet à 90% oui</p>
<b>Qualité de l'eau</b>													<p>La pollution des eaux de surface est faible La qualité de l'eau potable est élevée La nécessité de traiter l'eau pour la rendre potable est faible Les pollutions de l'eau dues à des palmes ou des accidents sont très rares</p> <p>Oui selon l'ingénieur communal sources naturelles non traitées voir ci-dessus Mesures pour protéger les cours d'eau sont prises</p>
<b>Utilisation du sol</b>													<p>La consommation du sol par habitant est faible La part de sols non éradiés est élevée dans la zone urbanisée La part de surfaces non bâties est importante par rapport au territoire communal</p> <p>Faible densité par hab, mais bonne concentration (agglô + hameaux) en général oui, excepté les surfaces bétonnées (agglô + hameaux) 95% car env. 5% = habitats et infrastructures SCRIS</p>
<b>Qualité du sol</b>	0%												<p>La part de surfaces contaminées est faible Le compactage des sols dans la zone agricole est faible Les sols sont peu soumis à l'érosion</p> <p>44 sites recensés, 3 sont jugés urgents Zones agricoles très dispersées Surfaces peu soumises à l'érosion</p>
<b>Qualité de l'air</b>													<p>La pollution de l'air est faible toute l'année Les émissions d'odeurs incommodes sont rares</p> <p>Région bien ventilée (foehn), attention industries chimiques (Monthey) Purrnage 1x/an et odeurs durent que quelques jours</p>

Source : élaboration propre, en lien avec le « Profilographe »

ECONOMIE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Revenus</b>											
Le revenu moyen ou médian est élevé											
La part de la population active dont le salaire ne suffit pas pour vivre est faible											
Médian: 59'000 Bex vs 69'000 moy. VD											
Estimé à env. 20% (marque d'informations à ce sujet)											
<b>Coût de la vie</b>											
Le prix des logements est bas											
Les coûts de la mobilité sont bas											
Les impôts et les taxes pour les personnes physiques sont bas											
Région bon marché											
Voitures oui, CFF non, BVB non											
71% pour 2012, dans la norme du district											
<b>Marché du travail</b>											
L'offre d'emploi locale est vaste											
L'offre d'emploi locale est diversifiée											
L'offre de postes à temps partiel est vaste											
Le taux de chômage est bas											
2137 emplois sur 4424 actifs (env. 48%)											
Agri 11%, industrie 35%, service 54%											
env. 32% au total											
Bex = 7% alors que discrit 5.6% et VD 4%											
<b>Infrastructure communale (investissements)</b>											
Les constructions de génie civil appartenant à la commune sont en bon état											
Les bâtiments appartenant à la commune sont en bon état											
Le rapport entre le coût des infrastructures publiques et leur taux d'utilisation est bon											
Les moyens nécessaires au maintien de la valeur des infrastructures publiques sont disponibles											
Oui, sauf la STEP qui arrive en fin de vie											
En général oui											
Les bâtiments sont bien fréquentés											
Oui, au budget les fonds existent											
<b>Structures économiques</b>											
La part d'entreprises performantes en termes de création de valeur ajoutée est élevée											
La part d'entreprises à forte densité d'emplois est élevée											
La diversification de l'économie locale est élevée											
L'économie peut compter sur un bon réseau de transports											
La commune fait de gros efforts pour attirer et pour garder des entreprises											
La communication entre autorités et milieux économiques est bonne											
Env. 11%											
Env. 20% offre une forte densité d'emplois											
Surtout avé industrie et services											
Oui (à relativier sur hameaux et desserte TP)											
<b>Innovation</b>											
Une forte proportion d'entreprises propose des produits novateurs											
Les secteurs de la recherche et du développement sont bien représentés											
seulement un faible %											
fct R&D pour certaines sociétés mais rien d'autres											
<b>Compétences professionnelles (savoir-faire)</b>											
L'offre de places d'apprentissage est vaste											
L'offre en matière de formation est diversifiée et le niveau élevé											
Le niveau de qualification de la population active est élevé											
La collaboration entre les entreprises ou avec la commune fonctionne bien											
119 apprentis sous contrat / 9 places encore vacantes											
Pas de formation post-obligatoire sur le sol bellern											
CFC 66% et degré III 14% en 2000 (SCRIS)											
<b>Finances communales (publiques)</b>											
Le degré d'autofinancement est bon											
La quotité de la charge des intérêts est basse											
La capacité de financement de l'endettement est bon											
Les sources de recettes fiscales sont bien diversifiées											
Moyenne de 109.33%											
Moyenne de 3.98%											
Moyenne de 17%											
Pas de dépendance, recettes ne fluctuent pas											
<b>Impôts</b>											
Le coefficient annuel de la commune pour une personne physique est bas											
La fiscalité pour les personnes morales est faible											
coefficient de 71% (proche moy. Discrit)											
idem ci-dessus											
<b>Autorités et administration (efficacité des ressources)</b>											
Les autorités et l'administration sont organisées de façon judicieuse											
L'utilisation des ressources de la commune est efficace et aboutit aux effets souhaités											
La communication entre les autorités/ l'administration et la population est bonne											
Regroupement déjà réalisé											
Les ressources sont majoritairement bien exploitées											

Source : élaboration propre, en lien avec le « Profilographe »

SOCIETE		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Bruit / Qualité de l'habitat</b>		La pollution sonore est faible La qualité de l'architecture et de l'aménagement est élevée La qualité de l'habitat dans les zones d'habitation est élevée Les zones de détente sont facilement accessibles à pied ou à vélo L'approvisionnement de base (biens de consommation, services) est bon									
<b>Mobilité</b>		Une forte proportion de la population habite et travaille dans la même localité L'offre de transports publics est bonne L'offre en matière d'itinéraires cyclables et pédestres est bonne Les raccourcissements pour le trafic motorisé sont bons	60%								
<b>Santé</b>		La population a accès aux services médicaux de base L'offre en matière de promotion de la santé et de prévention est bonne Une faible proportion de la population souffre de problèmes d'addiction									
<b>Sécurité</b>		Le sentiment de sécurité au sein de la population est bon Le nombre d'accidents de la circulation est faible Le nombre de délits est faible Le nombre de catastrophes et d'accidents majeurs est faible Le degré de préparation de la commune en cas de catastrophe et de panne est élevé	80%								
<b>Répartition des revenus et de la fortune</b>		Les différences de revenus sont globalement faibles									
<b>Culture et loisirs</b>		L'offre d'activités de loisirs est diversifiée L'offre de manifestations culturelles est diversifiée L'offre d'activités culturelles et de loisirs pour les jeunes est diversifiée La préservation de l'héritage culturel et historique fait l'objet d'une attention particulière									
<b>Formation</b>		L'offre en matière de formation scolaire obligatoire existe sur place La qualité de l'enseignement obligatoire est bonne L'offre en matière de formation non obligatoire est vaste L'offre en matière de formation d'adultes est vaste									
<b>Sécurité sociale</b>		L'offre destinée aux bénéficiaires de l'aide sociale est adéquate L'offre destinée aux personnes âgées et handicapées est adéquate L'offre en matière de services aux individus est bonne Seule une faible part de la population recourt à l'aide sociale La solidarité au sein de la commune est très marquée	0%								
<b>Intégration et communauté</b>		L'intégration des chômeurs se déroule bien Les étrangers sont intégrés La population s'identifie fortement à la commune									
<b>Egalité des chances et participation</b>		Les enfants se voient offrir de bonnes chances pour débiter dans la vie Les organes des autorités sont paritaires (femmes / hommes) L'offre de prestations permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille est bonne La proportion de la population prête à s'engager pour la commune est élevée	50%								
<b>Collaboration et solidarité supra-régionale</b>		La volonté de planifier et de coopérer avec d'autres communes est bien établie L'engagement en faveur de régions suisses défavorisées est important L'engagement en faveur de régions étrangères défavorisées est important									

Source : élaboration propre, en lien avec le « Profilographe »

Pour plus d'informations sur les indicateurs et leur périmètre, il est nécessaire de prendre contact avec le service du développement durable du canton de Berne afin d'obtenir le guide du Profilographe en version PDF :

**Mme Monique Kissling-Abderhalden**

Cheffe du service de développement durable

Office de la coordination environnementale et de l'énergie, Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Téléphone +41 (0)31 633 36 55, Fax +41 (0)31 633 36 60, monique.kissling@bve.be.ch

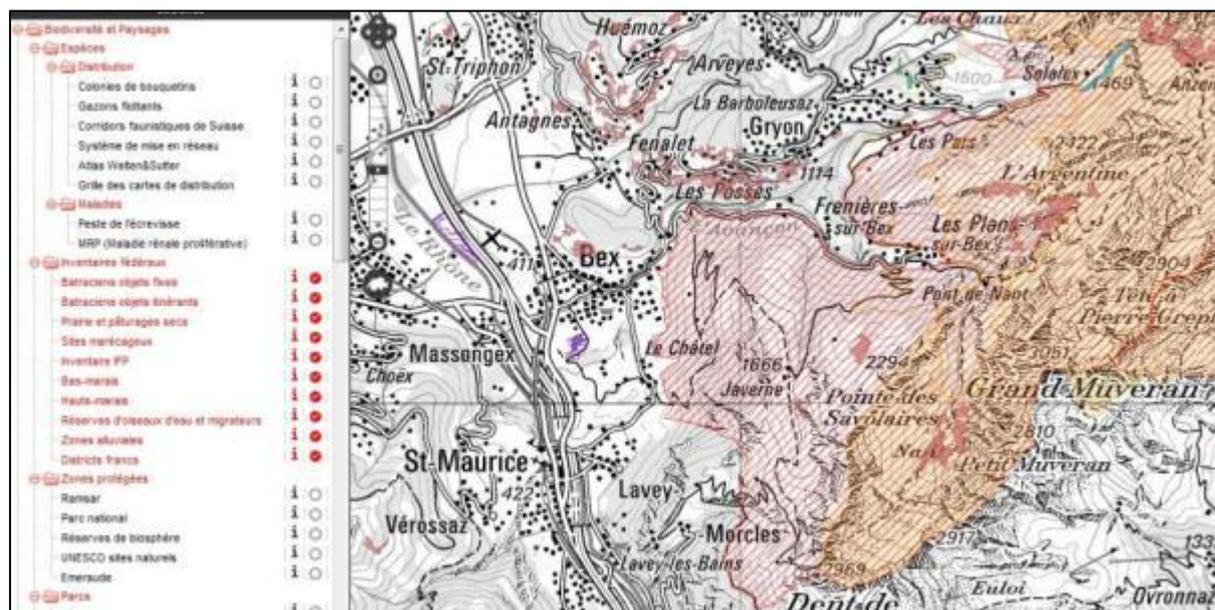
## ANNEXE IX : ÉTAT DES LIEUX DÉTAILLÉ

### Situation environnementale

#### Nature et paysage

Une grande partie du territoire bellerin figure à l'IFP (inventaire fédéral des paysages) (OFEV, 2011). En effet, il existe le secteur de Solalex et d'Anzeindaz, la zone du Muveran et le Vallon de Nant sans oublier les districts francs et le Grand-Marais (cf. figure 13). Le Vallon de Nant est fiché comme une réserve naturelle reconnue et faisant l'objet de nombreuses études entre l'Université de Lausanne, la commune de Bex, Pro Natura et les services concernés du canton de Vaud. Les zones protégées comme le Grand-Marais, Solalex et Anzeindaz sont également à prendre en considération. La société d'Alpage fondée en 1976 permet de sauvegarder les paysages et le patrimoine historique que sont les alpages : les Grandes-Iles, Pont de Nant, Eusanne, Javerne, Solalex, Anzeindaz et Bovonne (Levrat, 2007, p. 67).

Figure 13 : Surfaces de la commune de Bex répertoriées à l'IFP



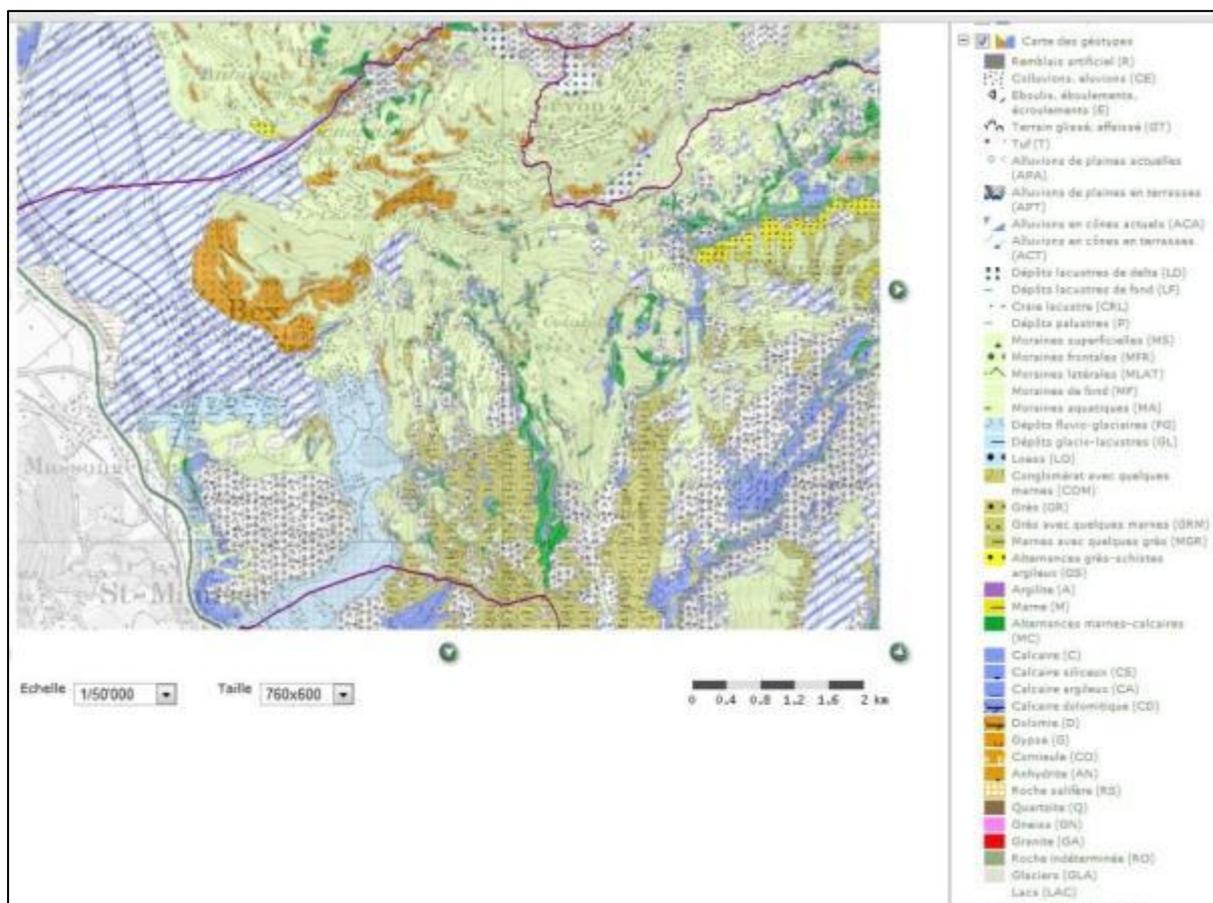
Source : (OFEV, 2011)

Les deux grandes surfaces quadrillées représentent les districts francs et la zone IFP. Les petites zones s'affichant un peu partout en rouge concernent les prairies et les pâturages secs. Finalement, les deux zones figurant en violet et quadrillées décrivent les zones à batraciens et de bas marais. La société d'Alpage de Bex s'occupe d'entretenir les pâturages de montagne. Par contre, il n'y a pas de convention ou de pacte pour réglementer les surfaces dans l'agriculture quant à la qualité écologique même si les lois en vigueur sont respectées sans problèmes.

La diversité des habitats proches de l'état naturel est jugée élevée dans la commune. Par exemple, les cours d'eau ne sont pas corrigés à l'exception de la Gryonne depuis les mines de Sel jusqu'à son embouchure avec le Rhône. Les forêts sont certifiées FSC (Forest Stewardship Council) et, comme déjà mentionné plus haut, une multitude de prairies et de pâturages secs sont recensés sur le territoire bellerin. Le développement et la protection des biotopes, de la faune et de la flore sont favorisés par l'autorité communale. Il existe aussi des zones humides comme le Grand-Marais ou des zones alluviales comme à Solalex. En termes de quantités, il est néanmoins plus difficile de chiffrer exactement les résultats. Pour les biotopes ils sont présents en grandes quantités, dont une faible proportion concerne les espèces rares (cf. thème biodiversité).

Par ailleurs, le paysage reste relativement intact mais il faut prendre en considération que l'autoroute du Chablais, les lignes électriques sur le bas du territoire et les lignes de chemins de fer (CFF et BVB) ont transformé le milieu naturel par endroits. De plus, l'activité de la Gravière et de l'extraction du gypse affectent le paysage. Il est possible de mieux comprendre les activités d'extraction en fonction de la carte des géotypes (cf. figure 14).

**Figure 14 : Cartes des géotypes du sol bellerin**



Source : (État de Vaud)

Le degré de morcellement du paysage est jugé moyen entre les zones agricoles de plaine et de montagne. Par contre, la zone industrielle est délimitée par le plan d'affectation attiré et montre une bonne concentration des acteurs. Il existe des parcelles encore constructibles à l'intérieur de la zone pour éviter l'étalement urbain. Les chalets d'alpages sont tous intacts et d'origine. Toutefois, il y a lieu de nuancer la plaine et les hameaux (les réponses se retrouvent également dans le thème utilisation du sol).

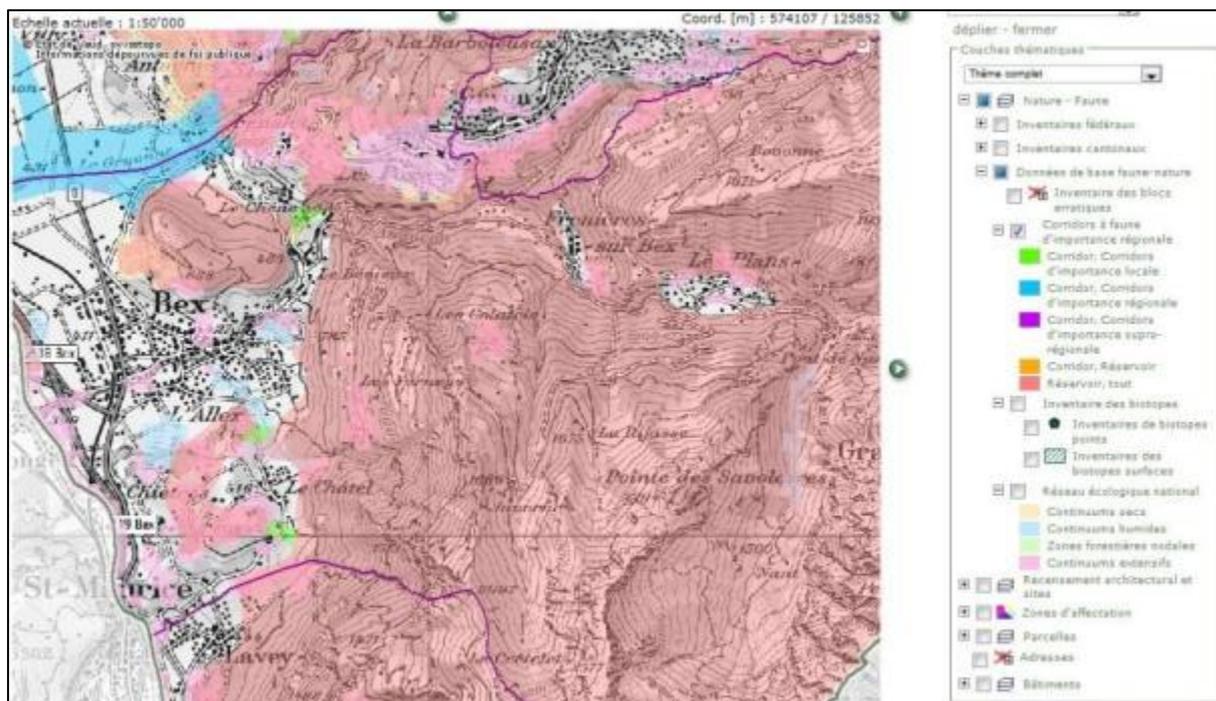
L'engagement pour valoriser et préserver le patrimoine naturel est marqué par l'existence d'une commission du Grand-Marais et de diverses associations externes qui interviennent. Le Vallon de Nant est surveillé par l'association Pro Natura et l'Université de Lausanne. Des biologistes mènent actuellement des études pour déterminer les plantes qui s'adaptent le mieux à l'environnement de montagne. D'autre part, le service forestier évite les coupes à perte et entretient les forêts en les respectant et, l'agriculture de montagne suit les lois en vigueur pour l'entretien des zones alpines. Les écoles sont aussi sensibilisées lors des visites du jardin botanique ou des différentes marches en montagne. Néanmoins, les actions de type « coup de balai » ne s'inscrivent pas sur une fréquence annuelle.

### **Biodiversité**

Bex dispose d'une large variété de plantes, d'animaux ou d'invertébrés. En effet, avec les forêts, les montagnes, les cours d'eau, les bas-marais et les pâturages, le territoire est propice à la prolifération d'espèces de toutes sortes. Ces dernières sont inventoriées par la commune, indirectement par le service cantonal de l'environnement. De plus, le jardin botanique du Vallon de Nant abrite une multitude de fleurs et d'espèces. Par contre, au niveau des espèces rares, le territoire bellerin ne recense qu'une faible proportion à l'instar de la Rosalie des Alpes, le Tragosome et le Tétras-Lyre. Un lynx a également été aperçu. Ces spécimens rares évoluent de façon stable depuis quelques années. Le service forestier à achever de grands travaux pour contribuer à favoriser le développement de ces espèces selon une convention entre la Confédération, le canton et la collectivité bellerine (Municipalité de Bex, 2011a, p. 42).

La mise en réseau des biotopes est jugée excellente en montagne grâce à la protection des zones. Les couloirs à Solalex et Anzeindaz permettent aux animaux de se déplacer librement dans les régions alpines (cf. figure 15). Cependant, la situation est différente en plaine avec les surfaces agricoles, les zones d'habitat et d'infrastructure. Il existe des passages sous l'autoroute pour favoriser les batraciens ou d'autres espèces à transiter du Chablais vaudois vers le Valais.

Figure 15 : Corridors à la faune d'importance régionale, Bex



Source : (État de Vaud)

Finalement, la situation phytosanitaire ne montre pas un degré d'urgence élevé. Les coléoptères ravageurs des épicéas et des sapins n'ont pas été recensés dans les forêts, seuls persistent les chenilles processionnaires (pins sylvestres) et quelques cynips sur les châtaigniers (Municipalité de Bex, 2011a, pp. 44-45). Les cerfs causent des dégâts sur les arbres mais des mesures ont été prises pour éviter de perdre la qualité du bois.

### Consommation d'énergie / Climat

Actuellement, la commune n'a aucune indication sur le développement des énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique auprès des particuliers. Toutes nouvelles constructions sont soumises auprès de la municipalité pour approbation et un règlement communal oblige chaque nouvelle construction à installer au minimum 25 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur le toit (Commune de Bex). Le label « Cité de l'énergie » favorise les nouvelles constructions ou les rénovations à appliquer des standards minimisant les impacts environnementaux et les pertes d'énergies. Cependant, plus de la moitié des bâtiments sont d'anciennes constructions souvent énergivores. Selon les FMA, une faible proportion de projets liés aux énergies renouvelables (spécialement dans la pose de panneaux solaires photovoltaïque auprès des particuliers) est présentée pour raccordement au réseau électrique ainsi que les pompes à chaleur (Bovay, 2012). La majorité des infrastructures privées fonctionnent au gaz ou au mazout. Quelques privés optent tout de même pour des mesures d'économies d'énergie en remplaçant pas à pas les fenêtres, les joints et

les portes par exemple. La centrale solaire des FMA a produit 0.06 %<sup>3</sup> du total des kWh consommé sur le territoire (FMA, 2011, pp. 8-9).

Le nombre de bâtiments publics s'élève à environ 80. De nombreux efforts ont été effectués et continuent à se mettre en place pour lutter contre les pertes d'énergies, isoler et rénover les infrastructures. Grâce à la démarche énergétique, toutes les prochaines dépenses pour la rénovation des locaux communaux ou la construction de nouveaux bâtiments sont considérés sous l'angle de l'efficacité énergétique. La Maison de commune, l'ancien bâtiment de Police et l'Hôtel de Ville ont été rénovés avec des standards Minergie. Les locaux scolaires sont récents excepté le bâtiment principal. Parfois, la commune hérite de bâtiments privés sans successeurs ou attribués par le canton dont la mise à jour sur le point énergétique est trop onéreuse à entreprendre. D'autres bâtiments ne peuvent tout simplement pas être modifiés à cause de leur caractère historique selon les lois en vigueur.

Les principales industries que compte la commune de Bex sont présentées plus en détail dans la rubrique Structure économique. Febex, Meili, Plumettaz, Fixit, Cablofer, la résidence Grande-Fontaine, la Laverie et la STEP pour n'en citer que quelques-uns, consomment beaucoup d'énergies étant donné leur taille et leurs activités : l'industrie locale doit surtout alimenter ses machines pour fabriquer ses biens. Ces sociétés représentent une faible proportion sur l'ensemble des acteurs économiques bellerins, mais sont de gros consommateurs. Pour estimer cette proportion, il faut essayer d'émettre une hypothèse :

*La consommation finale d'électricité en 2010 sur le canton de Vaud s'établit à environ 4'654'000 MWh au total (SCRIS, 2010f). La population recensée pour la même période sur le canton s'élève à 713'281 résidents (SCRIS, 2012a, p. 22). Par conséquent, la consommation annuelle d'électricité par habitant est de 6'525 kWh<sup>4</sup>. Dans cette optique, la population bellerine s'élève à 6'464 personnes en 2010. En supposant que chaque habitant consomme le même nombre de kWh que la moyenne cantonale, la consommation finale d'électricité chez les particuliers bellerins s'établit à 42'178 MWh. Néanmoins, il faut tenir compte du nombre de ménages, soit 2'925 au 31 décembre 2010 (Municipalité de Bex, 2011a, p. 83). Par une règle de trois, nous arrivons à une consommation des citoyens de 19'086 MWh. Puis, il faut appliquer le même rapport sur la consommation totale communiquée par les FMA (soit 45.25 % de 38'576 MWh) : la consommation d'électricité des particuliers s'établit à 17'456 MWh. Le solde se répartit majoritairement pour les entreprises et le domaine public, respectivement estimé à 40 % et 15 %. Pour déterminer si les principaux acteurs que nous avons évoqués plus haut sont énergivores, il faut prendre la proportion de ces derniers sur le total des entreprises estimées selon la commune à 15 %. Au final, ces entreprises consomment à elles seules quelques **2'315 MWh, soit 6 % du total d'électricité consommé sur le territoire.***

<sup>3</sup> Calcul : 23'509 kWh de solaire / 38'576'497 kWh au total

<sup>4</sup> Calcul : 4'654'000 / 713'281

Par ailleurs, la consommation d'énergie en termes de mobilité est difficile à évaluer. Il n'existe pas de statistiques détaillées et à jour sur les comportements des citoyens et des entreprises. Les informations à disposition pour évaluer la situation sont les données du recensement fédéral de la population datant de 2000 (OFS, 2000). En se référant à ces chiffres, 50 % de la population quitte la commune pour l'extérieur afin de travailler et dont la majorité le fait avec leurs véhicules privés. En parcourant le projet « Agglomération du Chablais », nous remarquons que la part de la voiture privée pour se déplacer à l'extérieur de la commune s'élève de 60% jusqu'à 87 % selon la destination des travailleurs bellerins (EPFL, 2011, pp. 61-65). Les habitants des hameaux privilégient souvent la voiture pour se déplacer en raison d'une faible desserte en transport public. Ces données font surtout référence aux pendulaires et pour plus d'informations sur les déplacements de loisirs, il faut se baser sur les études en la matière au niveau Suisse : 45 % concerne les loisirs et 23 % pour le travail (OFS-ARE, 2007, p. 8). Ainsi, la situation est jugée relativement identique avec peut-être une valeur légèrement supérieure pour la mobilité douce suite aux efforts de la Confédération et la tendance de ces dernières années. Ainsi, la population locale consomme beaucoup d'énergie pour se déplacer.

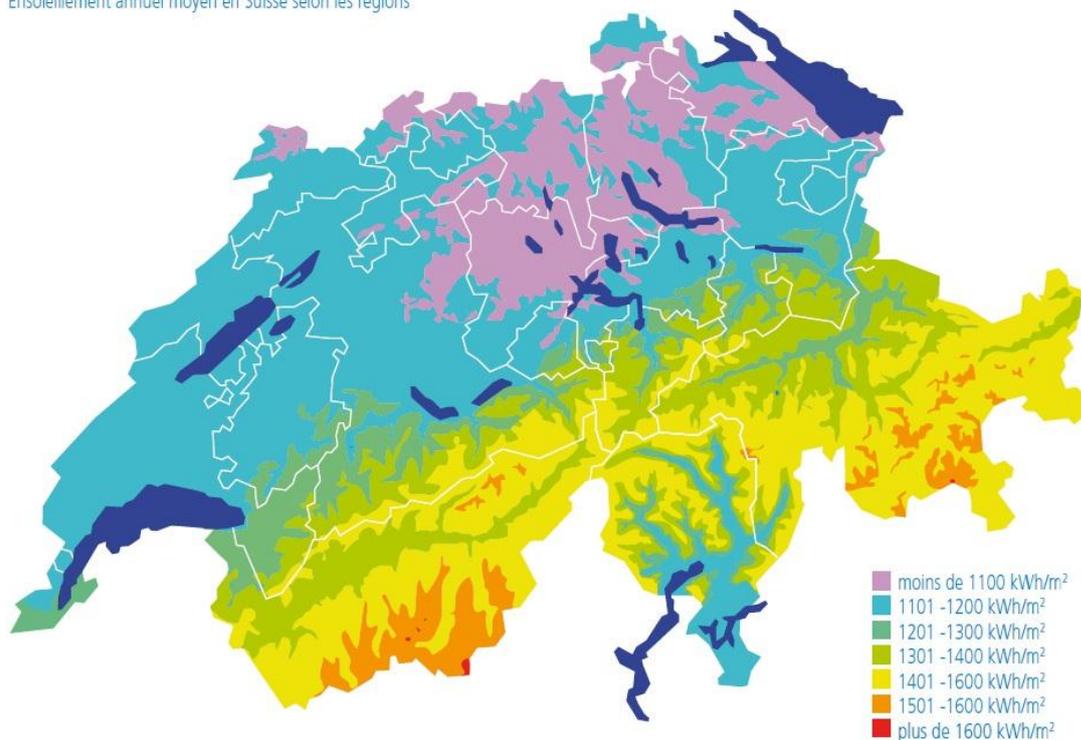
### **Qualité de l'énergie / Climat**

La part des énergies renouvelables consommées sur le territoire est jugée faible, surtout pour les systèmes de chauffage (Bovay, 2012). En effet, les FMA ne peuvent pas fournir de renseignements plus précis sur ce sujet étant donné la loi sur la protection des données en vigueur. En extrapolant les chiffres divulgués par le canton, l'estimation de 6 % d'énergies renouvelables consommées sur la commune reste vraisemblable suite au 0.06 % de production solaire (UDD, 2006b).

Toutefois, le potentiel pour le développement des énergies renouvelables est élevé. En effet, l'accroissement naturel des forêts permet d'obtenir des ressources propres pour les chauffages à bois, les cours d'eau permettent d'obtenir de l'électricité par la force hydraulique et la région présente un fort degré d'ensoleillement (cf. figure 16). De plus, il existe quelques sources thermiques propices à l'installation de pompes à chaleur. Les turbinages des eaux potables et des eaux usées sont exploités depuis de nombreuses années. Seule l'énergie éolienne ne figure pas sur la liste à cause de sa pertinence quasi nulle selon les études réalisées par des bureaux externes.

**Figure 16 : Ensoleillement annuel moyen en Suisse, par région**

Ensoleillement annuel moyen en Suisse selon les régions



Source : (Swissolar, 2012, p. 5)

Tout nouveau projet de bâtiment communal ou de rénovation est évalué en matière de rendement énergétique pour favoriser l'installation des énergies renouvelables, montrant l'engagement de la part des autorités locales. Par exemple, un chauffage à distance alimenté par l'accroissement naturel des forêts bellerines est en cours d'installation et permettra de couvrir les besoins thermiques des écoles du centre, de la salle de gym, de l'administration, du cinéma, de la Grande salle, de l'église, de l'Hôtel de Ville et de quelques habitations voisines. Des panneaux solaires ont également été posés sur le toit d'un dépôt, même si le rendement n'est pas bon à ce jour. Le nouveau collège prévu pour 2015 sera également muni de panneaux solaires photovoltaïques.

Au sein de la société civile, une tendance est perceptible pour l'engouement des mesures visant à économiser ou à produire de l'énergie renouvelable. Aucune proportion ne peut être donnée, mais comme déjà mentionné, chaque nouvelle construction sur la commune est soumise à l'installation obligatoire d'au moins 25 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Par contre, il n'y a pas d'encouragement auprès des particuliers et des entreprises pour l'achat d'« éco-courant ». Chacun est libre de choisir les sources d'énergies qu'il désire. L'offre électrique de base des FMA (Romande énergie) est composé d'env. 60 % de sources hydrauliques, 2 % thermiques et le reste est un mixte entre énergies renouvelables (très faible proportion) et nucléaire (Bovay, 2012).

## Déchets (consommation de matières premières)

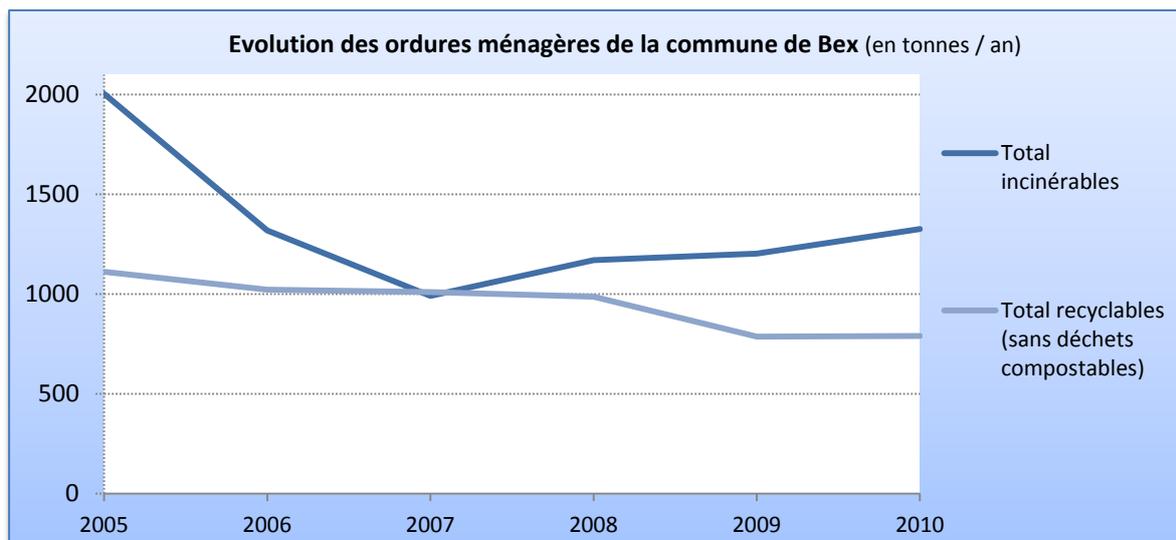
Depuis l'introduction de la taxe au sac pour favoriser les gens à trier leurs déchets, un manque de suivi et de respect des directives est constaté. Des mesures vont être prises pour intensifier les contrôles et, surtout, pour mieux sensibiliser la population à cette problématique. Des bennes sont mises à disposition dans les hameaux pour récolter les déchets et les revaloriser. De plus, les jours de ramassage ont été intensifiés à deux fois par semaine et des containers à papier sont dorénavant disponibles dans les hameaux. La commune incite les citoyens au tri des déchets, au compostage individuel et organise des visites de la déchetterie pour les classes d'écoles afin de les rendre attentifs à la gestion des déchets. Des « Eco-points » par quartiers en plaine pourraient voir le jour afin d'éviter les files d'attentes à la déchetterie. Par conséquent, il y a un réel engagement pour la sensibilisation et le tri des déchets à Bex.

En termes de volume, les déchets urbains par habitant sont légèrement plus élevés sur Bex que par rapport au canton, mais ils s'affichent dans les valeurs les plus basses du district d'Aigle. Un habitant bellerin produit 497 kg de déchets par année alors que la norme vaudoise se situe à 479 kg (SCRIS, 2010b). Afin de connaître le taux de collecte séparée concernant le recyclage des déchets et son évolution (cf. tableau 18), les données ont été prises dans le rapport de gestion de la commune (Municipalité de Bex, 2011a, p. 65) et sur un document Excel transmis par l'organe statistique du canton de Vaud (SCRIS, 2010g). Même si le taux de collecte séparée (58 %) est très élevé et réjouissant, une tendance montre une augmentation des déchets incinérables et une diminution du tri depuis 2007 (cf. figure 17).

**Tableau 18 : Déchets collectés sur la commune de Bex en 2010**

<i>En tonnes / an</i>	<b>Bex</b>	<b>Vaud</b>
Ordures ménagères	965	171'681
Objets encombrants	361	19'915
Papier, carton	360	51'783
Verre	307	31'134
Métaux	123	7'743
Compostable	1'071	56'911
<b>Total</b>	<b>3'187</b>	<b>339'167</b>
<b>dont incinérables</b>	<b>1'326</b>	<b>191'596</b>
<b>dont recyclables</b>	<b>1'861</b>	<b>147'571</b>
<b>% collectes sélectives</b>	<b>58%</b>	<b>44%</b>

Source : (SCRIS, 2010) & (Municipalité de Bex, 2011),  
mis en forme par M. Kohli

**Figure 17 : Évolution des déchets à Bex, période 2005-2010**

Source : (Municipalité de Bex, 2011), mis en forme par M. Kohli

Pour conclure, les déchets carnés sont entièrement recyclés dans les locaux concernés situés à côté de la STEP, en dehors des zones d'habitations. Les huiles usées sont également récoltées par l'entreprise Cablofer.

### Qualité des matières premières

Les critères de sélection dans les marchés publics sont moyennement orientés sur les aspects écologiques (label énergétique va contribuer à développer ce point). Lorsque la commune prévoit des investissements substantiels, elle délègue la recherche d'appels d'offres à un bureau d'architectes. Par la suite, l'organe communal s'occupe de choisir l'entreprise la plus compétitive et susceptible de respecter les délais. Seulement après ces critères de base viennent le principe de localisation géographique. Le type de transport n'est pas pris en considération de manière systémique à l'instar des coûts externes qui ne sont que partiellement intégrés. Chaque nouvelle construction doit respecter les normes SIA en vigueur et l'ensemble du parc immobilier communal est soumis au diagnostic amiante une fois par année.

Par contre, la commune favorise surtout les entreprises locales pour les petits mandats (gypse, carrière et entreprises métalliques à proximité). La commune ne dispose pas d'informations sur les critères d'aptitudes pour les entreprises employant des handicapés ou des apprentis lors de ses achats. La dimension sociale n'est pas étudiée lors des décisions par la municipalité. De même, cette dernière ne sait pas la part exacte de matériaux polluants dans ses constructions actuelles. Il est certain que de l'ambiante se trouve dans certains bâtiments comme l'ancien hangar COOP, l'ancien collège primaire et la Grande Salle. Au niveau des solvants et autres produits polluants (y compris mobilier), là aussi, aucune indication ne peut être donnée.

Selon le responsable communal de la conciergerie, l'entretien des bâtiments et des infrastructures publiques nécessitent actuellement l'utilisation de produits chimiques (Dreier, 2012). Les travaux de conciergerie sont essentiellement basés sur des détergents et des désinfectants pour les toilettes, les salles de bains, les cuisines, le carrelage et autres types de sols. Néanmoins, l'utilisation de la Javel n'est plus en vigueur et la commune contribue à tester et, parfois, employer des produits de nettoyage BIO, même si ces derniers ne répondent pas aux attentes et aux critères pour assurer une qualité des entretiens.

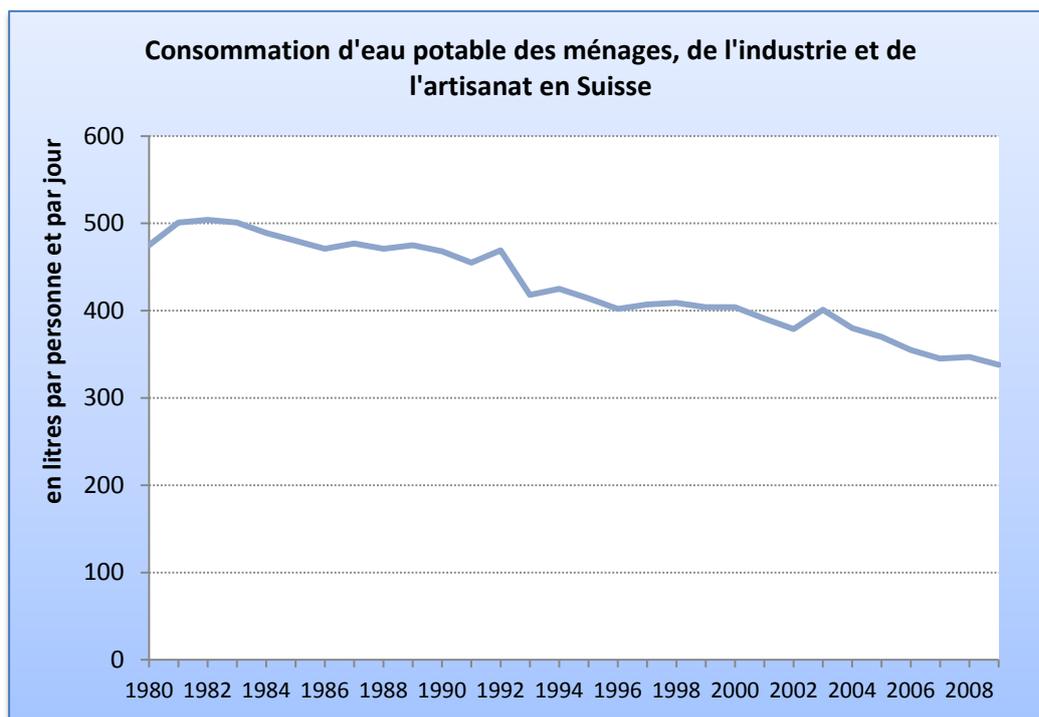
Vis-à-vis des routes, seul le sel est répandu essentiellement en hiver : Il provient directement de la Saline de Bex. Lors de l'hiver 2009-2010, les communes vaudoises étaient en pénurie. Ainsi, 28'000 tonnes de sel a été déversé sur les routes suisses (Association Patrimoine Culinaire Suisse, 2008). L'hiver dernier, les Salines ont également été sollicitées avec un enneigement plus conséquent et des températures polaires en février. Il y a lieu de supposer que les quantités de sel utilisé par la commune ont été élevées pour assurer la sécurité des automobilistes dans l'agglomération et dans les hameaux. Cependant, la municipalité n'a communiqué aucun chiffre.

Le service des parcs et jardins utilise majoritairement des herbicides et des pesticides pour l'entretien des plates-bandes, des massifs et autres créations ou espaces horticoles (Dauphin, 2012). Le dosage requière toute l'attention du service. Malheureusement, ce dernier ne peut se passer des produits chimiques. Les produits BIO testés n'ont pas donné satisfaction à ce jour. Pour la Voirie, l'utilisation de ces produits pour l'entretien ou le nettoyage des trottoirs est nettement plus élevée. Conscient de ce problème, le personnel du service parc et jardin sensibilise les employés du service technique à limiter les dosages et à ne pas systématiquement faucher les bordures des routes. Actuellement, il n'existe aucune directive sur l'utilisation des produits chimiques et du sel.

### **Régime des eaux**

Bex ne figure pas dans les bons élèves de la Suisse en matière de consommation d'eau. Les citoyens consomment environ 350 litres par jour et par habitant (Commune de Bex, 2012b). Néanmoins, la consommation n'est pas excessivement supérieure à la moyenne suisse. Cette dernière s'élève à 338 litres par personne et par jour (cf. figure 18). La composition est de 160 litres pour les ménages et de 108 litres pour les artisans et les industries. Le solde est lié à la consommation publique, le service des eaux et les pertes (OFS-SSIGE, 2012). En proportion, l'estimation de la consommation journalière unitaire s'élève à 165 litres (environ 47 %).

Figure 18 : Consommation d'eau potable en Suisse depuis 1980 à 2009



Source : (OFS-SSIGE, 2012)

Les cours d'eau sont la propriété du canton et les travaux d'aménagement pour éviter les risques de crues ou d'inondations sont subventionnés en quasi-totalité (les tronçons ne sont pas aménagés pour les dévier de leur trajectoire). Sur l'ensemble des cours d'eau, seul la Gryonne a été transformée en escaliers depuis les Mines de Sel jusqu'à son embouchure avec le Rhône. Les autres sont totalement à l'état naturel hormis les quelques travaux liés à la sécurité.

L'infiltration des eaux de pluie se déroule naturellement. De temps à autres, dans certains pâturages, il se peut que des flaques apparaissent à cause du bétail, mais le phénomène est qualifié de rare par la municipalité. En zone urbaine, le système d'égouts permet de dissocier les eaux de pluie et permet de trier déjà 60 % avant l'arrivée à la STEP. La circonférence des arbres n'est volontairement pas bétonnée à l'instar des plates-bandes des ronds-points pour laisser l'eau s'infiltrer. Dans les hameaux, la surface bâtie est relativement faible et l'infiltration ne pose pas de problèmes. En globalité, sur le territoire qui équivaut à 100 %, la part des eaux météoriques infiltrées s'élève aux alentours de 90 % selon l'ingénieur communal (Bridveaux, 2012).

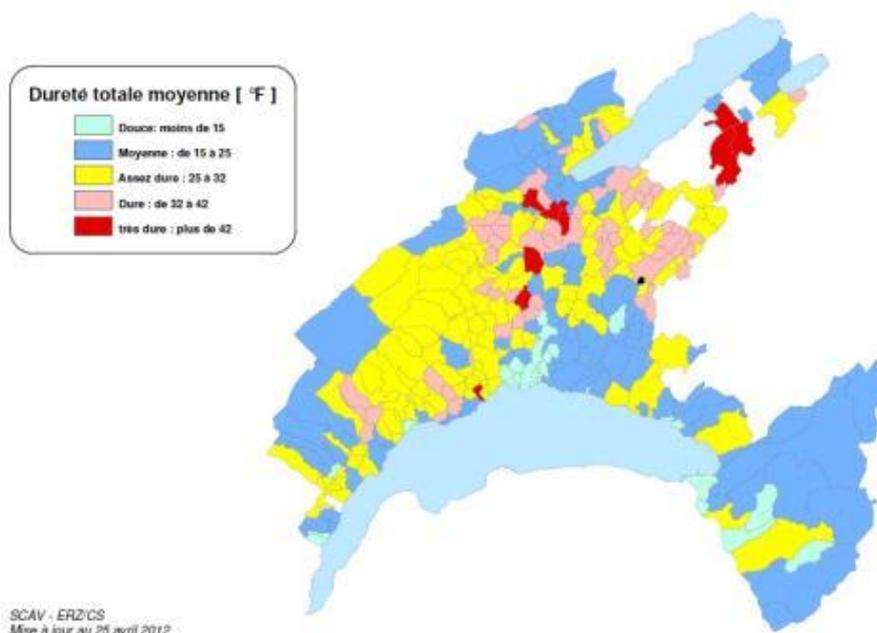
## Qualité de l'eau

La qualité de l'eau potable est très élevée. Toutes les sources sont naturelles et n'ont pas besoin d'être traitées. Des mesures pour protéger ces sources existent afin d'éviter de faire pâturer des bêtes à proximité ou, de remplacer le réseau actuel par des tubes en acier inoxydable pour améliorer la qualité de l'eau. Aucun incident n'est à relever, la protection des sources est primordiale et requiert toute l'attention de la commune et de l'Etat de Vaud. Les industries locales ne polluent pas l'eau potable ainsi que les sites pollués qui sont tous sous contrôle. Parfois, il se peut qu'un habitant remplisse sa cuve à mazout et provoque quelques rejets visibles à la STEP (Bridveaux, 2012). Toutefois, l'origine d'un tel incident est rapidement trouvée et les mesures de sécurité sont activées dans les plus brefs délais.

Il n'existe pas de plaintes pour contester la qualité de l'eau. La municipalité communique dans son journal « Echos Bellerins » et sur son site Internet les valeurs des résultats des analyses de l'eau pour favoriser la transparence. Ainsi, la durée des cours d'eau va de 11.6 à 27.8 F, et les nitrates s'élèvent de 1.0 à 2.2 mg NO<sub>3</sub>/litre (Commune de Bex, 2011). En comparaison des autres communes du district ou du canton, Bex affiche des résultats proche des sources d'eau douce ce qui est un avantage indéniable pour la qualité de vie et la production agricole (cf. figure 19). Néanmoins, il a lieu d'étudier plus en profondeur les activités industrielles des acteurs susceptibles de polluer les nappes phréatiques ou les anciennes décharges.

**Figure 19 : Carte cantonale de la dureté des cours d'eau, par commune**

### Duretés totales moyennes des eaux de distributions publiques vaudoises

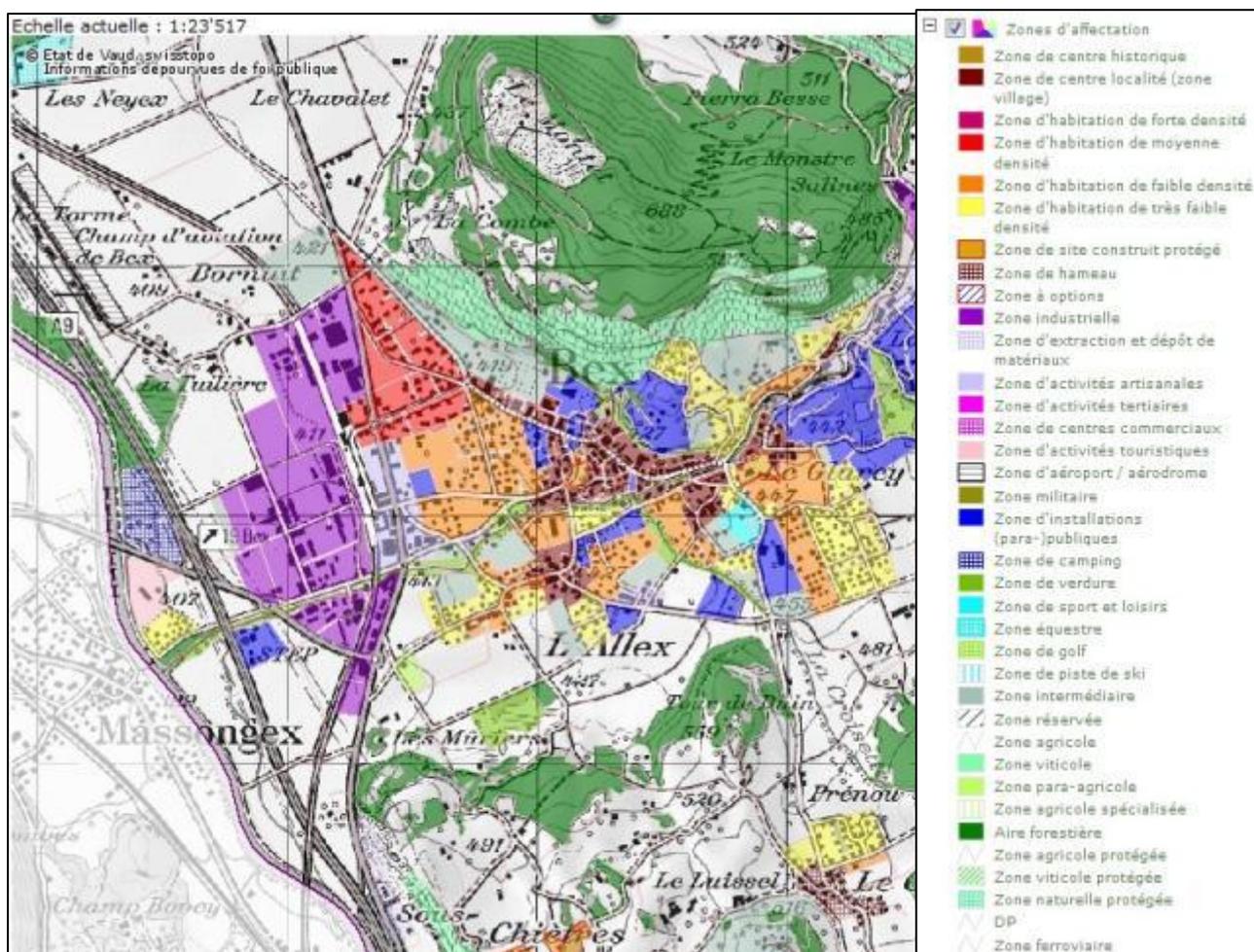


Source : (SCAV-ERZ/CS, 2012)

### Utilisation du sol

Bex dispose d'environ 34 % de surface boisées en 2004 contre 33 % en 1992 (SCRIS, 2004). Les infrastructures et les habitats recouvrent presque 5 % du territoire et reste assez stable par rapport aux dernières années. Le solde se répartit entre surfaces improductives (35 %) et l'agriculture (27 %). Un premier constat fait état d'une faible proportion de zones habitées par rapport au district d'Aigle qui se situe aux alentours de 7 %. La densification du territoire reste très faible avec quelque 67 habitants par km<sup>2</sup> par rapport à d'Aigle qui en affiche 554 (SCRIS, 2010a). Les zones d'habitats sont bien regroupées et délimitées en plaine tout comme la zone industrielle (cf. figure 20).

Figure 20 : Zones d'affectation dans l'agglomération de Bex

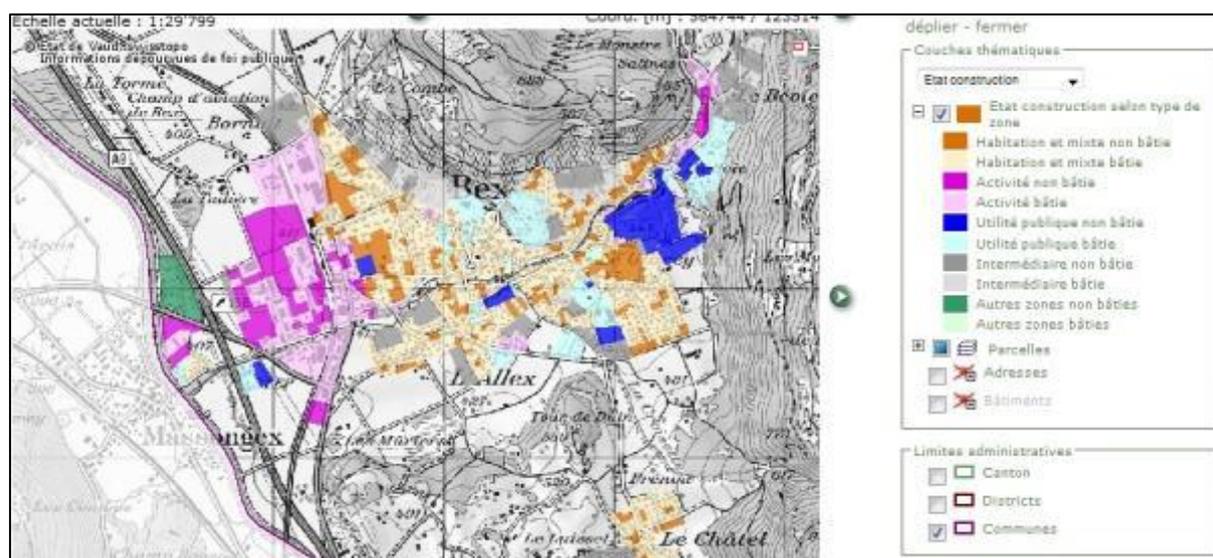


Source : (État de Vaud)

Les hameaux sont eux un peu plus dispersés sur le reste du territoire, mais ils ne représentent qu'une faible proportion de l'espace utilisé et sont souvent considérés comme zone de hameau. L'indice d'utilisation du sol est différent selon les endroits. Pour une zone à forte densité dans l'agglomération principale, il s'affiche à 0.7 et, à l'inverse, pour une faible densité à 0.45 (Conseil communal, 2011b, pp. 5-20). Les hameaux possèdent un indice beaucoup plus petit que la zone

urbaine. En effet, la valeur est au maximum de 0.2 (Conseil communal, 2011b, pp. 26-27). L'état des constructions dans la ville montre que la situation est bien gérée pour éviter le mitage urbain. Les zones encore constructibles le sont à l'intérieur de l'agglomération (cf. figure 21). À nouveau, les hameaux ne représentent qu'une faible partie du territoire et recense une majorité des zones en habitation et mixte bâtie.

**Figure 21 : Aperçu de l'état des constructions dans l'agglomération de Bex**



Source : (État de Vaud)

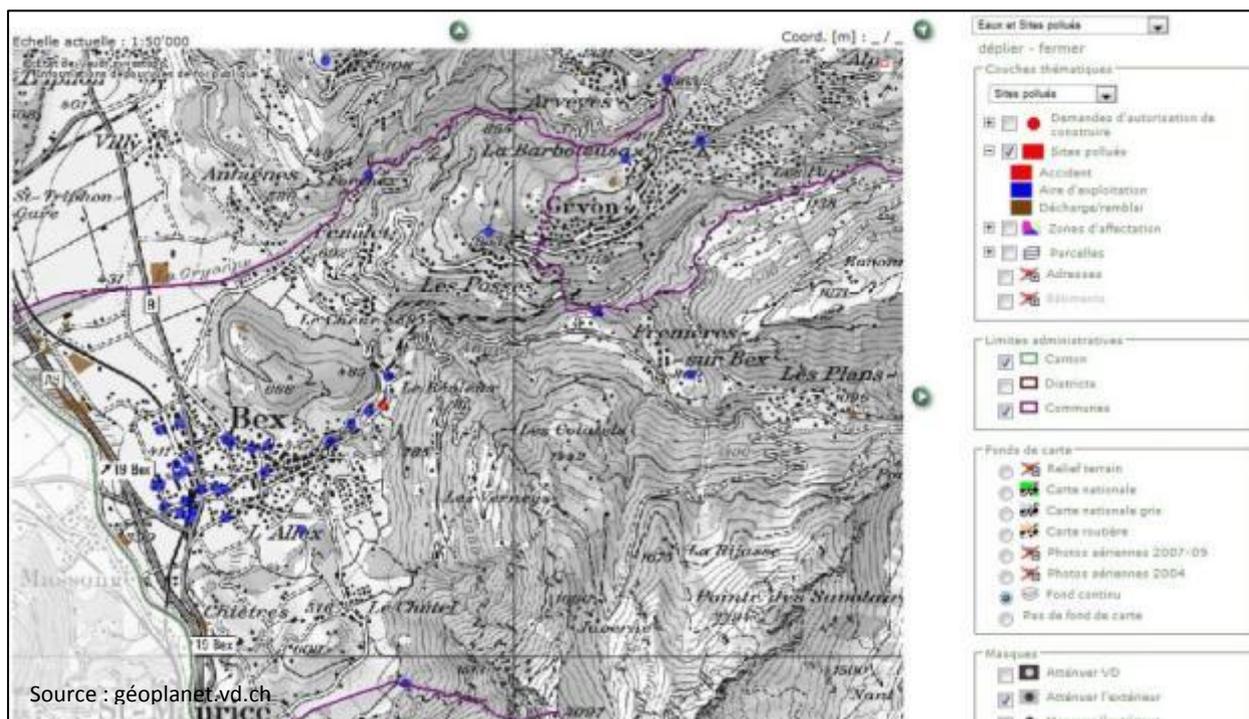
Par ailleurs, le centre de la ville de Bex montre une surface très étanche à cause du degré élevé d'habitations ou d'infrastructures. Le béton rend le sol imperméable et entrave la bonne circulation dans l'infiltration des eaux de pluie. Les espaces verts, les plates-bandes, les bordures de routes et les massifs sont majoritairement arrangés de manière à favoriser une perméabilité du sol. C'est également le cas dans les hameaux où la part de sols non étanchés est élevée à cause d'une faible présence d'habitations.

### Qualité du sol

Comme déjà mentionné auparavant, le compactage des sols dans la zone agricole est faible. Il se peut que des gouilles se forment à certains endroits (cf. pâturage de Bovonne ou de Solalex) à cause du cheptel, mais ce phénomène varie considérablement durant les années et affiche une fréquence irrégulière. Les sols agricoles sont bien dispersés entre plaine et montagne. Les parcelles de montagne sont majoritairement des pâturages pour le bétail qui sont peu soumis aux phénomènes de l'érosion. Les surfaces de plaine sont planes et affichent également un très faible degré d'érosion.

Concernant les sites pollués, le cadastre en recense 44 (cf. figure 22). Ces endroits sont souvent d'anciennes décharges ou des aires d'exploitation comme les anciens stands de tir. D'autres sites sont actuellement exploités par un acteur économique, mais dont aucun assainissement n'est nécessaire pour l'instant. Le total se divise en 13 sites de décharges/remblais dont un site a besoin d'être assaini (parcelle 1874). Le solde concerne uniquement des aires d'exploitation (Febex, Fixit, Cablofer, etc.) qui ne nécessitent également pas d'interventions dans l'immédiat. Toutefois, un site est jugé critique dont la compétence a été confiée à la Confédération pour l'assainissement (parcelle 2, dépôt de combustibles) et, l'entreprise Falko en zone industrielle a été placée sous investigation (parcelle 2237). Un accident est recensé proche de la gare du Bévieux, au Foyer des Dents-du-Midi. Toutefois, il n'affiche plus aucun risque étant donné que toutes les mesures de précaution ont été prises pour remédier à l'accident survenu en 2000. Il n'a pas été possible de déterminer les surfaces polluées en mètres carrés. En conclusion, le territoire abrite de nombreux sites pollués, présents surtout dans l'agglomération principale mais dont seulement trois emplacements sont à assainir rapidement.

**Figure 22 : Cartographie des sites pollués dans la commune de Bex**



Source : (État de Vaud)

## Qualité de l'air

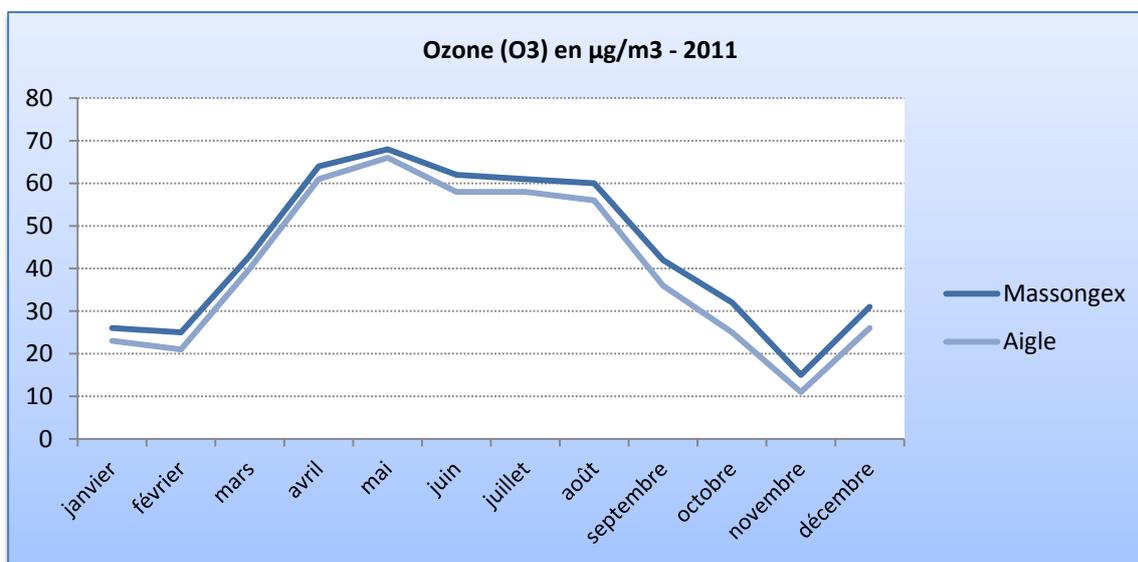
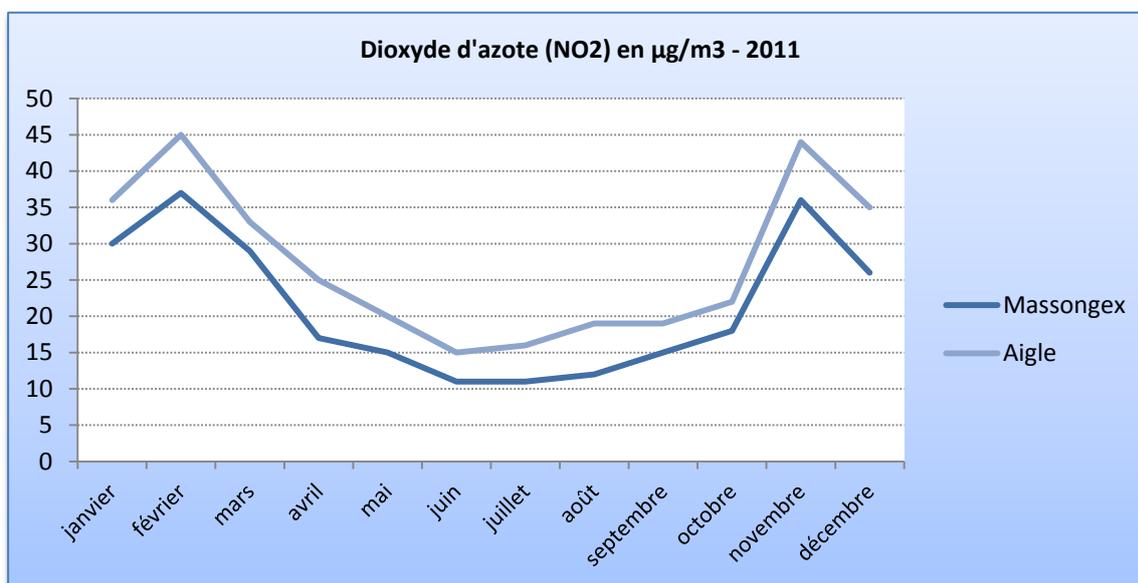
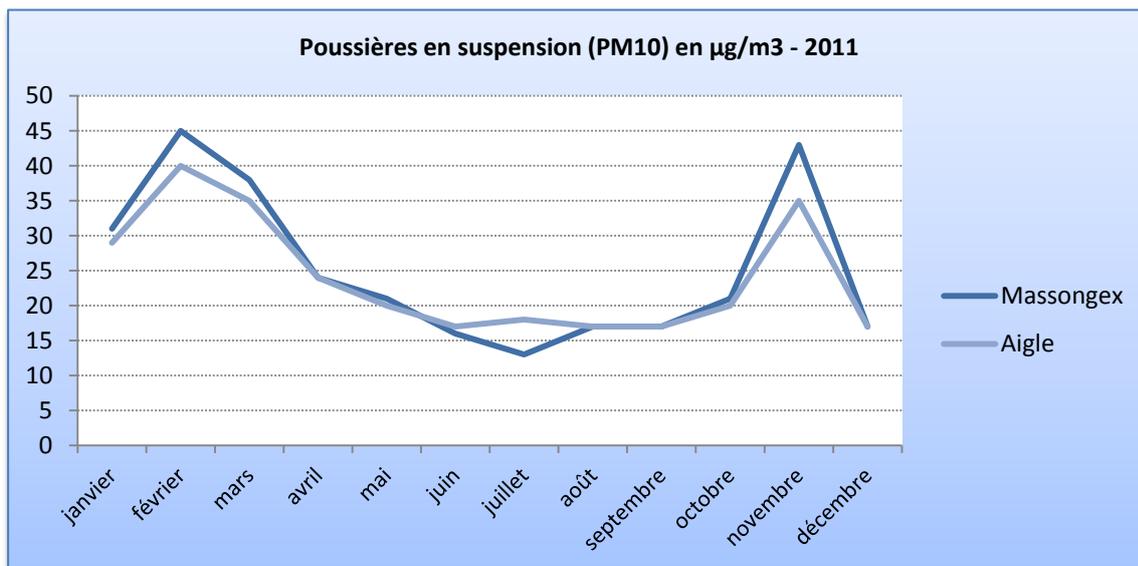
La qualité de l'air bellerin est jugée bonne. Les émissions d'odeurs incommodes comme le sont les exploitations agricoles ou la STEP n'influencent pas la qualité de l'air. Le purin et l'engrais qui sont étalés sur les surfaces le sont en général une fois par année et les odeurs ne durent que 3 à 4 jours maximum. La présence du cheptel et ses excréments sont situés en dehors des zones d'habitation et ne montrent pas de signe d'inconfort auprès de la population. La station d'épuration est située aux frontières de la commune (bas de la plaine) et n'est pas entourée d'habitations. Depuis quelques années déjà, les boues d'épuration ne sont plus utilisées.

L'industrie présente sur le territoire bellerin n'est pas une industrie polluante comme le site de Monthey regroupant les géants de la pharmaceutique ou de la chimie. Les seuls points susceptibles d'inconforter les habitants sont la carrière et l'exploitation du gypse lors de la production ou de l'extraction, mais étant donné leur situation hors des zones d'habitation, aucune plainte n'est à dénombrer à ce jour.

Pourtant, les indices sur la qualité de l'air relevés montrent quelques inquiétudes (cf. figure 23). L'ozone et le dioxyde d'azote affichent des valeurs mensuelles normales, mais proches des normes limites imposées par la législation suisse : 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  de moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote par exemple (Transalp'Air, 2012). Pour les particules fines, la valeur moyenne de 20  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  sur une année est également dépassée. Plus précisément, les données récoltées par Transalp'Air en 2011 ont montré un dépassement de la norme journalière (50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) de 29 jours pour la station de Massongex (dont 3 jours plus haut que le seuil critique de 80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et de 20 jours pour la station d'Aigle. La principale raison s'explique par la densité du trafic routier chablaisien et la présence de l'autoroute du Rhône : env. 45'000 véhicules par jour (OFROU, 2011, p. 29).

L'activité industrielle des sites de Monthey et de Collombey ainsi que les rejets de la centrale thermique SATOM contribuent aussi à la dégradation de l'air. Cependant, le foehn et les courants des vallées alpines permettent de ventiler la région et d'assurer une qualité normale de l'air sur l'année. L'évolution des valeurs des prochaines années reste un critère important pour mesurer la qualité de l'air en lien avec le réchauffement climatique (MétéoSuisse, 2011).

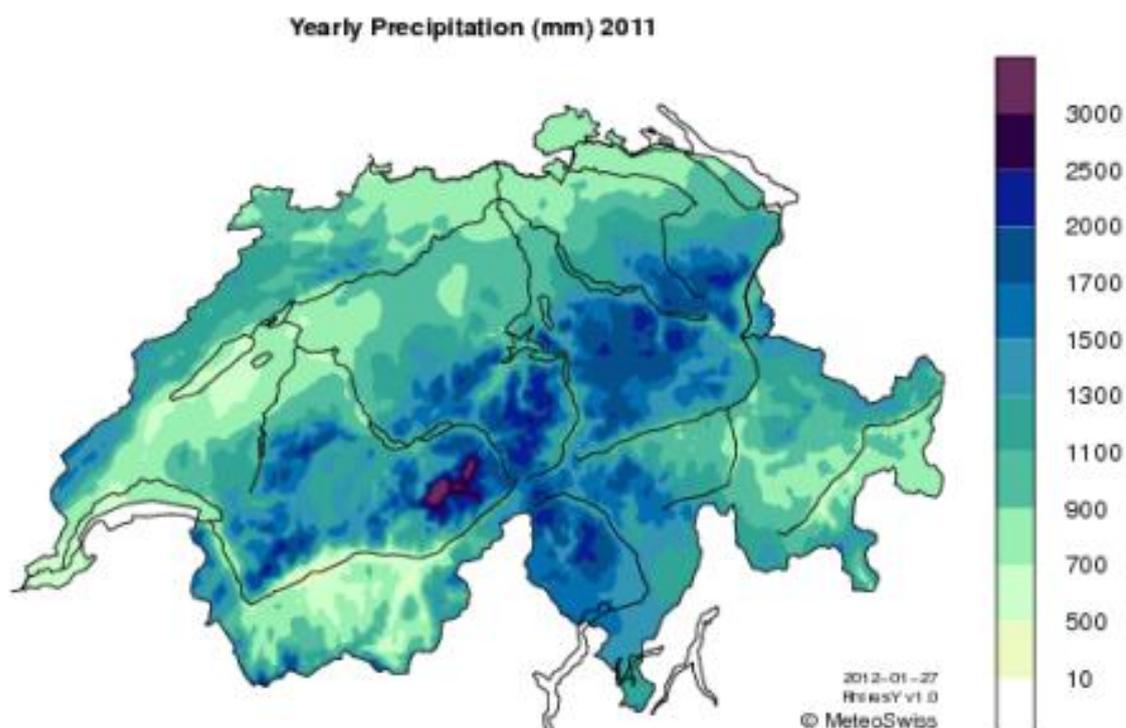
Figure 23 : Indices de la qualité de l'air en 2011, stations du Chablais



Source : (Transalp'Air, 2011), mis en forme par M. Kohli

Par ailleurs, le volume des précipitations et les températures jouent également un rôle prépondérant dans la pollution atmosphérique. La pluie permet de faire diminuer les indices de pollution de l'air alors que les inversions de températures fréquentes les augmentent (MétéoSuisse, 2011). La région chablaisienne figure dans les zones qui reçoivent le plus de précipitations par année avec des volumes supérieures à 2'000 mm par endroit (cf. figure 24). A contrario, au niveau des températures, il existe de grandes fluctuations mensuelles de températures (cf. figure 25). Notamment, les mois de juin et de mai affichent des écarts importants (SEVEN, 2011).

**Figure 24 : Volume des précipitations en Suisse en 2011**



Source : (MétéoSuisse, 2011)

Figure 25 : Températures mensuelles de la station météorologique d'Aigle en 2011

Aigle	Temperature (T)		
	Valeur horaire minimale °C	Valeur horaire maximale °C	Nombre de jours >30°C
Janvier	-7	15	0
Février	-5	13	0
Mars	-2	17	0
Avril	2	25	0
Mai	5	27	0
Juin	8	32	2
Juillet	9	28	0
Août	10	32	4
Septembre	7	27	0
Octobre	1	22	0
Novembre	-2	21	0
Décembre	-4	15	0
Année	-7	32	6
Norme Opair			

Source : (SEVEN, 2011)

Finalement, les hameaux figurant en altitude jouissent d'une meilleure qualité de l'air étant donné qu'ils subissent moins l'impact du trafic routier et des industries. Les vallées alpines sont bien ventilées par les vents et le foehn. Seuls la zone urbaine et la plaine restent plus exposées à un degré de pollution atmosphérique élevé.

## Situation économique

### Revenus

La région du Chablais ne jouit pas de revenus élevés comme c'est le cas de la région lausannoise ou de la Côte. Le district d'Aigle accueille de nombreuses entreprises issues du secteur secondaire, mais cette tendance ne montre pas pour autant que les revenus qui y sont distribués sont élevés. Le revenu médian<sup>5</sup> pour la commune de Bex s'élève à CHF 59'683.– alors que le canton de Vaud affiche CHF 69'170.– (SCRIS, 2008b). Les revenus ont progressés de 5 % depuis 2005.

Concernant la part de la population active dont le salaire ne suffit pas pour vivre, aucune statistique communale n'est disponible à ce jour. La seule certitude est que la part cantonale des personnes vivant sous le seuil de pauvreté s'élève à presque 10 % en 2007 (OFS-SCRIS, 2009). Bex figure dans les régions les plus pauvres du canton, favorisant un taux supérieur à 10 %. Pour étayer l'analyse, la part des contribuables dont le revenu imposable se situe à moins de mille francs s'élève à 32 % en 2009 (ACI, 2012). Bien sûr, ce chiffre peut être biaisé par des étudiants et des apprentis majeurs, ou encore par les déductions liées aux rénovations des habitations, par des couples avec plusieurs enfants ou des familles monoparentales. La part affiche tout de même une certaine stabilité sur les quatre années considérées (ACI, 2012).

### Coût de la vie

Le territoire de Bex est bon marché en matière de logements. Les loyers pour les appartements sont abordables en comparaison de l'Arc lémanique (Meunier, 2010, pp. 5-6). En général, il faut déboursier environ CHF 1'400.– mensuellement pour un appartement de 3 pièces. Les prix des terrains sont avantageux et se situent dans une fourchette de 100 à 200 francs le mètre carré. Les maisons individuelles ou les appartements en PPE affichent aussi des prix bien plus bas que le reste du canton (cf. figure 26).

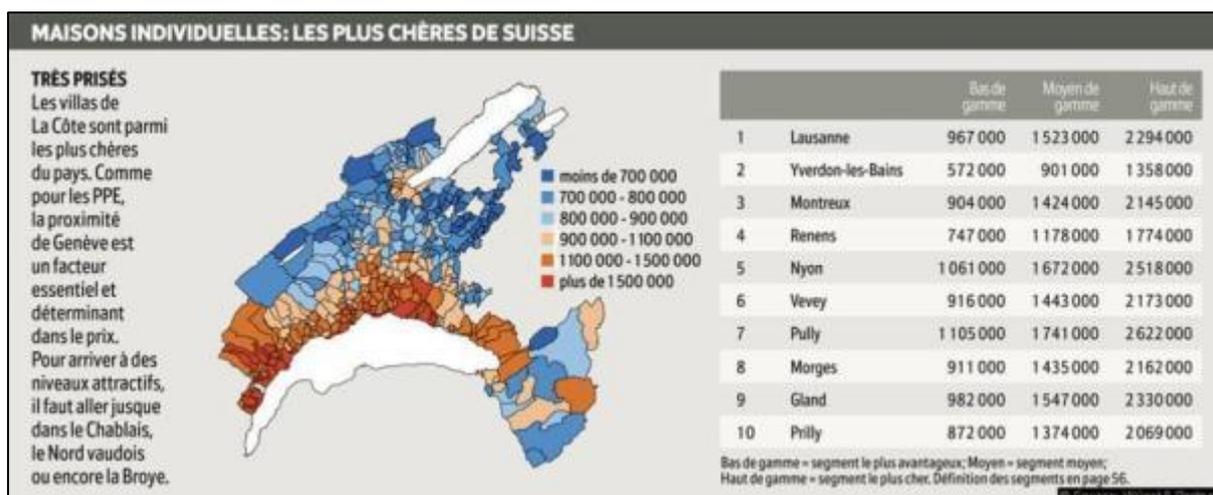
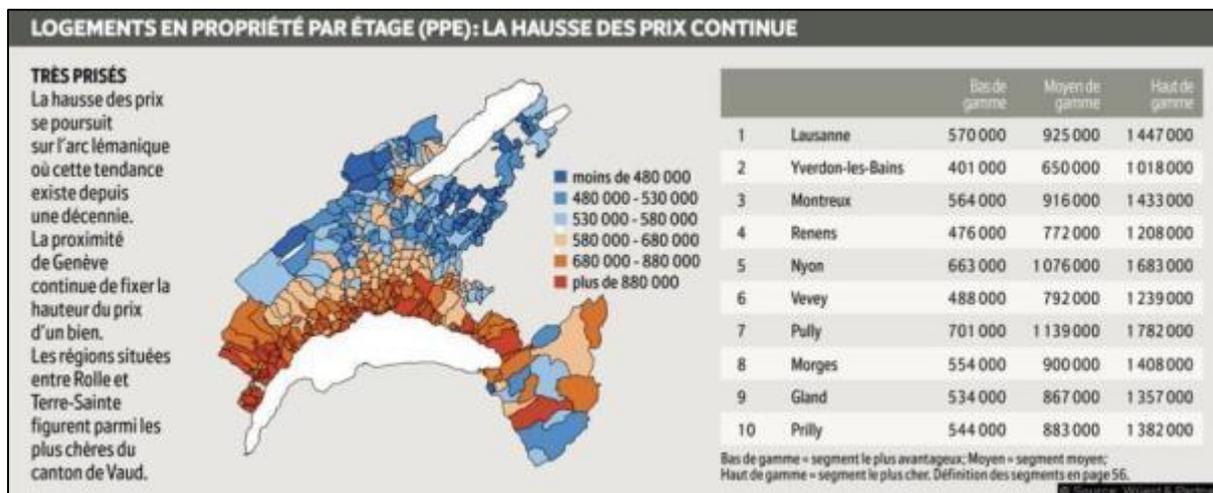
Au niveau de la mobilité, les prix divergent selon les moyens de transports utilisés. Un habitant d'un hameau utilisera plus facilement sa voiture privée que les transports publics étant donné que le coût économique est moins conséquent pour le particulier. En effet, il faut compter environ 12 francs pour relier Les Posses à Bex en 2<sup>e</sup> classe, plein-tarif et aller-retour, avec le train local<sup>6</sup>. Pour les autres prestations de transport public, les tarifs des bus reliant Les Plans-sur-Bex ou Fenalet-sur-Bex sont de respectivement, 13 et 8 francs. En comparant ces résultats avec ceux des transports publics de Vevey ou de Lausanne, les transports publics à Bex ne sont pas avantageux pour inciter la population à les

<sup>5</sup> Le revenu médian est généralement préféré au revenu moyen étant donné qu'il coupe la population en deux (50% gagnent plus que la médiane et 50% gagnent moins).

<sup>6</sup> Selon les tarifs en vigueur des CFF (mai 2012).

prendre. Ces valeurs doivent être nuancées par le fait que le train de montagne BVB (Bex-Villars-Bretaye) est plus coûteux à l’entretien (lignes, wagons, énergie, etc.) que les trains CFF. Néanmoins, basé sur ces chiffres, le Bellerin ne retire actuellement aucun avantage économique à prendre les transports publics.

Figure 26 : Prix des logements et habitats individuels sur le canton de Vaud en 2010



Source : (Meunier, 2010, pp. 5-6)

Par ailleurs, les coefficients d’impôts de la commune sont restés identiques en 2010 et 2011, soit 69.0 en points d’impôts (SCRIS, 2012a, p. 500). Ce coefficient est supérieur d’environ deux points sur la moyenne du district. Le coefficient d’imposition est augmenté à 71.0 pour 2012 (Conseil d’État vaudois, 2011, p. 1), ceci afin de financer le regroupement des polices de Bex, Gryon et Ollon.

Les autorités de Bex perçoivent une taxe d'abonnement à l'eau qui s'établit selon un barème de 0.55 ‰ jusqu'à un million et de 0.30 ‰ pour le surplus, toujours sur la valeur incendie ou ECA (Municipalité de Bex, 1993, p. 13). Puis, la taxe varie en fonction de la consommation des individus ainsi que la taxe pour la location des compteurs entre 18 et 36 francs selon la grandeur. Les taxes d'égouts se fixent à 3.5 ‰ de la valeur d'assurance incendie du bâtiment pour la taxe unique, suivi d'une taxe annuelle d'entretien de 0.7 ‰ pour 60 % de la valeur incendie et de 0.9 ‰ pour le solde. Les eaux pluviales sont taxées à 20 cts par m<sup>2</sup> (Municipalité de Bex, 2002, p. 4). La taxe d'épuration s'élève à 15 ‰ de la valeur incendie ou jusqu'à 1.25 francs par m<sup>3</sup> d'eau potable consommée (Municipalité de Bex, 2002, pp. 4-5). Les ordures ménagères se composent d'une taxe annuelle de base fixée à 0.35 ‰ de la valeur incendie et d'une taxe proportionnelle de 2.50 francs liée à l'utilisation des sacs poubelles obligatoires sur la commune (sac de 35 litres) (Municipalité de Bex, 2005, pp. 1-2). Ainsi, le principe du « pollueur-payeur » régit la taxe au sac.

Le coût de la consommation électrique sur le territoire communal est plus ou moins le même que les autres communes. En consultant les tarifs sur le site Internet de la Romande Energie, un ménage peut obtenir un coût unitaire au kWh consommé entre 19 et 20 cts et un abonnement mensuel de 13 à 21 francs (Romande Energie, 2012). Par conséquent, la consommation électrique reste bon marché sur la commune (majoritairement grâce aux installations hydrauliques et au nucléaire). Un ménage normal dépense généralement aux alentours de mille francs pour s'alimenter en courant électrique. Les coûts de chauffage sont à nuancer car ils dépendent de l'installation initiale des habitants (le bois et le gaz sont meilleurs marchés actuellement).

Globalement, les conditions de vie dans les communes du district d'Aigle ne varient que légèrement et semblent être plus bénéfiques que celles des villes. Des économies financières peuvent être perceptibles dans le cas où une famille quitte la commune pour s'établir en Valais, mais là encore, il faudrait procéder à une analyse complète pour déterminer la véritable différence dans la composition de chaque coût, s'inscrivant hors cadre du présent travail.

### **Marché du travail**

L'offre d'emploi locale est peu diversifiée et s'inscrit dans la tendance des communes de la plaine du Chablais. En effet, le secteur secondaire y est majoritairement représenté en termes de postes à repourvoir ou offerts. Selon l'atlas statistique du canton de Vaud, l'agriculture accueille presque 11 % des emplois sur la commune (Canton de Vaud : 4 %), les industries 35 % (19.50 %) et les services 54 % (76.50 %) (SCRIS, 2008c). Les principaux acteurs économiques bellerins sont présents dans le secteur secondaire et ils emploient entre 400 à 500 personnes au total. Les seules entreprises de service présentant un nombre élevé d'employé est l'établissement médico-social (résidence Grande-

Fontaine) avec environ 60 à 70 employés et la Laverie de Bex (environ 40). La tendance entre 2005 et 2008 montre que les emplois augmentent gentiment sur le territoire (+2.64 %) par rapport à la moyenne du canton (+9 % mais fortement influencer par le développement des villes et de la région de La Côte en pleine expansion). Les secteurs concernés sont le secondaire et le tertiaire alors que le primaire montre une diminution significative des emplois (-6.77 %). Par ailleurs, l'offre touristique est quasi-inexistante alors que le territoire est propice au tourisme durable (sentiers de plaine et de montagnes, parcours à vélo, mines de sel, etc.).

Pour analyser les postes à temps partiel offerts sur le territoire, il faut se référer à nouveau à l'atlas statistique. Le taux d'emplois à temps partiel s'élève à 32 %, soit presque identique à celui du canton (SCRIS, 2008a). Par exemple, le secteur agricole recense 62 % (46 % pour le canton), le secondaire 11 % (10 %) et le tertiaire 39 % (36 %). Il est donc possible de travailler à temps partiel sur la commune, mais majoritairement dans une société de services.

Finalement, le taux de chômage bellerin est supérieur à celui du district d'Aigle et du canton. Il s'établit à 7.1 % en avril contre 6.3 % une année auparavant (SCRIS, 2012b). Néanmoins, la tendance entre maintenant et le début de l'année montre une légère baisse. Selon le département Statistique Vaud, de 2005 à ce jour, le taux de chômage moyen est de 6.4 % et la valeur la plus basse n'est jamais descendue en dessous de 4 % (Brandt, 2012). En comparaison, la part de chômeurs du canton de Vaud s'élève à 5 % en 2011, le district d'Aigle à 5.6 % alors qu'en Suisse il s'établit à 3.3 % (SECO, 2012, p. 7). Par conséquent, Bex connaît un fort taux de chômage.

### **Infrastructure communale (investissements)**

Les constructions de génie civil sont jugées globalement en bon état. Elles reflètent les dépenses d'investissements consenties par la commune depuis de nombreuses années. L'approvisionnement en eau et en énergie est de bonne qualité. Lors de changements ou de rénovations, la municipalité opte pour des canalisations du réseau d'eau en inox pour améliorer la qualité de l'eau, prévenir les fuites et augmenter la durée d'utilisation. La STEP suit les normes de contrôle légal. Par rapport aux autres ouvrages, les tunnels sont également en bon état à l'instar des ponts. Les routes du centre-ville ont été refaites ainsi que les quais de l'avançon et la route jusqu'au Bévieux. Il faut mentionner que les routes cantonales sont propriétés de l'Etat de Vaud et que leur entretien ne relève pas des compétences de la commune. Des réfections sont envisagées dans les prochaines années pour les routes comme, par exemple, la Route d'Aigle. Dans les hameaux, les accès sont majoritairement des petites routes communales qui sont peu fréquentées et qui n'impliquent pas d'interventions urgentes.

Comme déjà évoqué dans la situation environnementale, les bâtiments publics sont jugés globalement satisfaisants. La Maison de commune a été entièrement rénovée selon les normes Minergie ainsi que l'ancien bâtiment de la police actuellement en cours. D'autres infrastructures comme l'Hôtel de Ville, des dépôts et hangars, le collège des Plans, le stand de tir ont également été rénovés ou y seront soumis prochainement. Les bâtiments scolaires et les salles polyvalentes comme la nouvelle salle multiculturelle inaugurée récemment en lieu et place de l'ancienne viticole sont toutes des constructions d'actualité, ne nécessitant pas d'investissements. À ce jour, seul le collège du Carroz et l'école principale montrent des signes de dégradation. La municipalité et le Conseil communal ont approuvés le projet de construire une nouvelle école à la Servannaz, évalué à environ 20 millions de francs dont l'achèvement des travaux est programmé d'ici 2015-2016.

Au niveau des chalets d'alpages, ces derniers ne sont pas tous en bon état à l'instar d'autres bâtiments publics. Ces lieux sont souvent peu sollicités dans l'ensemble. Dans cette même tendance, la commune hérite parfois de biens immobiliers sans successeurs et qui se trouvent dans un mauvais état. La commune ne peut investir pour leur réfection sous prétexte de liquidités trop restreintes et que les bâtiments en question sont souvent inhabitables.

Par ailleurs, les moyens nécessaires au maintien de la valeur des infrastructures publiques sont disponibles au budget seulement à titre d'entretien ou de dépenses ponctuelles non-significatives. Pour de grands travaux, il est nécessaire d'obtenir un crédit externe signifiant une augmentation de l'endettement de la collectivité de Bex à l'instar de la situation actuelle avec le projet de la nouvelle école à la Servannaz.

Finalement, l'utilisation des infrastructures publiques courantes est élevée. Les classes d'écoles sont totalement remplies, les salles polyvalentes et de sport affichent de bonnes statistiques d'affluence, la Grande Salle abrite de nombreux événements tout au long de l'année ainsi que le cinéma « Au Grain d'Sel ». La Maison communale a été conçue pour abriter la majorité des dicastères (partie administrative). Par rapport aux investissements consentis et leur degré d'utilisation, la municipalité est clairement satisfaite : la fréquentation du parc immobilier public est estimée aux alentours de 80% (hors chalets d'alpages et hangars-dépôts).

### **Structures économiques**

Le nœud économique de Bex se situe surtout dans le secteur industriel. L'agriculture, les services et le tourisme participent également à l'activité locale mais sont moins perceptibles. Les plus grandes entreprises du territoire créent toutes de la valeur ajoutée et, de plus, elles sont performantes dans leur domaine d'activité. Voici une brève description de ces sociétés :

**FEBEX**, une filiale du groupe CECA-Arkema, est un leader incontesté depuis de nombreuses années tant au niveau mondial qu'europpéen dans les techniques de l'hypophosphite de sodium et de l'acide phosphorique de haute qualité et pureté (CECA, 2012). Elle exporte presque l'entier de ses produits vers divers pays du monde et présente d'autres atouts grâce à une bonne réactivité, une qualité de l'approvisionnement et des normes ISO 9001:2008 et 14001.

**FIXIT** est le leader suisse dans le domaine de la construction, plus spécifiquement, la fabrication d'enduits et de mortiers à base de ciment (Fixit, 2012). Grâce à son site de production de Bex alimenté par la présence du gypse de la colline du Montet depuis 1896, Fixit dispose d'un avantage compétitif pour épauler les nouvelles constructions, les rénovations ou l'assainissement d'infrastructures. La gamme disponible est riche de plus de 540 articles.

**MEILI** fabrique des outils industriels dans différents alliages destinés à de nombreux domaines comme la pharmaceutique, la chimie, l'agroalimentaire ou encore le traitement des eaux (Meili Bex, 2012). La société affiche une grande polyvalence dans la création de produits et la fourniture des services qui y sont associés. Les produits offerts par la firme de Bex est très vaste et est régit par une triple certification (ISO 9001 :2000, EN729-2 et DESP 97/23/CE).

**PLUMETTAZ** fait partie des leaders dans le domaine des machines et des treuils en vue de la pose de câbles comme la fibre optique, l'énergie ou de lignes aériennes (Plumettaz, 2012). La société adapte ses conceptions à la demande du client et jouit d'une image de marque grâce au label « Swiss Made ». Son savoir-faire et son innovation dans le secteur en fait une entreprise créatrice à forte valeur ajoutée, dont les nombreux brevets déposés confortent les activités sur le segment mondial. Plumettaz dispose également de certifications comme ISO 9001 et 14001, ainsi que deux autres normes qui sont en cours (IRIS et homologation SNCF).

**CABLOFER RECYCLING** se distingue particulièrement grâce à ses activités dans le traitement des déchets, de leur élimination et de leur valorisation (Cablofer, 2012). La société est une spécialiste en Suisse romande dans les activités de flottation, de broyage et de traitements de câbles. Elle revalorise les métaux ferreux et non ferreux, ses techniques permettent de séparer des liquides mélangés, le triage et le conditionnement. Son service de démontage s'occupe de démanteler d'anciennes citernes ou d'installations métalliques ou électriques. Son système de management s'appuie sur les certifications ISO 9001 et 14001 depuis 1997 et, sur une responsabilité sociale d'entreprise avec, par exemple, l'approvisionnement en énergie issue à 100 % du système hydraulique local. Des accords entre l'entreprise et les autorités de Bex ont été conclus pour que le site de Cablofer officie comme une déchetterie communale.

**LA SALINE DE BEX** est une société essentiellement extractrice et productrice de sel (Saline de Bex, 2012). Elle dispose de produits d'excellence dans la conservation des aliments, le secteur du bien-être et le tourisme, sans oublier le monopole octroyé par le canton de Vaud pour la distribution du sel afin d'entretenir les routes. De plus, la société produit de l'énergie grâce à sa mini centrale installée sur l'Avançon et délègue à sa fondation la partie touristique pour la visite des mines (plus de 65'000 visiteurs par année). Le développement durable est fortement pris en considération au sein de l'entreprise.

D'autres entreprises actives dans le domaine du bâtiment (Echenard SA, Cadosch SA, Almico Sàrl, Rohrbach SA, Hubert Constructions SA), le secteur de l'énergie (Forces Motrices de l'Avançon) et les services aux individus (EMS La Grande-Fontaine, Laverie de Bex) contribuent au développement et à la vie économique de la commune. Cependant, aucun des acteurs susmentionnés n'affichent une forte densité d'emplois. Les principales firmes exportent leurs biens hors des frontières communales et se concentrent essentiellement dans le secteur secondaire. La majorité des petites et moyennes entreprises présentes à Bex sont plutôt actives dans le secteur des services avec, généralement, peu d'employés pour la majorité des PME.

Par ailleurs, le territoire est essentiellement bien desservi pour le trafic routier. Les principaux axes sont couverts avec les entrées et sorties de l'autoroute A9, les connexions avec les villes et villages de proximité (Monthey, Collombey, Ollon, Aigle, St-Maurice, Gryon et Villars-sur-Ollon). Il n'existe pas de transport aérien car l'aérodrome de Bex ne fait pas office d'aéroport régional. Les transports publics existants englobent surtout la zone urbaine. Les chemins de fer CFF et BVB permettent une bonne connexion entre les principales villes vaudoises et valaisannes, ainsi que l'accès aux zones alpines. Néanmoins, la cadence est fixée chaque heure (excepté aux heures de pointe : soit le matin et en fin de journée). Concernant, les hameaux, ces derniers sont desservis par des bus postaux mais à des fréquences très limitées (essentiellement en lien avec l'horaire scolaire des écoles de Bex). La municipalité est consciente de cette problématique : un projet de bus à la demande a été évoqué lors d'une séance.

En général, Bex ne prospecte pas directement de nouvelles entreprises. Cette tâche a été confiée à l'association ARDA (Association Régionale pour le Développement du district d'Aigle) en lien avec le regroupement des synergies sollicité par le canton de Vaud (Chablais Région, 2012a). L'ARDA est un pilier dans la région pour la mise en contact du secteur privé avec les organismes publics. Si une entité recherche à s'implanter dans une région, alors elle agit comme interprète et coordinateur pour établir de nouveaux contacts nécessaires. Par ailleurs, la municipalité s'efforce de communiquer avec les entreprises bellerines pour nouer de nouveaux contacts ou améliorer les relations existantes. Actuellement, les relations entre les responsables des dicastères et la majorité des cadres des sociétés privées sont clairement jugées bonnes. Néanmoins, les acteurs privés n'interagissent que peu entre eux pour échanger leurs produits ou leurs services, ne contribuant pas à favoriser le développement d'un tissu industriel.

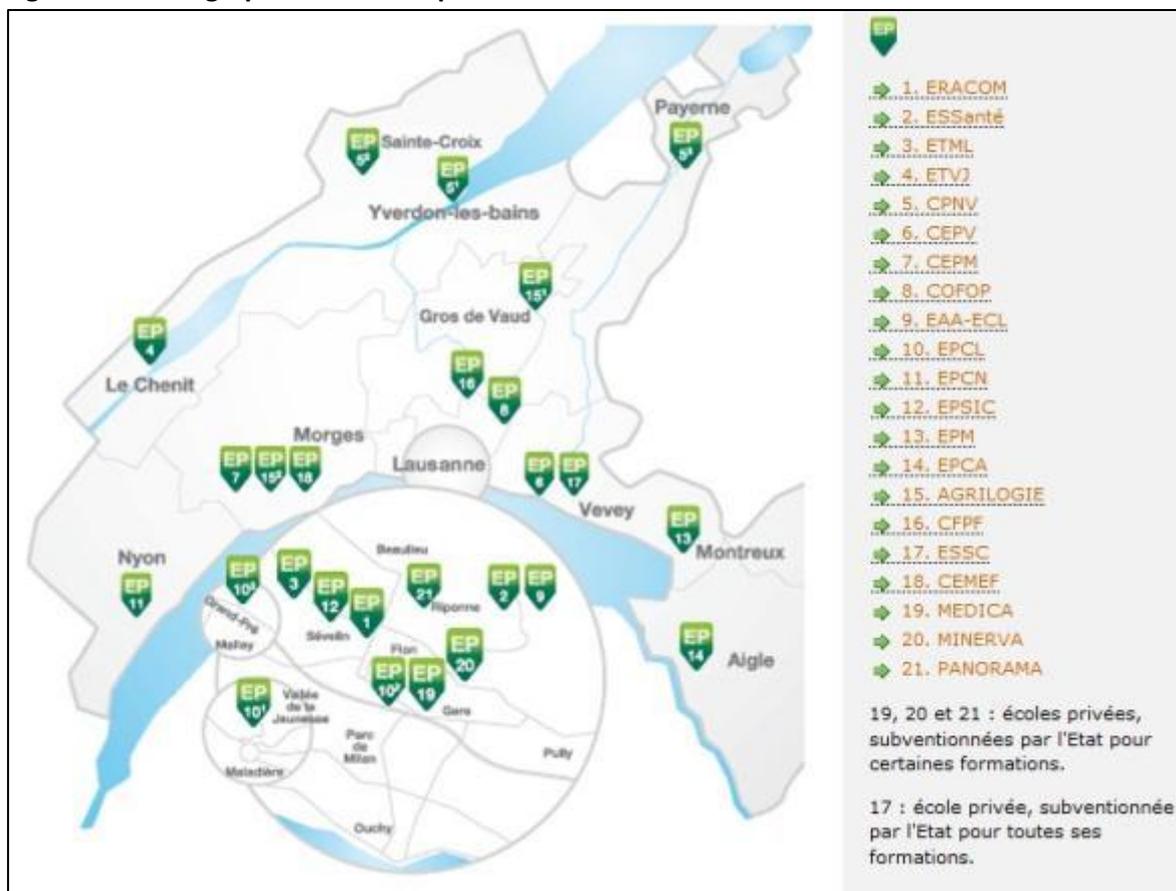
## Innovation

Sur le total des entreprises présentes à Bex, seule une petite partie propose des produits novateurs (moins de 10 %). La Saline de Bex développe des produits à base du sel qui aident au bien-être des individus tout comme les sociétés Febex, Fixit, Plumettaz et Cablofer Recycling. Ils disposent de divisions spécifiques pour la recherche de base et appliquée. Par contre, il n’y a pas d’instituts de recherche privés ou publics recensés sur le territoire communal.

## Compétences professionnelles (savoir-faire)

Bex ne dispose pas d’écoles professionnelles. Le seul établissement à disposition est situé à Aigle (Ecole Professionnelle du Chablais). Ce centre regroupe essentiellement les formations d’employés de commerce et de gestionnaires de vente ainsi que les aspirants aux maturités professionnelles commerciales. Par ailleurs, Bex dispose d’une offre de transition pour la préparation à la formation professionnelle (Plate-Forme Jeunesse, 2012). L’illustration montre que le Chablais dispose d’une faible offre que le reste du canton (cf. figure 27) (DGEP, 2012). Néanmoins, les métiers proposés sont très variés et l’accès aux centres professionnels s’exécute facilement en transports publics en moins d’une heure.

Figure 27 : Cartographie des écoles professionnelles sur le canton de Vaud



Source : (DGEP, 2012)

Selon la Direction générale de l'enseignement post obligatoire DGEP, le nombre d'apprentis sous contrat dans la commune de Bex s'élève à 119 (Triolo, 2012), dont 39 vont remplacer les futurs titulaires d'un CFC. Il reste encore 9 places à repourvoir pour la prochaine volée. Sur ce total, environ 30 apprentis sont actifs dans le secteur secondaire alors que le solde va entièrement aux domaines des services. Néanmoins, au sein de ces deux secteurs, les places d'apprentissages prises ou disponibles montrent un fort degré de variété dans les métiers offerts. La collectivité de Bex recense 4 apprentis au sein de ses effectifs. Il n'a pas été possible de déterminer les places de stages en vigueur sur le territoire communal, ni les élèves actuellement en formation gymnasiale ou académique. La seule donnée disponible rapporte une part de gymnasiens de presque 16 % de la population des 16-19 ans dans le district (SCRIS, 2010d). L'offre de ce genre de formation post obligatoire n'est pas présente à Bex. Les élèves désireux de continuer leur cursus académique (gymnases, universités ou hautes écoles) doivent ainsi se rendre hors des frontières communales et régionales.

Une forte majorité de la population active est qualifiée sur le territoire. Selon le recensement fédéral, environ 66 % ont continué leurs études après la scolarité obligatoire (OFS-SCRIS, 2000, pp. 2-4). La poursuite des études comprend le cursus académique, universitaire tout comme des formations professionnelles en vue de l'obtention d'un CFC. De cette proportion, 14 % concerne la population âgée de 30 ans ayant achevé un degré d'études tertiaires (SCRIS, 2000). Il est constaté que la commune englobe un bon niveau de qualification.

Finalement, la collaboration entre les entreprises et l'autorité publique a déjà été évoquée auparavant. Ces relations fonctionnent très bien et les acteurs du secteur privé mettent volontiers à disposition des outils, du matériel ou leur savoir-faire pour contribuer au développement des compétences professionnelles.

### **Finances communales (publiques)**

Les finances de Bex affichent des valeurs moyennes proches des autres communes vaudoises (cf. tableau 19). Il n'a toutefois pas été possible de trouver le taux d'endettement pour les autres communes, ni de valeurs pour le district d'Aigle. Le degré d'autofinancement est dans les normes, mais chute considérablement en 2011. Cet effet est dû aux investissements de la collectivité pour rénover ses infrastructures actuelles et pour prévoir les prochains ouvrages publics (école de la Servannaz par exemple). La charge des intérêts passifs est jugée supportable par le boursier communal, mais va augmenter dans la catégorie « assez forte » d'ici la fin de l'année (Rod, 2012).

Dans la même optique, la capacité de financement de l'endettement a diminué de 2010 à 2011 (-70 %). Le ratio s'inscrit dans une classe d'endettement très forte, soit à deux niveaux d'un surendettement grave (<0 %).

**Tableau 19 : Évolution des finances communales de Bex, période 2008 à 2011**

Commune de Bex	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Degré d'autofinancement	203.32 %	113.35 %	99.01 %	21.63 %	<b>109.33 %</b>
Quotité de la charge des intérêts	4.47 %	3.79 %	3.73 %	3.94 %	<b>3.98 %</b>
Financement de l'endettement	19.78 %	19.57 %	22.08 %	6.57 %	<b>17.00 %</b>
Communes vaudoises	2007	2008	2009	2010	Moyenne
Degré d'autofinancement	125.00 %	144.00 %	101.00 %	104.00 %	<b>118.50 %</b>
Quotité de la charge des intérêts	3.90 %	3.60 %	3.20 %	3.20 %	<b>3.48 %</b>

Source : (Municipalité de Bex, 2012) & (SCRIS, 2012), mis en forme par M. Kohli

Les sources de financement pour la collectivité sont bien diversifiées entre les impôts directs et les différentes taxes communales. La composition des rentrées fiscales se répartit de manière homogène entre les contribuables privés et les entreprises permettant à la commune de ne pas dépendre de seulement quelques individus ou entités. De plus, l'influence des particuliers affichant un revenu imposable à partir de 200'000 francs et plus diminue depuis 2006 (ACI, 2012). La part est passée de 12 à 8 %<sup>7</sup>. Par contre, les recettes fiscales augmentent légèrement tout en restant assez stable aux alentours de 8 millions de francs depuis quatre ans.

Le conseil communal a rejeté le projet de création d'un fonds énergétique (Conseil Communal, 2011a, pp. 3-4) dans le cadre du label énergétique. La principale raison de ce refus se situe au niveau des entreprises qui seront les plus taxées étant donné leur consommation. Par conséquent, la collectivité se prive de recettes pour favoriser les économies et l'efficacité énergétique ainsi que la mobilité douce comme c'est déjà le cas dans d'autres cités de l'énergie (cf. Vevey et Aigle dont les subventions communales octroyées sont publiées dans les rapports de séances avec les communes interviewées).

<sup>7</sup> Calcul établi en se basant sur le total des impôts communaux sur le revenu et la fortune des contribuables ayant un revenu imposable de plus de 200'000 francs divisé par la somme des impôts communaux de l'ensemble des contribuables.

## Impôts

Pour compléter les données déjà mentionnées dans la rubrique « coût de la vie », il faut comparer les principales différences entre les coefficients d'imposition des personnes physiques et morales des communes du district d'Aigle et, par après, des districts entre eux (cf. tableau 20 à 22). Les tableaux illustrent les différences grâce aux documents publiés par l'Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo, 2012).

**Tableau 20 : Taux d'imposition 2011, par commune du district d'Aigle**

2011	Adopté en	Valable jusqu'en	En % imp. cant. base			Impôt foncier		Impôt personnel fixe	Droits de mutation					Impôt compl. s/immeubles soc. et fond.	Chiens	Tabacs
			Impôt revenu, fortune, bénéf., capital, spécial étrangers	Impôt spécial affecté	Pour-cent total	Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier		Succ. et donations							
									Ventes, cessions, etc.	Ligne directe ascendante	Ligne directe descendante	Ligne collatérale	Entre non-parents			
			Fr.	ct.	ct.	ct.	ct.		ct.	Fr.	ct.					
Aigle	2008	2011	64.0	-	64.0	1.20	0.50	10	50	50	50	100	100	50	100	100
Bex	2010	2011	69.0	-	69.0	1.25	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100
Chessel	2010	2011	74.0	-	74.0	1.00	0.50	-	50	50	-	50	100	50	100	100
Corbeyrier	2010	2011	64.0	-	64.0	1.50	0.50	-	50	100	50	100	100	50	1.-p/Fr	100
Gryon	2010	2011	70.0	-	70.0	1.50	0.50	-	50	50	50	50	100	50	80	100
Lavey-Morcles	2010	2011	69.0	-	69.0	1.30	0.50	-	50	50	50	100	100	50	70	100
Leysin	2010	2011	76.0	-	76.0	1.50	0.50	-	50	50	-	100	100	50	100	100
Noville	2010	2011	76.5	-	76.5	1.50	0.50	-	50	-	-	50	100	50	100	100
Ollon	2010	2011	66.0	-	66.0	1.30	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100
Ormont-Dessous	2010	2012	76.5	-	76.5	1.50	0.50	-	50	50	50	100	100	50	90	100
Ormont-Dessus	2010	2011	66.0	-	66.0	1.50	0.50	-	50	50	-	100	100	50	100	100
Rennaz	2010	2011	61.5	-	61.5	1.00	0.50	-	50	50	-	50	100	50	100	100
Roche	2010	2011	62.0	-	62.0	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100
Villeneuve	2010	2011	67.0	-	67.0	1.00	0.50	-	50	100	50	100	100	50	115	100
Yvorne	2007	2011	66.5	-	66.5	1.50	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100
<b>MOYENNE DISTRICT D'AIGLE</b>			<b>68.5</b>		<b>68.5</b>	<b>1.30</b>	<b>0.50</b>		<b>50</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>87</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>97</b>	<b>100</b>

Source : (ASFiCo, 2012), mis en page par M. Kohli

Tableau 21 : Taux d'imposition 2012, par commune du district d'Aigle

2012	Adopté en	Valable jusqu'en	En % imp. cant. base			Impôt foncier		Droits de mutation							Impôt compl. s'immeubles soc. et fond.	Chiens	Tabacs
			Impôt revenu, fortune, bénéf., capital, spécial étrangers	Impôt spécial affecté	Pour-cent total	Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier	Succ. et donations									
								Fr.	ct.	ct.	ct.	ct.					
			1.0	2.0	1+2	0/00	0/00	Fr.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.	Fr.	ct.	
Aigle	2011	2016	66.0	1.5	67.5	1.20	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100	
Bex	2011	2012	71.0	-	71.0	1.25	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100	
Chessel	2011	2012	76.0	-	76.0	1.00	0.50	-	50	50	-	50	100	50	100	100	
Corbeyrier	2011	2012	66.0	-	66.0	1.50	0.50	-	50	100	50	100	100	50	1-p/Fr	100	
Gryon	2011	2012	72.0	-	72.0	1.50	0.50	-	50	50	50	50	100	50	80	100	
Lavey-Morcles	2011	2012	71.0	-	71.0	1.30	0.50	-	50	50	50	100	100	50	70	100	
Leysin	2011	2012	78.0	-	78.0	1.50	0.50	-	50	50	-	100	100	50	100	100	
Noville	2011	2012	78.5	-	78.5	1.50	0.50	-	50	-	-	50	100	50	100	100	
Ollon	2011	2012	68.0	-	68.0	1.30	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100	
Ormont-Dessous	2011	2012	78.5	-	78.5	1.50	0.50	-	50	50	50	100	100	50	90	100	
Ormont-Dessus	2011	2012	68.0	-	68.0	1.50	0.50	-	50	50	-	100	100	50	100	100	
Rennaz	2011	2012	63.5	-	63.5	1.00	0.50	-	50	50	-	50	100	50	100	100	
Roche	2011	2012	64.0	-	64.0	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100	
Villeneuve	2011	2012	69.0	-	69.0	1.00	0.50	-	50	100	50	100	100	50	115	100	
Yvorne	2011	2012	68.5	-	68.5	1.50	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100	100	
<b>MOYENNE DISTRICT D'AIGLE</b>			<b>70.5</b>		<b>70.6</b>	<b>1.30</b>	<b>0.50</b>		<b>50</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>87</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>97</b>	<b>100</b>	

Source : (ASFiCo, 2012), mis en page par M. Kohli

Tableau 22 : Comparaison des coefficients moyens d'impôts vaudois, par district

DISTRICTS	En % imp. cant. base			Impôt foncier		
	Pour-cent total	Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier	Pour-cent total	Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier
	2012			2011		
<b>AIGLE</b>	<b>70.6</b>	<b>1.30</b>	<b>0.50</b>	<b>68.5</b>	<b>1.30</b>	<b>0.50</b>
BROYE-VULLY	73.6	1.01	0.50	71.5	1.03	0.50
GROS-DE-VAUD	72.7	0.95	0.50	71.2	0.95	0.50
JURA-NORD VAUDOIS	70.2	0.93	0.50	68.8	0.93	0.50
LAUSANNE	70.1	1.05	0.50	66.8	1.05	0.50
LAVAUZ-ORON	67.8	1.04	0.50	66.8	1.08	0.50
MORGES	68.1	0.96	0.50	65.7	0.96	0.50
NYON	62.3	1.10	0.50	60.3	1.10	0.50
L'OUEST LAUSANNOIS	67.3	1.08	0.50	65.4	1.08	0.50
LA RIVIERA -PAYS D'ENHAUT	69.1	1.19	0.50	67.2	1.19	0.50
<b>MOYENNE DES DISTRICTS</b>	<b>69.2</b>	<b>1.06</b>	<b>0.50</b>	<b>67.2</b>	<b>1.07</b>	<b>0.50</b>

Source : (ASFiCo, 2012), mis en page par M. Kohli

En conclusion, la commune de Bex se situe légèrement au-dessus de la moyenne des autres communes du district et dans les fourchettes des communes vaudoises. Un écart qui s'explique clairement par le besoin de financer le regroupement des polices de Bex, Gryon et Ollon. La présentation se concentre essentiellement sur les impôts directs et non les taxes communales. Néanmoins, il n'y a pas de grands écarts entre les coefficients excepté la région de Nyon qui jouit d'un taux d'imposition très bas.

### **Autorités et administration (efficacité des ressources)**

L'administration communale est regroupée dans la Maison de Commune et la nouvelle Police va prendre ses quartiers en face de l'église. Les services techniques sont regroupés dans le dépôt de la Zone Industrielle et aux Combes (STEP et parcs/jardins). Les citoyens ont la possibilité de communiquer avec les différents services sans problème, les contacts sont affichés à la Maison de commune ou encore sur le site Internet (Commune de Bex, 2012a). Chaque employé communal ou chaque municipal a une tâche clairement défini. La gestion des services industriels a été confiée aux FMA (production et distribution d'électricité) et les forêts d'envergure cantonale sont gérées directement par l'Etat de Vaud.

Les règlements communaux sont disponibles sur le site Internet et assurent une cohabitation harmonieuse (Commune de Bex, 2012c). Les démarches administratives sont également affichées sur le site avec des formulaires téléchargeables pour les citoyens. Ce dernier est régulièrement mis à jour et comprend de nombreux onglets pour renseigner les habitants sur les actions de la commune par rapport au label énergétique, aux votations, aux événements programmés ou simplement sur les horaires d'ouverture des dicastères. Le citoyen bellerin reçoit quatre fois par année le journal de la commune nommé « Echos bellerins » dont les informations figurent en parallèle sur le site web. Les informations divulguées renseignent sur les démarches entreprises, en cours et planifiées par la commune et se veut un moyen de communication transparent. En 2010, l'Administration communale a investi dans l'achat d'une borne tactile pour mieux informer la population.

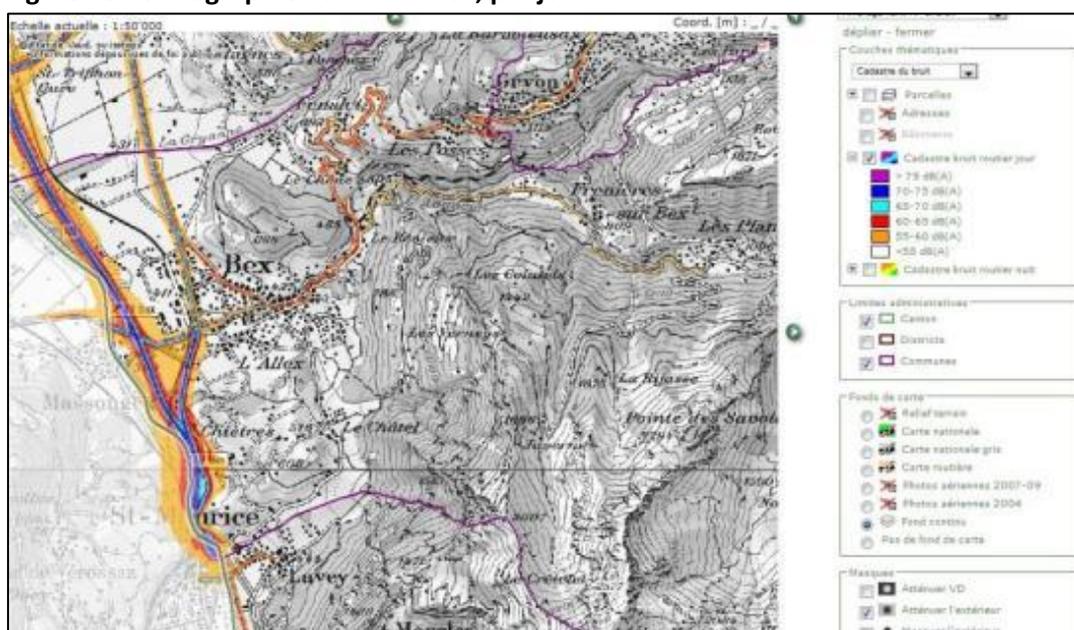
Le label énergétique favorise aussi le développement de l'efficacité au sein de la commune et dans la gestion de nouveaux projets. Les potentiels pour la production hydraulique ou pour les énergies renouvelables sont clairement étudiés. Par exemple, il existe un projet de turbinage de l'eau potable à la STEP et un autre aux Salines de Bex. Une étude est menée sur la Gryonne actuellement ainsi que sur le Rhône (mini centre de turbinage). Le bois provient des forêts de la commune ainsi que d'autres matières premières (sel, gypse, gravière) lorsqu'ils sont nécessaires pour les constructions. Néanmoins, il n'existe pas de directives internes sur les achats ou la mobilité au sein de l'administration.

## Situation sociale

### Bruit / Qualité de l'habitat

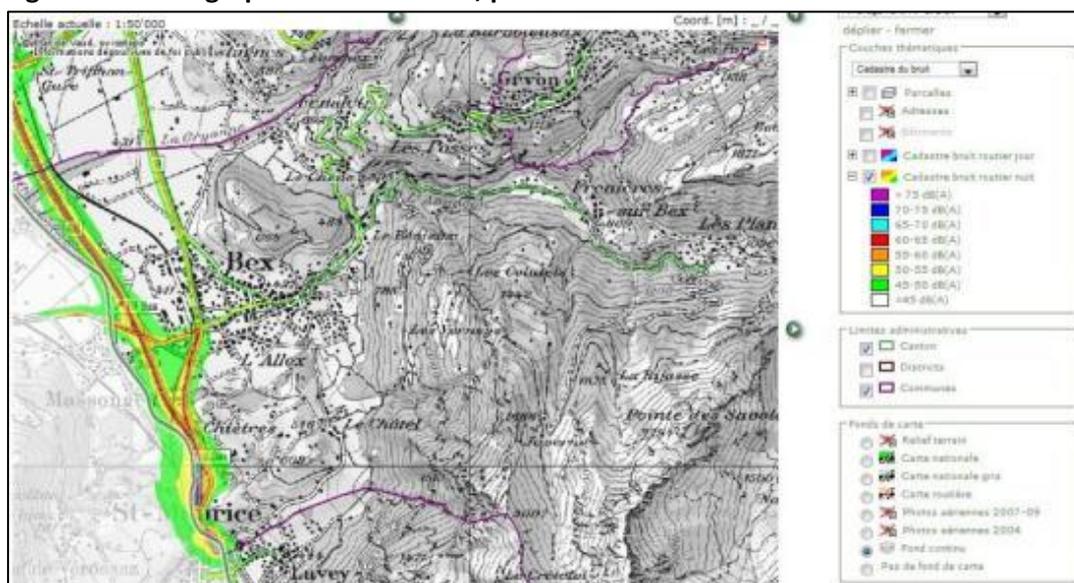
La pollution sonore est relativement faible sur l'ensemble du territoire hormis pendant les heures pendulaires dans l'agglomération principale : le matin, à midi et en fin de journée (cf. figures 28 et 29). Des digues de terre protègent les zones d'habitation aux alentours de l'autoroute A9. Les hameaux sont peu exposés au bruit en raison de leurs routes à faible densité. Une étude est actuellement en cours sur les routes de localités pour connaître les émissions sonores et s'il est nécessaire d'investir dans de nouveaux revêtements plus absorbants.

Figure 28 : Cartographie du bruit à Bex, par jour



Source : (État de Vaud)

Figure 29 : Cartographie du bruit à Bex, par nuit



Source : (État de Vaud)

Par ailleurs, la qualité de l'habitat et de l'architecture est jugée assez bonne sur le territoire. Les carrefours, les massifs ou les fontaines sont bien entretenus à l'instar des parcs et jardins. Le centre de la localité est majoritairement bien desservi car il se compose de commerces, de restaurants, d'arrêts de train et de lieux de détente. Le passage du train BVB ne dérange nullement le trafic et la limitation dans cette zone est règlementée à 30 km/h. Les bâtiments publics sont rénovés et entretenus aux goûts du jour. Par exemple, le restaurant historique de Pont-de-Nant a été entièrement réaménagé. Les secteurs de villas sont bien délimités. Il existe une bonne mixité entre immeubles et maisons individuelles : Bex ne connaît pas de zones plus défavorisées que d'autres. En effet, les immeubles locatifs sont majoritairement des propriétés par étage dont les occupants comprennent déjà un mélange entre ressortissants suisses et étrangers. De plus, il n'y a pas de pénurie de logement sur la commune. Bex ne dispose actuellement d'aucun moyen en place pour évaluer la qualité des habitats chez les particuliers. Seule certitude, toutes les nouvelles constructions sont effectuées dans des normes SIA déjà proches des standards Minergie.

Pour revenir sur les espaces de détente, ces derniers sont facilement accessibles pour la population de l'agglomération principale. La topographie de la zone urbaine est majoritairement plane permettant aux citoyens de se déplacer facilement à vélo ou à pied pour rejoindre des espaces de détente ou les milieux naturels. Par contre, les chemins de randonnée sont plus nombreux dans les zones de montagne et demandent un effort plus considérable pour s'y rendre en raison du dénivelé à parcourir. Les espaces naturels sont aménagés pour accueillir des visiteurs et les sentiers pédestres sont régulièrement entretenus par le service communal des forêts.

Finalement, Bex abrite les commerces et institutions nécessaires sur place pour approvisionner sa population en nourriture, en biens de consommation ou en prestations de services (Commune de Bex, s.d.-d). La zone urbaine est très bien desservie pour cette offre de base. Il est possible de trouver des banques, des coiffeurs, des électriciens, des magasins d'alimentations (Migros, Coop, Denner sans parler des petits détaillants), des entreprises de constructions et biens d'autres artisans ou institutions (offre vaste et diversifiée).

### **Mobilité**

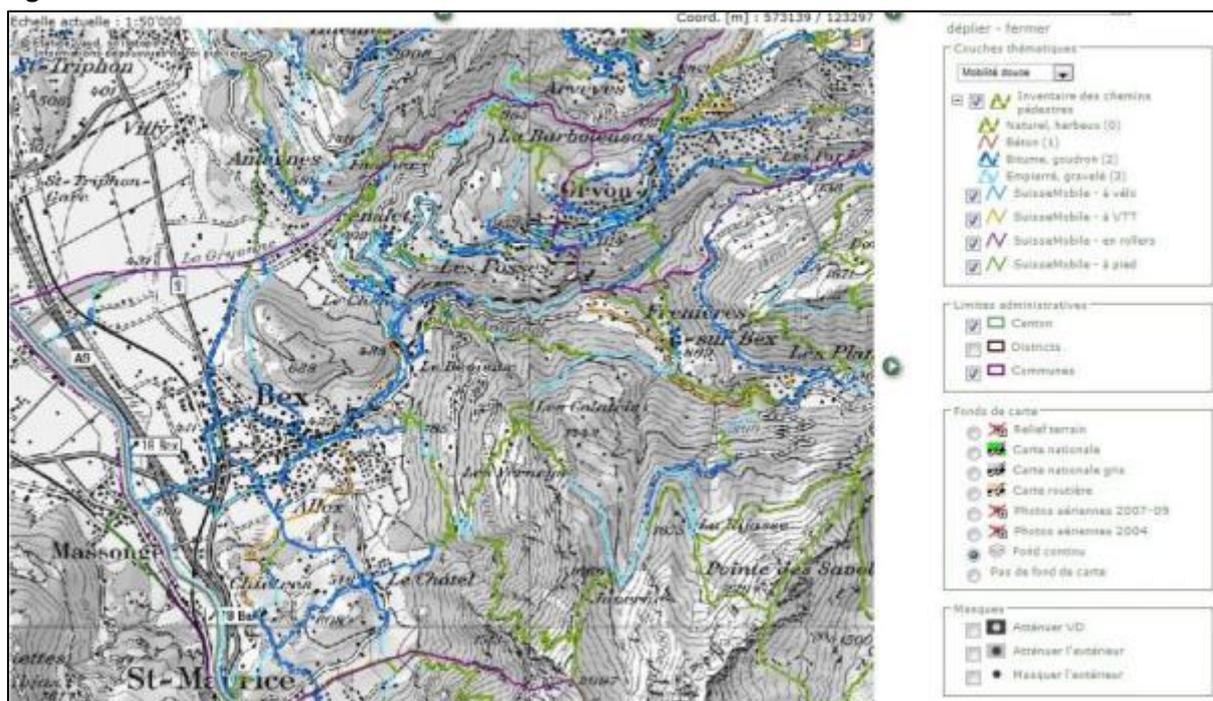
En termes de mobilité, Bex dispose de lignes de chemins de fer pour relier aussi bien les villes de plaine (CFF) que les stations de montagne (BVB). De plus, il existe des cars postaux pour relier les hameaux. Néanmoins, les fréquences sont toutes normalement à l'heure sauf lors du matin et du soir pour les pendulaires ou les écoliers (parfois deux passages). Ainsi, le BVB véhicule à l'heure à l'instar des CFF sur la majorité du temps de desserte. Les correspondances entre les différents moyens de transports publics ne sont pas toujours optimales. Les cars postaux des hameaux circulent au

maximum 6 fois par jour. La desserte de transports publics est essentiellement basée sur l'agglomération principale où il existe plusieurs arrêts. Cependant, quelques quartiers restent mal desservis à l'instar de celui des Valentines. Même si la commune encourage l'utilisation des transports publics par des cartes journalières (Commune de Bex, s.d.-b), le territoire reste mal desservi dans son ensemble dont surtout les hameaux. Le projet « Agglomération du Chablais » doit remédier à cette problématique s'il est accepté par la Confédération.

Par ailleurs, le raccordement aux autres centres régionaux par les lignes de chemins de fer et par le réseau routier est bien établi. La moitié des pendulaires bellerins se déplacent hors de la commune pour travailler. De plus la qualité de ces réseaux est bonne : il n'y a pas d'embouteillages, de perturbations et il existe des places vacantes dans les trains. Seul le centre-ville de Bex pose quelques problèmes en termes de mobilité. Des discussions ont déjà eu lieu pour en faire un sens unique ou une rue piétonne mais sans succès jusqu'à ce jour. Il existe une commission du plan directeur des circulations et des horaires pour favoriser l'accès en termes de mobilité.

L'offre pour les cyclistes ou les promeneurs est vaste sur l'ensemble du territoire (cf. figure 30). De nombreux sentiers et pistes cyclables sont disponibles sur une partie de la plaine et surtout dans les hameaux, les forêts et les zones alpines. La commune n'avait pas songé lors de la réfection de ses routes d'inclure des bandes cyclables. Des endroits sont installés dans ce sens en ville, mais la municipalité les juge insuffisants.

**Figure 30 : Carte de la mobilité douce dans la commune de Bex**



Source : (État de Vaud)

## Santé

L'offre médicale de base se limite actuellement à quatre médecins généralistes, dont deux vont stopper leurs activités prochainement. Ainsi, ce statut est jugé satisfaisant pour l'instant, mais va se détériorer à l'avenir. La municipalité est consciente de ce problème et recherche activement des solutions. Bex dispose aussi d'un médecin dentiste et d'autres professionnels comme des physiothérapeutes, des ostéopathes ou encore deux pharmacies. L'accès aux autres villes et aux hôpitaux du Chablais de Monthey et d'Aigle amènent également une possibilité de services supplémentaires à proximité immédiate. Il existe une commission dentaire au sein des autorités publiques bellerines.

Par ailleurs, la commune s'efforce de promouvoir la santé auprès de sa population. Les deux commissions « Sports & prévention-jeunesse » favorisent les projets de ce genre. Par exemple, Bex accueille chaque année une étape du tour du Chablais, organise le « tour des Muverans », mais dispose aussi d'une piste Vita et de nombreux sentiers pédestres ou cyclables que toutes catégories d'âge peuvent emprunter (Commune de Bex, s.d.-f). Depuis deux ans, la collectivité participe à un événement organisé entre 6 communes du Chablais nommé « la fugue chablaisienne » (Chablais Région, 2012b). Les écoliers sont sensibilisés à la prévention par des actions comme « Se connaître, se reconnaître » ou encore, « la médiation par les pairs » et « Alimentation et bien-être » (Ecoles de Bex, 2011a, pp. 17-18). De plus, la gendarmerie et l'administration communale s'engagent pour la prévention sur la sécurité ou la gestion des déchets et de l'eau.

Concernant les sources d'addiction, il est également difficile de trouver des informations pertinentes par rapport à la commune. Le Centre de Compétences Dépendances à Bex (AZIMUT) officie comme antenne pour la région avec un autre satellite à Aigle (Fondation de Nant). Les statistiques issues de leur site ne peuvent être prises en considération car ils comprennent des personnes nécessiteuses hors des frontières communales. Les addictions sont multiples et se basent sur l'alcool, le tabac, la drogue, mais également sur les jeux de hasard et la cyberaddiction (Addiction Suisse). L'estimation pour Bex est effectuée avec les chiffres concernant la population suisse adaptés à la population bellerine (cf. tableau 23), soit au total 5'410 habitants âgés de 14 ans et plus (SCRIS, 2010e).

Tableau 23 : Substances et addiction de la population Suisse

Description	Valeur (14 ans et plus)	Estimation Bex
<b>Consommation d'alcool</b>	En 2010, 12.50% consomment plus de 50% du total d'alcool consommée par année	676
	En 2000, 5% montre une dépendance et	270
	20% sont jugés à risque et proche de la dépendance	1'082
<b>Consommation de tabac</b>	En 2010, 27% fument régulièrement	1'461
<b>Consommation de drogues illégales (cocaïne, héroïne, cannabis, hallucinogène, ecstasy)</b>	En 2007, 19.7% sont consommateurs ou l'ont été au moins une fois (surtout cannabis)	1'066
	3.4% fument du cannabis régulièrement	184
	1.8% ont déjà essayé au moins une fois de l'ecstasy	97
<b>Consommation de médicaments</b>	Pas de données assez pertinentes 12% des gens dans un institut pour la prise de somnifères et de tranquillisants	-
<b>Consommation d'amphétamines</b>	1% ont pris au moins une fois (15 à 39 ans)	-
<b>Consommation de produits à inhaler</b>	Gaz, vapeurs, aérosols = pas de données	-
<b>Cyberaddiction</b>	Pas de données, mise à part que 75% utilisent Internet ou l'ont déjà eu utilisé	-
<b>Addiction aux jeux de hasard</b>	Selon une étude 2005, 0.5% sont dépendant	27

Source : élaboration propre, basé sur (ISPA, 2009) & (Addiction Suisse, 2012)

Evidemment, les chiffres sont à relativiser car l'estimation est basée sur l'hypothèse que les citoyens bellerins se comportent de manière identique à leurs compères suisses. Selon le centre AZIMUT, les personnes généralement touchées par une addiction ne le divulguent souvent pas par fierté ou, ne savent pas qu'elles sont addictives (Gottraux, 2012). Ainsi, le tableau amène la municipalité à prendre en compte ce phénomène malgré le manque de véracité des données.

### Sécurité

La centralisation des Polices de Gryon, Ollon et Bex est en cours de réalisation afin de disposer d'effectifs suffisants pour assurer la sécurité sur le territoire. La police cantonale s'est chargée jusqu'à maintenant de récolter les données et d'établir des statistiques. Selon un dernier sondage, presque 42 % des Bellerins se sentent en sécurité et environ 50 % se disent un peu inquiet face à la criminalité (Police cantonale vaudoise, 2011, p. 2). La sécurité routière est bien maîtrisée sur l'ensemble de la commune (cf. tableau 24). Par contre, le nombre de délits à plus que doubler depuis 2007. Ces derniers sont essentiellement des vols, du vandalisme, des voies de fait et quelques lésions corporelles simples. Pour les substances illicites, les infractions à la loi sur les stupéfiants (Lstup) ont presque triplé entre 2011 et 2010.

**Tableau 24 : Statistiques des accidents de la circulation et des délits à Bex**

Description	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Nombre d'accidents de la circulation <sup>[1]</sup>	1	2	4	4	0	<b>2.2</b>
Nombre d'infractions au code pénal <sup>[2]</sup>	172	223	371	371	379	<b>303.2</b>
Nombre d'infractions à la Lstup <sup>[3]</sup>	N/D	N/D	35	47	149	<b>77</b>
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>225</b>	<b>375</b>	<b>375</b>	<b>379</b>	<b>305.4</b>

<sup>[1]</sup> Que des dégâts matériels qui n'ont pas impliqué de morts

<sup>[2]</sup> Assassinats, meurtres, lésions corporelles, vandalisme, vols, voies de fait, etc.

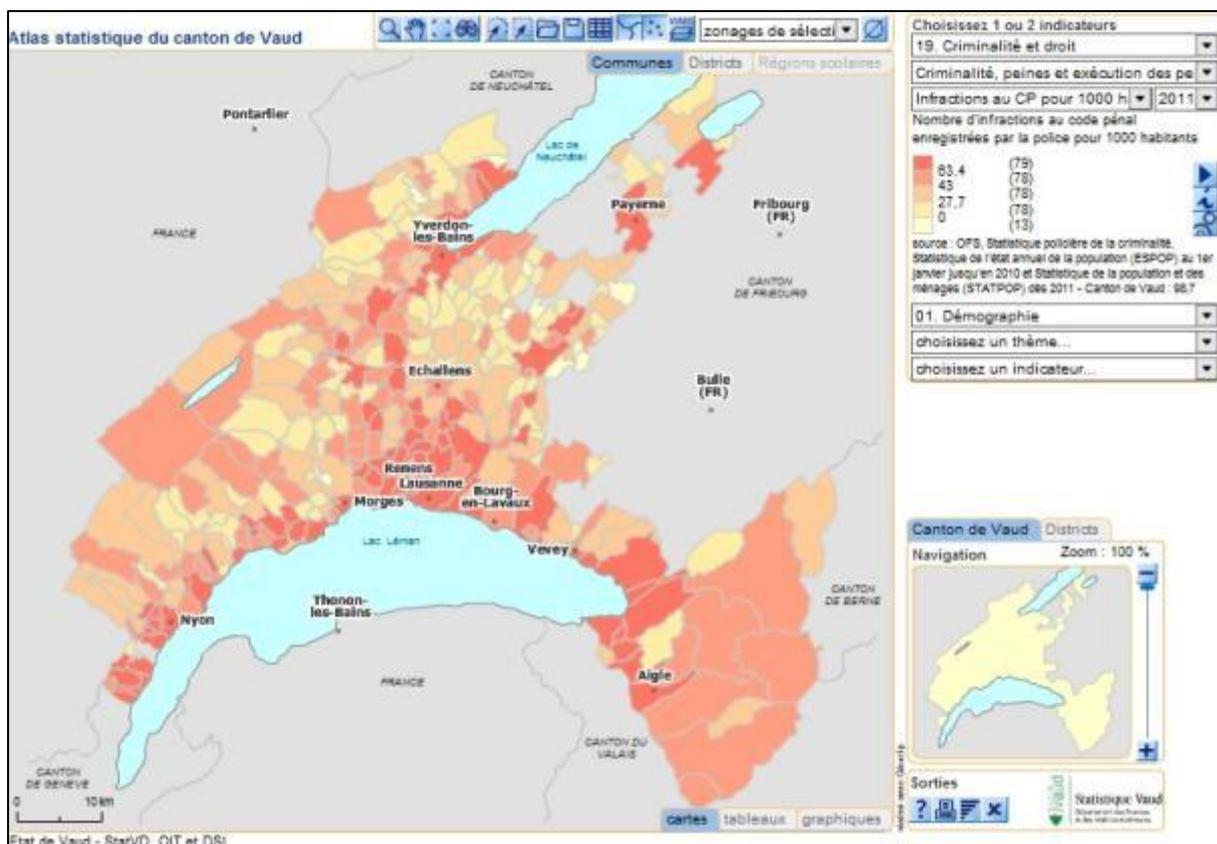
<sup>[3]</sup> Consommation, possession et trafic de stupéfiants

N/D = non disponible

Source : (Police cantonale vaudoise), mis en forme par M. Kohli

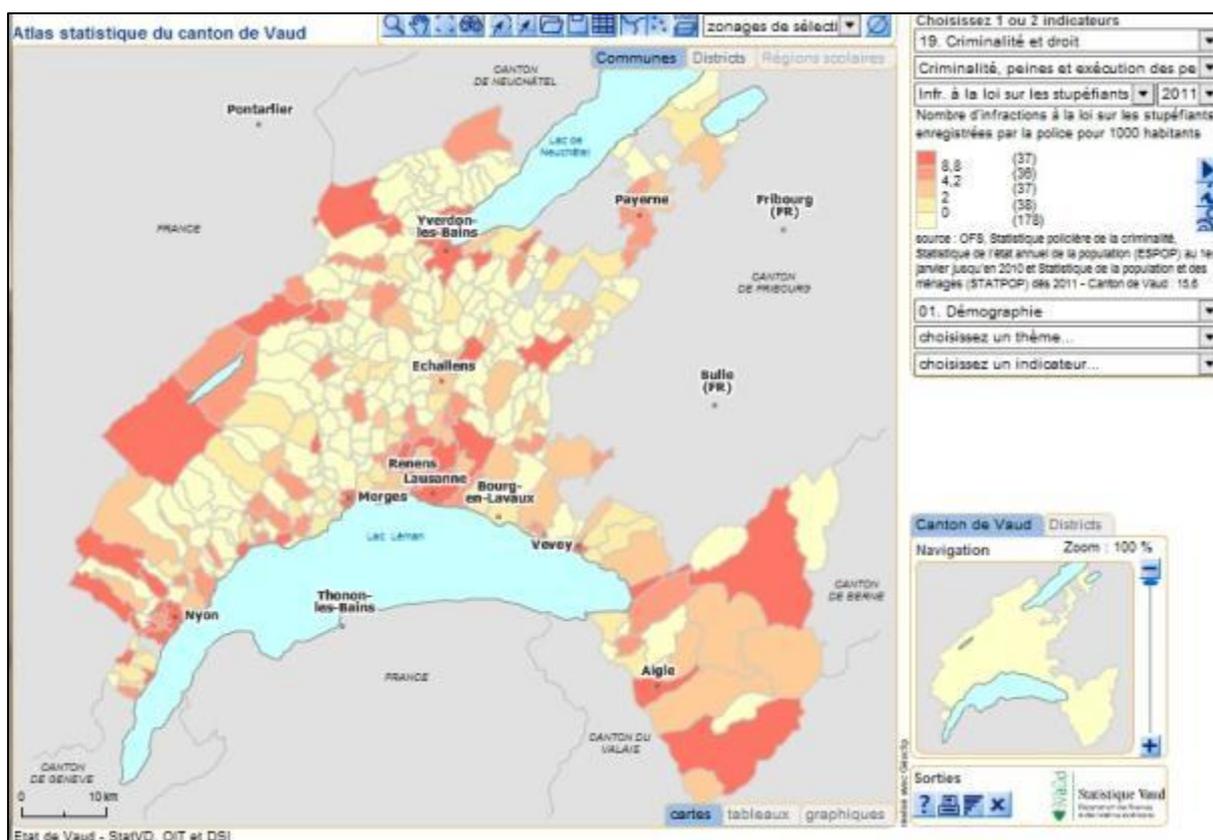
Les valeurs pour les délits sont normales par rapport aux autres communes du district d'Aigle (cf. figure 31). Bex se situe dans la même fourchette. Seul subsiste un problème quant aux infractions sur la loi des stupéfiants qui place Bex dans les communes les plus concernées (cf. figure 32). Un problème récurrent et en forte croissance.

**Figure 31 : Infractions au code pénal en 2011, par commune, Vaud**



Source : (SCRIS, 2011b)

Figure 32 : Infractions à la loi sur les stupéfiants en 2011, par commune, Vaud



Source : (SCRIS, 2011a)

Les catastrophes et accidents majeurs sont très rares sur le territoire. Les cours d'eau sont sécurisés par des digues et d'autres mesures directes dirigées par l'Etat de Vaud. La dernière inondation recensée date de 2000 et n'a concerné qu'une faible proportion de l'agglomération principale. Les glissements de terrains, les incendies et les avalanches sont également des événements rares. La zone d'avalanche des Plans (2001) est maintenant sécurisée et régulièrement surveillée en hiver. Les cartes pour les dangers naturels sont à jour et l'autorité déploie les efforts nécessaires pour continuer à sécuriser les zones à risques. Elles sont publiquement disponibles sur le site du cadastre du canton de Vaud : Géoplanet.vd.ch. De plus, il n'y a aucun accident chimique recensé à ce jour.

Les forces d'intervention en cas d'accidents majeurs sont clairement définies. Les pompiers sont déjà organisés pour intervenir rapidement avec le matériel nécessaire tout comme la protection civile du district d'Aigle. De plus, il existe des commissions spécifiques pour continuer à sécuriser la commune. La municipalité s'est déplacée dans les grandes entreprises privées pour mesurer leur degré de sécurité et de préparation. Ce dernier est jugé bon pour l'ensemble des acteurs principaux.

## Répartition des revenus et de la fortune

En se basant sur les revenus imposables des contribuables en 2009, l'écart entre les riches et les pauvres n'est pas significatif. Seul 2 % de la population gagne 140'000 francs et plus, alors que plus de la moitié se situe en dessous ou à 25'000 francs (ACI, 2012). Les parts des citoyens gagnant entre plus de 25'000 à 50'000 francs et de 50'000 à 100'000 francs s'établissent respectivement à 16 et 21 %.

## Culture et loisirs

La commission culturelle de Bex œuvre activement pour garantir des activités et des manifestations locales à sa population. L'offre présente sur le territoire est très diversifiée et disponible en quantité nécessaire. Tous les domaines y sont représentés allant du sport au cinéma, aux sociétés de musiques, ou encore, aux différentes associations culturelles ou environnementales. Ces activités et autres grands rendez-vous sont communiqués aux citoyens sur le site de la commune, mais également par des affiches, par la borne tactile et le journal « Echos Bellerins » (Commune de Bex, s.d.-e). Ainsi, aucune tranche d'âge n'est délaissée par l'offre culturelle et de divertissement. Un nouveau lieu de rencontre pour les jeunes se trouve dans l'école principale et a été récemment aménagé aux frais de la collectivité.

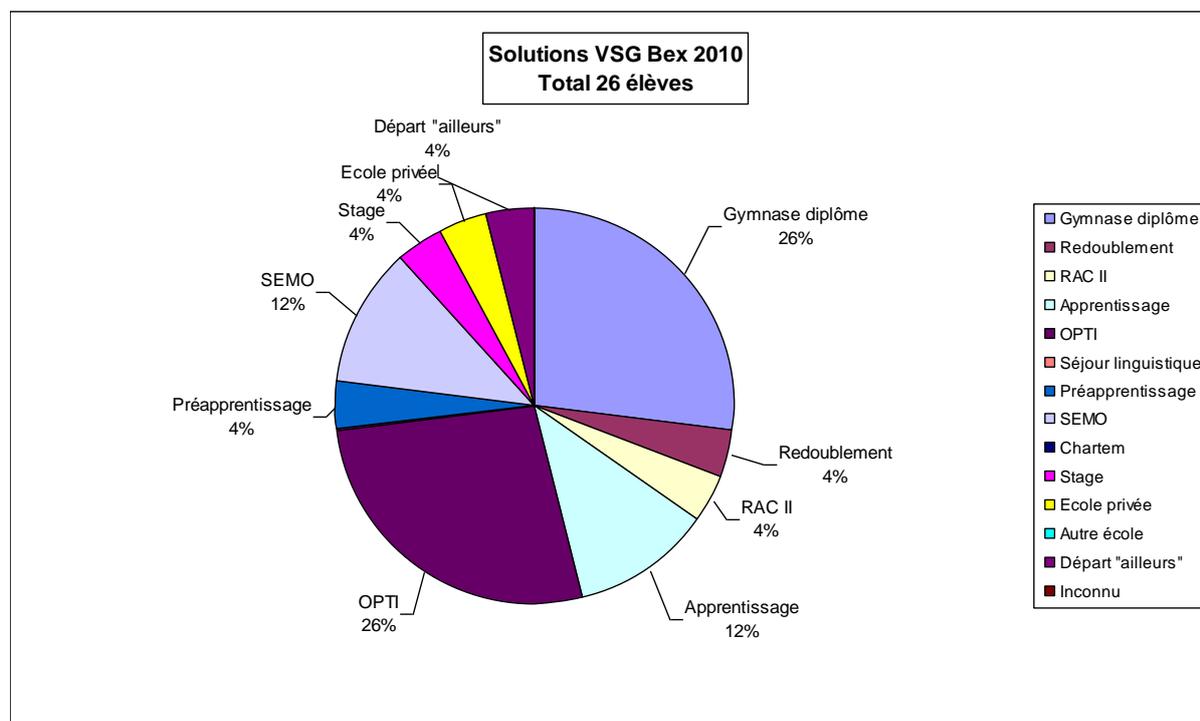
Les traditions et l'héritage sont aux centres des préoccupations de la municipalité. A cet effet, l'Hôtel de ville a été rénové ainsi que la création d'une salle multiculturelle (ancienne viticole), mais également par la continuité des fêtes et des coutumes locales avec, par exemple, la nuit du Bélier. Deux sites d'importance nationale sont recensés à ce jour (OFC). Un grand nombre de manifestations sont subventionnées par la commune comme, par exemple, l'harmonie du Chablais, l'association de gymnastique, le ski club, le cinéma et l'événement « Bex & Arts ». Seul le cortège traditionnel et les stands de tirs ne sont plus d'actualités suite à une faible participation des citoyens. Néanmoins, des anciennes traditions peuvent revoir le jour comme c'est le cas des tournées des groupes de jazz dans les bars bellerins une année sur deux.

## Formation

Au niveau de la formation, Bex abrite des écoles primaires et secondaires pour assurer la formation de base aux enfants (Ecoles de Bex, 2011a). Les classes primaires et enfantines se trouvent à Bex mais également dans les hameaux comme le Châtel, les Dévens et Fenalet-sur-Bex. Par contre, pour le cycle secondaire, il se tient uniquement à Bex. Selon le directeur des écoles, le corps enseignant dispose de diplômes académiques ou pédagogiques et c'est le critère de base pour l'engagement de nouveaux professeurs (Nater, 2012). Chaque collaborateur suit un perfectionnement de 4 jours par année et d'une journée de pédagogie. Le matériel est en bonne qualité et différentes animations sont mises en place lors de l'année scolaire pour sensibiliser les jeunes et contribuer à leur éducation. Les élèves sont également formés pour préparer leur entrée dans le monde professionnel grâce aux options spécifiques dans les classes de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, mais également par des stages et des entretiens avec l'orientation professionnelle basée à Aigle.

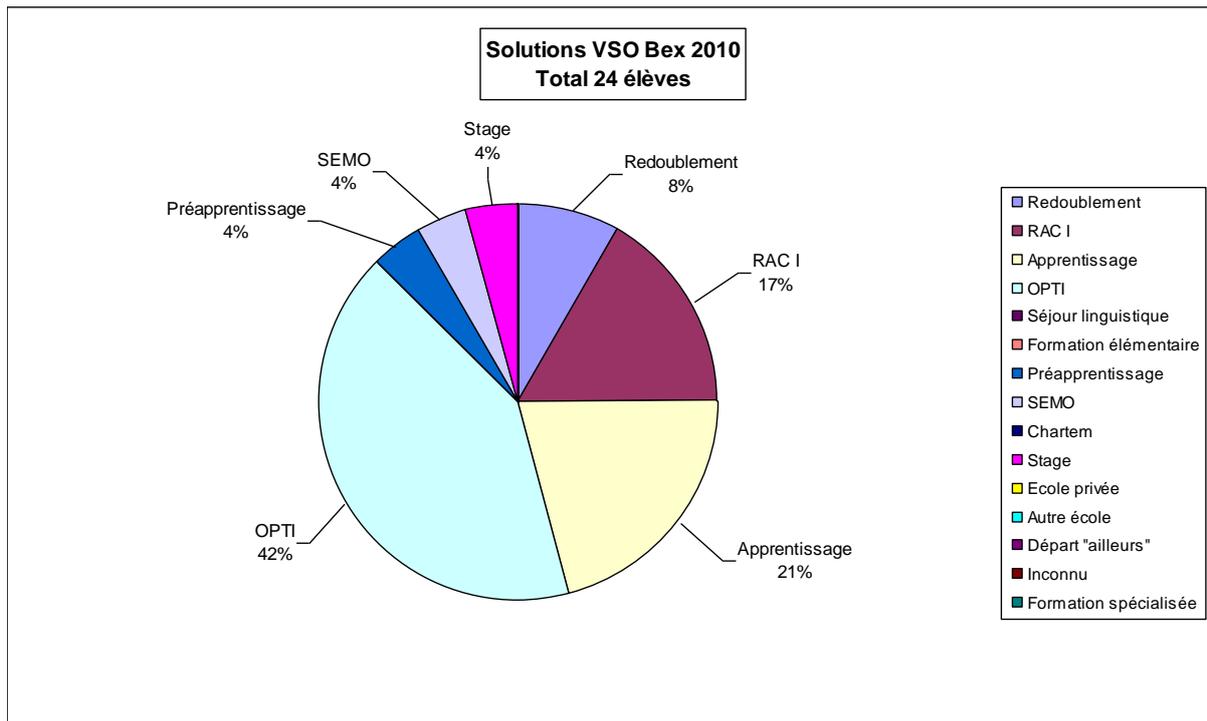
Selon la psychologue en orientation, la majorité des élèves continue leurs études auprès d'un gymnase après l'école obligatoire (Raboud, 2012). Pour ceux restés dans le doute ou sans places d'apprentissage, il existe une 10<sup>e</sup> année à Aigle (Opti), un préapprentissage d'une année ou d'autres possibilités de transition entre le monde scolaire et professionnel (cf. figure 33 à 35). Sur la totalité des élèves, un peu moins de 9 % se dirigent vers une place d'apprentissage.

**Figure 33 : Débouchés des élèves bellerins en voie VSG, 2010**



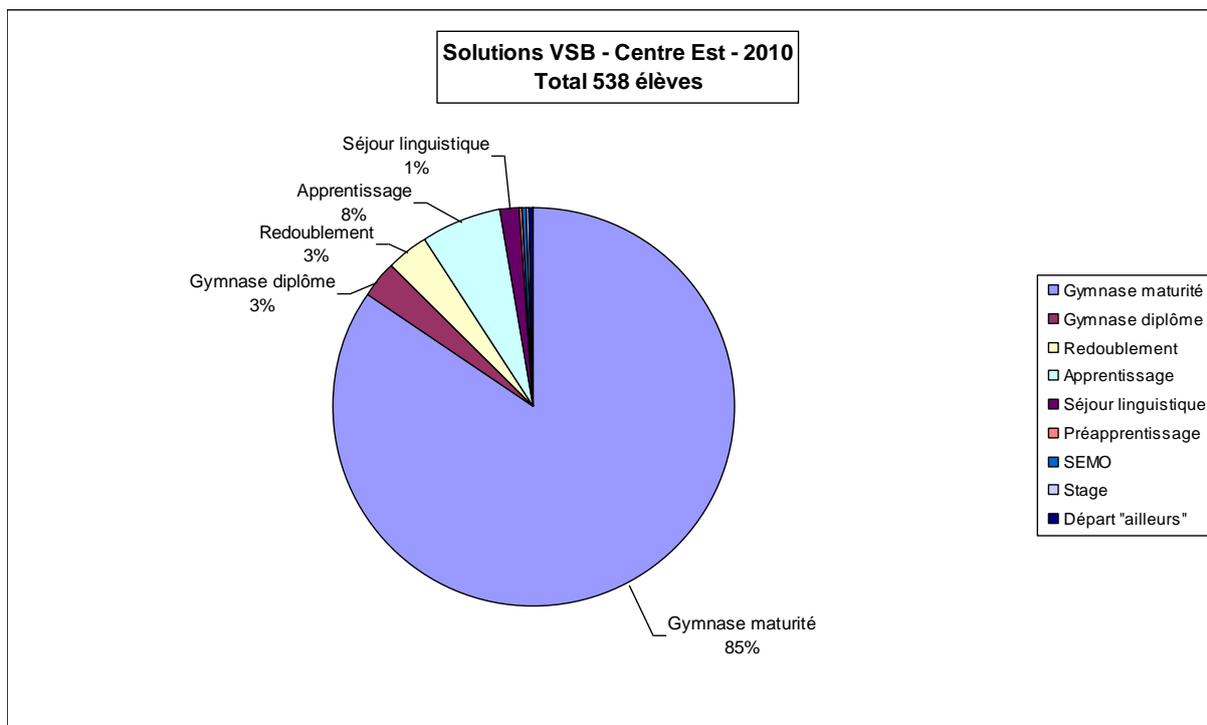
Source : (Centre OSP EST, 2010)

Figure 34 : Débouchés des élèves bellerins en voie VSO, 2010



Source : (Centre OSP EST, 2010)

Figure 35 : Débouchés des élèves du district d'Aigle en voie VSB, 2010



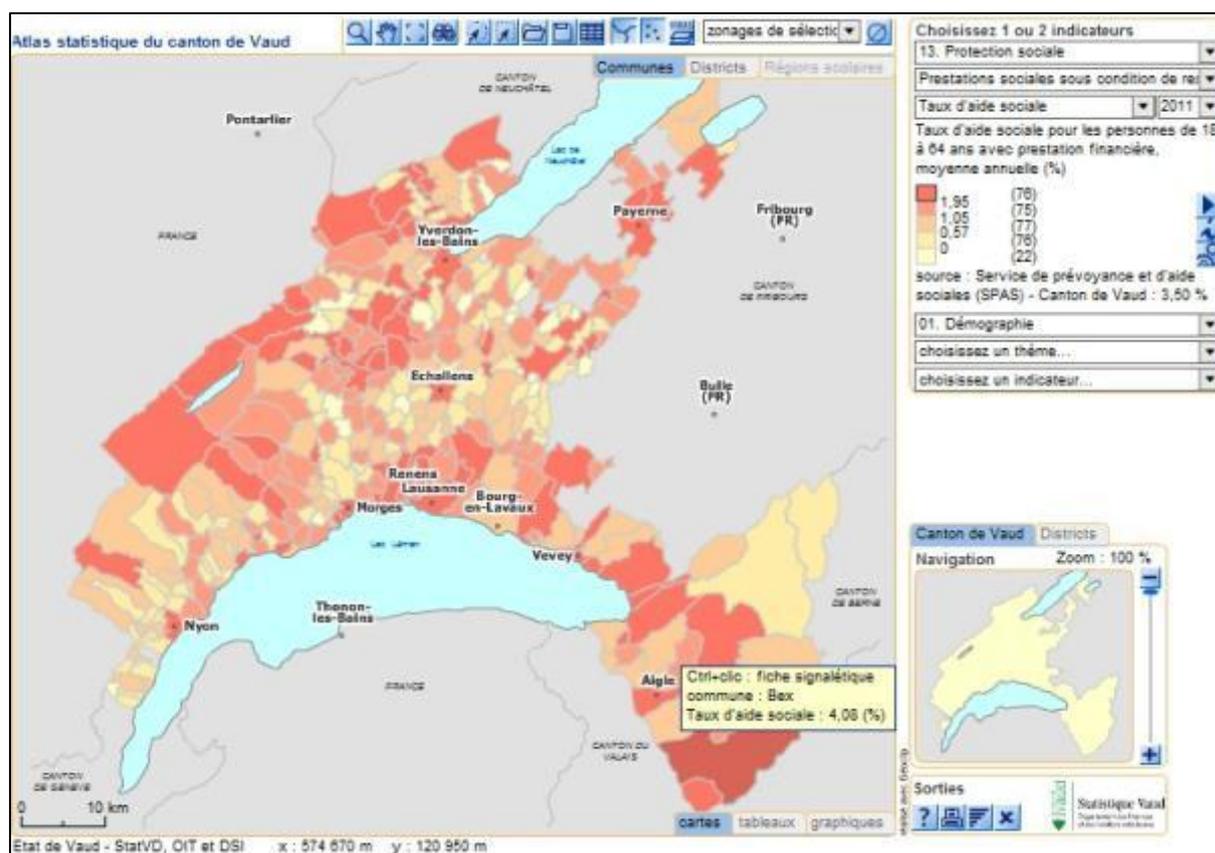
Source : (Centre OSP EST, 2010)

Par ailleurs, Bex ne dispose pas d'infrastructures pour accueillir des formations supplémentaires comme déjà relevé dans la dimension économique. Les élèves désirant se perfectionner par un CFC, un diplôme gymnasiale ou des études tertiaires doivent se déplacer hors des frontières communales. Pour les adultes, il n'existe pas d'université populaire excepté l'EPCA d'Aigle. La commune propose des cours de langues pour les parents et les enfants de ressortissants étrangers afin de les sensibiliser aux carnets de notes et autres mesures scolaires (Ecoles de Bex, 2011a).

## Sécurité sociale

L'offre destinée aux bénéficiaires de l'aide sociale se décline au travers du Centre Social Régional CSR (ARASAPE, s.d.-a). Les activités sont diverses et couvrent les revenus d'insertion, le soutien psychosocial et les prestations financières telles que le subventionnement des primes d'assurance maladie de base. Justement, la part des citoyens qui recourent à l'aide social s'élève à environ 4 % et montre une stabilité depuis 3 ans, même si Bex figure dans les valeurs les plus élevées du canton (cf. figure 36).

Figure 36 : Part de la population bénéficiant de l'aide sociale en 2011, par commune



Source : (SCRIS, 2011c)

Le centre social de Bex abrite d'autres partenaires pour étayer l'aide auprès des concitoyens (ARASAPE, s.d.-b). Des associations (Pro Senectute, Pro Infirmis, AZIMUT, Caritas) y sont représentées à l'instar des fondations (Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme, Fondation Intégration Pour Tous) et des bureaux de conseils (Itinérance, AVMF/Médiation familiale, Profa/Consultation conjugale). De plus, les personnes dans le cadre du revenu d'insertion peuvent se nourrir une fois par semaine grâce à l'association « Tables du Rhône ».

Pour les personnes âgées ou handicapées, c'est le Centre Médico-Social CMS qui se charge d'apporter l'aide nécessaire à domicile. Une antenne est basée à Aigle et s'occupe de prodiguer les prestations de soins, d'entretien ou même de conseils (CMS). La présence de l'AVIVO (association de défense et de détente des retraités), de l'EMS et des quatre bâtiments programmés (« La Passerelle Bellerine ») viennent s'ajouter à l'offre en faveur des handicapés et des Seniors. L'association l'AVIVO organise des animations et des visites telles que des excursions ou des repas de Noël, mais également une aide ponctuelle pour l'établissement de déclarations d'impôts. Il existe aussi un lieu de rencontre nommé « Croch'cœur » où les Seniors peuvent partager des repas de midi (Commune de Bex, s.d.-g). Concernant l'EMS de Bex, des séances d'animations sont aussi proposées aux pensionnaires. Les personnes âgées ne sont pas négligées dans la commune. Elles contribuent à la vie bellerine et travaillent parfois comme bénévoles. À ce sujet, le tissu associatif est très dense sur le territoire avec plus de 50 sociétés et associations. Les actions de bénévolats ne sont pas chiffrables étant donné qu'il n'y a pas de statistiques tenues à jour : la proportion des habitants à répondre favorablement est jugée élevée en rapport de leur participation gratuite aux divers événements annuels.

Finalement, une incertitude reste d'actualité face aux prestations pour les handicapés. L'offre commence à s'y développer mais sans savoir si cette dernière est suffisante ou en pénurie pour ces derniers. L'association Transport Handicap s'occupe de gérer leurs besoins en mobilité motorisée.

### **Intégration et communauté**

La collectivité possède deux commissions pour favoriser l'intégration et la communauté : commission dialogue/requérants d'asile et la commission consultative multiculturelle de Bex (CCMB). Formées de différentes personnes d'horizons divergents, ces deux délégations œuvrent activement pour favoriser des moments d'échanges pluriculturelles. Par exemple, des cours de français sont proposés aux personnes étrangères selon leurs disponibilités et leur niveau (CCMB). La fréquence va jusqu'à 3 cours par semaine. Il existe aussi au travers de l'école des cours de français pour prendre en charge les enfants de ressortissants étrangers jusqu'à 4 ans ainsi qu'un des parents. Des projets pour sensibiliser les jeunes élèves sur la migration et l'intégration ont été réalisés avec succès (Thévoz).

Toujours dans cette optique, les élèves de Bex ont participé avec une association et des migrants pour créer des mosaïques aux parois d'un bâtiment public (Ecoles de Bex, 2011b), grâce à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) qui possède un site à Bex. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec la municipalité et d'autres associations pour faciliter l'intégration et la cohabitation des requérants d'asile avec la population locale. Parfois, la CCMB subventionne des actions pour l'interaction entre les différentes cultures. Des événements comme la fête des Voisins et la fête des quartiers incitent à amorcer des contacts, mais l'impact de ces mesures reste difficile à mesurer. La cohabitation se déroule très bien mais les échanges entre les communautés restent tout de même faibles. Il existe plusieurs centres spécifiques selon la nationalité à Bex (portugais, espagnole, albanais, italien, etc.).

Par conséquent, il est difficile de se prononcer si la population s'identifie fortement à la commune. En effet, Bex affiche un taux de ressortissants étrangers de 28 % (Municipalité de Bex, 2011a, p. 82). La diversité dans les nationalités favorise l'ouverture des mentalités tout en freinant l'identification à sa commune de domicile. De même que la municipalité ne connaît pas suffisamment le degré de participation aux événements de toutes les nationalités résidentes.

Au niveau de la réinsertion professionnelle, l'Office régional de placement d'Aigle ne s'occupe pas de tenir des statistiques selon les communes (Détraz, 2012). Les mesures suivent déjà le processus habituel et le chômage structurel est peu élevé. Lors des mesures de réinsertion au niveau des organes publics ou des associations à but non lucratif, la réinsertion s'opère parfaitement et les postes sont clairement repourvus (Derivaz, 2012). Par exemple, Bex a engagé un nouveau concierge au travers de cette démarche. Il existe encore le semestre de réinsertion dédié aux écoliers n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage ou de choix professionnels après le cycle de formation obligatoire (Plate-Forme Jeunesse, 2012).

### **Egalité des chances et participation**

La municipalité met en œuvre les moyens nécessaires pour qu'aucun enfant ne soit délaissé. Les quartiers de l'agglomération principale et les hameaux sont tous desservis par les transports publics aux heures qui coordonnent avec ceux des écoles de Bex. Aucune distinction n'est faite entre un enfant suisse ou étranger. Chacun jouit du même enseignement et des mêmes chances pour débiter dans la vie. Les enfants étrangers suivent des cours de formation supplémentaires en français ou dans d'autres domaines s'ils se présentent à l'école avec un handicap par rapport aux autres élèves. De plus, il existe des lignes de Pédibus pour les jeunes bellerins qui se rendent à l'école à pieds.

Bex affiche des organes qui sont paritaires dans l'ensemble à hauteur de 33 % (cf. figure 37). Plus précisément, le Conseil communal est presque à la parité alors que de l'autre côté, une femme est présente au sein de l'exécutif. Les commissions sont parfois bien représentées selon le thème qu'elles traitent, mais en règle générale, la parité n'est qu'à moitié atteinte.

**Figure 37 : Parité hommes/femmes dans les autorités de Bex**

Parité des organes	Femmes	Hommes	Total	%
Municipalité	1	6	7	14.29%
Commissions	39	99	138	28.26%
Conseil communal	27	33	60	45.00%
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>138</b>	<b>205</b>	<b>32.68%</b>

Source : élaboration propre

D'autre part, il existe une crèche, une garderie, un réseau de mamans de jour et une cantine scolaire pour les ménages qui désirent concilier vie professionnelle et vie de famille. Pour rappel, le taux des postes à temps partiel s'élève à environ 32 % et concerne majoritairement le secteur tertiaire. Il n'y a pas d'autres indications par rapport aux journées continues ou au système de *job sharing*, ni d'ailleurs sur le sentiment de la population par rapport à l'offre déjà en place sur le territoire.

Finalement, la municipalité juge qu'une bonne propension des citoyens bellerins est prête à s'engager pour leur commune en tant que bénévole ou dans le milieu politique. Les mandats pour la municipalité ou les membres des commissions trouvent des preneurs facilement. Il n'y a donc aucune pénurie quant aux citoyens désireux de contribuer à la vie de la commune. Néanmoins, aucune information n'est disponible pour juger réellement de cet indicateur.

### **Collaboration et solidarité suprarégionale**

Bex est proactif dans la collaboration avec d'autres communes et associations d'utilité publique. Comme déjà mentionné, la commune participe avec des universités ou des centres de recherches pour l'environnement. Le projet « Chablais Agglo » amène un rapprochement entre 6 communes et d'autres sociétés régionales (Chablais Région). Une collaboration avec des associations comme Pro Infirmis, Pro Senecutete, Pro Natura sont déjà en vigueur. Actuellement, il n'existe pas de plans directeurs supra-communaux. Cependant, la municipalité s'entretient avec les services spécifiques d'autres communes pour des projets de renouvellement de STEP (avec Gryon notamment), d'approvisionnement en eau (Monthey), de relations interservices industriels et privés (FMA et les SIG de Lavey et Ollon), ainsi que une possibilité d'harmoniser la taxe au sac pour éviter les frontières dans la gestion des déchets avec les communes voisines.

La police intercommunale s'organise pour couvrir la région de Bex, Ollon et Gryon. Au niveau du service du feu, les synergies sont déjà clairement mises en place. D'autre part, il existe des pourparlers pour une meilleure collaboration dans le domaine scolaire intercommunale et une plateforme nommée « Agoris », mise en place pour que les communes se coordonnent entre-elles en matières de bonnes pratiques ou d'intégration régionale (Chablais Région).

Par contre, l'engagement envers des régions suisses défavorisées n'est pas une grande préoccupation de la commune. Elle figure déjà elle-même dans ce genre de situation et ne participe que lorsqu'une collectivité est lourdement touchée par une inondation ou une catastrophe naturelle. L'aide peut se décliner soit en argent, soit en ressources humaines ou matérielles. Ainsi, Bex reste surtout actif dans son propre périmètre régional plutôt que national. Parfois, la commune s'engage aussi à l'étranger mais de manière très rare : Bex a soutenu un projet de construction d'un puits au Mali pour une somme de 5'000 francs.

La commune s'efforce surtout d'entretenir de bonnes et étroites relations avec son jumelage auprès de Tuttlingen (Allemagne) (Lenherr, 1994). Cette relation a pris naissance depuis plus de cinquante ans et facilite les échanges scolaires par exemple. Les autorités de Bex se rapprochent actuellement de Draguignan (France) grâce à une commission spécifique sans s'engager dans un nouveau jumelage.

## ANNEXE X : CATALOGUE D' ACTIONS

Thème	Action	Priorité	Description sommaire
<b>Environnement</b>			
<b>1. Énergie</b>	Sensibiliser les particuliers aux économies d'énergies sur le site Internet et par le journal ECHOS BELLERINS	ERA1	En lien avec le label énergétique, créer une rubrique sur le site Internet pour informer les privés des mesures possibles pour économiser de l'énergie et les subventions en vigueur
	Sensibiliser les collaborateurs par une séance avec un intervenant externe	ERA2	Rendre attentif les employés communaux aux défis énergétiques en faisant intervenir un consultant de la Romande Energie lors d'une séance à l'administration
	Approvisionner les bâtiments publics en électricité 100 % certifiée renouvelable	ERA3	Obtenir un certificat des FMA ou de la Romande Energie pour assurer que l'électricité utilisée par l'autorité communale est 100 % d'origine hydraulique ou d'un mixte d'énergies renouvelables
	Recenser les bâtiments publics prioritaires au niveau des rénovations énergétiques	ERB1	Analyser quels sont les bâtiments publics qui ont besoin d'être rénovés en priorité pour gagner en efficacité énergétique (pas les travaux en eux-mêmes)
	Classifier les bâtiments publics (étiquette énergétique CECB)	ERB2	Définir les bâtiments prioritaires à soumettre au diagnostic CECB
	Participer à la campagne Display	ERB3	Définir les bâtiments qui participeront à la campagne européenne qui vise à renseigner la population sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics
	Achats de prises intelligentes (Ecowizz) pour sensibiliser les particuliers à réduire leur consommation électrique	ERB4	Acheter deux prises intelligentes pour les mettre gratuitement à disposition des citoyens selon un temps défini et moyennant un dépôt de 20.–. Ces prises permettent aux particuliers de suivre la consommation électrique de leurs ménages avec des graphiques
	Organiser une journée de présentation des énergies renouvelables	ERB5	Sensibiliser et communiquer aux particuliers les possibilités pour produire leur propre électricité et réduire leur consommation finale d'énergie par les nouvelles technologies durables. Présentation de contacts où s'adresser pour obtenir les subventions et des conseils dans l'installation
	Créer un fonds communal pour promouvoir les énergies renouvelables	ERB6	Mettre en place le principe "pollueur-payeur" grâce à une taxe sur la consommation de chaque kWh consommé par les particuliers et les acteurs économiques afin d'alimenter un fonds dédié aux mesures d'économies d'énergie, à la promotion des énergies renouvelables et à la mobilité douce (ex: Vevey, Aigle 0.02 cts prélevé par kWh consommé)
Négocier une offre électrique par défaut approvisionné par une production hydraulique locale pour chaque résident bellerin	ERC1	Contacteur et influencer la Romande Energie ou les FMA à modifier leur offre actuelle, basée sur un mixte avec nucléaire bon marché, pour offrir par défaut une alimentation avec les productions hydrauliques locales pour un surcoût de +0.35 cts/kWh et permettre d'atteindre l'objectif de couvrir 50 % des besoins des particuliers en électricité renouvelable certifiée	

	Recenser les habitats privés inefficaces en matière d'énergie	ERC2	Prendre en considération la dernière étude sur la mise à jour des citernes à mazout récemment établie chez les particuliers pour obtenir le nombre d'habitats chauffés au mazout. Puis regarder la possibilité de déterminer ceux à gaz, électrique, à bois, etc. Une étude pourrait être menée éventuellement
	Inciter les sociétés économiques à entamer une certification (par exemple ISO)	ERC3	Sensibiliser les acteurs économiques aux avantages des certifications environnementales ou sociales pour augmenter la qualité dans la gestion de ces dernières. Trois types de certifications possibles (ISO 14001, Ecoentreprise, Ecoénergie via la Romande Energie)
<b>4. Nature et Paysage</b>	Créer un nouveau parc urbain en lieu et place de l'ancien stand de tir	NPA1	Favoriser une zone dédiée aux rendez-vous des pique-niqueurs et des personnes désireuses de faire des barbecues
	Installer des plaquettes d'informations sur le développement durable dans les principaux refuges	NPB1	Pour sensibiliser les promeneurs aux enjeux du développement durable et à respecter l'état naturel dans lequel ils aiment se promener
	Projet « faune et flore dans l'agglomération »	NPB2	Inciter les particuliers à agir pour la nature dans le bourg avec des actions concrètes comme construire des nids pour les oiseaux par exemple (actions tirées du livre Agir pour la nature en ville)
	Lutter contre les plantes exotiques invasives	NPB3	Action de communication visant à sensibiliser les citoyens à privilégier des espèces naturelles adaptées aux conditions climatiques bellerines
	Action « coup de balai »	NPB4	Réitérer l'action soutenue au niveau cantonal pour nettoyer un des endroits de la commune avec participation de bénévoles, d'enfants, requérants d'asile, etc. qui seront remerciés par un apéritif
	Soutenir la revalorisation d'espaces publics par les associations	NPB5	Contribuer financièrement à l'intérêt des paysages ou des parcs-jardins publics par une subvention communale octroyée aux projets concrets déposés par des associations environnementales de caractère locale, régionale ou nationale (ex. Pro Natura, WWF ou une association bellerine)
	Assainir les 3 sites pollués figurant comme urgent sur le cadastre de l'État de Vaud	NPB6	Prendre les mesures nécessaires pour décontaminer ou assainir les trois sites jugés critiques sur Geoplanet (cadastre du canton de Vaud). Ces sites sont souvent des anciennes décharges ou lieu d'exploitations. Un premier pas serait d'analyser ces sites et d'estimer les coûts qu'engendrerait un assainissement
	Planter de nouveaux arbres dans l'agglomération	NPB7	Favoriser la plantation d'arbres locaux afin d'apporter un degré plus élevé de verdure dans le bourg principal. Mesure qui peut être prise par les élèves des écoles de Bex, les jeunes dans le cadre du SEMO ou encore par des requérants d'asile

	Action « Dimanche vert »	NPC1	Inciter les citoyens à avoir un impact zéro émissions, zéro consommation un dimanche par année. Cette mesure va plus loin que la fugue chablaisienne. Elle traite de la mobilité (inciter à se déplacer avec d'autres moyens que les transports motorisés), de l'énergie (inciter à traquer les appareils en veille, pique-nique au lieu de repas chaud cuisiné chez soi) et exemplarité (plantation d'arbres ou soutien de bénévoles à une action « coup de balai »). Pour les entreprises, c'est essayer d'arrêter les appareils et machines non nécessaires et, pour les restaurants, c'est servir des mets froids typiques avec produits du terroir
	Inscrire par voie légale l'impossibilité de construire des remontées mécaniques ou des complexes hôteliers trop imposants	NPC2	Mettre par écrit l'engagement oral pour interdire définitivement la possibilité d'installer des remontées mécaniques dans les régions alpines. Dans la même optique, les critères pour des projets d'hôtels devront être déterminés pour éviter une disproportion des constructions susceptibles d'affecter le paysage
	Augmenter le degré de protection de l'environnement naturel	NPC3	Étudier la possibilité de relever la proportion du territoire protégé par une envergure nationale. Actuellement un bon quart est en zone protégée. Fixer un but de 30 % d'ici 2030
	Favoriser l'inscription à l'UNESCO du Vallon de Nant	NPC4	Réaliser les premières démarches pour inscrire le Vallon de Nant au patrimoine de l'UNESCO (étude de faisabilité, négociations, suivi, etc.)
<b>Économie</b>			
<b>2. Marché du travail</b>	Soutenir le développement d'activités touristiques durables	MTA1	Contacteur l'office du tourisme de Villars-Gryon-Bex pour développer des idées afin d'augmenter l'offre de tourisme durable (balade, sentier, parcours VTT, vélo, offre hôtelière combinée avec activités, agritourisme, etc.). ex.: tourisme-rural.ch
	Démarcher une entreprise non polluante d'une certaine importance	MTA2	Publier une annonce, des <i>flyers</i> auprès d'autres régions suisses ou étrangères pour attirer des industries ou des entreprises novatrices non polluantes afin de créer une offre d'emploi conséquente (action de marketing des atouts de la commune)
	Créer une bourse du travail	MTB1	Favoriser les entreprises bellerines à s'échanger de la main d'œuvre entre-elles lorsque les compétences nécessaires sont plus ou moins réunies afin d'éviter de mettre des travailleurs au chômage
	Organiser en lien avec l'office du tourisme une visite guidée des principaux points clés de Bex à pied ou à vélo	MTB2	Offrir la possibilité aux touristes de visiter les principaux points-clés de la commune en vélo ou à pied en une journée. Par exemple, monter en train le matin, direction Solalex, ensuite Les plans-sur-Bex, Frenières, Salines, Mines de Sel par les Dévens, et visites des autres points-clés l'après-midi
	Inciter les agriculteurs à transiter vers des cultures biologiques	MTB3	Promouvoir les biens-faits des techniques de production respectueuses de l'environnement et de l'amélioration de la qualité et de la satisfaction des clients sur le long terme. De plus, ils pourront obtenir des subventions de la Confédération

	Engager temporairement des personnes au chômage au sein de l'administration communale	MTC1	Donner du travail temporaire aux chômeurs de longue durée en fonction des besoins ponctuels de la commune pour favoriser leur réinsertion professionnelle
	Stimuler l'économie locale par une aide financière	MTC2	Subventionner temporairement certains acteurs économiques pour promouvoir l'économie locale et éviter la disparition d'activités et de places de travail
	Étudier la possibilité de développer le tissu économique entre les sociétés locales	MTC3	Mener une enquête pour connaître le degré d'interactions des acteurs économiques entre eux et déterminer les besoins de chaque vis-à-vis des compétences ou des produits des autres
<b>3. Exemplarité (autorités communales)</b>	Appliquer les standards bâtiments 2011 pour toutes nouvelles constructions	EXA1	En lien avec le label énergétique, faire des standards 2011, le critère de base pour les futures constructions
	Informar la population sur les principes et les enjeux du développement durable par le site Internet et le journal communal	EXA2	Faire prendre conscience des responsabilités de chacun pour contribuer à améliorer les conditions de vie sur le territoire communale, créer une rubrique sur Internet d'ici un an avec des liens pour renseigner les citoyens et les gestes quotidiens ainsi qu'une édition spécifique sur ce thème dans le journal Echos Bellerins
	Sensibiliser les collaborateurs aux principes du développement durable	EXA3	Amener le personnel communal à privilégier les aspects de durabilité autant sur leur place de travail qu'en dehors (cours dispensés par un intervenant externe au moins une fois chaque deux ans)
	S'engager en faveur du développement durable	EXA4	Inscrire dans un document formel la vision de la commune en lien avec les enjeux du développement durable et signature des municipaux. Une fois réalisé, l'engagement sera communiqué à la population par une séance à la Grande Salle et par les autres supports de communication communaux
	Intégrer une grille d'évaluation dans les décisions et les projets	EXA5	Utiliser une grille d'évaluation existante ou un logiciel (Boussole 21 par exemple) avant chaque décision pour évaluer si la mesure est conforme aux trois piliers du développement durable
	Créer une commission "Agenda 21 local" ou "Développement durable"	EXB1	Réunir des acteurs de différents horizons (commune et société civile) pour évaluer les projets, soumettre des propositions, communiquer à la population, s'occuper de refaire un diagnostic <i>a posteriori</i> et d'évaluer les mesures mises en place sur le terrain
	Créer une directive pour des achats durables	EXB2	Amener la municipalité à s'approvisionner avec des ressources durables et, si possible, locales (standards 2011 pour les bâtiments, véhicules électriques ou de catégorie A ou B, habits en coton Bio pour les services techniques, papier au sein de l'administration)
	Créer une directive sur l'utilisation des produits chimiques	EXB3	Inscrire formellement les conditions d'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des bâtiments par les concierges et l'épandage des herbicides et autres pesticides par les services techniques (dosage à préconiser, produits à proscrire, etc.)

	Former les collaborateurs à la conduite Eco Drive	EXB4	Sensibiliser les employés communaux à une conduite plus respectueuse pouvant afficher des gains de consommation jusqu'à 20 % (cours dispensés par le TCS)
	Instaurer un tableau de bord au sein de la gestion des activités communales	EXB5	Définir les critères pertinents pour établir sous Excel un tableau de bord pour inscrire les objectifs de la commune, les actions avec leurs résultats, leurs tendances ainsi que les coûts financiers afin de suivre l'évolution des démarches après la mise en œuvre d'actions et d'ajuster les moyens si nécessaire
	Organiser une séance ouverte au public pour susciter des idées	EXB6	Mener une séance avec des participants externes pour créer un flux d'idées à inscrire dans le plan d'actions
	Organiser un concours pour déterminer le logo synonyme de l'agenda 21 local	EXB7	Favoriser la participation et établir le premier point de communication avec les citoyens pour favoriser l'engouement en faveur de la démarche durable. Le gagnant se verra récompensé par un prix à définir
	Inscrire la démarche durable sur le site de la Confédération	EXC1	Afficher l'engagement en faveur du développement durable de la commune de Bex sur le site de l'ARE (office du développement territorial) afin qu'il soit visible aux yeux de tous. Cette action est un formulaire à remplir avec conditions et critères spécifiques ( <a href="http://www.are.admin.ch">www.are.admin.ch</a> , développement durable, commune).
	Inciter les femmes à participer dans la vie politique de la commune	EXC2	Informar et communiquer à la gent féminine des possibilités qu'elle dispose pour être élue au sein du conseil communal, de la municipalité et des différentes commissions en rappelant que leur implication est bénéfique pour diversifier les idées et les décisions (leurs expliquer exactement comment se déroule la vie politique)
	Tester des véhicules électriques au sein de l'administration	EXC3	Tester temporairement des véhicules électriques au sein de la Maison de commune et des services techniques pour étudier la faisabilité de transiter vers ce type de véhicule à moyen-long terme
	Établir et communiquer un rapport des principaux résultats des démarches durables	EXC4	Rédiger un document simplifié pour communiquer à la population et à l'interne les principaux résultats des actions mises en œuvre afin de continuer à motiver et susciter l'intérêt général de l'ensemble de la commune
	Action « Agir ensemble pour l'avenir de la commune »	EXC5	Créer des brochures vulgarisées et facilement lisibles sur différents thèmes du développement durable afin de sensibiliser les citoyens et de les inciter à prendre leurs responsabilités pour agir en faveur de leur environnement dans son ensemble
<b>Société</b>			
<b>5. Mobilité</b>	Négocier une meilleure cadence des transports publics avec les CFF et les BVB	MBA1	Promouvoir les transports publics en demandant aux sociétés spécifiques d'augmenter leurs cadences horaires
	Étudier la faisabilité d'installer un système de Velopass dans l'agglomération	MBA2	Analyser s'il existe une opportunité de développer un système de vélo en libre-service dans la commune. Contacter les entreprises à forte densité d'emploi pour connaître leurs avis

	Recenser les catégories des véhicules communaux	MBB1	Déterminer à quelle catégorie les véhicules communaux appartiennent (étiquette des TCS) et de connaître quel véhicule devra être changé en priorité pour réaliser l'objectif des 50 % d'ici 2015-2020
	Créer un plan de mobilité communal	MBB2	Organiser les trajets de l'administration communale pour favoriser un groupement des transports (éviter trajets inutiles) et un mode de déplacement doux
	Participer à la semaine de la mobilité douce	MBB3	Suivre l'engagement d'autres communes suisses en faveur du concept européen pour la mobilité douce. Lors de cette semaine, la commune s'engagera à subventionner une part des titres de transports publics faits par les particuliers
	Réaliser une étude pour mettre en place un transport à la demande	MBB4	Analyser s'il existe une demande concrète pour un service de transport à la demande afin de ne pas créer un service inutile si pas d'intérêt des citoyens
	Mener une enquête sur les habitudes des Bellerins en matière de mobilité	MBC1	Se baser sur le questionnaire établi lors du recensement fédéral de la population en 2000 pour mesurer le report modal des déplacements des citoyens bellerins. Cette mesure consiste à redistribuer ce questionnaire à l'ensemble de la population et d'analyser les résultats
	Créer un fonds communal pour subventionner des vélos électriques	MBC2	Peut être fait dans le cadre du label cité de l'énergie ou concéder une partie des recettes des parkings à ce fonds pour qu'il subventionne 10% du prix d'achat d'un vélo électrique (max. CHF 400.–) selon des critères et une procédure précise lors de la demande
	Inciter les entreprises à établir leur propre plan de mobilité	MBC3	Favoriser les acteurs économiques privés par un prix récompensant la société qui aura établi le meilleur plan de mobilité pour son entreprise, selon son activité, sa taille, son nombre d'employés, etc.
<b>7. Formation</b>	Sensibiliser le corps enseignant aux enjeux du développement durable	FOA1	En plus des cours de formation continu, inciter la direction des écoles à sensibiliser les professeurs et les éducateurs à prendre conscience des responsabilités pour inciter les élèves par après
	Sensibiliser les élèves aux principes du développement durable	FOA2	Demander à l'école de Bex de sensibiliser les futurs adultes aux défis qui les attendent par des cours d'éducation soit dans le cadre du cursus scolaire, soit mis en place par l'administration communale (séance d'information à la Grande Salle par exemple)
	Inciter les écoles de Bex à mettre en place un Agenda 21 scolaire	FOA3	Promouvoir les bienfaits d'une telle démarche pour la réputation et l'avenir de l'école et de ses élèves (l'agenda scolaire se base plus ou moins sur les mêmes démarches qu'un agenda 21 local)
	Créer des postes d'apprentissages au sein de l'administration communale	FOB1	Engager des apprentis au sein de l'administration communale (Maison de commune) pour pallier les places vacantes et contribuer à un rôle légitime de formateur des futures générations
	Contrôler que les aliments de la cantine scolaire proviennent majoritairement de source locale	FOB2	En plus du label fourchette verte déjà en place, s'assurer que la cantine scolaire privilégie essentiellement des aliments locaux
	Créer formellement un plan de mobilité des écoles	FOB3	Mettre par écrit le plan de mobilité des écoles pour garantir l'optimisation des transports intra scolaires et lutter contre les défis environnementaux

	Créer un forum bellerin du développement durable par une collaboration entre élèves, commune et société civile	FOC1	Organiser une exposition à la Grande Salle de Bex sur le thème du développement durable planifiée par la commune en lien avec les écoles de Bex, les citoyens et d'autres acteurs (événement ouvert au public avec interventions de spécialistes)
	Démarcher un institut ou une école privée pour s'implanter à Bex	FOC2	Entamer des négociations avec des instituts de formations privés pour promouvoir la parcelle à proximité de la gare afin d'élargir l'offre de formation sur la commune, de créer des emplois et des rentrées fiscales (mettre en valeur les atouts de la commune pour inciter les instituts à choisir Bex)
<b>8. Intégration et communauté</b>	Créer une bourse du temps	ICA1	Créer une plate-forme où les membres vont interagir entre eux pour s'échanger des services et du savoir-faire non pour de l'argent, mais contre du temps
	Sensibiliser les personnes susceptibles de vendre des substances illicites	ICB1	Le but de l'action est de faire intervenir un ancien dealer pour qu'il intervienne dans un événement organisé par une délégation de la commune pour rappeler aux jeunes et aux autres personnes concernées (requérants d'asile aussi) les méfaits des drogues et du cannabis
	Être présent sur un des réseaux sociaux pour augmenter la participation des citoyens	ICB2	Créer un compte Facebook ou Twitter dédié aux citoyens bellerins qui souhaitent interagir avec leur commune pour rester informés de l'actualité
	Mener une enquête anonyme sur le degré d'appartenance à la commune	ICB3	Connaître si les citoyens s'identifient à leur commune ou non. Un questionnaire serait envoyé en même temps que le journal communal ou un lien sur la page d'un réseau social (lien avec ICB2)
	Organiser une fête multiculturelle à la Grande Salle	ICB4	Se baser sur le même concept qu'à Aigle, créer un événement pour favoriser l'intégration des différentes cultures et leur cohabitation au sein de la commune. Le but est que chaque ethnie dispose d'un stand où elle y préparera ses repas typiques, ses activités et des concerts auront lieu en fin de journée
	Traduire en plusieurs langues le site Internet pour faciliter l'accueil de chaque nouveau citoyen	ICB5	Favoriser la transparence et l'intégration de tous en traduisant le site Internet de la commune dans les langues étrangères les plus couramment parlées au sein du territoire. D'abord, les informations les plus urgentes et les étendre ensuite à l'ensemble du site. Des résidents étrangers participeront aux tâches
	Planifier une exposition sur l'histoire ethnique des communautés de Bex	ICC1	Organiser une exposition à la Grande Salle de Bex en lien avec d'anciens migrants et les requérants d'asile pour faire découvrir à l'ensemble de la population locale, voire régionale, l'histoire, les coutumes et le parcours des différents ethnies de la commune
	Aménager des locaux pour proposer des cours de langues étrangères avec la participation de migrants et de requérants d'asile	ICC2	Trouver une salle à disposition pour accueillir les personnes souhaitant développer leurs habilités linguistiques avec des cours dispensés par des résidents étrangers (anciens migrants) ou des requérants d'asile (subventionné par la CCMB)
	Contribuer à la réinsertion professionnelle (chômeurs de longue durée)	ICC3	Mettre sur pied cette action en complément des travaux temporaires au sein des services communaux (voir marché du travail). Ici, il est pensé à une subvention communale pour contribuer à la reformation des chômeurs de longue durée

Source : élaboration propre

## ANNEXE XI : EXEMPLE D'UN TABLEAU DE BORD STRATÉGIQUE

Tableau de bord commune de Bex: juillet 2012										
Exemple simplifié et non completé										
Objectif	Indicateur	Responsables	Valeurs réalisées N	Valeurs réalisées N+1	Ecart N vs N+1	Tendance	Objectifs par an	Ecart N+1 vs O	Tendance	Evaluation finale
<b>1 - Promouvoir une politique énergétique minimisant les impacts néfastes sur l'environnement (énergie)</b>										
<b>Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'ici 2015-2020</b>										
Classification énergétique des bâtiments communaux	Nombre de bâtiments publics classés entre A et C (étiquette CEEB)	M. Siméon Christophe	0	0	0	↔	5	-5	↔	
<i>à faire pour chaque objectif ou intitulé...</i>										
<b>Promouvoir les énergies renouvelables dans l'ensemble de la commune afin de couvrir 50 % des besoins en électricité d'ici 2015-2020</b>										
Amélioration de l'approvisionnement en énergie au sein de l'autorité communale	Nombre de bâtiments publics approvisionnés en électricité 100 % certifiée renouvelable	M. Siméon Christophe & M. Pichard Olivier	0	10	+10	↑	10	0	↔	
<b>2 - Favoriser un développement économique fiable et durable (marché du travail)</b>										
<b>Développer la branche du secteur touristique durable</b>										
Amélioration du secteur touristique actuel	Nombre de places de travail dans le secteur du tourisme durable	M. Rochat Pierre	5	10	+5	↑	5	+5	↑	
<b>Promouvoir les aspects d'une économie locale durable</b>										
Promotion des produits du terroir	Offre de produits locaux issus de cultures BIO (quantité)	M. Rapaz Pierre-Yves	5	10	+5	↑	15	-5	↔	
<b>3 - Sensibiliser la société civile par l'instauration d'un dialogue (exemplarité)</b>										
<b>Promouvoir une démarche institutionnelle active et participative</b>										
Amélioration de la communication avec la société civile	Nombre de participants aux manifestations ouverte au public en faveur du développement durable	M. Rochat Pierre	30	45	+15	↑	40	+5	↑	
<b>4 - ...</b>										
<p><b>Évaluation de l'indicateur:</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: green; border: 1px solid black;"></div> Bien         </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></div> Satisfaisant         </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: red; border: 1px solid black;"></div> Mauvais         </div>										
<p>Source: KOHLI, M. (2012). Basé sur l'ouvrage suivant: LAZZERI, Y. (sous la direction de). (2006). <i>Les indicateurs territoriaux de développement durable. Questionnements et expériences</i>. Paris: Editions L'Harmattan. ISBN: 2-296-02470-X. Pp. 236-238.</p>										

## ANNEXE XII : EXEMPLE D'UN TABLEAU DE BORD OPÉRATIONNEL

Objectif de rattachement		Nom du projet ou de l'action	Responsable (et l'action (1 personne)	Directions concernées	Résultats attendus du projet	Date de fin de projet	Phase en cours (émergence, conception, mise en œuvre, bilan)	Coût prévu	État d'engagement budgétaire	Partenaires techniques	Partenaires financeurs	Relevés de décision	Points sensibles
Développement économique cohérent avec les enjeux du territoire													
Gestion « durable » de la zone		Évaluation des besoins de garde d'enfants des salariés de la ZA											
		Évaluation du gisement de passagers de TC ou co-voiturage parmi les salariés de la ZA											
		Veiller à l'esthétique paysager et la qualité environnementale de la ZA											
		Développer une charte d'éco-gestion sur la ZA											
		Développement des relations entre le pôle emploi et les entreprises locales											
		Favoriser la création d'un espace « village loisirs bien-être »											
Mixité économique		Équilibrer le développement de la ZA et des commerces de centre-ville											
Ville solidaire de sa population													
Établir des relations de complémentarité entre les acteurs sociaux du territoire		Cartographie des acteurs sociaux et de leurs domaines d'intervention											
		Favoriser l'emploi des jeunes grâce au pôle emploi et au BIJ											
Intensifier la prévention active des soins de santé		Renforcement du pôle santé dans sa fonction préventive											
Développer un habitat de qualité adapté à la typologie des ménages		Favoriser le développement d'une unité de prise en charge des personnes âgées atteintes d'Alzheimer											
		Améliorer les bâtiments et les parties communes des logements sociaux en partenariat avec les bailleurs											
		Inclure à la maïté sociale et générationnelle dans les programmes de construction											
Ville qui redonne sa mobilité à tous													
Organiser un meilleur partage de l'espace entre les modes de transport		Plan d'amélioration des cheminements et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite											
		Plan de déplacement urbain											
		Réaménagement des boulevards Schuler et Miserey pour diminuer la vitesse des voitures											

Source : DEDIEU, S. (2009). *Évaluation et agendas 21 locaux : repères méthodologiques et pratiques d'outils*. Paris : Agence régionale et des nouvelles énergies. Pp. 20-21